BnF Gallica

# Les jeunes martyrs de l'Annam et du Tonkin / par l'abbé G. Monteuuis,...

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Monteuuis, Gustave (1857-1920). Auteur du texte. Les jeunes martyrs de l'Annam et du Tonkin / par l'abbé G. Monteuuis,.... 1897.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
**utilisation.commerciale@bnf.fr**.

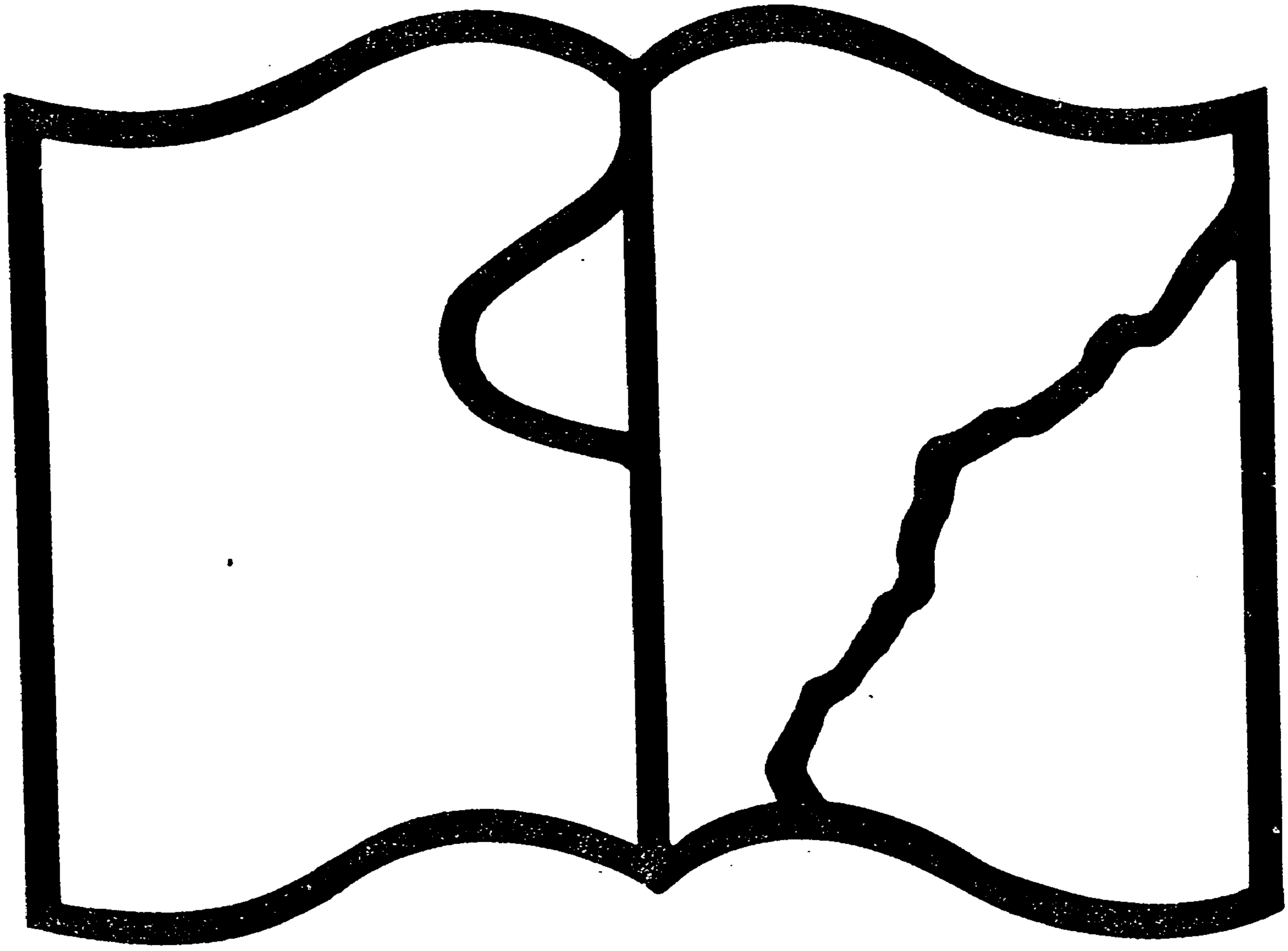

Texte détérioré — reliure défectueuse

**NF Z 43-120-11**

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

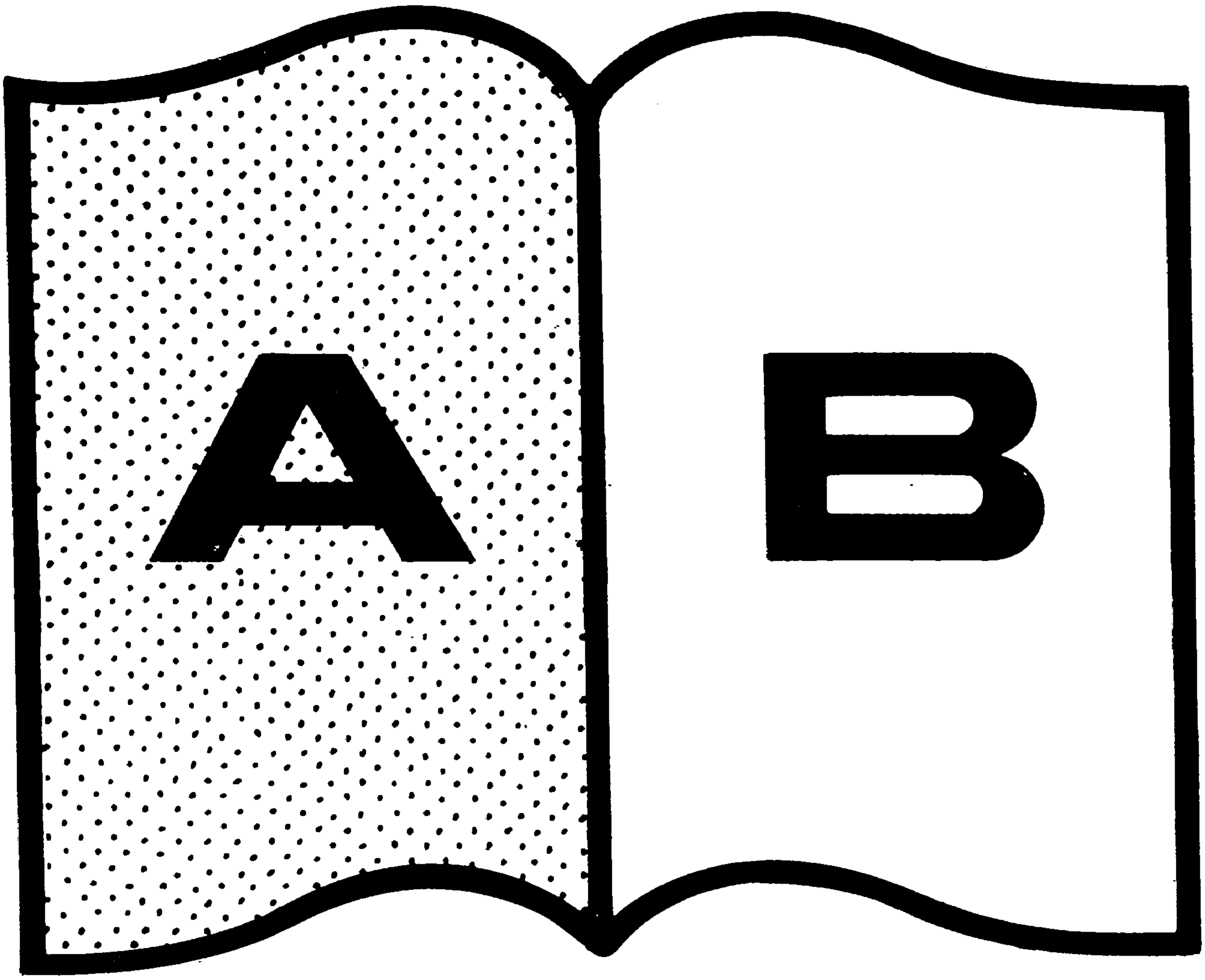


Contraste insuffisant

**NF Z 43**-120-14

Reliure serrée

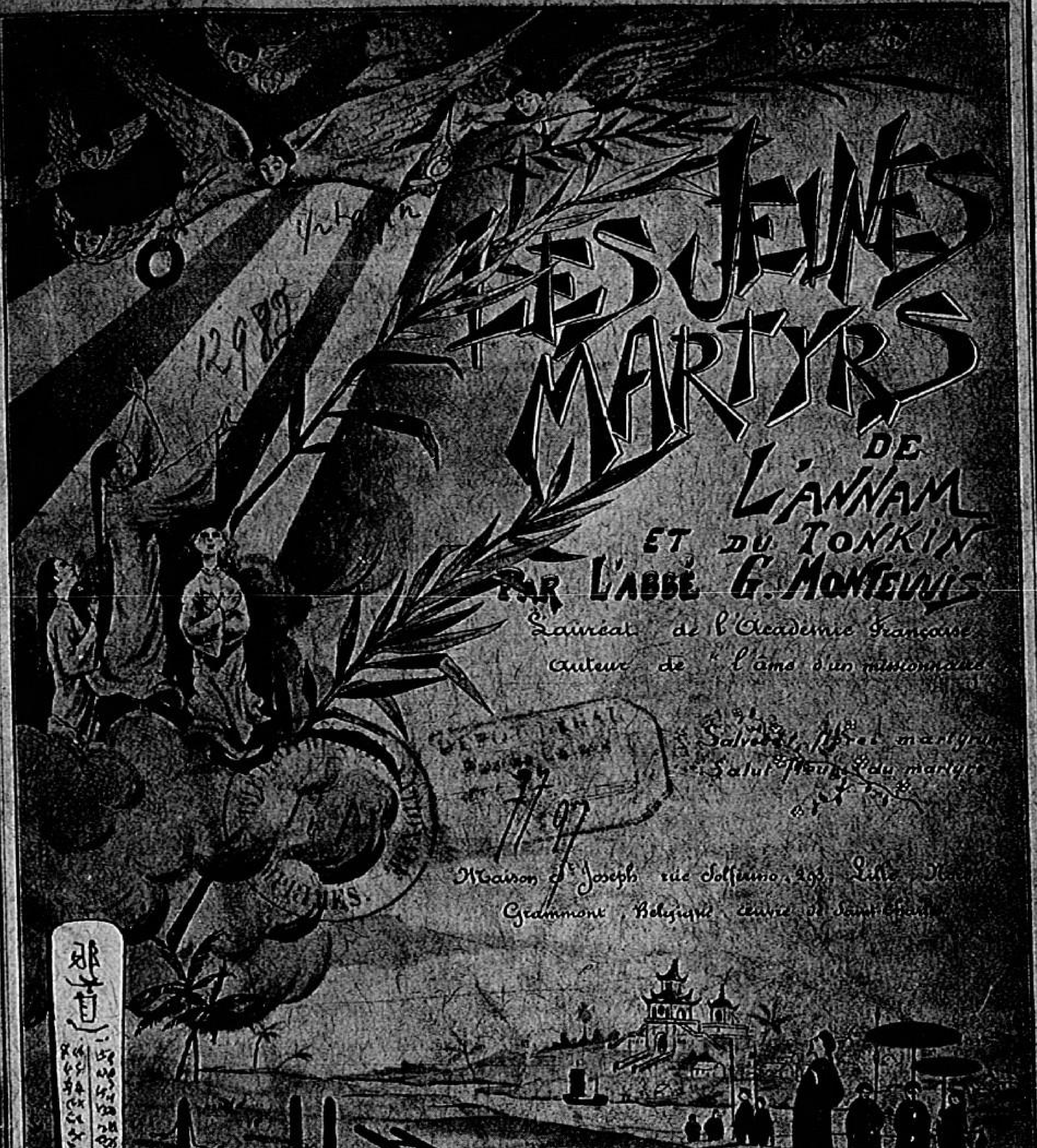


L 26 n
12.

# RECUEIL INÉDIT

DÉDIÉ A LA JEUNESSE CHRÉTIENNE

1897

# Les Jeunes Martyrs

26

Chaque soir lui-même catéchisait ses enfants (P. 162).

LES

# JEUNES MARTYRS

DE

# L'ANNAM ET DU TONKIN

PAR

*L'ABBÉ G. MONTEUUIS*

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Auteur de « l'Ame d'un Missionnaire »

*Salvete, flores martyrum.*
Salut, fleurs du martyre.

LILLE

Maison Saint-Joseph, 293, rue Solférino.

GRAMMONT (BELGIQUE)

Œuvre de Saint-Charles-Borromée.

*IMPRIMATUR.*

F. Queste, Archipresbyter,

Delegatus ad librorum examen.

Monstrolii, die 9a Martii 1897.

VICARIAT APOSTOLIQUE

DU

TONGKING OCCIDENTAL.

*Késo, 27 janvier 1897.*

BIEN CHER ET HONORÉ MONSIEUR L'ABBÉ,

« *Un ami véritable est un trésor.* » *Cette parole de nos Saints Livres se présente tout naturellement à mon esprit, en voyant quel dévouement, quelle affectueuse sympathie vous ne vous lassez pas de nous témoigner.*

Faire connaître et aimer le Tonkin, *telle semble être votre devise. Pour la réaliser, votre amitié, servie par un talent dont l'éloge n'est plus à faire, vous a déjà inspiré plusieurs ouvrages justement remarqués et dignes de toute notre gratitude.*

*Vous avez voulu faire davantage. Après l'*Ame d'un Missionnaire *et* la Biographie de Mgr Puginier, *où vous avez peint avec tant de cœur l'évêque et les missionnaires, voici qu'aujourd'hui, complétant la trilogie religieuse annamite, vous publiez un nouveau livre destiné à montrer ce que sont nos chrétiens indigènes.*

*Vos* JEUNES MARTYRS DE L'ANNAM ET DU TONKIN *achèvent donc l'œuvre si heureusement commencée, et le suave parfum qui se dégage de ces intéressantes notices leur assure le brillant succès qu'ont obtenu vos précédents travaux. Ce sont vraiment des fleurs pleines de charme et de fraîcheur que ces jeunes physionomies de héros qui apparaissent nimbées de la double auréole de l'adolescence et du martyre. Mais en même temps quels virils enseignements nous prêchent ces âmes si fortes dans leur faiblesse :*

ANDRÉ TRONG, *fidèle à son Dieu dans l'arène du martyre, comme il avait été fidèle à son prince jusqu'au moment où il dut lui refuser un serment contraire à sa conscience ;*

XAVIER CAN, *dont le nom est inséparable de celui de son illustre maître, Mgr Retord ;*

PIERRE TRUAT, *soutenu par le souvenir du missionnaire qui lui vait donné les leçons de la foi et l'exemple de l'héroïsme ;*

THOMAS THIEN, *inébranlable devant les tyrans, malgré la dé-*

*fection de tous, et digne émule du P. Jaccard dont il partagea le martyre ;*

PIERRE TU, *qui survécut quatorze longs mois à son évêque Mgr Borie ;*

PAUL MOÏ, *à qui sa vie innocente mérita les palmes éternelles ;*

PIERRE TAU, *fidèle, jusque dans la mort la plus atroce, à l'exemple de son père et à la foi de son Dieu ;*

DOMINIQUE DAM, *enfin, apôtre et martyr de dix ans, chez qui la vertu et l'héroïsme avaient devancé le nombre des années.*

*En passant sous ma plume, ces noms (pourquoi le cacherais-je ?) réveillent dans mon cœur les plus doux souvenirs.*

*Ils me rappellent qu'autrefois j'ai eu le bonheur très grand de travailler au Procès et de toucher de mes mains les ossements bénis de quatre de ces jeunes serviteurs de Dieu. Ils me rappellent aussi la vive impression produite en mon âme par le récit de leurs actes glorieux et, tout spécialement, la déposition de la vieille mère de Paul Moï qui me racontait, en tremblant d'émotion, le long chemin de souffrances que le courageux athlète avait dû parcourir depuis son premier refus d'apostasier jusqu'au coup de sabre du bourreau.*

*Merci donc, bien cher Monsieur l'abbé, pour ce nouveau et signalé service rendu à nos missions annamites.*

*Vous avez travaillé à glorifier les amis de Dieu ; Dieu ne peut manquer de vous donner part à leur récompense.*

*Veuillez agréer, bien cher et honoré Monsieur l'abbé, avec ma cordiale gratitude, l'assurance de mon respectueux attachement en Notre-Seigneur.*

† P.-M. GENDREAU,

Évêque de Chrysopolis,

Vicaire apostolique du Tongking Occidental.

# Introduction

IL serait beau de voir toutes les nations, répandues sur la surface du globe, former une vaste « société de secours mutuels ». Les mieux dotées par la nature donneraient davantage, les moins favorisées puiseraient plus largement au trésor des richesses accumulées chez les autres.

Cet idéal sera-t-il jamais réalisé ? L'avenir le dira. Toujours est-il que des peuples nombreux, hier étrangers les uns aux autres, échangent couramment aujourd'hui leurs produits et leurs idées. La facilité des communications, assurée par la vapeur et l'électricité, la fièvre d'expansion qui s'empare des peuples les plus réfractaires jusqu'ici à l'idée de colonisation, achèveront bientôt peut-être ce rapprochement entre l'Ancien et le Nouveau Monde et feront de l'humanité ce qu'elle doit être, suivant l'Évangile, une seule famille, fille d'un même Père qui est dans les cieux et soumise à une même et seule Église qui le représente ici-bas.

Les galères de la vieille Europe, pénétrant dans les diverses parties du monde, établirent d'abord entre les peuples des relations commerciales : Gênes et Venise portaient aux Barbares les produits de leur industrie ; ceux-ci en retour abandonnaient aux Européens les bois de leurs forêts, les métaux de leurs mines et les productions de leur terre généreuse. C'était le commerce proprement dit ; et, dans cet échange, l'Europe a reçu plus qu'elle n'a donné.

Ce n'est pas l'histoire de ces échanges commerciaux que nous voulons raconter. Il est un autre commerce, celui des idées et des mœurs, et celui-ci est bien plus important, s'il est vrai que le bonheur des peuples tient plus à leur progrès moral qu'à leurs richesses matérielles.

Assurément, ce nouvel échange s'est fait au profit des pays lointains. L'Europe a beaucoup donné, car elle-même avait beaucoup reçu, non seulement des génies qui brillèrent chez elle, mais surtout de la révélation chrétienne. La vérité, comme le bien, tend à se répandre : c'était un

devoir, autant qu'un honneur, pour l'Europe baptisée de communiquer aux nations les dogmes sublimes et la morale élevée que ses génies avaient enseignés sur la foi du Christ qui les avait révélés au monde. Grâce à Dieu, elle n'a pas manqué à cette mission.

Les premiers navigateurs songèrent moins à procurer à leurs princes des richesses périssables ou de vastes domaines qu'à répandre au loin les bienfaits de la civilisation chrétienne, en faisant briller parmi les ténèbres de l'infidélité la Lumière divine qui éclaire tout homme venant en ce monde. Ils ont laissé, à travers les mers qu'ils ont parcourues et les pays qu'ils ont visités, les vestiges de leur foi. Aux îles et aux continents qu'ils découvraient ils ont donné des noms tout embaumés de souvenirs chrétiens. C'est *Port-Natal*, découvert le jour de Noël par Vasco de Gama : la première terre devait appartenir à Celui qui a reçu les nations en héritage ; c'est *Antigoa*, souvenir de Notre-Dame d'Antigoa que Christophe Colomb avait appris à vénérer en Espagne ; c'est l'*Ascension*, la *Trinité*, *Vera Crux*, *Santiago* (Saint-Jacques), la *Dominique*, la *Martinique*, *Saint-Vincent*, *Saint-Thomas*, noms sacrés, que nous lisons avec indifférence sur nos cartes et dans nos géographies et qui nous rappellent cependant, d'une manière touchante, le zèle de ces conquérants, soucieux de la gloire de Dieu plus que de toute autre chose.

Bientôt, dans la route ouverte par les navigateurs, s'élancèrent les Las Casas en Amérique et les François Xavier en Asie. A leur exemple, les religieux des divers Ordres et les prêtres des Missions Étrangères ont porté aux extrémités de l'Asie et de l'Amérique, à travers les déserts de l'Afrique et dans les îles de l'Océanie, les lumières de la vraie civilisation et la bonne parole de l'Évangile. La France surtout, toujours chevaleresque et désintéressée, s'est généreusement dépensée dans cette sainte croisade, travaillant à soustraire les âmes au joug du démon, avec l'ardeur qu'elle avait mise jadis à reprendre le tombeau de Jésus-Christ aux mains des Infidèles. Aujourd'hui encore, ses enfants, qui s'arrachent si difficilement à leur beau pays quand il ne s'agit que de coloniser ou de courir après la fortune, s'élancent nombreux au premier appel de Dieu et des âmes[1].

[1] Dans sa belle *Histoire générale de la Société des Missions Etrangères*, le Père Adrien Launay a dit l'influence civilisatrice de la France en Extrême-Orient. Ses récits, pleins de science et de vie, présentent l'intérêt d'un document historique de premier ordre et le charme d'une épopée nationale et chrétienne. (3 volumes in-8°, chez Téqui, Paris.)

Voilà ce qu'a fait la France pour ces pays nouveaux. Que nous ont-ils donné en retour ?

En échange des biens matériels, fruit de notre travail et de notre industrie, l'Amérique, l'Asie, l'Afrique et l'Océanie nous ont prodigué leur or, leur ivoire, leurs bois et leurs métaux, les produits de leur riche nature et de leurs forêts vierges. Mais que sont ces trésors en présence du bienfait incomparablement plus précieux de la civilisation chrétienne? Disons toutefois, à la décharge de nos débiteurs condamnés à rester éternellement insolvables, que leur jeune foi a déjà fortifié la nôtre, et que le spectacle de leur piété tendre et naïve, de leur vertu et parfois de leur héroïsme, n'a pas été sans influence sur nous. De nombreuses générations de chrétiens se sont succédé en ces contrées lointaines, qui nous ont garanti et montré la vitalité de l'Église, toujours féconde, toujours catholique, puisqu'elle jette ses racines en tous lieux.

A ce bienfait d'une lumière plus vive, ces mêmes chrétiens ont joint l'édification d'une vie toute de pureté, de charité, de piété ; par leur fidélité à la vie, à la mort, ils ont renouvelé le courage de leurs frères d'Europe.

Au cours de nos recherches sur les Églises de l'Annam et du Tonkin, nous avons recueilli quelques-uns de ces exemples salutaires. Nous n'avons choisi ni les missionnaires français qui ont arrosé ces terres nouvelles de leurs sueurs et de leur sang, ni les prêtres indigènes, associés à leur apostolat et à la gloire de leur martyre. Nous n'avons pas même cueilli indifféremment nos modèles parmi les fidèles de l'Église d'Annam, mais nous avons choisi les plus humbles et les plus petits, les jeunes gens et les enfants : d'où le nom de ce livre : « JEUNES MARTYRS DE L'ANNAM ET DU TONKIN. » Il nous a semblé que ces fleurs auraient un plus doux parfum.

C'est donc la jeunesse Tonkinoise qui vient, au nom de son pays, édifier notre jeunesse française et lui rendre quelque chose de ce que celle-ci a fait pour elle, par ses prières et ses aumônes.

La jeunesse a le privilège d'être toujours aimable, et personne ne nous blâmera d'avoir choisi dans le parterre de l'Église Annamite ces *fleurs du martyre,* tout embaumées d'innocence et de piété.

Nous est-il permis d'espérer que ces biographies auront un charme particulier pour les enfants et les jeunes gens ? C'est pour eux que nous

avons écrit. Il nous plaisait de leur consacrer même les loisirs de ces années de notre sacerdoce, voué jusqu'ici à l'apostolat de la jeunesse. Aussi bien, c'était justice de faire profiter d'abord nos collèges et nos pensionnats de l'édification apportée par les martyrs du Tonkin. Les enfants n'ont-ils pas réservé pour la Sainte-Enfance le petit sou de chaque semaine? et les jeunes gens de nos collèges ne sont-ils pas les membres les plus fidèles de la Propagation de la Foi? N'est-ce pas dans la jeunesse et parfois même dans l'enfance, que brille et s'enflamme l'étincelle sacrée au cœur des futurs apôtres?

La jeunesse aime le *nouveau*. Les livres des bibliothèques sont trop souvent des variations sur le même thème romanesque, ou bien, s'ils échappent à ce genre frivole, c'est pour se rapprocher du programme des classes auquel l'élève voudrait se soustraire en ses moments libres. Ce *nouveau*, il le trouvera dans ces épisodes de l'histoire d'Extrême-Orient, à laquelle nos programmes, si vastes pourtant, restent étrangers.

Sans doute il y a un charme dans les contes qui bercèrent notre enfance, il y a quelque chose de séduisant dans les romans qui captivent l'âme en la transportant dans un monde imaginaire; mais il faut plus à l'âme du jeune homme. Déjà son intelligence comprend les exigences de la *vérité* et souffre de devoir se dire après une lecture: « Ce serait beau si c'était vrai. » La lecture des *Jeunes Martyrs* ne laissera ni cette lacune ni ce regret: nos héros ont vécu la vie que nous racontons et l'on peut les admirer en toute sincérité.

La jeunesse aime le mouvement et la *vie*, elle veut retrouver chez les autres l'ardeur qui l'anime: d'où l'intérêt qu'elle prend aux récits des voyages, des batailles, aux aventures d'un don Quichotte et d'un Robinson Crusoé. La vie, la lutte, ne manquera pas à ces pages qui présentent tout l'intérêt d'un drame par la fière résistance que ces jeunes chevaliers de la foi opposent aux sollicitations de cruels tyrans.

Faut-il ajouter que les enfants, quelle que soit la réputation que leur font ceux qui ne connaissent pas l'intime de leur âme, aiment à rencontrer la *vertu* chez des héros qu'ils veulent pouvoir admirer: les bons se retrouvent volontiers eux-mêmes avec leurs instincts généreux, et les faibles entendent, sans répugnance, dans les pages discrètes d'un livre, des leçons que leur cœur désire encore. En lisant ces biographies qui sont

des Vies de Saints[1], ils auront cette consolation et cet encouragement.

Ceux qui ne se sont pas encore heurtés aux difficultés de la vie, qui sentent s'éveiller en eux les aspirations généreuses et ne calculent pas quand ils aiment, conçoivent le plus souvent la vertu sous sa forme héroïque : le bien pour eux est inséparable du *beau*. Les modèles que nous offrons à la jeunesse chrétienne, ont cet héroïsme : ils ont donné à leur Dieu la preuve suprême de l'amour, qui est de mourir pour ceux que l'on aime.

Enfin, si l'homme aime à trouver l'homme dans ses lectures, comme on l'a remarqué avec raison, la jeunesse aime à retrouver la *jeunesse* avec ses tendresses, ses ardeurs et ses luttes. Or ces biographies sont toutes consacrées à des enfants, à des jeunes gens de dix, quinze, vingt et vingt-cinq ans[2]. Comment ne plairaient-elles pas à des lecteurs du même âge ?

Il est à croire que nos jeunes gens de France n'auront pas à suivre cet exemple jusqu'au bout et à confesser leur foi devant les juges et les bourreaux. Mais, s'ils n'ont pas à répondre aux questions des mandarins, ils auront toujours à répondre à la voix de la conscience ; ce n'est ni aux mêmes séductions ni aux mêmes supplices qu'il leur faudra résister, mais à l'attrait des plaisirs. Or les tortures du cœur sont plus pénibles et plus longues que celles du corps ; et il est peut-être parfois plus facile de confesser la foi devant les Minh-Mang et les Tu-Duc, que de la confesser en face des passions, de l'intérêt et du respect humain. Pour être fidèle à Dieu, il faut se gêner et souffrir ; en un mot, d'une façon plus ou moins

[1] Nous croyons superflu de faire observer que les mots *saint, bienheureux, martyr*, employés au cours de ces biographies, expriment simplement notre opinion personnelle. Elle sera partagée par tous ceux qui liront ces pages. Mais, malgré notre admiration, nous ne saurions prévenir les décrets de l'Église à qui seule il appartient de se prononcer sur ses *bienheureux*, ses *saints* et ses *martyrs*. La cause de Béatification de nos cinq premiers martyrs a déjà été introduite, et ils sont, à ce titre, Vénérables Serviteurs de Dieu. Nous ne doutons pas que les trois autres partagent un jour le même honneur.

[2] Les biographies des trois derniers martyrs sont absolument inédites ; les autres ont déjà été ébauchées dans *Les cinquante-deux Serviteurs de Dieu*, livre que le Père Launay a écrit pour servir au procès de canonisation (Téqui, éditeur, Paris), ou dans les « Roses Annamites » *Rosæ Annamicæ*, sorte d'histoire sainte de l'Annam, écrite avec amour par le Père Cosserat, pro-vicaire du Tonkin Occidental. L'un de ces héros, Xavier Can, avait déjà inspiré au Père Launay les pages les plus touchantes de sa belle vie de *Mgr Retord* (Delhomme et Briguet, Paris), dont Xavier fut le fidèle catéchiste.

éclatante, il faut être le martyr de Jésus-Christ. Nul n'ignore que la fidélité intime aux lois de la conscience est la meilleure garantie de la persévérance chrétienne au jour des persécutions politiques ou sanglantes. Celui qui ne capitule pas dans l'ombre devant ses croyances, ne capitulera pas davantage devant les injonctions d'une autorité tyrannique; au contraire, celui qui n'a pas su se vaincre lui-même sera facilement la victime des autres, comme pensait et disait Laprade, s'adressant aux jeunes gens de son époque :

Mais, le jour d'engager cette lutte suprême,
Crains de laisser un traître au-dedans de toi-même :
Il faut avoir dompté son ennemi secret,
Et les rébellions du servile intérêt.
Aux coups des voluptés, lutteur inaccessible,
Il faut s'être vaincu pour se rendre invincible.

# Les Jeunes Martyrs

## André Trong

### LE MARTYR ET SA MÈRE

(28 Novembre 1835).

LE roi d'Annam, Gia-Long, remis en possession du trône de ses pères, grâce à l'intervention de l'évêque Pigneau de Béhaine et avec le concours d'officiers français, avait protégé les missionnaires et les chrétiens à qui il était redevable de sa puissance et de sa gloire. — En 1820, son fils Minh-Mang, rompant avec cette tradition de reconnaissance, laissa libre cours à la haine qu'il avait conçue contre le catholicisme. Ce furent d'abord de simples vexations; puis, en 1825, parut un premier édit défendant l'entrée de ses États aux missionnaires de « la religion des Européens qui corrompent le cœur des hommes. » Enfin, Minh-Mang, non content de mettre obstacle à l'arrivée de nouveaux apôtres, enleva les missionnaires à leurs missions en les appelant à sa Cour pour lui servir d'interprètes. Ces procédés hypocrites étaient le prélude de la persécution violente qui devait suivre. En 1826, le grand mandarin de la justice, dans une requête au roi, suppliait Sa Majesté « de défendre la religion perverse, afin de rétablir les anciens usages et bonnes coutumes du royaume. » Minh-Mang répondit qu'il aviserait à donner

satisfaction à son peuple et remercia les mandarins de leur zèle pour la sainte doctrine.

Dieu ménagea aux chrétiens de l'Annam l'occasion de se préparer aux grands combats de la foi. Le vice-roi de la Basse-Cochinchine, dont le courage et l'autorité s'imposaient au roi d'Annam lui-même, prit le parti des chrétiens persécutés. Il vint trouver l'empereur, en sa capitale, lui rappela les bienfaits de Mgr Pigneau de Béhaine et des Français auxquels il devait le trône, et lui reprocha sévèrement son ingratitude. Dans la crainte de provoquer un soulèvement en Basse-Cochinchine, Minh-Mang renonça à ses cruels projets : il renvoya les missionnaires dans leurs missions et leur permit de reprendre librement l'exercice de leur ministère.

Mais bientôt, le vice-roi de Cochinchine étant mort, Minh-Mang laissa éclater sa colère, trop longtemps contenue, dans son édit de persécution du 6 janvier 1833 : « Nous ordonnons à tous ceux qui suivent cette religion, « depuis le mandarin jusqu'au dernier du peuple, de l'abandonner sin« cèrement, s'ils reconnaissent et redoutent notre puissance. Nous voulons « que les mandarins examinent avec soin si les chrétiens, qui se trouvent « sur leur territoire, se préparent à obéir à nos ordres, et qu'ils les « contraignent de fouler, en leur présence, la croix aux pieds ; après « quoi, ils leur feront grâce pour cette fois. Quant aux maisons du « culte et aux habitations des prêtres, ils devront veiller à ce qu'elles « soient entièrement rasées ; et dorénavant, si quelqu'un de nos sujets « est reconnu coupable de professer ces coutumes abominables, il sera « puni avec la dernière rigueur, afin de détruire dans sa racine la religion « perverse.

« Ceci est notre volonté. Exécutez-la. »

Cet édit, rendu public, ne contenait aucune menace particulière contre les prêtres et les missionnaires. Minh-Mang, joignant la ruse hypocrite à la violence sanguinaire, y avait pourvu par des prescriptions secrètes aux mandarins : « Nous ordonnons à tous les gouverneurs de province, « à tous nos mandarins supérieurs d'arrêter les maîtres de religion, « mais en ayant soin d'user de ruse plutôt que de violence ; les maîtres « européens, il faut les envoyer promptement à la capitale, sous prétexte « d'être employés par nous à traduire des lettres ; les maîtres du pays, « vous les retiendrez au chef-lieu de vos provinces, et vous les garderez

« strictement, de peur qu'ils ne s'échappent ou n'aient des communica-
« tions secrètes avec le peuple, ce qui maintiendrait celui-ci dans son
« erreur. Nous défendons de publier cet édit, de peur que la publicité
« n'amène des troubles. Dès qu'il vous sera parvenu, vous seuls devez en
« prendre connaissance. Obéissez. »

Les faits révélèrent bientôt au peuple toute la cruauté des ordres donnés aux mandarins. Le 11 octobre 1833, Pierre Tuy était décapité; le 17, un missionnaire français, F. Gagelin, était étranglé, et, le 23, un troisième martyr, Paul doi Buong, était exécuté. La persécution n'était pas moins cruelle en Basse-Cochinchine, où, d'après une lettre de Mgr Taberd, dix-huit fidèles furent mis à mort pendant les derniers mois de cette année 1833.

Par les excès mêmes de son aveugle fureur, Minh-Mang provoqua une révolution que les chrétiens auraient pu exploiter contre lui. Se repentant de ses vertus, comme d'autres se repentent de leurs crimes, le tyran regrettait de n'avoir pas persécuté plus tôt, et il rejetait toute la responsabilité de ce retard sur le vice-roi de Saïgon, dont les conseils et l'autorité avaient arrêté sa colère. Ne pouvant s'attaquer à sa personne, il s'en prit à sa mémoire, ce qui est plus injurieux aux yeux des Annamites. En conséquence, il donna l'ordre de mettre sa tombe à la cangue et de la battre de cent coups de verges, peine odieuse dans un pays où le respect des morts est l'essence même de la religion.

Depuis longtemps déjà, la Basse-Cochinchine était disposée à se détacher de l'Annam. La conduite du roi leur fut un prétexte. Les officiers de l'ancien vice-roi prirent les armes, le peuple se montra favorable à la révolution, et, en quelques mois, la Basse-Cochinchine était au pouvoir de Khoï, chef des rebelles, qui prit le nom de Nguyen-Soaï, généralissime des armées.

Khoï, désirant se gagner des partisans et croyant que les chrétiens seraient heureux de se joindre à lui pour résister aux ordres du persécuteur, fit tous ses efforts pour les attirer à sa cause, tant par la séduction que par la violence. Il contraignit un missionnaire, le P. Marchand, à rester auprès de lui à Saïgon, l'enferma dans la citadelle et le conjura de se servir de son influence auprès des chrétiens pour les exhorter à prendre les armes. Le missionnaire, respectant dans le roi Minh-Mang l'autorité

dont il faisait un si cruel usage, résista à toutes les supplications et à toutes les menaces. Ce refus héroïque fut puni d'un emprisonnement de dix-huit mois. Le missionnaire ne fut délivré que le 8 octobre 1835, après la victoire du roi d'Annam ; ou plutôt, à cette époque il changea de maître, ou mieux, de bourreau, car Minh-Mang eut l'impudence de condamner le vaillant missionnaire comme prédicateur de la religion chrétienne et comme « aide de Khoï », à l'atroce supplice des cent plaies.

Cependant, Minh-Mang avait craint que les chrétiens persécutés ne répondissent à l'appel de Khoï, dont la résistance se prolongeait depuis près de deux ans ; il avait surtout redouté de voir les soldats chrétiens de son armée passer dans les rangs des Cochinchinois révoltés. Sous l'empire de cette terreur, aux premiers jours de l'année 1835, il fit faire le dénombrement des soldats chrétiens engagés dans les diverses compagnies.

Au moment de l'appel, un soldat de la compagnie des *Tisseurs du roi* était absent ; mais, à son retour, il s'empressa de se déclarer chrétien et rejoignit les compagnons qu'on avait déjà arrêtés. Le dernier à l'appel, André Trong serait le premier à la gloire. Il avait alors dix-neuf ans. C'était un jeune homme au caractère doux et affable, d'une grande déférence vis-à-vis de ceux qui avaient quelque autorité sur lui. En dehors des heures consacrées à ses devoirs de soldat ou à son métier de tisseur de soie, il prenait plaisir à pêcher à la ligne, distraction qui révèle une nature calme et tranquille. Néanmoins, ce jeune homme, qui était toujours prêt à faire plaisir à ses amis et à se soumettre à ses parents et à ses supérieurs, avait une foi trop éclairée et des habitudes chrétiennes trop enracinées, pour sacrifier à l'amitié ou à la crainte les droits imprescriptibles de sa conscience et de son Dieu.

André appartenait à une vieille famille chrétienne, originaire de Kim-long, près de Hué. Quelque temps après sa naissance, ses parents étaient venus habiter aux portes de Hué, dans la paroisse de Tho-duc. Son père, Tan-van-Hoan, exerçait le métier d'orfèvre, et sa mère celui de tisseuse de soie. Les bons exemples de ses compatriotes produisirent sans doute sur lui une heureuse influence, car ce sera pour ébranler la fidélité de ces fiers chrétiens que Minh-Mang choisira leur village pour le lieu de l'horrible supplice qu'il fit endurer au P. Marchand. Les convictions personnelles avaient fortifié cette heureuse influence de la famille et du

milieu. André avait étudié les « caractères chinois », ce qui trahit une science plus qu'ordinaire. Après la mort de son père, il renonça à poursuivre ses études, pour venir en aide à sa pauvre mère devenue veuve, et partager ses travaux. De l'avis de tous, André Trong était un chrétien modèle qui se confessait et communiait souvent, et s'appliquait scrupuleusement à tous ses devoirs, donnant autour de lui l'exemple d'une piété vive et sincère.

Malgré sa jeunesse et la timidité de son caractère, André Trong était prêt pour la lutte. Le soir même du jour où ils avaient été dénoncés, les soldats chrétiens de la compagnie des *Tisseurs de soie* avaient été arrêtés, chargés de chaînes, conduits au tribunal, et interrogés séance tenante. On voulait les surprendre en leur enlevant le temps de s'encourager mutuellement, et les effrayer par l'appareil d'un supplice imminent. Cinq mandarins siégeaient dans la salle d'audience; et dans la cour étaient les bourreaux qui n'attendaient qu'un mot d'ordre pour intervenir efficacement. Ils tenaient à la main le rotin, verge flexible de la grosseur d'un petit doigt, et d'un mètre vingt centimètres de longueur. L'extrémité est le plus souvent fendue en quatre parties, solidement liées par une ficelle trempée dans la colle, ce qui rend l'instrument plus dur et l'empêche de se ramollir; parfois, cette extrémité est garnie de plomb, et alors les coups sont l'occasion de vives douleurs. Les condamnés étant en nombre, le bourreau trouvera moyen de rendre le supplice plus cruel en les faisant coucher face contre terre et en attachant les pieds des uns aux mains des autres, de façon à ce que les coups appliqués à l'un d'entre eux retentissent péniblement chez les autres, au corps desquels ils impriment un tressaillement douloureux. A côté des rotins se trouvaient des tenailles, instrument plus menaçant et plus cruel encore. Le bourreau, les appliquant sur les jambes ou sur la poitrine, saisit un morceau de chair, et l'arrache par un double mouvement de torsion vive et saccadée; le plus souvent il renouvelle cette opération jusqu'à cinq et six fois. Rougies au feu, ces mêmes tenailles occasionnent au malheureux patient une horrible sensation de brûlure.

On n'avait rien négligé de ce qui pouvait éprouver la foi et le courage d'André Trong et de ses compagnons. Pendant que les bourreaux brandissaient les rotins, des forgerons activaient le feu et faisaient rougir

les tenailles. Ce fut le soir même de leur arrestation, comme nous l'avons déjà remarqué, que les soldats chrétiens comparurent devant le tribunal, ou plutôt, qu'ils eurent à subir l'épreuve de la torture. Les magistrats ne prirent pas la peine de dissimuler le motif du procès, et, révélant aussitôt son véritable objet : « Consentez-vous à fouler la croix aux pieds ? » dirent-ils. Tous refusèrent. Les mandarins firent alors intervenir les bourreaux. Les soldats chrétiens furent étendus la face contre terre, et liés à des piquets plantés sur une même ligne. « Frappez! » ordonnèrent les juges, et les bourreaux exécutèrent la cruelle sentence. — « Consentez-vous à fouler la croix aux pieds ? » répétèrent les mandarins. Sur le refus des chrétiens, les bourreaux frappèrent de nouveau, et les mandarins posèrent encore la terrible alternative. André Trong eut la douleur de voir faiblir quatre de ses compagnons. Les souffrances déjà ressenties, la vue des tenailles et du brasier ardent, la crainte des supplices que les mandarins leur préparaient avaient triomphé de leur constance. Les autres, plus courageux, refusèrent d'obtempérer à cette troisième sommation et de fouler la croix. Mais, hélas ! leur énergie ne se soutint pas jusqu'au bout ; et André resta seul en face de ses juges, déclarant fièrement que, malgré toutes les tortures et toutes les menaces, il resterait fidèle à Jésus-Christ son seul Maître.

Sans doute, on ne peut que condamner l'apostasie des compagnons d'André, car jamais il n'est permis de se prêter à un acte injurieux à Jésus-Christ et de profaner son image. Mais il faut observer que, dans la pensée des Annamites, cet acte était plutôt regardé comme une faiblesse que considéré comme une apostasie suivie d'un retour à la religion païenne. Cela ressort des expressions des mandarins eux-mêmes : « Marchez donc sur la croix, disaient-ils aux accusés, accomplissez cette simple formalité ; puis, rentrés chez vous, vous irez trouver vos prêtres, vous prierez votre Dieu comme auparavant. » Ils continuaient à traiter comme des chrétiens ceux-là mêmes qui avaient marché sur la croix, les dispersant ou les emprisonnant, malgré cette abjuration apparente. Quoi qu'il en soit du sens attaché par les Annamites à cette apostasie, nous ne pouvons que condamner ceux qui n'ont pas eu le courage de confesser Notre-Seigneur Jésus-Christ. Toutefois, avant de nous indigner contre eux et de leur jeter la pierre, demandons-nous si nous n'avons pas capitulé nous-mêmes devant les prescriptions plus faciles du devoir.

Combien qui, dans les livres et les journaux, relèvent, avec je ne sais quelle vaniteuse complaisance, les faiblesses des chrétiens annamites et tonkinois, et qui ne songent pas même à se demander s'ils se sentent capables de braver les verges, les tenailles froides, le fer rouge, la prison et la mort, et si, au cours de ces tortures, ils n'auraient pas une parole de faiblesse pour échapper à la souffrance et recouvrer la liberté ! Le martyre suppose une foi héroïque, il révèle une énergie extraordinaire, il réclame une grâce de choix, précisément parce qu'il est au-dessus des forces ordinaires de l'homme.

Au lieu de nous laisser scandaliser par la défection des compagnons d'André Trong, admirons plutôt la vertu persévérante de ce jeune héros de vingt ans, qui, malgré les exemples de ses aînés, la colère de ses juges et la fureur de ses bourreaux, persiste à se déclarer chrétien. « Consentez-vous à fouler la croix aux pieds ? » lui répètent les mandarins. André ne répond pas ; mais il se prosterne devant ses juges, comme pour leur prouver qu'il n'entend pas manquer de respect à leur autorité, et qu'il s'étonne de ces rigueurs contre un soldat et un chrétien qui n'a manqué ni à son Dieu, ni à son roi.

Les juges, attribuant cette marque de déférence à un commencement de faiblesse, parlèrent à André le langage de la douceur et de la commisération. « Nous avons relâché tous ceux qui ont foulé la croix aux pieds, dirent-ils ; ne sois pas insensé, marche sur la croix et nous te mettrons en liberté. » — Et André de répondre, sans se départir de son attitude respectueuse : « Si les mandarins ont pitié de moi, je leur en serai reconnaissant ; quel que soit le supplice auquel ils me condamnent, je le souffrirai, *mais fouler la croix aux pieds, je ne le ferai jamais.* »

« Qu'on le saisisse et qu'on le traîne sur la croix, » s'écrie un mandarin impatienté. C'était un expédient dont se servaient parfois les juges pour pouvoir écrire au procès-verbal : « Il a passé sur la croix », ce qui mettait fin au jugement, et tournait à l'avantage des païens. Les bourreaux s'emparent d'André, et le traînent sur la croix. Mais celui-ci, malgré l'état de faiblesse où l'avaient réduit les souffrances de la torture, résiste de toutes ses forces, se débat, se raidit, écartant les jambes et les repliant en arrière, pour éviter de toucher la croix, et protestant à haute voix contre cette violence. « Laissez-moi, je vous en prie, laissez-moi. »

Les mandarins, voyant qu'ils n'arrivaient à rien par la violence, es-

sayèrent de l'émouvoir par la pensée et le souvenir de sa mère dont ils le savaient la consolation et le soutien. « Voyons, lui dirent-ils, toi qui es fils unique, pourquoi refuser de marcher sur la croix et forcer ainsi le roi à te faire couper la tête? Ta conduite sera sévèrement jugée et l'on dira que tu es un ingrat. » — Si les juges avaient mieux connu la mère d'André, jamais ils n'auraient évoqué son image pour faire apostasier le fils, car cette vaillante chrétienne aurait préféré voir ramener son fils mort que le voir revenir renégat du Dieu qu'elle lui avait appris à connaître, à aimer et à servir. André, fortifié par cette pensée et soutenu par la grâce de Dieu, renouvela son ferme propos de rester fidèle à Jésus, son Maître, et de respecter le signe sacré de la Rédemption.

Cette séance se prolongeait bien avant dans la soirée, lorsqu'un juge impatienté termina le jugement par cette parole de colère qui fut une sentence de mort : « Comment, cet enfant, si petit que ses os tiendraient dans ma main, affiche une pareille audace ! Voici une dizaine d'hommes d'un âge mûr, qui se soumettent aux prescriptions royales, et lui désobéit ! quelle impudence ! il ne reste qu'à lui trancher la tête. » André frémit, mais fidèle jusqu'à la fin, il répondit : « Ce que les mandarins ordonneront contre moi, je le souffrirai ; mais fouler la croix aux pieds. jamais. » — Ce fut son dernier mot, sa dernière profession de foi. « Assez, dirent les juges, puisqu'il ne veut pas nous obéir, qu'il soit enfermé dans la prison de Tram-phu. »

Après être resté deux ou trois jours à la caserne de Nam-uong, le prisonnier fut transféré à la prison de Tram-phu. Cette prison était formée d'un grand bâtiment couvert de tuiles et environné de quatre murs. En France, on l'aurait prise pour une écurie. Le bâtiment pouvait avoir trente-cinq à quarante mètres de longueur sur douze de profondeur. Il était divisé en trois parties qui formaient trois prisons distinctes, dont la garde était confiée à cinquante hommes commandés par un capitaine. Les soldats et les geôliers occupaient une salle assez vaste, assez aérée, située sur le devant ; les prisonniers étaient relégués au fond dans un appartement étroit et obscur.

C'est dans ce sombre réduit qu'André passa les premiers mois de sa réclusion. Les jours s'écoulaient tristes et monotones. Les prisonniers ne sortaient que deux fois par jour, à heure fixe et par escouade. Les nuits

étaient plus pénibles encore. Le bruit que font les soldats de garde en frappant sur des morceaux de bambous pour accuser leur présence, empêchait les malheureux de dormir. De plus, ils étaient mis aux ceps, c'est-à-dire que leurs pieds étaient emboîtés entre deux pièces de bois, fixées en terre ou attachées à un poteau, qui saisissaient les pieds au-dessus de la cheville dans leur étroite échancrure. Les punaises, qui se glissaient dans les fissures du bois, ajoutaient l'acuité de leurs morsures aux fatigues de l'insomnie et aux souffrances de l'immobilité.

Le régime des prisons d'Annam n'était guère de nature à faire oublier ces privations et ces douleurs. Le gouvernement distribuait aux détenus vingt écuelles de riz cru, par mois ; mais il ne fournissait pas les instruments nécessaires pour le faire cuire. Il s'ensuivait que les prisonniers, qui n'avaient ni parents, ni amis, étaient dans une extrême disette ; parfois même, ils mouraient de faim. Heureusement, la famille d'André habitait près de Hué, et pouvait lui procurer les deux repas réglementaires à onze heures du matin et à cinq heures du soir.

La société que le pieux jeune homme avait trouvée dans sa prison n'apportait aucune compensation à ces épreuves. La plupart des prisonniers païens, entre autres le fils d'un maréchal du royaume, lui conseillaient de fouler la croix aux pieds, et répétaient qu'il manquait à ses devoirs envers sa mère et envers son roi, en sacrifiant follement des joies positives pour un bonheur qui peut-être ne viendrait jamais. « Ils viennent sans cesse me tenir d'interminables propos que j'abhorre, écrivait-il. Ils cherchent les moyens de me persuader d'apostasier, afin, disent-ils, que je ne manque ni à la foi, ni à la piété filiale. »

Il se rencontrait toutefois des détenus moins cruels et plus charitables. André recevait leurs confidences, écoutait leurs plaintes, s'efforçait de consoler leurs douleurs et de soulager leurs misères. Vis-à-vis de tous, il se montrait patient, aimable et généreux, ne faisant aucune difficulté de partager les distractions et les jeux de ses compagnons et leur distribuant la nourriture et l'argent que sa famille lui envoyait. Souvent, il se retirait à l'écart pour égrener son rosaire ou réciter quelque autre prière. Par l'exercice de sa charité et par l'exemple de sa piété, il continuait d'édifier les prisonniers de Tram-phu, comme il avait édifié les soldats de sa compagnie.

André conservait ce même calme et cette même sérénité en présence

des parents et amis qui venaient le visiter. Jamais il ne se plaignit du régime de la prison, de la dureté des geôliers ou des souffrances inhérentes à sa situation ; et, lorsqu'on semblait compatir à son sort, il reprenait avec douceur et bonté ces consolateurs indiscrets, les remerciait de leur sympathie, calmait leurs inquiétudes et se proclamait heureux et fier de souffrir pour Notre-Seigneur Jésus-Christ. « Allons, mes tantes, disait-il, à quoi bon pleurer quand vous venez me voir ; si vous m'aimez, priez Dieu pour moi, c'est tout ce que je souhaite. »

Plus consolantes et plus fortifiantes étaient les visites de sa mère. Cette femme, vraiment chrétienne et vraiment mère, avait compris qu'il ne suffisait pas de donner à ses enfants la vie de l'épreuve sur cette terre et qu'il lui fallait surtout, pour achever sa mission, les engendrer à la vie de la gloire, dans le ciel. Son fils André s'était montré fidèle à cette éducation chrétienne, malgré toutes les séductions et les violences qui avaient éprouvé sa jeunesse ; mais, dans les circonstances plus difficiles où il se trouvait, il lui faudrait des conseils plus éclairés, des encouragements plus efficaces. Dominant sa propre émotion, cette mère courageuse venait s'entretenir avec son fils jusque dans la prison : entretiens sublimes qui rappellent les pieux colloques de Monique et d'Augustin ; car tous deux parlaient du ciel avec une ferveur qui grandit à mesure que la séparation devint plus imminente et le but plus prochain.

La mère d'André était d'une intelligence et d'une science peu communes : elle connaissait les caractères chinois, chose rare pour une femme annamite ; mais surtout elle avait une foi très éclairée et exerçait une grande influence sur ses enfants, par la sagesse de ses discours et l'ascendant de ses vertus. Grâce à ces qualités éminentes, elle eut sa part de mérites et de gloire dans le martyre et le triomphe de son fils André, dont véritablement elle s'était montrée deux fois la mère. On trouve, dans l'histoire des martyrs du Tonkin, plusieurs exemples de cette heureuse influence des parents dont les reproches ou les encouragements valurent à leurs enfants la palme du martyre. Un élève de cinquième du collège de la Source-Jaune, Pierre Bot, aimable martyr sur lequel nous aurions voulu recueillir plus de documents, avait eu la faiblesse de fouler la croix à la vue des atroces supplices infligés aux autres chrétiens. A son retour au foyer de la famille, il fut réprimandé par sa mère. Comprenant

alors toute la gravité de sa faute, il pleura amèrement, courut se confesser, retourna devant les juges, et répara son scandale en se déclarant disciple de Jésus-Christ. Les mandarins, irrités, le firent écraser, séance tenante, sous les pieds des éléphants.

Depuis six mois, André était enfermé dans la prison de Tram-phu, lorsque les mandarins, désespérant de le convertir, ou plutôt, de le pervertir, prononcèrent contre lui la sentence de mort. Dès ce jour il fut transféré de cette prison préventive à la prison des condamnés. Ce nouveau séjour n'était guère plus attrayant que le premier, car la prison de Kham-Duong est située à l'extrémité occidentale de la ville, au milieu de vastes marécages, dont elle n'est séparée que par un large fossé et une haie de bambous.

Cependant la date de l'exécution n'avait pas encore été déterminée. On laissa quelques semaines au condamné, sans doute dans l'espoir qu'il faiblirait encore, vaincu par la continuité de l'épreuve. Ce sursis faillit être l'occasion de sa délivrance, car le bruit courut que Minh-Mang allait relâcher tous les prisonniers chrétiens. Nous ne saurions dire quels furent les désirs ou les craintes d'André en cette circonstance; mais nous connaissons l'émotion de sa mère. Cette chrétienne héroïque était heureuse et fière de voir son fils subir avec honneur la grande épreuve du martyre, et toucher enfin à ce but glorieux... Et voici que peut-être il retomberait dans les vulgarités de la vie du monde et risquerait de compromettre une récompense qui paraissait assurée. Faisant part à sa sœur de ces sentiments, elle lui dit avec une foi naïve : « Si j'ai pris tant de peines, c'est que j'espérais bien avoir en mon fils un martyr, tandis qu'on va simplement me rendre un enfant. »

On s'était trompé en supposant que Minh-Mang se départirait de sa fureur contre les chrétiens. La sentence portée contre André fut maintenue dans toute sa rigueur. Rassurée de ce côté, la mère songea à ménager à son fils tous les secours nécessaires pour le combat suprême. Il eût été dangereux d'introduire un prêtre dans la prison de Kham-Duong où les satellites veillaient nombreux. Pour permettre à son fils de recevoir les consolations de la religion et la force des sacrements, la mère imagina un autre expédient. Elle obtint d'un des gardiens qu'il laisserait sortir le prisonnier. Celui-ci, se reposant sur la parole d'André, lui permit une

première fois de se rendre jusqu'au pont de Ba-cho. Le jeune confesseur y rencontra un prêtre auquel il fit l'aveu de ses fautes, et dont il reçut les encouragements et les conseils.

Ce fut une grande joie pour le martyr de pouvoir se confesser et s'entretenir avec un prêtre. La sollicitude de sa mère lui procura une autre consolation, celle de revoir sa maison, sa famille, son village de Tho-duc, puis de recevoir dans une fervente communion le Dieu dont la grâce le soutenait. La fidélité, dont André avait fait preuve en venant reprendre sa place, avait augmenté la confiance des geôliers. Persuadés que jamais il ne manquerait à sa parole, ils lui permirent de passer un jour et une nuit hors de la prison. Il revêtit un vêtement noir à larges manches qui couvrait ses chaînes, et sortit accompagné d'un sergent. Tous deux montèrent sur une petite barque où un prêtre indigène, le P. Ngon, les attendait.

André se confessa une seconde fois (ce devait être la dernière), puis le prêtre descendit à terre, tandis que le jeune chrétien poursuivit sa route vers Tho-duc. On devine l'émotion d'André en revoyant ce pays, cette maison où il avait passé les années de son enfance, et en retrouvant la famille qui s'était rassemblée pour cet adieu suprême. Toutefois, son cœur ne faiblit pas, et il renouvela généreusement son sacrifice en ces lieux où sa mère lui avait appris à aimer Dieu par dessus toutes choses et à ne servir que Lui seul. La veillée se prolongea en de pieux colloques; puis, le lendemain, s'arrachant à ses amis et à ses parents éplorés, le confesseur reprit la route de Hué. Au passage de Kévan, le P. Ngon, qui l'attendait, lui donna la sainte communion. Ce devait être le viatique du grand voyage, car l'heure du martyre approchait.

Vers la fin de novembre 1835, le roi Minh-Mang, dont la haine avait été ravivée par le procès du P. Marchand, amené de Saïgon à Hué le 18 octobre, donna l'ordre d'exécuter le soldat qui depuis dix mois languissait dans les cachots de sa capitale.

Le 27, André fut averti qu'il aurait à subir le lendemain la peine portée contre lui. Chaque jour, il avait renouvelé à Dieu le sacrifice de sa vie ; mais, en ce jour du 27 novembre, la perspective de l'immolation prochaine ranima ses dispositions généreuses. Jésus l'appelait, il lui donnait rendez-vous pour le lendemain en son saint Paradis;

André irait à Lui dans toute l'ardeur de ses désirs et de son amour.

La nouvelle de l'exécution s'étant répandue jusqu'au village de Tho-duc, un de ses cousins vint le voir. André, qui regrettait de n'avoir pas de frère à qui confier sa mère bien-aimée, pria son cousin de le remplacer auprès d'elle. « Frère, lui dit-il, reste avec ta tante pour achever d'apprendre à tisser la soie. Quand elle aura du travail, aide-la à le terminer. » Puis, sachant que la suprême consolation de sa mère serait de savoir qu'il avait persévéré jusqu'à la fin, il ajouta : « Oh ! dis bien à ma mère que j'ai eu le bonheur de rester fidèle à Dieu jusqu'à la fin ; qu'elle travaille tranquillement pour gagner sa vie. » Alors, il le chargea de recommander à toute la famille d'être fidèle à Dieu, afin de le retrouver un jour au ciel : « Observez bien les commandements de Dieu, dit-il. Quant à moi, mon sort est fixé, n'ayez plus d'inquiétude. »

Les deux amis passèrent la nuit en pieuses conversations et en ferventes prières. Enfin se leva l'aurore du jour de l'éternelle communion de cette âme avec son Dieu. André voulut l'inaugurer par un sacrifice, pour affirmer ce détachement dont il allait donner une preuve éclatante, et mériter la grande grâce du martyre qui devait assurer son salut. Comme son cousin lui demandait s'il voulait déjeuner : « Non, répondit-il, fais cuire du riz pour toi seul, je ne mangerai pas ; je veux jeûner pour me préparer à la mort. »

Bientôt parurent les soldats chargés de le conduire au lieu marqué pour le supplice. Ils présentèrent au capitaine préposé à la garde de la prison la planchette sur laquelle étaient inscrits le nom du condamné et le motif de sa condamnation. Ces considérants, qui d'ordinaire sont la révélation d'un crime, étaient pour André un titre de gloire, car ils témoignaient qu'il avait refusé de fouler la croix, qu'il était resté fidèle à son Dieu et méritait le nom de martyr de Jésus-Christ. Après avoir réuni les prisonniers, le capitaine lut à haute voix la sentence. André répondit à l'appel de son nom.

Le cortège se forma. Quelques soldats ouvraient la marche ; puis venait le condamné, chargé de sa cangue, sorte d'échelle d'un mètre cinquante environ, dont les deux montants sont réunis par des échelons de quinze à vingt centimètres ; la tête du patient est passée entre deux traverses fixées au milieu, les deux montants pèsent sur les épaules. D'une main, André portait la natte sur laquelle il s'agenouillerait pour recevoir le

coup de mort; de l'autre, il égrenait pieusement son chapelet. Un second groupe de soldats fermait la marche.

André approchait du village de An-hoa, lorsque, à la hauteur du marché, il vit sa mère et ses sœurs qui venaient lui adresser un dernier adieu. Si le confesseur n'avait pas connu la foi de sa vaillante mère, il aurait redouté un dernier assaut de tendresse, mais il savait son héroïsme et sa générosité, et il devina qu'elle venait l'encourager et le soutenir en cette lutte suprême. En effet, cette femme chrétienne lui aurait plutôt redit la parole de la mère des Machabées : « Mon enfant, regarde le ciel et la terre, puis choisis. » La mère et les sœurs se contentèrent de se joindre à la foule jusqu'à la maison commune, appelée Bac-dinh, où le mandarin fit arrêter sa troupe pour permettre au condamné de prendre quelque nourriture, et à ses parents et amis de s'entretenir une dernière fois avec lui. On lui offrit quelques petits gâteaux ; mais, fidèle à la résolution prise le matin, il refusa d'y toucher. Il était plus avide d'entendre les dernières exhortations et de recevoir les derniers adieux de sa mère. Celle-ci, soucieuse avant tout de la réputation de son fils, lui demanda s'il n'avait contracté aucune dette pendant son séjour à la prison. André répondit qu'il avait payé sa chaîne afin que sa mère pût la conserver après sa mort, qu'il avait distribué une ligature et demie aux compagnons de sa captivité ; puis, se souvenant qu'il avait perdu quarante centimes en jouant aux échecs, il pria sa mère de payer sa dette. Enfin, il renouvela à sa famille ses dernières recommandations de fidélité au Dieu pour lequel il allait mourir. Le commandant de l'escorte ayant donné le signal du départ, parents et amis se rangèrent devant le martyr et le saluèrent une dernière fois. André répondit par une simple inclination de tête. « Adieu, mon fils, prie pour ta mère, » s'écria la mère d'André ; celui-ci, trop ému pour répondre, se contenta de la saluer, et ses yeux se dirigeaient vers le ciel, comme pour lui indiquer l'objet de leurs espérances et le lieu de leur éternelle réunion.

Le cortège reprit sa marche. A peine eut-on avancé de quelques pas que le capitaine ordonna une seconde halte. Les soldats formèrent cercle autour du condamné. Un ouvrier ouvrit la cangue et brisa la chaîne. André se prêta de bonne grâce à cette première opération. Prenant sa chaîne, il la tendit à un soldat en lui recommandant de la faire passer à sa mère. Les bourreaux procédèrent ensuite à la toilette du condamné.

Ils relevèrent sur le sommet de la tête la longue tresse de cheveux que portait André à la façon des Annamites; ils abaissèrent ses vêtements jusqu'à mi-corps pour faciliter au bourreau sa cruelle besogne; pour éviter que le condamné lui-même n'y mît obstacle par quelque mouvement instinctif, ils lui passèrent une corde sous les bras qu'ils replièrent et attachèrent par derrière, tout en reliant les mains sur la poitrine.

Avant de livrer ses mains, André fit le signe de la croix, dernière protestation de foi et d'amour à la face des infidèles. Il continua sa prière pendant que les soldats poursuivaient leur œuvre. « Tout est-il prêt ? » demanda le mandarin. — « Tout est prêt, » répondit le bourreau. — « Après le troisième coup de tam-tam, exécutez la sentence, » commanda l'officier. L'un des bourreaux, se plaçant à gauche, posa la main sur les yeux du condamné; et un autre, se plaçant à sa droite, brandit son sabre. André s'inclina dans un dernier acte de résignation ; au second coup de tam-tam, sa tête roulait sur le sol, tandis que sa belle âme montait au ciel.

La mère du martyr, dominant son émotion, et s'inspirant des sentiments de la Vierge Marie au pied de la croix, avait assisté au supplice, ou plutôt, au triomphe de son enfant. A peine le sacrifice eut-il été consommé, que, s'approchant de l'officier : « Mandarin, lui dit-elle, cet homme était mon fils, faites-moi donner sa tête, je vous en prie. » — Elle voulait éviter aux restes mutilés du martyr les profanations que les bourreaux n'épargnent pas toujours à leur victime, et assurer à ses reliques les honneurs qui leur étaient dus, et à sa famille la consolation de prier sur sa tombe. L'officier crut devoir accéder à cette légitime requête. « Soit, » répondit-il. La mère, relevant un pan de sa robe, reçut des mains du bourreau le chef sanglant de son fils qu'elle emporta vers la barque préparée à cet effet.

La mère ramena à Tho-duc la dépouille de son cher enfant. Aujourd'hui, ce n'était plus seulement de la tendresse qu'elle éprouvait pour lui, c'était de l'admiration, c'était un véritable culte. Il avait réalisé toutes les espérances que son nom permettait de concevoir *(Trong signifie espérance)* ; et du haut du ciel, il serait encore le protecteur, l'espérance des siens au jour des épreuves et des combats.

On ne prie pas pour les martyrs dont le salut est assuré par ce dernier

acte de charité parfaite, a dit un Père de l'Église ; la mère d'André pensait que c'est également faire injure à un martyr que de pleurer sa mort, puisque la mort est pour lui la fin de cruelles souffrances et le commencement de la vraie vie; elle enviait au contraire le bonheur de son fils, et se félicitait elle-même d'avoir donné un martyr à l'Église, et un élu au ciel.

Les chrétiens et les païens de Tho-duc, venus en grand nombre à la rencontre du cortège triomphal, s'étonnaient de la sérénité, de la douceur, de la beauté qui resplendissaient sur les traits d'André Trong. « Il est beau comme un ange, » disait son cousin Sang. La plupart remarquèrent que ses pieds avaient à peine été maculés par la boue du chemin, alors que les soldats et les bourreaux avaient tous de la boue jusqu'à mi-jambes. La chose parut si étrange que sa tante demanda si on lui avait lavé les pieds après le martyre. Cette blancheur parut si extraordinaire que les chrétiens annamites en ont conservé le souvenir jusqu'à ce jour.

Le corps d'André Trong fut déposé dans le cimetière de Tho-duc. Deux jours plus tard, le 30 novembre 1835, le P. Marchand, missionnaire français de la Société des Missions-Étrangères, subissait en ce même village l'affreux supplice des cent plaies, ajoutant l'exemple de sa patience et de sa foi à l'édification laissée à ses compatriotes par le jeune soldat annamite.

La vénération, due aux vertus et à l'héroïsme d'André Trong, ne tarda pas à se propager. Le 19 juin 1840, sur les rapports des vicaires apostoliques et des missionnaires, la cause de sa béatification était introduite en même temps que celle du P. Joseph Marchand. Tous deux étaient déclarés *Vénérables Serviteurs de Dieu*. Bientôt, sans doute, André sera déclaré *Bienheureux*, et avec lui les cinquante et un serviteurs de Dieu, dont le procès s'instruit activement en cour de Rome. En attendant que l'Eglise rende un culte public à la mémoire de ce jeune martyr, tous les catholiques, les jeunes gens surtout, peuvent l'admirer et l'invoquer dans le secret de leur cœur, lui demandant le courage et la grâce de combattre le bon combat jusqu'au dernier jour, et de rester, coûte que coûte, le soldat de Jésus-Christ, et, s'il le faut, son témoin et son martyr.

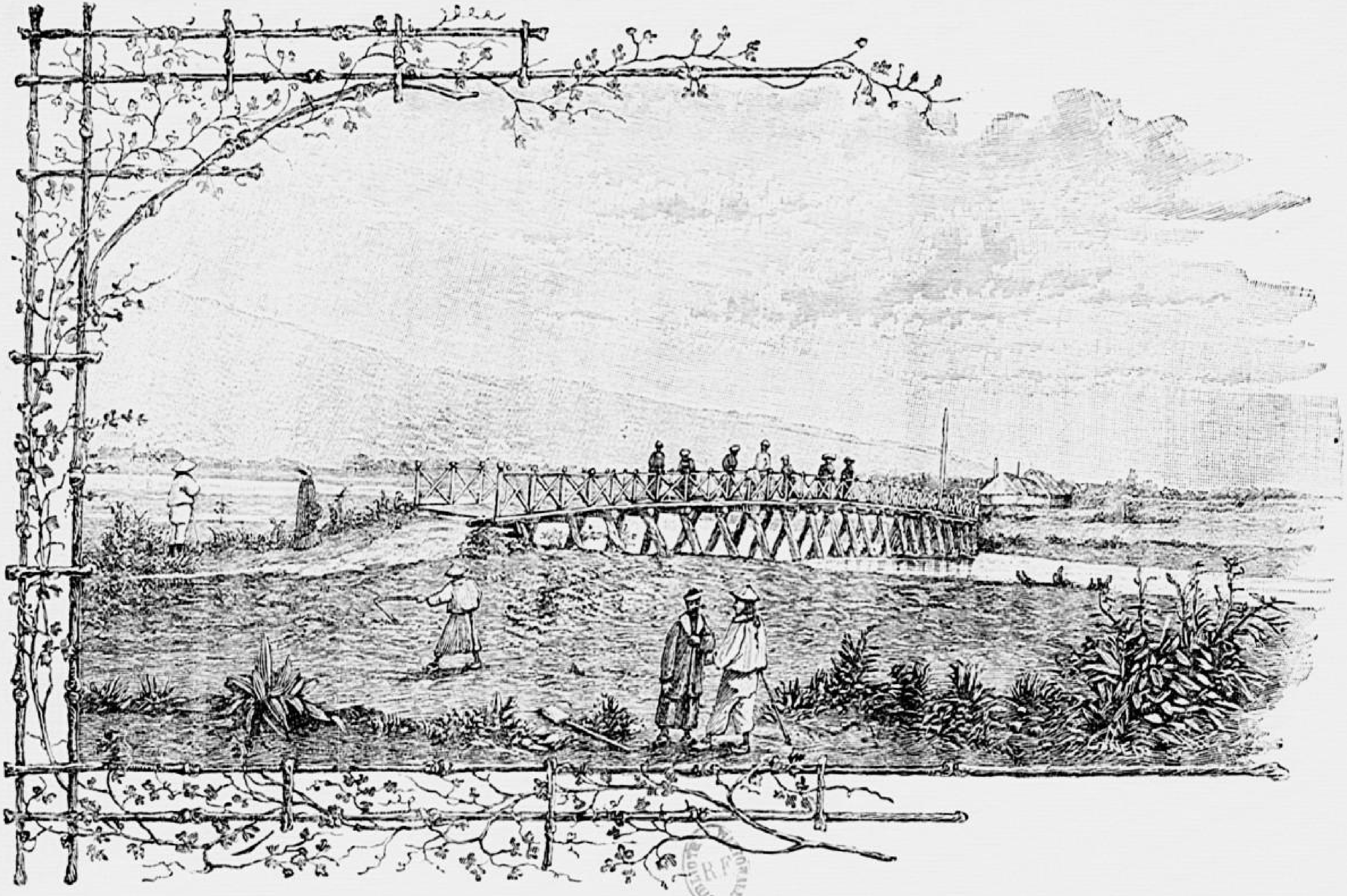

Le rendez-vous du pont de Ba-cho. (P. 24.)

# Xavier Can

## LE CATÉCHISTE DE Mgr RETORD

(20 Novembre 1837).

APRÈS le martyre d'André Trong et du P. Marchand, qui avaient été exécutés aux portes mêmes de Hué, la capitale de l'Annam, la persécution redoubla d'intensité. On aurait pu croire que les provinces éloignées seraient plus épargnées; mais les mandarins, souvent plus haineux et toujours plus cupides que le roi lui-même, observèrent avec une rigueur intéressée les prescriptions cruelles de Minh-Mang. « Depuis le premier jusqu'au dernier, écrivait Mgr Melchior, tous les mandarins ne pensent qu'à voler. » Les édits du roi leur fournissant un moyen facile de *manger de l'argent,* ils n'ont garde d'y manquer, car la persécution est pour eux le temps de la moisson. Non seulement ils confisquent les biens, distribuent les amendes, multiplient les impôts, non seulement ils reçoivent les récompenses promises aux persécuteurs, mais ils se font même payer pour ne pas dénoncer, pour ne pas persécuter, pour ne pas détruire, pour ne pas arrêter ou pour relâcher. Ils se montrent parfois plus rigoureux et plus cruels afin de mettre leur silence et leur protection à plus haut prix.

La persécution s'étendit à travers tout le pays soumis à l'autorité despotique de Minh-Mang; elle fut surtout terrible dans le Tonkin et plus particulièrement dans le Tonkin occidental. Le fameux édit du 8 janvier 1833 fit trembler le troupeau et dispersa les pasteurs. « Un frisson d'angoisse et de terreur courut dans toute la mission, témoigne Mgr Retord, car les Annamites, il faut bien le dire à la louange de la grâce qui les transforme parfois en héros dans les prétoires, les Annamites sont

par nature la pusillanimité même. Dans le premier égarement de la surprise et de l'effroi, ce fut à qui fuirait plus vite et plus loin devant la persécution. Quatre-vingt mille chrétiens abandonnèrent leurs maisons et leurs champs : les uns, pour se réfugier sur des barques, dans lesquelles ils vivaient de leur pêche, et qu'ils abritaient, le soir, aux rives les plus désertes des fleuves ; les autres, pour aller camper sur les montagnes et au sein des forêts peuplées de tigres, où ils se croyaient néanmoins plus en sûreté qu'à la portée des mandarins. Cette existence misérable en fit périr un grand nombre, mais ils se consolaient en pensant que, s'ils avaient tout perdu, du moins ils n'avaient pas été exposés au malheur de renier leur Dieu. »

Cependant, des ruines de tout genre s'accumulaient dans les missions abandonnées. Quatre cents chapelles furent détruites, les communautés religieuses furent expulsées, le séminaire indigène dut se réfugier à Siam ; en un mot, tous les établissements, qui avaient coûté deux cents ans de travail et de sacrifices, furent anéantis en quelques jours, et l'Église annamite rentra plus pauvre que jamais dans la voie des catacombes et du martyre.

Des ordres impitoyables étaient adressés à tous les gouverneurs, la tête des missionnaires était mise à prix, et la peine de mort prononcée contre quiconque refusait d'apostasier. Des croix étaient placées dans tous les carrefours pour forcer les passants à les fouler aux pieds ; des espions sillonnaient le pays, flairant, comme des limiers, la retraite des prêtres, ou épiant les assemblées nocturnes, dont le moindre flambeau pouvait trahir le mystère. L'armée n'avait plus d'autre mission que de donner la chasse aux proscrits. Chaque matin, un village se réveillait au bruit du tam-tam. Les soldats, qui l'avaient bloqué pendant la nuit, commençaient aussitôt leurs perquisitions, fouillaient les maisons et sondaient les jardins, sachant que leurs victimes s'enterraient parfois vivantes pour échapper à leur cruauté. Si l'on découvrait quelque personne suspecte ou quelque objet sacré, la visite domiciliaire s'achevait par la dévastation ; les pieux recéleurs étaient chargés de chaînes, les habitants rançonnés et battus, et le cortège triomphant conduisait leur innocente proie au prétoire, vestibule de l'échafaud.

Mgr Havard, vicaire apostolique du Tonkin occidental, et ses missionnaires avaient réussi à se dérober à toutes les recherches des émissaires du

cruel empereur. Repoussés d'un monde qui n'était pas digne d'eux, ils erraient dans les solitudes, ou s'enfonçaient dans la profondeur des cavernes. Parmi les missionnaires que le vénérable prélat entraînait à sa suite, se trouvait un jeune Père, récemment arrivé d'Europe, le P. Retord dont le nom et la vie sont intimement mêlés à l'histoire du Tonkin. Mgr Havard, prévoyant le rôle important qu'aurait à jouer le P. Retord, lui avait adjoint, pour l'initier à la langue et aux mœurs du pays, un de ses meilleurs catéchistes, qui avait nom Xavier Can.

François-Xavier Can, né à Son-Mieng en l'année 1803, était entré dès son plus bas âge à la maison de Dieu, sorte d'école apostolique de la mission du Tonkin. Après y avoir étudié les lettres chinoises, il était passé au séminaire où il avait mérité son diplôme de catéchiste en cette même année 1832.

Le catéchiste annamite commençait sa campagne au service du Seigneur en même temps que le missionnaire européen auquel il était attaché. Malgré la différence d'âge et d'éducation, les deux apôtres étaient bien faits pour s'entendre : même intelligence, même foi, même générosité, puisées à la même source de la religion dont les eaux vivifiantes fécondent l'Orient et l'Occident.

Xavier Can s'acquitta si fidèlement de ses fonctions auprès de son illustre élève, que, dès l'année 1833, le P. Retord confessa plus de quatorze cents Annamites et que, l'année suivante, rencontrant son évêque, il était embarrassé pour retrouver son idiome maternel. En retour, le prêtre donnait au catéchiste des leçons de théologie, qui, dans sa pensée et dans le désir de Xavier, devaient lui permettre d'arriver un jour à l'honneur du sacerdoce.

Il était écrit que le P. Retord sèmerait et récolterait dans les larmes. A peine était-il débarqué au collège de Qué-Vinh où résidait le vicaire apostolique, en septembre 1832, que le collège fut dispersé, et le jeune missionnaire contraint de se cacher dans un pays dont il ne connaissait ni les lieux, ni les usages, ni la langue. Heureusement l'expérience et le dévouement de Xavier Can firent face à toutes les difficultés de la situation. « Je vous ferais gémir, écrivait le P. Retord à un ami, si je vous faisais la description des nombreuses cabanes que j'ai déjà habitées. Je commence à être familiarisé avec la misère ; désormais je l'ai prise pour mon épouse ; jusqu'à la mort je pense vivre avec elle, et voilà pourquoi

je ne la crains plus. Toutefois, si vous tenez à connaître le réduit actuel qu'occupe votre ami, sachez qu'il a passé toutes les fêtes de Noël seul avec ses deux catéchistes, dans une vieille petite cabane, dont le principal mérite est de lui donner toute liberté d'étudier l'astronomie, à travers les lucarnes de son toit délabré, sans qu'il ait besoin de quitter la natte sur laquelle il est couché. »

La grande consolation des fugitifs était, pour les catéchistes, la sainte communion, et pour le missionnaire le saint sacrifice de la messe. « Au milieu de mes misères, poursuit le P. Retord, j'ai l'ineffable bonheur de pouvoir chaque jour adorer de bien près le bon Maître, qui, tous les matins, bien avant l'aurore, descend dans ma cabane ; là Jésus naît de nouveau sur un autel de bambous, aussi pauvre que la crèche ; quelques Annamites, aussi simples que les bergers, lui rendent leurs devoirs, et un pauvre missionnaire qui n'est point roi, qui n'est point Mage, mais qui est aussi venu de bien loin, lui offre le sacrifice de sa vie, dans quelque temps et de quelque manière qu'il lui plaise de la terminer. »

Malgré ces obstacles de tout genre, le P. Retord exerçait activement son ministère, grâce au zèle et aux industries de son catéchiste qui lui ménageait des cachettes, des déguisements, et savait même le tirer d'un mauvais pas. Le missionnaire nous a raconté lui-même la façon originale dont il administrait les chrétientés à cette époque. « Tantôt heureux héritier de la barque de Pierre, je voyage sur les eaux des fleuves, qui sont très beaux ici et en grand nombre ; les païens qui me voient voguer dans ma petite nacelle, croient que je vais, comme eux, à la pêche des poissons, alors que je vais à la pêche des hommes. Le plus souvent c'est à pied que je fais mes courses. Figurez-vous un individu dont la taille est de cinq à six pouces plus haute que tous ceux qui l'environnent ; une longue barbe cache presque son visage, un ample turban enveloppe sa tête, et un chapeau de paille de neuf pieds de circonférence la couvre en entier. Ses larges habits, d'une forme singulière, sont relevés jusqu'aux genoux ; ses pieds sont nus ; sa main s'appuie sur un gros bâton noueux. Le voilà qui s'avance, précédé d'une douzaine d'hommes armés de longues perches de bambous ; car c'est ainsi qu'il faut en user pour ne pas s'exposer à tomber entre les mains des brigands qui pullulent sur cette malheureuse terre annamite. Je marche au milieu des ténèbres, à travers les rizières,

par des chemins tortueux et étroits, bien souvent dans la boue ou dans l'eau jusqu'à la ceinture malgré la pluie et les vents. »

Ainsi, par ses exemples autant que par ses paroles, le P. Retord consolait les fidèles, fortifiait les hésitants, ramenait les apostats, convertissait les païens et parfois ceux-là même qui étaient envoyés à sa poursuite. Le catéchiste Xavier Can avait sa part de mérite en ces travaux apostoliques, et le P. Retord lui-même la lui faisait assez large. « Il m'a suivi partout depuis que je suis au Tonkin, témoigne-t-il. Il a habité avec moi dans les réduits les plus sombres ; il a couru avec moi pendant les nuits, dans l'eau et la boue des rizières et des marécages ; il a partagé tous mes dangers, m'a soigné dans mes maladies ; il m'a aidé à apprendre la langue annamite ; enfin il m'a assisté dans toutes les fonctions de mon ministère, à travers des difficultés et des privations sans nombre et sans mesure. Il était très ardent à prêcher les idolâtres, à encourager les chrétiens persécutés, à aller chercher et ramener au bercail les pécheurs endurcis. C'était mon grand commissionnaire. Expéditif, obéissant, il allait promptement partout où je l'envoyais, loin ou près, la nuit ou le jour, dans les pays paisibles, dans les villes et les villages que bouleversait la tourmente de la persécution religieuse. »

En 1836, la persécution devint plus violente. Le 25 janvier de cette année, Minh-Mang avait revêtu de sa sanction une nouvelle requête des mandarins contre les missionnaires. « Tout prêtre européen pris sur un navire chinois abordant dans le royaume sera mis à mort. — Tout prêtre européen, saisi dans l'intérieur du pays, sera puni de mort. — Seront punis de la même peine ceux qui le cacheraient chez eux. — Tous les officiers publics, dans le territoire desquels un de ces prêtres sera découvert, seront punis de mort, parce qu'ils n'auront pas fait les recherches nécessaires pour les saisir. »

Après ces mesures de rigueur, il devint difficile et même impossible au P. Retord de s'aventurer par les chemins battus ou dans les sentiers des rizières : sa longue barbe et sa haute taille révélaient aussitôt un Européen. Au mois d'avril, il se réfugia à Tan-do dans une fosse profonde de deux mètres, ayant une prise d'air par un tube de bambou dont l'extrémité était dissimulée sous une touffe de joncs. Les mandarins, soupçonnant sa présence dans le village, envoyèrent trois cents hommes

qui fouillèrent les maisons de fond en comble. Mais le missionnaire était descendu dans sa cachette et y faisait une méditation sur la mort dont il nous a parlé en ces termes : « Aujourd'hui, je suis étendu vivant dans le sépulcre ; mais demain, on m'y mettra et je serai mort. Il est donc bien vrai que cette vie n'est autre chose qu'un peu d'espace entre un berceau et une tombe, autre chose qu'un chemin fort court, dont les cyprès tracent les bords. O mort ! Ils sont heureux les amis du Seigneur qui s'endorment doucement dans tes bras, accompagnés de leurs bonnes œuvres ; comme de joyeux moissonneurs, chargés des fruits de la moisson, ils se reposent éternellement de leurs fatigues. »

Le missionnaire, réduit à se cacher, devait souvent expédier Xavier en éclaireur, se reposer sur sa discrétion et recourir à son zèle.

Le 19 avril 1836, le P. Retord, appelant son catéchiste : « Va à Ké-chuong, lui dit-il, parler au maire qui est chrétien ; demande-lui si le P. Tuan ne pourrait pas passer un jour ou deux chez lui pour faire l'administration de la paroisse. Tu iras ensuite à Ké-vac et tu transmettras la réponse au Père. » Xavier partit. Il vit le maire qui lui donna une réponse favorable, puis se dirigea vers Ké-vac pour avertir le prêtre annamite.

Au moment où il arrivait à ce dernier village, il rencontra une troupe de gens armés qui étaient eux-mêmes à la recherche du Père Tuan. Le prêtre, toutefois, avait eu le temps de s'enfuir. Les païens se consolaient de leur mécompte en de larges libations, lorsqu'ils virent arriver Xavier. — « Où vas-tu ? demandèrent-ils brusquement. — Je passe mon chemin. — As-tu quelque connaissance dans notre village ? — Oui, je connais particulièrement l'ancien chef de canton. » — Or ce chef était catholique. Parmi les soldats se trouvait un ennemi personnel du chef de canton, qui excita ses compagnons contre Xavier. « C'est un ami de Tong-Quan, s'écria-t-il, arrêtez-le. » Et aussitôt ils se saisirent du malheureux catéchiste et le lièrent aux colonnes du cabaret.

Celui qui commandait la bande, s'étant procuré des croix et des images, voulut forcer le catéchiste à les fouler aux pieds. Xavier s'y refusa. C'était déjà un motif suffisant de condamnation. Pour le charger davantage et le rendre plus coupable encore aux yeux des mandarins qui auraient à ratifier leur sentence, les païens placèrent des objets religieux au milieu des effets qui appartenaient au prisonnier. Ainsi l'on ne pourrait

nier qu'il appartenait à la *religion perverse*, et le village sur lequel il avait été arrêté aurait à verser une grosse somme pour sa rançon.

Après ce glorieux exploit, le chef fit prévenir le sous-préfet de Thanh-sai qui arriva aussitôt à la tête d'une douzaine de soldats et ordonna de jeter le catéchiste en prison. Ses épaules furent chargées d'une lourde cangue et ses pieds furent enfermés dans des ceps.

La plus grande douleur du fidèle catéchiste était de se voir séparé de son maître, le P. Retord, plus exposé que jamais aux ruses et aux violences des ennemis contre lesquels il l'avait défendu jusqu'à ce jour. Il lui envoya le récit détaillé de son arrestation, et protesta de la ferme résolution où il était de persévérer jusqu'à la fin. « Je sais que le Seigneur m'a conduit sur ce champ de bataille pour combattre avec force et valeur, écrivait-il. Je suis ici comme un bœuf entre les mains du boucher ; ils feront ce qu'ils voudront de moi, ils assassineront ma chair de la manière qu'il leur plaira. Je ne regrette rien sur cette terre, je ne crains point l'ennemi, je ne redoute nullement la fureur des bourreaux. »

A ce premier billet le P. Retord répondit par un souvenir classique et un texte de la Sainte Écriture. « Quoi qu'il arrive, lui disait-il avec Virgile, il faut être plus grand que les événements ; sois courageux, brave enfant, c'est ainsi qu'on arrive à la vraie gloire. » Et il ajoutait avec l'apôtre saint Paul : « Sois fort dans la guerre contre l'antique serpent, et tu recevras la couronne de gloire. »

Le surlendemain de son arrestation, Xavier Can, fidèle à sa parole, confessa publiquement la foi. Le sous-préfet l'avait appelé à son prétoire. « A qui appartiennent ces objets? demanda-t-il, en lui présentant les croix et les images confondus avec ses vêtements. — Ils appartiennent au chef de ceux qui m'ont pris. — Foule-les aux pieds, et tu seras de suite relâché. — C'est ce que je ne ferai pas. — Puisqu'ils ne t'appartiennent pas, pourquoi refuses-tu? — Quoiqu'ils ne m'appartiennent pas, ce ne sont pas moins des objets de notre religion; je ne voudrais jamais les profaner. »

« Deux jours après, le mandarin me fit de nouveau venir devant lui, raconte Xavier lui-même. En me voyant, il dit à ses huissiers : « Ce jeune homme est sans doute le premier ou le second de son village, car sa figure n'est point celle d'un homme du peuple. » Puis m'adressant la

parole : « Comment, toi qui sais raisonner, peux-tu croire ce que disent les maîtres de ta religion, qui ne font que mentir et tromper le peuple? » — Je répondis : « Mandarin, les prêtres ne sauraient mentir et tromper. »

Le 25 avril eut lieu un troisième interrogatoire dans lequel le mandarin répéta toutes les grossières imprécations que l'ignorance et la méchanceté n'ont cessé de reproduire, avec une satanique uniformité, contre la religion de Jésus-Christ, et spécialement contre les augustes sacrements de l'Eucharistie et de la Pénitence. Xavier, dont l'instruction religieuse était très avancée, répondit par le simple exposé de la vérité, récita les commandements de Dieu dont il expliqua les termes et finit par une courte et touchante prière. L'auditoire s'émut, et le juge leva la séance. « Ce jeune homme est très raisonnable, observa-t-il, les préceptes et les prières qu'il récite enseignent des choses excellentes, ils contiennent de meilleures instructions que toutes celles qu'a données le roi dans ses dix articles. »

Malgré cette déclaration favorable, arrachée par l'évidence, le mandarin n'avait pas épargné la torture à l'accusé. « Il m'a fait frapper trois fois, pour n'avoir pas voulu marcher sur la croix, rapporte Xavier. Les deux premières fois, j'ai reçu soixante coups de rotin, et la troisième fois cinquante. Je suis enfermé dans une même prison avec quinze insignes bandits païens, poursuit-il ; leurs paroles et leurs actions sont abominables : le jour ils s'enivrent, et la nuit ils jouent. Je ne puis m'appliquer sérieusement à aucun exercice de piété. Cette prison est étroite et fétide. La cangue de bois, passée à mon cou, semble à chaque instant devenir plus lourde. Cependant, mon Père, je ne regrette qu'une chose, c'est de ne pouvoir me confesser. Pour tout le reste, je l'abandonne à la volonté du Maître du Ciel et le supporte de bon cœur. Je sais que le Seigneur lui-même m'a conduit sur le champ de bataille. »

Dans son premier billet, le P. Retord promettait à Can de ne l'oublier ni devant Dieu ni devant les hommes. Cette parole assurait au catéchiste le concours des prières de son maître, et elle insinuait qu'il ferait tous ses efforts pour soulager sa peine ou lui rendre sa liberté.

Sans doute, le P. Retord appréciait, autant qu'aucun autre, la gloire qu'il y avait à souffrir pour Jésus-Christ; il connaissait mieux que les autres

la vertu de son catéchiste; mais, qui lui disait que sa persévérance ne se lasserait pas devant les séductions de ses compagnons, les langueurs de la prison et les tourments de la torture? La palme du martyre est bien belle, mais elle est placée sur le sommet d'une montagne très élevée et très escarpée, le Calvaire, que tous ne gravissent pas. Et puis, en ces temps malheureux, dont on ne prévoyait pas la fin et où les ouvriers évangéliques faisaient défaut, n'était-il pas bon de conserver à la mission ce serviteur intelligent et dévoué qui deviendrait à son tour prêtre et missionnaire? Ajoutons qu'en ces pays de Chine et du Tonkin, une condamnation retentissante est regardée par les païens comme une victoire, et par les chrétiens comme une défaite, tant est invétérée chez eux l'habitude d'apprécier les événements par le succès ou l'insuccès. Il fallait donc éviter cette impression fâcheuse, en empêchant une exécution capitale, qui, trop souvent, est le signal d'une recrudescence de persécution contre les chrétiens.

En conséquence, le P. Retord résolut de mettre tout en œuvre pour obtenir la délivrance de son catéchiste. Aucune demande, aucun sacrifice ne lui coûta; ce fut une sorte de duel entre lui et les juges : de son côté, la générosité et l'habileté, du côté des mandarins et des païens, tantôt l'acharnement et la cupidité, tantôt le laisser-aller ou une certaine pitié qui laissaient concevoir quelque espoir de libération.

Les notables du village de Son-Mieng intervinrent les premiers et réclamèrent leur compatriote; puis, la mère de Xavier vint se jeter aux pieds du mandarin, le front courbé jusqu'à terre et une touffe d'herbes à la bouche, selon la coutume du pays, pour le conjurer de lui rendre son enfant. Les prières et les larmes d'une pauvre femme étaient un bien faible argument aux yeux d'un mandarin annamite. Le P. Retord le savait, et il avait eu soin de la faire accompagner par un catholique influent à qui il avait remis les aumônes recueillies parmi les chrétiens en faveur de leur frère. Les juges se montrèrent exigeants. Ils réclamèrent trois cents ligatures (trois cents francs), qui leur furent octroyées sur-le-champ. Il ne restait, semble-t-il, qu'à remettre Xavier en liberté. Mais les mandarins ne l'entendaient pas ainsi. « Extorquer de l'argent de toutes les manières remarque à ce sujet le P. Retord, c'est là leur métier. Pourvu qu'on leur en donne beaucoup, on est soudain sans crime à leurs yeux; mais ce n'est pas pour longtemps. Avec de l'argent on enchante, on endort

pour quelques jours seulement ce monstre persécuteur; bientôt il se réveille plus furieux que jamais et hurle de nouveau : « La mort ou de l'argent ! » — En effet, les mandarins, encouragés par cette première concession, demandèrent un supplément de cent ligatures qui leur fut payé séance tenante, et enfin un autre supplément de deux cents ligatures que le P. Retord se chargea de recueillir.

Cette rançon de six cents ligatures eût peut-être suffi, si les événements n'étaient venus empêcher l'effet des promesses du mandarin et des démarches du P. Retord. Le bruit de l'arrestation de Xavier Can s'était malheureusement répandu, et la rumeur publique, qui exagère toutes choses, racontait qu'on avait arrêté un missionnaire européen. Dès lors, le sous-préfet de Thanh-sai, craignant d'être blâmé s'il n'en référait à ses chefs, fit conduire le prisonnier à Hanoï pour le remettre entre les mains du grand mandarin de la province.

Xavier comprit que son procès entrait dans une nouvelle phase, la dernière peut-être, car on ne comparaît pas impunément devant le grand mandarin. Il éleva son cœur et sa foi à la hauteur des circonstances, et renouvela sa résolution de tout souffrir plutôt que de trahir son Dieu. Devinant dans quelle inquiétude son maître serait plongé lorsqu'il apprendrait son départ pour la capitale, il profita de la rencontre d'un chrétien pour lui murmurer à l'oreille : « Allez dire au Père d'être tranquille; lors même qu'on m'écorcherait vif, j'espère, avec la grâce de Dieu, ne rien dire qui puisse lui susciter le moindre embarras. »

Cependant les prévisions de Xavier ne se vérifièrent pas aussitôt. Le vice-roi refusa même de juger l'accusé, et, le remettant au sous-préfet : « Faites-lui fouler aux pieds la croix et les images, dit-il, et renvoyez-le en liberté. » Cette parole, inspirée par la pitié, trahissait une certaine bienveillance; mais jamais le catéchiste n'achèterait sa liberté à des conditions aussi dures.

Xavier Can fut donc ramené à Thanh-sai où commença une instruction régulière, si l'on peut qualifier ainsi un procès annamite toujours mêlé de mensonges, de faux témoignages, de parjures, d'histoires fabriquées de toutes pièces, de concussions, d'exactions, etc. Comme pièces à conviction on produisit de nouveau les croix et les images qu'on avait

ajoutées aux vêtements du catéchiste au moment de son arrestation; puis, de faux témoins, achetés par l'accusateur, défilèrent devant le juge et déclarèrent que tous ces objets appartenaient réellement à Xavier Can. Enfin, le mandarin donna à Xavier et aux autres chrétiens, que les païens avaient compromis dans cette affaire, l'ordre de marcher sur la croix. Quelques-uns obéirent; mais Xavier refusa. Le mandarin eut beau le faire battre à coups de rotin, Xavier refusa encore, et refusa toujours.

De retour à la prison, le fidèle catéchiste eut à subir les séductions, les injures et les violences de ses compagnons de captivité qui conjuraient avec les païens contre sa vertu et sa foi. L'obsession, provoquée par ces sollicitations de chaque instant, est souvent plus pénible et plus dangereuse que les menaces des juges et les tortures des bourreaux, contre lesquelles on est davantage en garde. Ses compagnons faisaient valoir auprès du généreux confesseur les raisons les plus capables de triompher de ses résistances. Plusieurs, qui avaient certaines notions des vérités catholiques, tournaient contre lui leur modeste science. « Insensé que tu es, lui criaient-ils, saint Pierre n'a-t-il pas renié Jésus trois fois? Est-il moins un grand saint et le premier des apôtres? Veux-tu être plus saint que lui? Foule la croix aux pieds une fois seulement; tu t'en confesseras, puis tu feras pénitence. Crains-tu de descendre en enfer? J'y descendrai pour toi. — Crains-tu le jugement de Dieu? Moi-même je te défendrai devant le tribunal suprême; je te permets de jeter tout le mal sur moi. »

La foi de Xavier était trop éclairée pour se laisser ébranler par de pareils sophismes. Ses compagnons étaient plus habiles lorsque, s'adressant au cœur compatissant du généreux jeune homme, ils lui faisaient valoir tous les avantages que les chrétiens, ses frères, et eux surtout, retireraient de cette concession, qu'ils appelaient un acte de condescendance. « Quels beaux effets résulteront de cette action! Quelle gloire pour la religion! Nous serons tous renvoyés absous, nos accusateurs seront condamnés à mort. Qui osera dans la suite nous intenter des procès? Personne assurément. Les prêtres et les catéchistes pourront aller et venir tout à leur aise à travers le pays sans que personne ose leur dire un mot. — Mais si tu t'obstines à ne pas obéir, nous serons honteusement condamnés comme des criminels; les dignitaires de ton canton et de ta

commune seront compromis, et, dans leur colère, ils feront retomber sur les chrétiens le poids de leur vengeance. »

Xavier souffrait plus que ses compagnons de ces tristes perspectives, mais aucune considération ne put triompher de la fidélité qu'il gardait à son souverain Maître et Seigneur. « Que la sainte volonté de Dieu s'accomplisse, écrivait-il au P. Retord, car c'est cette sainte volonté que j'ai toujours eue en vue dans tous mes actes. Plusieurs, par une compassion cruelle, m'ont conseillé de marcher sur la croix; autrement, disent-ils, non seulement je serai condamné à mort, mais encore un grand nombre de personnes seront punies à cause de moi. Je leur ai répondu : « Si le village où je suis né mourait tout entier pour la religion, ce serait un grand et inappréciable bonheur. Mais si tout l'univers était condamné à périr, et que, pour le sauver, il me fallût fouler la croix aux pieds, je ne le ferais pas. » Les païens et les mandarins répètent que je suis un fou. « Tout homme, me disent-ils, cherche à conserver sa vie par les moyens les plus difficiles; pourquoi veux-tu perdre la tienne, lorsque tu peux si facilement la conserver ? » Mais, mon Père, peu m'importe que je passe pour insensé aux yeux des hommes, pourvu que le Seigneur me regarde comme un de ses fidèles enfants. »

Xavier cherchait ainsi à s'encourager par la pensée de son père spirituel. Les mandarins (peut-être avaient-ils surpris sa correspondance ?), sachant quelle influence le P. Retord exerçait sur son catéchiste, lui déclarèrent un jour que son maître lui-même l'invitait à fouler la croix. « Le Père Retord vous ordonne d'apostasier, dirent-ils ; vous vous arrangerez ensuite avec lui. » Mais Xavier de répondre fièrement : « Quand même un ange viendrait me dire qu'il est envoyé de Dieu pour m'ordonner d'apostasier, je ne tiendrais aucun compte de ses paroles. A plus forte raison je ferais de même pour le Père Retord. Tout le respect que j'ai pour lui ne pourrait me forcer à lui obéir. Je sais bien d'ailleurs que jamais il ne me donnera un ordre semblable. »

Ainsi la grâce de Dieu triomphait des artifices des hommes, car, selon la remarque du P. Retord, « il a fallu que le Seigneur lui-même l'environnât de sa force pour soutenir sa faiblesse contre ses perfides ennemis. Il se montra inébranlable comme un rocher au milieu des flots, et toujours ses juges furent obligés de conclure : « Il n'y a rien à faire avec cet homme-là. »

Le sous-préfet de Thanh-sai, ne pouvant arriver à faire apostasier le vaillant catéchiste, prononça contre lui une sentence de mort. Mais le vice-roi cassa cette sentence, « comme manquant de clarté dans l'énoncé des accusations, » et le procès fut repris une deuxième, puis une troisième, et enfin une quatrième fois. Les interventions ménagées par le P. Retord, et surtout les barres d'argent, distribuées à propos, arrêtaient le glaive prêt à frapper.

Pour faire mieux connaître la justice annamite, disons le procédé, ou plutôt, le stratagème qui fut le plus efficace sur l'esprit des juges, et par lequel on faillit obtenir l'acquittement du condamné. Les chrétiens de Son-Mieng, compatriotes de Xavier, achetèrent une élégante boîte à thé en bois d'ébène, marquetée de nacre, à l'un des plus habiles charpentiers du pays. Celui-ci la prit, partit pour Hanoï, et se présenta devant le vice-roi. Son discours ne fut pas un chef-d'œuvre de vérité, mais il est un modèle de style et d'habileté annamites : « Salut profond, grand mandarin, vivez dix mille ans dans la prospérité la plus brillante, afin que nous puissions mendier quelques parcelles du superflu de votre bonheur et de vos vertus. Grand mandarin, vous êtes comme une lampe étincelante, suspendue à la voûte du ciel, qui éclaire jusqu'aux plus petits vermisseaux qui rampent sur la terre; vous êtes comme un nuage bienfaisant, élevé au haut de l'atmosphère, d'où tombe sans cesse une pluie salutaire jusque sur les plus viles herbes des champs. — Grand mandarin, j'ai une grâce à vous demander : Un de mes cousins, excellent charpentier, travaillait avec moi au service du roi et au vôtre. Mais, au second mois de l'année présente, il me pria de le faire remplacer pendant quelque temps, car, dit-il, j'ai une petite terre que je veux aller labourer pour aider à nourrir ma femme. J'acquiesçai à sa demande. Quelques jours après son arrivée chez lui, lorsqu'il allait à Ké-vac acheter un buffle pour labourer son champ, il fut arrêté près de ce village. Les accusateurs lui supposèrent des objets de la religion chrétienne, qu'eux-mêmes ont sans doute volés aux chrétiens, et le conduisirent au mandarin de la sous-préfecture qui le tient en prison depuis plus de huit mois et l'a fait inhumainement fouetter plusieurs fois. — Grand mandarin, j'attends avec la plus grande impatience qu'il revienne travailler auprès de moi. Voilà plusieurs jours que son tour est venu, et, s'il n'arrive bientôt, je ne sais vraiment par qui le remplacer, car c'est incontesta-

blement le plus habile de nos charpentiers. Grand mandarin, voulez-vous juger de son talent? Voyez la jolie boîte qu'il a faite dans sa prison, malgré ses inquiétudes, ses entraves et le manque d'outils. Grand mandarin, il vous en fait présent. Daignez l'accepter comme une marque de son attachement, et du grand désir qu'il a de pouvoir bientôt venir travailler auprès de nous au service de Sa Majesté. » Le mandarin général examina la boîte, et, la trouvant fort belle : « Ne t'inquiète pas sur le sort de cet excellent charpentier, dit-il, j'en fais mon affaire. »

Quelques jours plus tard, le préfet portait une sentence que les Annamites appellent une « sentence blanche, » jugement en vertu duquel l'accusé est renvoyé chez lui jusqu'à ce qu'on ait trouvé des témoins pour le condamner ou l'absoudre.

On ne pouvait espérer une décision plus favorable. C'était la victoire. On le crut du moins. Malheureusement l'illusion ne fut pas longue. Cet arrêt, auquel les chrétiens avaient applaudi, avait d'autre part terrifié les accusateurs de Xavier. Ils savaient que, s'il était reconnu innocent, eux-mêmes seraient condamnés pour l'avoir accusé injustement, en vertu du code annamite qu'on aimerait voir appliquer en France. En conséquence, ils redoublèrent de ruse et d'habileté, et à leur tour gagnèrent les juges par des présents plus considérables que ceux des chrétiens de Son-Mieng.

L'intervention d'une méchante femme en ce procès, comme autrefois en celui de saint Jean-Baptiste, empêcha l'effet de la charitable politique du P. Retord. Cette femme, épouse d'un juge, usant de l'empire qu'elle avait sur son mari, obtint la suppression de la sentence blanche, et fit rédiger un nouvel arrêt qui condamnait Xavier Can à un an et demi de travaux publics. Par ce moyen ses ennemis évitaient un échec, et le catéchiste restait en leur pouvoir : double résultat, qui donnait satisfaction à leur orgueil et à leur haine.

Pendant que tous s'agitaient pour sa défense ou sa condamnation, Xavier, toujours plein de patience et de résignation, se reposait en Dieu, sa suprême espérance. « Vous devez plutôt vous réjouir de mes malheurs, écrivait-il à deux catéchistes, ses amis, en voyant que le Maître du ciel m'a déjà accordé une partie de la grâce que vous lui demandez souvent vous-mêmes, dans la prière des actions de grâces après la communion, quand vous lui dites : « Ah ! plût au Ciel que je puisse

souffrir la mort et répandre mon sang, pour vous prouver, ô mon Dieu, l'amour dont mon cœur est embrasé pour vous ! » Tous dans ce monde sont condamnés à souffrir, depuis le pauvre, couvert de haillons, comme autrefois Lazare couché à la porte du riche, jusqu'au monarque, maître d'un grand royaume, comme jadis saint Louis, tombé entre les mains des Infidèles. En parcourant la voie des souffrances, je ne fais que marcher dans la grande route du genre humain. Priez Jésus de me donner les grâces de patience et de force pour supporter avec courage le poids de mes maux, car la chair en moi est bien faible. Vous, vous êtes comme un vaisseau abrité dans une baie tranquille, vous avez un pilote qui tient le gouvernail et commande la manœuvre; mais hélas! moi, je suis comme un navire qu'un typhon furieux jette sur des bords inhospitaliers, et engagé dans des syrtes inconnues d'où il ne peut sortir : point de pilote, point de rameurs, mais une mer sans bornes, des flots courroucés et des écueils sans nombre ! C'est pourquoi souvenez-vous de moi dans vos bonnes œuvres. »

Xavier était depuis huit mois dans la prison de Thanh-sai, lorsque le grand mandarin, fatigué des lenteurs de ses subordonnés, appela la cause à son tribunal à Hanoï, où l'accusé fut transféré dans les premiers jours de l'année 1837.

A Hanoï, comme à Thanh-sai, le prisonnier fut enfermé dans un cachot d'où il ne devait sortir qu'au mois d'avril. Pour se consoler, Xavier épanchait son cœur dans l'âme de son père spirituel, ou plutôt, oubliant ses propres souffrances, il s'intéressait au ministère de celui dont il aurait voulu partager les travaux. « Mon Père, écrivait-il, je pense continuellement à vous. La nuit, je ne puis dormir; le jour, j'oublie de manger, dans l'impatience où je suis de vous voir. Mon pinceau épanche mes sentiments sur cette feuille de papier que j'enverrai vous visiter à ma place, vous faire entendre mes soupirs et vous saluer au commencement de cette année. Que le Père céleste répande la rosée d'en haut, pour arroser et rafraîchir le jardin de votre cœur, afin qu'il produise beaucoup de fleurs odorantes dont je puisse, du fond de ma prison, flairer le doux parfum. »

De son côté, le P. Retord soutenait le courage du jeune confesseur, l'exhortant à se soumettre à la volonté de Dieu et le félicitant d'être le

témoin de Jésus-Christ parmi ses frères du Tonkin et de pouvoir espérer arriver bientôt au ciel. « Que la volonté du Maître du ciel est impénétrable! écrivait-il. Qui aurait cru qu'en t'envoyant, selon ma coutume, veiller aux intérêts de la religion, je t'envoyais à la mort? Qui aurait pensé qu'au jour où tu partais joyeux pour un court voyage, tu me quittais pour ne plus revenir? J'ai appris que les mandarins t'avaient condamné à la peine capitale; cette nouvelle m'a causé tout ensemble une grande douleur et une grande joie. Tes tribulations me désolent, ta cangue me pèse plus qu'à toi, depuis que tu es en prison, j'y suis aussi, et j'en ressens toutes les horreurs; mais la foi me console de toutes tes souffrances. Embrasse donc ta cangue avec autant de force et d'amour, que Madeleine les pieds du Sauveur. Un jour elle sera changée pour toi en une auréole lumineuse. Place tes pieds dans les ceps avec autant de joie que les mandarins posent les leurs sur un duvet de roses, et pense qu'ils doivent te servir de degrés pour monter sur le trône immortel qui t'est préparé dans les cieux. Habite avec joie ton noir cachot, en songeant qu'il est le vestibule des palais éternels. »

Ces lettres venaient raviver l'ardeur du confesseur. Toutefois, la tristesse de l'isolement et la continuité de la souffrance lui occasionnaient parfois des moments de mélancolie, dont on retrouve la trace en ces vers adressés à ses amis. « Qu'il est différent mon sort actuel de celui d'autrefois! et quelle abondance de larmes cette triste pensée arrache de mes yeux! Le jour, mon cœur est dans l'abattement, en voyant se développer devant moi la perspective d'une mer immense de misères; et la nuit, ma douleur redouble en n'apercevant dans le ciel obscur que des étoiles rares et clairsemées. — Les afflictions se succèdent dans mon âme, comme les eaux d'un fleuve intarissable. Je vois devant moi passer les saisons comme la navette du tisserand, mais je ne vois point passer mes maux. — Je suis comme une fleur fanée que les mauvaises herbes étouffent. Je suis comme un agneau éloigné du troupeau et que les loups dévorants se disputent. — Je roule en moi-même mes pensées solitaires, et je me demande, en comptant sur mes doigts, combien d'années encore... Je pousse des cris perçants vers le Ciel. »

Ses jeunes amis lui répondaient, sous l'inspiration, et peut-être sous la dictée du P. Retord, qui nous a conservé cette réponse : « Oh ! combien ton sort actuel vaut mieux que celui d'autrefois ! Sèche tes larmes; il te

sied mieux d'être dans l'allégresse! — Le jour, arme-toi de courage et rame avec force contre les flots irrités. La nuit, ne détache pas tes regards du ciel, où la divine étoile, espoir des matelots, ne se couche jamais. — Les afflictions passent comme l'eau du torrent, mais la vertu reste immobile comme le rocher des montagnes. Après les saisons d'automne et d'hiver, les fleurs s'épanouiront au printemps, et la douleur fera place à la joie. — La force du Tout-Puissant s'est aussi fanée, comme une fleur, au jardin des Olives ; souviens-toi que se faner ainsi, c'est fleurir. L'Agneau sacré s'est aussi livré aux loups du Calvaire ; souviens-toi que mourir avec lui, c'est vivre. — Tu ne seras pas le ramier que les chasseurs avides ont pris, mais le phénix qui renaît plus beau de ses cendres. Tu ne seras pas le vaisseau marchand capturé par les pirates, mais le navire guerrier qui reste vainqueur. — Avec le cercle de tes misères passagères, s'agrandit aussi celui de ta couronne immortelle. Comme tomba la tour de Babel, construite par l'orgueil des hommes, de même s'évanouiront tous tes chagrins. —Tu t'avances vers le séjour de la félicité, et tu comptes les journées de la route. Tu passes comme l'or au creuset. Pourquoi pousser des cris qui te troublent, et t'inquiéter si l'astre des nuits les entend ? »

Au mois d'avril 1837, Xavier comparut devant le mandarin de la justice. « Grand homme, lui dit-il simplement, je vous prie d'examiner ma cause. — Je ne veux rien examiner, » répondit le juge, et, lui montrant les croix et les images, il ajouta : « Je veux seulement que tu marches sur ces objets. » Xavier refusa. Le magistrat ordonna de le conduire chez le mandarin général, où il le suivit. Le mandarin général renouvela l'épreuve. Ayant fait poser à terre plusieurs croix, il commanda à un officier et à quelques soldats de les fouler aux pieds, puis, s'adressant au captif : « Suis cet exemple, dit-il, et tu seras libre. » Les assistants, pris de pitié pour l'héroïque jeune homme dont la physionomie mélancolique accusait déjà un état de grande faiblesse, répétaient avec le mandarin : « Suis cet exemple, et tu seras libre. » Xavier refusa de nouveau. Sur l'ordre du juge, deux officiers le saisirent pour le traîner sur la croix. Il se coucha par terre, résistant de toutes ses forces et de tout son poids. Alors ils s'emparèrent de lui, et le soulevèrent ; mais lui, repliant ses jambes, évitait de toucher la sainte image du Sauveur. Le mandarin de

la justice, étonné de trouver une telle énergie dans un corps aussi faible, s'écria : « Quel amour pour sa religion ! »

Le soir même, une sentence de mort était rendue contre le vaillant confesseur. Cette sentence, diplôme authentique de son martyre, et magnifique éloge de son courage et de sa foi, nous donne une haute idée de la constance de Xavier, et révèle dans tout son jour la haine que les mandarins cherchent en vain à dissimuler sous les formalités judiciaires. « Les mandarins de la sous-préfecture, de la préfecture et de la province ont fait tous leurs efforts, pour que l'accusé foulât la croix aux pieds; mais il s'y est toujours obstinément refusé. Il est profondément imbu de sa mauvaise doctrine; ses habitudes dépravées sont si fortement enracinées en lui, qu'il est impossible de l'en corriger et de briser son entêtement. Il n'a voulu entendre aucune raison, il n'a convenu d'aucun chef d'accusation porté contre lui. Quoiqu'il reconnaisse que les objets que nous lui présentons sont des objets de la religion de Jésus dont il est sectateur, il persiste à nier qu'ils lui appartiennent et qu'ils aient été pris sur lui; il déclare que cette imputation est mensongère et invoque plusieurs témoins à décharge, qui tous sont en fuite. Si plus tard on les retrouve, on examinera de nouveau l'affaire.

« Mais à quoi bon des témoins? La chose parle d'elle-même et s'éclaircit naturellement. C'est en vain que l'accusé s'efforce de calomnier autrui pour se laver d'un crime dont il est évidemment coupable. Son infraction à la loi portée contre les imposteurs, semeurs de doctrines nouvelles et dépravées, est si claire, qu'aucune information ultérieure n'est nécessaire. « Les chefs, dit cette loi, doivent être condamnés au cachot, « en attendant qu'ils soient étranglés, et leurs sectateurs à cent coups de « bâton et à l'exil perpétuel à trois cents lieues de leur pays. » Or, nous avons jugé qu'il est chef, et non simple sectateur de mauvaise doctrine. C'est pourquoi nous l'avons condamné à la peine capitale. »

Cette sentence révélait de la part des juges une animosité particulière contre Xavier. Toutefois le P. Retord ne désespéra pas encore de le délivrer. Il s'adressa à un chrétien influent du Tonkin oriental, ami du grand mandarin de Hanoï, et demanda à son évêque quelques barres d'argent pour tenter un dernier effort. Mgr Havard les lui envoya avec ces gracieuses paroles : « J'aime à faire, à un Lyonnais dans le besoin, les honneurs de l'argent envoyé par les bonnes âmes de Lyon. » Cette

dernière tentative fut sans effet. Can était irrévocablement condamné. Il ne restait plus au P. Retord que le devoir de le préparer au dernier sacrifice.

Depuis un an déjà, Xavier endurait cette longue épreuve, lorsqu'une maladie, résultat de ses souffrances et de ses émotions, menaça de lui ravir la palme glorieuse due à ses héroïques combats. Dans cette extrémité, il témoigna le plus vif désir de recevoir les sacrements. Son père spirituel lui ménagea cette suprême consolation, et chargea un prêtre annamite de le remplacer auprès du catéchiste mourant. Le prêtre, après avoir acheté le silence des gardes, s'introduisit dans la prison à la suite du médecin. Le malade, tremblant sous le poids de sa cangue, vint au-devant d'eux, confia au prêtre ses fautes et ses inquiétudes, et reçut l'absolution de ses péchés et le viatique du salut. « O sainte Religion, s'écrie le P. Retord, racontant ce touchant épisode de la vie de Xavier, que tu es admirable, lorsque tu pénètres inaperçue jusque dans les noires ombres des cachots païens ! C'est ici que tu es unique, et que l'humanité mandarine et la philanthropie philosophique n'ont point de ruses pour te contrefaire. D'une part, voyez ce prêtre qui passe silencieusement les cinq portes de la prison, à travers les mandarins et leurs soldats, couvert de mauvais habits, à la suite d'un médecin en honnête tenue : innocent stratagème de la charité pour donner à croire que le supérieur était le domestique, et l'inférieur le maître, attirant toutes les interrogations sur le médecin qui répondait hardiment et savamment d'après son art, évitant au prêtre l'occasion de mentir ou d'être découvert. — D'autre part, voyez au fond d'un fétide et obscur cachot le jeune confesseur de la foi, qui se relève pesamment de dessus la claie formant sa couche. Il s'avance, les genoux tremblants, les reins courbés, les pieds écorchés par les ceps, le cou déchiré par une lourde cangue de six pieds qui pèse jour et nuit sur ses épaules depuis douze lunes, et que deux soldats soutiennent aux deux extrémités, de crainte que le prisonnier ne succombe sous son poids. Il se glisse vers un endroit retiré de la prison, où le geôlier nous avait promis, pour dix ligatures, de le faire conduire, au jour et à l'heure marqués, pour être visité par un médecin de ses amis et régler en même temps quelques affaires spéciales. Bientôt tout est fini, le captif retourne dans son cachot, heureux de son sort, et le prêtre revient chez lui, joyeux d'avoir fait une si belle œuvre ! »

Dieu ne permit pas qu'un aussi vaillant athlète s'éteignît obscurément au fond d'un noir cachot. La vertu du sacrement releva sa force et son courage, et bientôt sa santé fut complètement rétablie. Les graves pensées, suscitées par la maladie et l'approche de la mort, avaient encore ranimé sa foi, et fortifié son énergie. Autour de lui, tous subirent son heureuse influence. Il dissipa les préjugés des païens et leur révéla les beautés de la religion chrétienne; il ramena ses frères à la pratique de leurs devoirs, et convertit même quelques infidèles auxquels il administra le baptême dans sa prison. Ainsi, par ses paroles et par ses exemples de patience, de charité et de piété, il s'imposait à l'admiration et au respect de ceux qui étaient le plus prévenus contre lui. « Si ce jeune homme retourne dans sa patrie, disait un de ses compagnons, je me revêtirai de mon habit long et j'irai me prosterner cent fois devant lui. » Les geôliers partageaient les mêmes sentiments. « Il est gros comme mon poing, observait le chef des prisons, mais il est d'une force de cœur indomptable ! Après sa mort, ce sera sans doute un Than (esprit céleste), et il deviendra le génie protecteur de son village. » Les païens éprouvaient en sa présence je ne sais quelle terreur superstitieuse. Le vingt-deuxième jour de la quatrième lune, le feu avait pris à la ville et détruit plus de treize cents maisons. Les mandarins étaient consternés. Ayant remarqué que cet incendie avait précisément éclaté au moment où Xavier avait été mis à la chaîne, ils disaient entre eux : « C'est sans doute parce que nous avons mis le frère Jésus à la chaîne, que le Ciel a envoyé cette calamité. »

Le jeune prisonnier était touché de ces égards. « Pour vous consoler, à votre tour, écrit-il au P. Retord, je vous dirai que je rencontre partout des témoignages d'affection, tant parmi les mandarins, que parmi les gens du peuple. Mes compagnons de captivité me respectent beaucoup : ils m'appellent *Maître;* les autres me donnent plusieurs titres d'honneur. La plupart me plaignent, il en est même qui louent ma constance. Je discute souvent avec eux, et leur explique l'absurdité des superstitions païennes. Ils ne savent que répondre. Un chef de canton, prisonnier comme moi, me disait, il y a quelques jours : « Si nous pouvons être « délivrés d'ici, nous nous convertirons tous, et nous ferons tout ce que « tu nous enseigneras. »

Le P. Retord répondait à ces pieuses confidences en soutenant l'énergie

du martyr, en lui faisant apprécier la beauté de la couronne qui l'attendait au ciel, afin de lui faire accepter avec plus de résignation les souffrances de la lutte. « Quel honneur les mandarins t'ont décerné ! En te condamnant au supplice des prêtres, ils t'ont fait prêtre à leur manière. La corde ne t'était pas légalement réservée ; les lois la passent au cou de ceux-là seulement qui sont revêtus de la dignité sacerdotale. Courage donc, mon fils !... Devenu un spectacle aux anges et aux hommes, tu fais l'orgueil des uns et l'admiration des autres ; ton nom sera porté jusque par delà les mers ; ta renommée durera longtemps encore, après que celle de tes persécuteurs sera tombée dans le néant de l'oubli !... Jette ton âme dans les bras du Seigneur ; crucifie ta chair avec celle de Jésus ; ne pense qu'à ce bon Maître, ne désire que lui être réuni dans le ciel. Je le prie souvent pour toi, et, si mes faibles prières sont exaucées, les consolations célestes descendront dans ton cœur, comme une fraîche rosée sur une terre brûlée par le soleil. Ne crains pas que je t'oublie jamais. Autrefois, je t'appelais mon serviteur, dès aujourd'hui je ne te donnerai plus que le doux nom d'ami, et je prendrai soin de toi comme d'un autre moi-même. »

A ces adieux, Xavier répondit par une dernière lettre. « Il y a un charme pénétrant dans ces entretiens, observe l'historien de Mgr Retord : les roses ont un plus doux arome quand elles vont se flétrir ; ainsi en est-il des mourants qui souvent exhalent dans leurs suprêmes paroles le meilleur parfum de leur âme ! » — « Mon Père, jour et nuit, je pense à vous, et toujours en sentant d'abondantes larmes couler de mes yeux. Vous êtes mon directeur pour le corps comme pour l'âme ; vous prenez soin de moi comme un bon père qui est toujours plein de sollicitude pour son enfant. Le 20 de la cinquième lune, on a ajouté à ma chaîne une jolie petite cangue de deux coudées et demie de long, avec quatre chevilles de fer aux deux extrémités, dont le poids, joint à celui de ma chaîne à dix-neuf grandes boucles, est à peu près égal à cinq ligatures (environ dix livres). Pendant la nuit, on me met aux ceps ainsi que les autres prisonniers ; le jour, on me laisse plus libre qu'eux.

« Telles sont, mon Père, les grâces que le bon Dieu m'envoie chaque jour. Oserais-je me plaindre de sa bonté? Les gens du monde ressemblent à l'araignée, qui s'arrache les entrailles pour former un filet avec lequel elle prend péniblement un vil moucheron. Moi, je veux tâcher d'imiter

les vers à soie, qui s'arrachent aussi les entrailles, mais pour construire un beau cocon dans lequel ils s'enveloppent pour mourir et d'où ils renaîtront en brillants papillons.

« Mille et dix mille fois adieu, mon Père, priez pour que je fasse une bonne mort. »

Tous ceux qui visitaient Xavier, revenaient édifiés des sentiments de résignation et de piété que respirait sa conversation. « J'ai souvent pleuré chez moi en pensant à lui et à tout ce qu'il souffrait, racontait sa sœur au P. Retord ; mais, toutes les fois que je suis allée le voir, je n'ai jamais pu verser une larme en sa présence : il avait un air si content ; ses paroles étaient si joyeuses ; il m'exhortait si fortement à la patience, que je ne pouvais ni le plaindre, ni m'attrister sur son sort. — « Prends patience « encore un peu de temps, me disait-il, les misères de la terre passeront « tôt ou tard, les jours sombres s'écouleront, et, quand la dernière heure « aura sonné, il n'y aura plus de différence entre le malheureux et l'homme « de plaisir, si ce n'est celle que la vertu ou le crime, les bonnes ou les « mauvaises œuvres établissent dans l'autre vie. »

Cette dernière heure approchait. Xavier allait recevoir au ciel la récompense de ses travaux. Toutefois, avant le triomphe définitif, le confesseur dut subir de nouvelles épreuves, qui témoignèrent à la fois de sa constance inébranlable et de la sympathie, mêlée d'admiration et de pitié, que ses vertus inspiraient à ses juges et à ses bourreaux.

Le 20 novembre 1837, dès cinq heures du matin, le mandarin de la justice, celui-là même qui s'était écrié : « Quel amour a cet homme pour sa religion ! » manda le prisonnier chez lui, et là, en présence de quelques magistrats convoqués à cet effet : « Je viens de recevoir un ordre du roi qui t'ordonne de fouler la croix aux pieds, si tu veux échapper à la mort, » lui dit-il. Le mandarin s'imaginait que, dans le calme et l'isolement de sa maison, le jeune homme serait plus souple qu'au prétoire, où le concours de peuple et la solennité du jugement peuvent soutenir l'orgueil du condamné et l'empêcher de se rétracter. Mais Xavier, ne consultant que le Dieu toujours présent à son cœur : « Grand homme, répondit-il, je désire souffrir la mort en témoignage de ma foi, et c'est dans cette attente que j'ai patiemment supporté tant de misères depuis plus d'une année. » Le mandarin de la justice remit alors le condamné entre

les mains du gouverneur. Celui-ci espérait obtenir davantage par son influence, ou plutôt, par ses artifices. Déjà il avait témoigné un grand intérêt au prisonnier; il espérait le sauver aujourd'hui. Dans ce but, il avait fait préparer une grande croix en bois sans crucifix. « Les croix des chrétiens sont bénites, pensait-il, ils les vénèrent et ne consentent pas aisément à les profaner; celle-ci n'a aucune vertu, ce ne sont que deux morceaux de bois qui représentent le nombre dix; Can marchera dessus sans difficulté. » Le mandarin croyait son succès si certain qu'il avait rédigé par avance la lettre qui devait porter au roi cette heureuse nouvelle. « Mais, selon la pieuse remarque du P. Retord, l'Esprit qui a été promis aux confesseurs de la Foi devant les juges, ne pouvait pas faillir au pieux jeune homme, et devait lui montrer, sous l'artificieuse proposition du mandarin, une apostasie qui serait représentée comme telle aux yeux du prince et du peuple. « Foule aux pieds la lettre dix, lui dit le magistrat, et sois libre. » Il faut savoir que le nombre dix en chinois s'écrit presque à la romaine par un X redressé +. Voilà pourquoi, dans les édits et les sentences de persécution, la croix est appelée *caractère dix en bois*. — « Je consens à mourir, mais non à fouler aux pieds l'objet de mon culte, répliqua Xavier; plutôt souffrir la mort devant vous que de marcher sur la tête de mes pères, en profanant les insignes de la Religion qu'ils m'ont enseignée. » — « Ferme les yeux et saute par-dessus, reprit le mandarin, tu iras ensuite te faire absoudre par le prêtre. » — « Un crime commis les yeux fermés n'en est pas moins horrible, » répondit Xavier. — « Connais-tu l'édit que le roi vient de donner à ton sujet? » poursuivit le juge; et en même temps il lui remit le texte de sa condamnation. « Quant au coupable Tien-Truat (c'était un autre nom donné à Xavier), habitant de la commune de Son-Mieng, il faut lui ordonner de nouveau de fouler la croix aux pieds. S'il obéit, il ne doit pas être mis à mort; s'il s'y refuse, il faut l'étrangler sur-le-champ.» Xavier lut lentement le décret royal, puis le remettant au juge : « Menez-moi au supplice, dit-il, j'aime mieux mourir que de vous obéir. » — « Il croit qu'il y a un ciel où il prétend aller en mourant, s'écria un des témoins impatienté. Eh bien! qu'il meure, c'est son affaire! » Xavier profita de cette interruption pour affirmer les grandes vérités de la religion. « Mandarins grands et petits, vous ne croyez ni au ciel, ni à l'enfer. Dans peu de temps, vous apprendrez ce qu'il en est. Ne me plaignez pas

de mourir de la main des hommes et ne vous félicitez point d'expirer mollement sur un lit. C'est par les récompenses ou les peines qui suivent les œuvres bonnes ou mauvaises, qu'il faut distinguer les bonnes ou les mauvaises morts. »

Xavier comparut encore une fois devant le mandarin de la justice qui eut recours, lui aussi, à toutes les séductions et à toutes les menaces. Mais, voyant qu'il n'arrivait à aucun résultat, il renonça à prolonger cette épreuve. « Ce n'est pas un homme ordinaire, observa-t-il, sa fidélité est inviolable ; il ne sert pas deux rois. » Bel éloge, arraché par l'évidence de l'héroïsme ! Le fonctionnaire, après cette réflexion, livra Xavier Can au chef militaire qui devait le conduire au supplice.

Par leurs instances au cours du procès, et surtout par le genre de mort auquel ils l'avaient condamné, les mandarins avaient montré l'importance qu'ils reconnaissaient au vaillant confesseur. L'apparat dont fut accompagné son supplice acheva de proclamer qu'ils le considéraient véritablement comme un *chef de religion.*

Cinq mandarins, montés sur des éléphants, ouvraient la marche du cortège, puis venaient des officiers à cheval et trois cents hommes du régiment de Vu-Cam en uniforme rouge et le sabre à la main. Le gouvernement annamite, par cette manifestation imposante, prétendait proclamer le triomphe des païens sur le sectateur de la *Religion perverse.* Mais de quel côté était la victoire ? Était-ce du côté du nombre et de la force qui opprimaient, ou du côté de l'homme libre, du chrétien croyant dont, par les séductions et les violences, on n'avait pu dompter la mâle énergie ?

Une foule immense accourut sur le passage du cortège funèbre et triomphal. A la vue du confesseur, les réflexions les plus diverses étaient échangées. « Cet homme dédaigne la mort, disaient les uns, il faut vraiment que le Maître du Ciel soit descendu en lui. » Quelques-uns, voulant expliquer ce mépris de la mort : « Chez les chrétiens, disaient-ils, il y a un pain qui ensorcelle : ceux qui en mangent ne craignent plus, et rien ne saurait leur faire abandonner leur religion. » D'autres, s'approchant de lui, murmuraient à son oreille : « Pourquoi veux-tu mourir, toi dont les cheveux n'ont pas encore blanchi, et dont le visage est si jeune ? Les animaux sans raison connaissent le prix de la vie ; à plus

forte raison, l'homme doit chérir la sienne. » — « C'est un fou ! » hasardaient plusieurs. Mais la plupart l'admiraient en silence.

Le cortège s'étant arrêté quelques instants pour attendre les autres prisonniers, le vaillant confesseur devenu apôtre saisit cette occasion pour adresser quelques mots d'exhortation au peuple qui l'entourait. Chargé de sa cangue et de ses chaînes, il rappelait saint André prêchant du haut de sa croix à la foule que la pitié ou la curiosité avaient attirée au lieu de son supplice. Mandarins et bourreaux lui laissèrent la liberté de parler, et Xavier Can protesta de nouveau qu'il était heureux de mourir pour la Foi, pour Jésus-Christ ; puis il parla longuement de cette mort qui serait pour lui la fin des tourments et le commencement du bonheur.

Les autres prisonniers ayant rejoint Xavier Can, le cortège reprit sa marche vers le lieu de l'exécution. Le confesseur marchait au milieu des soldats d'un pas égal et ferme, « la figure souriante comme un convive qui se rend au festin. » Beaucoup s'approchaient de lui pour se recommander à ses prières, et il répondait avec douceur et bonté à ces témoignages de confiance ou de piété.

Après avoir passé les portes de la ville, on arriva au lieu désigné pour l'exécution. Les soldats démontèrent la cangue et brisèrent les chaînes. Selon la coutume, on offrit au condamné de boire ou de manger. Des chrétiens charitables ayant eu la prévenance de lui présenter quelques mets et un flacon de vin, Xavier ne crut pas devoir repousser leurs offres. Il s'assit quelques instants, et mangea pour leur faire plaisir.

Le chef militaire, voulant tenter un dernier effort qu'il espérait devoir être décisif, fit exécuter sous ses yeux les six prisonniers, dont le sang rejaillit sur ses vêtements. Mais Xavier, les yeux levés vers le ciel et tout à la pensée de cette patrie où il allait entrer, ne parut éprouver aucune émotion.

Sur l'ordre du mandarin, le martyr présenta lui-même ses mains qui furent attachées à un pieu placé derrière lui. On lui passa autour du cou une corde dont les deux extrémités furent remises à douze soldats qui se placèrent de chaque côté. Au moment du supplice, une femme chrétienne nommée Khoa et plusieurs autres fidèles, voulant l'encourager et le soutenir en ce combat suprême, franchirent le cordon des gardes, et s'approchant du martyr : « O Tien-Truat, s'écrièrent-ils, ta dernière heure est

venue, sois ferme jusqu'au bout. » — « Je vous remercie, mes frères et mes sœurs, » répondit-il simplement. — « Souviens-toi de nous devant Dieu, » reprirent-ils. — Il inclina la tête en signe d'assentiment.

Cependant, soit pitié, soit ténacité orgueilleuse, les mandarins ne renonçaient pas encore à l'idée de triompher de la fière résistance du disciple de Jésus. « O Tien-Truat, interpella le chef militaire, tu peux vivre encore, tu n'es ni voleur ni rebelle, ta sentence n'est point irrévocable, fais un pas sur la lettre dix, et j'irai parler pour toi. » — « Ma résolution est inébranlable, répondit Xavier ; faites ce que vous avez à faire. » Les soldats tirèrent la corde, et, par un brusque mouvement, lui brisèrent le cou.

Selon l'usage, et pour s'assurer de la mort du condamné, on lui brûla l'extrémité des pieds ; puis, comme cette épreuve ne paraissait pas suffisante pour les chrétiens qui, au dire des païens, possèdent le pouvoir mystérieux de ressusciter au bout de trois jours, on lui coupa la gorge. Le sang coula à flots, et les fidèles y trempèrent leurs mouchoirs, leurs turbans, leurs vêtements, et des pièces d'étoffe entières. Le fils d'un mandarin du Nord les imita, et plongea dans le sang un de ses vêtements qu'il emporta respectueusement chez lui. Les infidèles étaient dans l'étonnement et se disaient les uns aux autres : « Voyez donc les chrétiens, comme ils s'aiment ! » et quelques-uns d'entre eux venaient tremper du papier dans le sang répandu.

Ce sang eut son efficacité. Dieu, récompensant la piété témoignée au prisonnier, ou répondant à la prière du martyr, convertit un de ses juges, qui, onze ans plus tard, reçut la grâce du baptême.

Lorsque les soldats, les officiers et les mandarins se furent éloignés, les chrétiens enlevèrent le corps du martyr et lui donnèrent la sépulture en un lieu appelé Chanson. Plus tard les habitants de Son-Mieng réclamèrent la dépouille de leur compatriote et la déposèrent dans leur église.

Tous ceux qui avaient apprécié les vertus du catéchiste durant sa vie ou son héroïsme à l'heure de la mort, lui furent fidèles au delà de la tombe. Entre tous, le Père Retord honora la mémoire de son cher catéchiste et de son vaillant martyr. « O âme de mon cher élève, âme nouvellement jetée toute brûlante d'amour aux pieds du Souverain Juge, à genoux devant

le trône de l'Agneau, au milieu de la brillante cohorte des martyrs, intercède pour moi auprès du Dieu des armées, pour moi autrefois ton père spirituel sur la terre. Que je sois ferme dans les jours de la tempête comme le rocher des îles au milieu des flots, que je porte ma croix avec joie et courage, comme toi, jusqu'à mon dernier soupir ! »

Cette affection du Père Retord pour son catéchiste devint une sorte de culte. Il lui éleva un petit monument au milieu du jardin où reposaient ses restes vénérés, et il aimait à venir faire sa retraite annuelle et à se retremper dans la ferveur auprès des reliques du héros. « J'ai souvent pris un grand plaisir, dit-il, en me promenant dans ce jardin, à entendre le chant des prières que nos chrétiens récitaient sur la tombe de mon bien-aimé catéchiste. Je me sentais fier d'avoir formé un tel jeune homme, et de penser qu'autrefois, encore sur la terre, il m'appelait son père, et que maintenant, dans le ciel, il est mon protecteur. Moi aussi, je venais tous les jours m'agenouiller sur la pierre qui recouvre sa cendre, et lui demander de m'attirer à lui tôt ou tard, avec les fidèles qui me sont confiés. »

Ce culte solitaire ne suffisant pas à sa piété reconnaissante, le P. Retord le fit partager à ses amis de France auxquels il envoya quelques reliques du martyr. « Les guerriers envoient ordinairement à leur patrie les dépouilles et les drapeaux qu'ils ont pris sur l'ennemi, leur écrivait-il. Je n'ai pas moi-même remporté de victoire complète ; je suis encore sur le champ de bataille, sans savoir si je serai vainqueur ou vaincu. Mais un jeune soldat, qui combattait sous mes ordres, a triomphé seul de toute la force du tyran et de ses ministres ; il est mort en vrai héros, et je vous envoie quelques-uns de ses trophées glorieux. »

Mgr Retord eut bientôt le bonheur de voir consacrer sa dévotion par le suffrage de l'Église. Le 19 juin 1840, trois ans à peine après la mort du jeune athlète, était introduite la cause du *Vénérable serviteur de Dieu, François-Xavier Can,* catéchiste du Tonkin occidental. Bientôt, sans doute, l'Eglise annamite le rangera dans le catalogue de ses saints et de ses patrons, comme déjà elle le reconnaît pour une de ses gloires les plus pures et l'un de ses plus puissants intercesseurs.

# Pierre Truat

## LE COMPAGNON DES MARTYRS

(18 Décembre 1838).

AU cours de la captivité du catéchiste Xavier Can, un nouveau malheur était venu affliger les Missions. Jusqu'alors Minh-Mang, malgré ses excitations contre les Européens et la violence de ses édits, n'avait pas encore provoqué l'arrestation d'un seul missionnaire. Une rancune particulière eut plus d'effet que les ordres royaux.

Un chef des pirates, chassé de la commune de Bauno où s'était réfugié le P. Cornay, voulant se venger du maire et des habitants, révéla la présence d'un prêtre européen en ce village. Les mandarins de Sontay, assez bienveillants, refusèrent de recevoir sa plainte. Le païen vindicatif ne se tint pas pour battu. Les Annamites ont l'imagination inventive : les faux témoignages, les mensonges, les histoires inventées de toutes pièces ne leur coûtent rien pour arriver à satisfaire leurs haines ou leurs passions. La femme du délateur, nommée Yen, se présenta au missionnaire lui-même, sous prétexte de se faire chrétienne ; puis, assurée de la présence du prêtre, elle enfouit des armes auprès de la maison qui lui servait de refuge, et enfin dénonça le village comme étant le foyer d'une insurrection fomentée par un Européen. Le gouverneur ne pouvait refuser de recevoir cette dénonciation. Le 27 juin 1837, quinze cents soldats, commandés par un général et renforcés de trois cents païens, cernèrent la chrétienté et l'occupèrent militairement. Le maire fut sommé de livrer les armes et de nommer les chefs de la rébellion. Tout naturellement il nia les faits. Alors les païens découvrirent les piques et les lances qu'eux-mêmes avaient enfouies quelques jours

auparavant, et les mandarins ordonnèrent de frapper le malheureux maire jusqu'à ce qu'il eût indiqué la retraite du missionnaire. Sur ses indications, les soldats commencèrent une battue générale à travers le village, et ne tardèrent pas à découvrir le P. Cornay qui fut aussitôt garrotté, et traîné devant le mandarin principal qui le fit charger d'une lourde cangue. Avec lui furent arrêtés Paul Mi, catéchiste plein de sagesse et d'expérience, Pierre Duong, homme d'une trentaine d'années, et Pierre Truat, à peine âgé de vingt ans. La femme du chef rebelle, Yen, avait dénoncé ce dernier comme un catéchiste influent, attaché à la personne de l'Européen.

La pensée des souffrances de ses compagnons, et surtout la crainte de les voir faiblir au cours de l'épreuve, affligeaient le bon missionnaire. « Le jour où j'ai été pris, écrivait-il à l'un de ses confrères, j'ai éprouvé beaucoup de joie de souffrir quelque chose pour Jésus-Christ, qui le premier a souffert pour nous ; mais, quand j'ai vu nos frères liés et frappés, je n'ai pu retenir mes larmes. »

Le lendemain, 21 juin, on fit entrer le P. Cornay dans une cage provisoire en bambou que huit hommes portaient péniblement : 150 hommes marchaient devant lui, 150 autres formaient l'arrière-garde. Ses compagnons de captivité venaient immédiatement après lui. « J'étais suivi de dix chrétiens arrêtés en même temps que moi, rapporte le confesseur ; ils marchaient tristement, attachés ensemble par l'extrémité de leur cangue. » Le missionnaire s'efforçait de les consoler. A haute voix il racontait la Passion de Notre-Seigneur, redisant sa patience et sa douceur en face de Pilate, ou commentait quelques versets de l'Imitation, les exhortant à supporter les injustices des hommes et à s'unir à Jésus leur modèle, qui le premier avait souffert et était mort pour eux.

Le 22 juin, au soir, les prisonniers arrivèrent à Sontay, chef-lieu de la province, où le missionnaire eut encore l'occasion de prêcher aux chrétiens et aux païens que la curiosité amenait auprès de lui. Le sort de ses compagnons continuait de l'inquiéter tout particulièrement. « Si j'étais seul, écrivait-il du fond de la cage étroite où il avait été enfermé, si j'étais seul, je me mettrais peu en peine ; car j'espère, avec le secours de la grâce, supporter volontiers toutes ces misères, afin qu'après ma mort je jouisse d'un bonheur sans fin. Mais je ne puis oublier mes compagnons, qui souffrent plus que moi dans d'autres prisons voisines. » L'espoir de

Le V. P. Joseph Marchand, des Missions étrangères. (P. 30.)

leur venir en aide fit même agréer au P. Cornay des propositions de rachat. « Le gouverneur général me fait annoncer, écrit-il aux chrétiens de Bauno, que, si je puis donner cent barres d'argent [1], il pardonnera au village de Bauno, à mes dix compagnons d'infortune, et se chargera de me renvoyer en Europe. Mes très chers frères, si j'étais seul prisonnier, je me refuserais à cette proposition, préférant mourir pour la Foi et m'en aller dans la céleste patrie ; mais parce que je vous aime, je suis obligé d'écouter ces propositions. Ainsi donc, si vous pouvez ramasser cent barres, tout sera fini. Je sais toutefois qu'après tant de pertes éprouvées, quand bien même vous vendriez vos champs, ce qui vous reste de riz et d'habits, et quand vous iriez emprunter de toutes parts, vous ne parviendriez jamais à fournir cette somme exorbitante. En conséquence, tâchez seulement de trouver vingt ou trente barres, et le mandarin fera grâce au village et à mes compagnons. Quant à moi, n'ayant pas suffisamment pour ma rançon, dès que je saurai que vous êtes sains et saufs, je me réjouirai, et tout ce que j'aurai à endurer m'inquiètera peu ; car je me confie en Dieu qui y pourvoira et m'en donnera l'éternelle récompense. » Spectacle touchant que cette abnégation du missionnaire pour lui-même et cette généreuse sollicitude pour ceux qui souffrent à cause de lui.

Cependant les mandarins avaient averti le roi de l'arrestation du missionnaire et de ses compagnons. Le P. Cornay eut bientôt à comparaître devant ses juges. Son grand crime était d'être prêtre et prédicateur de la religion catholique, ce dont il se faisait gloire. Il fut mandé à trois reprises à la barre du tribunal, et, malgré les menaces et les coups, malgré les verges brisées sur ses membres endoloris, il persista dans ses fières déclarations. Le 29 août 1837, les mandarins tentèrent un dernier effort. Le missionnaire resta inébranlable, fidèle à l'exemple de ses confrères dont aucun n'a jamais faibli, malgré tous les tourments inventés par le génie et la cruauté des Chinois et des Annamites.

Le P. Cornay connaissait d'avance l'issue de son procès ; mais la perspective de la mort n'enleva rien au courage et à la sérénité du vaillant athlète : « Mon sang a déjà coulé dans les tourments, écrivait-il à ses parents, le 18 août 1837. Il doit encore couler deux ou trois fois avant que j'aie les quatre membres et la tête coupés. La peine que vous res-

[1] La valeur de la barre d'argent varie entre 80 et 90 francs.

sentirez en apprenant ces détails m'a fait déjà verser des larmes; mais aussi la pensée que je serai près de Dieu à intercéder pour vous quand vous lirez cette lettre, m'a consolé et pour moi et pour vous. Ne plaignez pas le jour de ma mort : il sera le plus heureux de ma vie, puisqu'il mettra fin à mes souffrances et sera le commencement de mon bonheur.»

Les compagnons du P. Cornay n'avaient pas été plus épargnés que lui. Leur supplice avait même commencé avant le sien, puisqu'ils avaient été frappés à Bauno pour avoir refusé de révéler l'asile de leur maître. Il devait également se prolonger quinze longs mois après le triomphe du martyr.

Dès leur arrivée à Sontay, les confesseurs avaient été emprisonnés, chargés de la chaîne et de la cangue et mis aux ceps pendant la nuit. On parut avoir quelques ménagements pour Pierre Truat, le plus jeune d'entre eux. Originaire lui-même d'une chrétienté dépendante de Bauno, où il était né en 1816, peut-être avait-il trouvé quelque protecteur parmi les membres du tribunal? Peut-être aussi sa jeunesse et son apparence délicate prévinrent-elles en sa faveur? Toujours est-il qu'il fut chargé d'une cangue plus légère.

Pierre Truat n'en fit pas moins preuve d'un courage et d'une force de caractère dignes de ses aînés. Dès l'introduction du procès du P. Cornay, les trois catéchistes avaient été mandés à la barre du tribunal, en qualité de témoins et de complices. Les mandarins, feignant de croire à la déposition de la femme Yen au sujet des armes trouvées au presbytère de Bauno : « Vous avez eu des rapports avec les chefs des rebelles Nhon et Thac, affirmèrent-ils, vous les avez aidés de votre argent. Dites-nous donc franchement où ils sont. » En qualité de plus âgé, Mi répliqua : « Grand mandarin, je vous salue. Nous ne connaissons ni Nhon, ni Thac, et nous ne les avons jamais aidés de notre argent. » — On voulut leur faire déclarer que le Père Cornay était chef de rebelles; mais les disciples, bravant les menaces et les coups, prouvèrent au contraire que leur maître avait toujours prêché la soumission aux mandarins et au roi. Les juges abordèrent alors la question religieuse. Pierre Truat et ses compagnons ne furent pas moins fidèles au Dieu dont ils révéraient l'autorité dans les prêtres et les missionnaires qu'ils avaient si courageusement défendus. Pierre déclara qu'il mourrait dans sa religion,

« la seule divine, » ajoutait-il. Et lorsque le magistrat, l'interrompant, lui objecta : « Quoi qu'il en soit de votre religion, le roi la défend. — Peu importe puisque Dieu l'ordonne, » répondit-il. — « Mais, reprit le mandarin, pourquoi chez vous les hommes et les femmes commettent-ils des infamies au jour de vos réunions ? Pourquoi arrachez-vous les yeux pour en composer des philtres ? » — « Ce sont de pures calomnies, interrompit Pierre Truat. Notre foi n'est pas la jouissance, mais le sacrifice. Nous nous sacrifions pour garder notre foi. Si nous arrachions les yeux à quelqu'un, croyez-vous que leurs frères, leurs fils et leurs parents le supporteraient ? Si notre religion nous enseignait les crimes dont vous nous accusez, à qui pourrions-nous donner des conseils ? Si nous agissions comme vous le dites, croyez-vous qu'on nous laisserait pénétrer dans les familles ? »

Le missionnaire français n'avait subi que trois interrogatoires ; mais on ne se lassa pas d'éprouver la foi des catéchistes, espérant triompher de leur patience par la souffrance et la terreur. Ces interrogatoires se répétèrent plus de quarante fois, et furent le plus souvent accompagnés de cruelles tortures. « Les satellites, après nous avoir dépouillés de nos vêtements, nous faisaient étendre sur la terre nue, racontent les catéchistes ; nos pieds et nos mains, fortement tendus avec des cordes, étaient fixés à des pieux, position mille fois plus douloureuse que la question même. Ces préparatifs achevés, la flagellation commençait. La dernière fois qu'on nous l'infligea, ce n'était plus avec un seul rotin, mais avec des faisceaux de petites verges dont nous frappaient à tour de bras plusieurs soldats placés à nos côtés. Or, à chaque décharge, cent bouts de verges au moins portaient sur la chair nue, et la sillonnaient d'autant de blessures, sans compter les coups qu'on nous donnait comme par surcroît. » Paul Mi reçut ainsi cent trente coups, et Pierre Druong, quatre-vingts ; Pierre Truat, eu égard à sa faible santé, n'en reçut que soixante. Le généreux confesseur ne se laissa pas vaincre par la douleur ou intimider par les menaces. Jusqu'au bout, il refusa de marcher sur la croix. « Si le mandarin veut nous faire grâce, disait-il, nous ne refusons pas de vivre ; s'il veut notre sang, nous sommes prêts à le verser, mais fouler la croix, nous ne le ferons jamais. Acheter la liberté à ce prix serait livrer à la mort éternelle et notre corps et notre âme. »

Les païens et les juges eux-mêmes étaient étonnés de son héroïsme :

« N'auriez-vous pas quelque recette, observaient-ils,quelque charme qui émousse les douleurs, puisque, frappé plus durement que les autres accusés, vous ne criez pas comme eux? » — Pierre se contentait de répondre que la patience donnait plus de prix à la souffrance. « Au reste, ajoutait-il, soit que vous nous frappiez, soit que vous nous donniez la mort, loin de nous en irriter et de vous maudire, nous serons toujours contents. » Aux ordres réitérés des mandarins tous répondaient avec la même constance : « Si vous nous laissez la vie, nous profiterons de votre générosité; si vous nous faites mourir, nous serons très heureux. »

La suprême ambition des trois confesseurs était de mourir avec leur maître, le Père Cornay, et de partager sa gloire après avoir partagé ses souffrances. Devinant à l'attitude des juges que le sort du missionnaire était décidé, ils demandèrent à n'être pas séparés de lui. « Grand homme, dirent-ils au mandarin, si vous pardonnez à notre maître, nous serons absous par le fait même; mais, si notre maître doit subir le martyre, nous demandons à le suivre et nous ne foulerons pas la croix aux pieds.»

Ce désir, si légitime qu'il fût, ne devait pas être exaucé. Dans les premiers jours du mois de septembre, le P. Cornay apprit par un missionnaire qu'il serait condamné à avoir les membres coupés. Le 14 septembre, jour de l'Exaltation de la Sainte Croix, sous l'inspiration des pensées généreuses que cette fête avait avivées dans son âme, il écrivait à son confrère, le P. Marette : « Je suis tout à la joie, car bientôt j'entrerai dans la maison du Seigneur. Oui, en pensant que tout est terminé, que je vais échapper aux agitations et aux combats de ce monde, je me livre à la joie, à la joie dans le Seigneur, dont je veux procurer la gloire. Vous savez trop combien j'ai toujours désiré être délivré de ce corps de mort, et, malgré les différentes lueurs d'espérance, je n'ai jamais été un instant sans offrir ma vie au bon Dieu. » Le P. Cornay croyait également à la fin prochaine des chrétiens qui partageaient sa captivité, car il ajoutait au bas de sa lettre : « J'absoudrai moi-même mes compagnons si je meurs avec eux. »

Cette prévision ne devait pas se réaliser. Dieu voulait que les trois catéchistes fussent encore l'exemple et l'édification des chrétiens de la province de Sontay, par leur persévérance dans la prière, leur patience et leur charité. Le 20 septembre 1837, un mercredi de Quatre-Temps à midi, comme le P. Cornay prenait son repas, on vint l'avertir que la sentence

de mort était arrivée. A deux heures, une escorte de trois cents soldats se présenta, et le missionnaire fut enlevé dans sa cage autour de laquelle se placèrent les bourreaux, le sabre nu et la hache à la main. Ses compagnons, le voyant passer, lui jetèrent quelques mots d'adieu, puis on n'entendit plus que la cymbale dont le retentissement lugubre donnait son véritable caractère à ce cortège de mort. Quelques heures plus tard, ils apprenaient le triomphe du martyr.

L'épreuve allait devenir plus dure pour les chrétiens privés des lumières, des encouragements et des grâces que leur valait la compagnie du saint missionnaire. « Pendant quatre mois, écrivait Pierre Truat, nous avons eu à porter nos fers et nos lourdes cangues, à être en butte aux mauvais traitements de nos gardiens, à respirer l'air infect de nos humides réduits, à endurer les piqûres d'une multitude de punaises, enfin à panser les blessures que nous avions reçues à la question.... Toutefois, ajoutait-il, notre position a commencé à s'adoucir aussitôt qu'est arrivée la sentence qui nous condamnait à la strangulation avec sursis. » Cette sentence avait été remise au gouverneur de Sontay, le 19 octobre 1837.

En attendant le jour de leur délivrance, les trois catéchistes se préparèrent à cette mort, précieuse à leurs yeux, comme elle devait être précieuse devant les hommes et devant Dieu. Leur conversation était d'autant plus élevée qu'ils étaient plus avancés dans la science de la Religion. Par suite de la faiblesse de sa constitution, Pierre Truat n'avait pu étudier autant qu'il l'eût désiré et se présenter à son examen de catéchiste, mais Mgr Havard, vicaire apostolique du Tonkin Occidental, lui fit parvenir son diplôme dans la prison, en récompense de la foi et de la générosité qu'il avait montrées au milieu des plus cruels tourments.

Depuis la mort du P. Cornay, tous trois s'étaient placés sous la direction d'un autre missionnaire, le P. Marette, dont Pierre Truat avait été le servant en 1836. Le missionnaire nous a laissé quelques extraits des lettres reçues par lui, qui nous révèlent la candeur, l'ingénuité et la fidélité du pieux catéchiste. « Votre petit enfant vous offre des millions de saluts, écrivait-il. Je suis dans la joie d'avoir été prédestiné de Dieu au martyre. Je le dis avec sincérité, car je n'oserais me vanter devant vous qui êtes établi juge du bien et du mal. Je quitte la vie sans regret. La

seule peine que j'éprouve est d'être séparé de mon père. Autrefois si unis, pourquoi sommes-nous aujourd'hui arrachés l'un à l'autre? Qui eût dit que le père et les frères seraient ainsi dispersés çà et là par l'orage, comme lorsque les abeilles désertent leur ruche, ou que les oiseaux, effrayés par le bruit, errent sur les montagnes? Votre fils, soyez-en bien assuré, ne manquera pas de suivre les salutaires avis que vous lui avez donnés. »

Les catéchistes s'excitaient mutuellement à supporter avec patience cette courte épreuve de la vie terrestre et se consolaient par la pensée de retrouver leur cher maître, dans le séjour du bonheur où déjà il était entré. Non contents de se préparer à la mort par la méditation, la prière et les pieux entretiens, ils restèrent fidèles jusqu'à la fin à leur mission de catéchiste. Pierre Truat, surtout, donnait à ses compagnons et à ses visiteurs les prémices d'un ministère qu'il n'avait pas eu le bonheur d'exercer auparavant. — Il prêchait la foi aux païens, la patience aux chrétiens, et s'ingéniait par-dessus tout à ramener à Jésus-Christ ceux qui l'avaient trahi dans les souffrances de la torture. « A chacune de mes visites, raconte la chrétienne qui s'était constituée l'intermédiaire et la pourvoyeuse des martyrs, ils m'engageaient à observer fidèlement ma religion. Un jour, je les entendis faire des reproches à quelques-uns de leurs compagnons qui avaient apostasié : « Frères, conservez la paix et « l'harmonie dans vos relations avec les personnes de votre maison et de « votre village, disaient-ils aux visiteurs, et soyez de fervents chrétiens, « car la vie de ce monde n'est pas de longue durée. » Sous l'inspiration de leur industrieuse charité, les confesseurs avaient trouvé moyen de rendre service aux prisonniers et aux soldats. A cet effet, ils demandaient, aux chrétiens qui les visitaient, des remèdes qu'ils distribuaient ensuite à ceux qui réclamaient le secours de leur modeste expérience.

Ainsi s'écoulèrent, remplis d'œuvres et de vertus, les longs mois qui séparèrent les premiers interrogatoires du grand jour du martyre. Pendant cet intervalle, Pierre Truat avait eu la consolation de se confesser et de communier quatre fois. Un prêtre indigène, le P. Trieu, avait réussi à pénétrer dans la prison et lui avait apporté le pain des forts, l'hostie du salut. Les fervents catéchistes appréciaient ce bienfait, et ressentaient vivement l'efficacité du sacrement, comme on peut en juger par ce rapport de Pierre Duong au P. Marette : « Depuis que votre fils a

l'inestimable bonheur de souffrir pour la foi, il s'est reposé sur le maître Mi, qui est pour nous votre représentant, du soin de vous écrire. Mais maintenant que je suis à la veille de sortir de ce monde, considérant que vos bontés à mon égard surpassent en nombre les feuilles des forêts et les grains de sable de la mer, je craindrais de passer pour un ingrat si je ne vous exprimais pas, au moins une fois, ma reconnaissance. Je choisis, pour m'acquitter de ce devoir, le jour où il a été donné à vos enfants de recevoir la plus grande des grâces, l'Eucharistie. Après avoir remercié le Dieu qui visite et allège nos fers, il ne nous manquait plus, pour mourir en paix, que de remercier à son tour le Père qui nous a élevés et qui veille encore sur nous. Quand je viens à réfléchir sur la dispersion de nos frères, sur les dangers qui menacent les ministres de Dieu, je me sens porté à souhaiter d'être réuni à notre Père, et de pouvoir encore quelque temps veiller sur ses jours menacés. Mais, d'un autre côté, le bonheur qui nous attend, la pensée du ciel, auquel déjà nous touchons, fait une telle impression sur notre âme qu'il n'y a plus de place pour d'autres désirs.

« Voilà ce que j'avais à dire. Pécheur que je suis, je me confie aux mérites de mon Sauveur et à la protection de la Sainte Vierge et des bienheureux Martyrs qui m'attendent dans le sein de Dieu. Salut pour la dernière fois. »

En effet, les confesseurs allaient bientôt passer de la communion de la terre à la communion du ciel. A l'automne de 1838, le gouvernement annamite procéda, selon sa coutume, à la revision des causes criminelles et fixa définitivement le sort des prisonniers, qui, nous l'avons dit, avaient été condamnés avec sursis au mois d'octobre de l'année précédente. Il donna l'ordre d'exécuter immédiatement les trois confesseurs, Paul Mi, Pierre Duong et Pierre Truat. La sentence royale fut expédiée aux mandarins de Sontay. Le chef de la prison la transmit aux condamnés dès la veille. « Jamais je n'ose aviser d'avance les prisonniers, observa-t-il, mais comme je ne suis pas inquiet sur votre compte, je vous avertis que vous devez être mis à mort dans la journée de demain. Je vous souhaite bon courage. »

Les confesseurs bénirent Dieu de cette bonne nouvelle. Le terme de leurs souffrances était enfin arrivé, et ils allaient entrer dans la joie de

leur Seigneur. Ils s'exhortèrent à correspondre à la grâce de Dieu; puis, récitant le rosaire, cette prière si chère aux chrétiens annamites, ils se recommandèrent à la protection de Marie, la Reine des martyrs, la Porte du ciel.

Le lendemain, 18 décembre, vers dix heures du matin, les greffiers, chargés de faire la reconnaissance des captifs, se présentèrent à la prison. Le mandarin qui les accompagnait, pris de pitié pour la jeunesse de Pierre Truat, lui dit « qu'il était bien sot de sacrifier son avenir et sa vie aux rêveries des chrétiens. » — « On n'est pas un sot, répliqua le pieux catéchiste, lorsque, s'immolant pour la vérité, on est sûr d'obtenir une félicité éternelle. »

Les trois confesseurs renouvelèrent leur refus d'apostasier et prirent place au milieu de l'escorte. Quatre soldats entouraient Pierre Truat. Le premier marchait en avant et portait la sentence de mort. Elle était ainsi conçue : « Truat, de la famille Vo, du village de Hu-Tach, bailliage de Son-Vi, est accusé et condamné pour avoir suivi la religion de Jésus; il avoue. Le jugement rendu à l'automne de la présente année condamne le coupable à être étranglé. — Dix-neuvième année de Minh-Mang, deuxième jour de la onzième lune. » Ainsi, Pierre Truat, fidèle à Jésus-Christ, son Maître, mourait ostensiblement pour la gloire de son nom ; il était son martyr. Deux autres soldats soutenaient sa cangue et sa chaîne; le quatrième suivait, le sabre à la main. Un peloton de soldats formait la haie, et deux mandarins, montés sur des éléphants, fermaient la marche.

L'intrépide P. Trieu s'était posté devant la demeure du gouverneur. Dès que le martyr l'aperçut, il fit, comme il était convenu, le signe de la croix, et reçut l'absolution; puis, le prêtre, marchant rapidement, dépassa le cortège, s'arrêta à quelque distance et donna une nouvelle absolution, avec l'indulgence plénière applicable aux mourants.

Lorsque le cortège fut arrivé au lieu choisi pour l'exécution, près de la colline de Go-Voi, sur le territoire du village de Mic, les soldats formèrent le cercle autour des condamnés, et les exécuteurs achevèrent leurs funèbres préparatifs. Les chrétiens avaient apporté des nattes sur lesquelles les confesseurs s'étendirent. Alors les bourreaux s'emparèrent de leurs victimes. Pierre Truat fut dépouillé de ses vêtements, puis ses pieds furent attachés à un pieu, et ses bras liés derrière le dos; enfin, on lui passa la corde au cou. Les bourreaux, placés à droite et à gauche,

attendaient l'ordre du mandarin. Après quelques secondes, celui-ci éleva la voix et prescrivit d'étrangler les condamnés, au troisième coup de cymbale. Au signal donné, les exécuteurs tirèrent la corde, le martyre était consommé. Les bourreaux brûlèrent la plante des pieds pour s'assurer de la mort.

Après l'exécution, un sous-officier, pénétrant dans le cercle formé par les soldats, détacha les corps des martyrs, prit les écriteaux, les cordes et les piquets, et les remit aux chrétiens. Ceux-ci obtinrent également d'emporter les corps dans une station voisine où le P. Marette et deux prêtres indigènes les attendaient. Ils les ensevelirent avec respect, et récitèrent l'office des morts. A minuit les prêtres annamites célébrèrent une messe d'actions de grâces, et le P. Marette la messe d'usage pour les défunts, puis leurs restes furent déposés dans une fosse creusée quelques heures auparavant pour Pierre Truat et les deux compagnons qui avaient partagé ses souffrances et sa gloire [1].

[1] La cause du *Vénérable Serviteur de Dieu*, Pierre Truat, catéchiste du Tonkin Occidental, a été introduite par un Décret du 19 juin 1840.

# Thomas Thien

## LE MAITRE ET SON DISCIPLE

(21 Septembre 1838).

SOUS le règne de Minh-Mang la persécution sévit constamment au Tonkin et en Cochinchine ; toutefois, elle n'eut pas la même rigueur dans toutes les provinces de l'Empire.

Au printemps de l'année 1837, pendant que les satellites de l'empereur s'emparaient du P. Cornay et faisaient subir à Xavier Can son long et douloureux martyre, un missionnaire français, le Père Candalh, ouvrait une école dans la chrétienté de Ki-loan, dans la province de Quang-tri, en Cochinchine. Les élèves y vinrent nombreux, car la crainte de la persécution avait fermé les anciens collèges.

Parmi les généreux enfants confiés à la direction de l'ardent missionnaire, se trouvait Thomas Thien, âgé de sept ans à peine, qui, sous une apparence calme et douce, cachait un courage indomptable et une héroïque fierté.

Thomas n'était pas originaire de Ki-loan. Né en 1828 au village de Trung-Quang, dans la province de Quang-binh, d'une ancienne famille chrétienne, il avait appris la foi sur les genoux de sa mère et de son aïeule. Sa piété native avait été encouragée par les exhortations d'une tante, supérieure du couvent des *Amantes de la Croix* dans son village natal. Le père de Thomas Thien était également attentif à préparer en son fils un chrétien digne de son nom et de sa race. Il le conduisait lui-même aux cérémonies du culte, et le plaçait devant lui afin de s'as-

surer qu'il apportait aux choses de la religion tout le sérieux dont il était capable.

Les qualités mêmes de l'enfant eussent créé des dangers à sa vertu s'il n'avait eu pour sauvegarde sa foi et sa piété. Un physique agréable, une grande douceur de caractère, une intelligence très ouverte lui gagnaient aussitôt la sympathie de tous ceux qui le voyaient. Un missionnaire, le P. Vialle, avait même exprimé la crainte que cet enfant ne fût un jour victime de la séduction qu'il exerçait sur les autres. Heureusement, tout en se prêtant à ses amis, Thomas savait se conserver à Dieu, l'objet et la règle de toutes ses affections.

Les parents de Thomas Thien n'étaient pas riches. Son père exerçait le métier de tailleur. Cependant, vu les dispositions particulières dont son fils était doué, il se décida à lui faire donner une instruction plus distinguée ; dès l'âge de huit ans, il lui permit d'étudier les caractères chinois. La supérieure, à qui Thomas s'était ouvert de ses aspirations, favorisa surtout sa piété et son zèle pour l'étude de la religion.

Un jour que sa tante l'avait conduit entendre la messe dans un village voisin, à Mi-Luong, il fut présenté à plusieurs prêtres indigènes réunis au presbytère de cette paroisse. « Veux-tu être mon élève ? » lui demandèrent-ils. On sait qu'en Annam les prêtres prennent en leur presbytère et à leur charge plusieurs enfants qui se forment à leur école et se présentent ensuite aux examens d'admission au petit séminaire. Thomas ne répondit pas aussitôt. Peut-être craignait-il de désobliger ceux dont il n'aurait pas accepté les avances, ou, peut-être encore, voulait-il mûrir sa décision. Toujours est-il qu'il ne répondit à cet appel que plus tard. Muni de l'autorisation de ses parents, il se rendit dans le district de Ke-Sen, chez le P. Chinh, celui des trois prêtres qui lui avait fait les premières propositions.

Thomas était alors âgé de onze ans. Doué d'une heureuse mémoire et animé d'une ardente émulation, il s'appliqua à l'étude du catéchisme et du latin avec un succès qui faisait entrevoir à son maître l'espérance d'en faire un jour un brillant catéchiste, lorsque ce maître lui-même fut soudainement enlevé à l'amour de son jeune élève. L'école ouverte par le P. Candalh venait bien à propos. Thomas Thien y fut inscrit aussitôt, grâce aux excellents témoignages que lui délivrèrent tous ceux qui l'avaient connu. Ainsi, le pieux enfant pourrait donner libre cours à ses aspira-

tions généreuses et se préparer, dans le silence, le travail et la prière, aux fonctions qu'il désirait remplir pour le salut de ses compatriotes et la gloire de son Dieu.

Après la mort de son premier maître, Thomas Thien était revenu auprès de ses parents à Trung-Quang. Il se disposait à prendre sa place parmi les élèves du P. Candalh, lorsqu'il apprit la situation nouvelle faite au collège et au village de Ki-loan. Le cruel Minh-Mang, ayant connu la présence de chrétiens et de missionnaires en ce village, avait ordonné de nombreuses perquisitions. Ces perquisitions, commencées en février 1838, s'étaient poursuivies pendant les mois de mars, avril et mai. Elles n'avaient, il est vrai, abouti à aucun résultat fâcheux. Et toutefois, n'y avait-il pas quelque témérité à se rendre dans un village suspect, au milieu de chrétiens signalés aux satellites du persécuteur? Beaucoup le pensaient et le disaient. Mais Thomas était trop heureux et trop fier d'avoir été admis au collège de Ki-loan pour manquer au rendez-vous que lui avait fixé son nouveau maître.

Dans les premiers jours de juin il partit en compagnie de sa sœur Sao. Chemin faisant, il rencontra une autre de ses sœurs, Madeleine Yen, la même qui l'avait si souvent accueilli auprès de la tante Nghi, au monastère des Amantes de la Croix. Elle revenait de la chrétienté de Ki-loan dont elle savait le triste état. « Où allez-vous donc? » dit-elle, cherchant à détourner son frère et sa sœur de s'exposer inutilement au danger de la persécution. — « Le Père m'appelle, répondit simplement Thomas, je vais étudier. » — « Mais le Père a pris la fuite, poursuivit-elle; vous ne le trouverez point, n'allez pas plus loin. » — Le fidèle élève répondit qu'il voulait tenter de voir son maître ou tout au moins s'informer du lieu de sa résidence afin de répondre à son appel. « Quand même je ne le trouverais pas, il me faut aller au village pour m'en assurer, répliqua-t-il. Le Père m'a appelé, je ne puis m'en retourner. » Et il poursuivit son chemin.

La sœur Sao, qui connaissait le pays, conduisit Thomas chez le P. Tu. Celui-ci les engagea à son tour à renoncer à des démarches inutiles et dangereuses. « Comment, nous qui demeurons ici, nous avons peine à nous cacher, dit-il à la sœur Sao sur un ton de reproche, et vous nous amenez encore quelqu'un qui augmentera le danger? » — « Père, l'écolier m'a demandé de le conduire. Il était, disait-il, appelé par le supérieur.

Qui pouvait soupçonner que la persécution éclaterait si brusquement?... »

Le P. Tu fit néanmoins bon accueil au généreux enfant et chacun se cacha de son mieux. Il n'était même plus possible de s'enfuir, car, en ce même jour, le 6 juin, la police avait reçu l'ordre d'arrêter, coûte que coûte, le missionnaire et ses complices ; le village de Ki-loan avait été bloqué.

Les mandarins, avides de s'emparer de la personne du missionnaire français, firent dans tout le village les visites domiciliaires les plus minutieuses. Mais déjà le P. Candalh s'était réfugié dans les montagnes. Pour se consoler de cet insuccès, les mandarins arrêtèrent les chrétiens en grand nombre, et parmi leurs prisonniers, se trouva Thomas Thien.

Thomas fut chargé de chaînes et conduit à Quang-tri, chef-lieu de la province du même nom. Comme il était étranger au village de Ki-loan, les mandarins soupçonnèrent en lui un élève du P. Candalh qui pourrait, sans aucun doute, donner des renseignements sur le maître tant recherché. En conséquence, ils le mirent à la question. Thomas déclara ne rien savoir au sujet du P. Candalh, et les juges durent bien reconnaître que leur prisonnier était aussi étranger au collège qu'à la chrétienté de Ki-loan. Ils continuèrent néanmoins de le torturer pour son propre compte en sa qualité de chrétien, car le vaillant jeune homme n'avait pas hésité à reconnaître qu'il était disciple de Jésus. « D'où es-tu ? lui dirent-ils. — Je suis originaire du village de Trung-quan, province de Quang-binh. — Pourquoi es-tu venu ici ? — Je cherchais un maître pour étudier. — Es-tu chrétien ? — Oui, je le suis. Mon père et mon aïeul l'étaient aussi. — Qui t'a enseigné la religion ? — Dès l'enfance mes parents m'en ont instruit. — Rejette cette religion, car elle est fausse et elle trompe les hommes. Si tu l'abandonnes, je te relâcherai. Tu pourras étudier et plus tard devenir mandarin. — Ma religion commande d'adorer le Dieu du ciel et de la terre. Donc elle est vraie. Je ne puis y renoncer. — Si tu n'y renonces pas, le roi te fera couper la tête. — J'accepte volontiers la mort, mais je ne renoncerai jamais à ma foi. »

Ces menaces restant sans effet, le mandarin pensa que les promesses réussiraient mieux. « Renonce à ta religion, lui dit-il, et je te donnerai ma fille en mariage et je ferai de toi un mandarin. — Je ne désire que les dignités du ciel et non celles de la terre. »

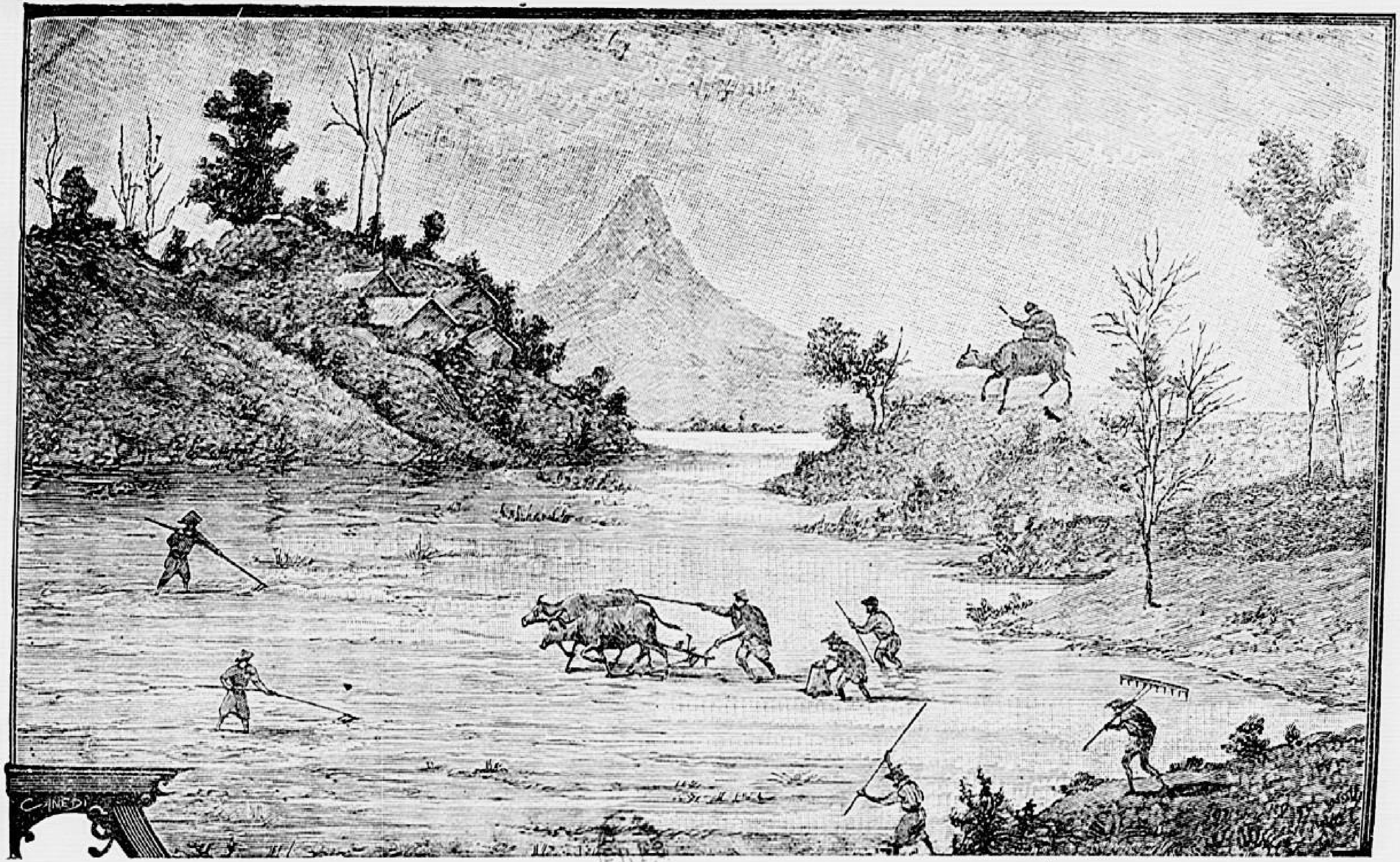


A travers les rizières..... (P. 34.)

9

Il ne restait plus qu'un moyen à tenter auprès de ce vaillant confesseur qui n'avait cédé ni devant les plus cruelles menaces ni devant les plus séduisantes promesses. Le juge essaya de ce dernier moyen. Il fit coucher Thomas la face contre terre et lui renouvela l'ordre d'apostasier. Thomas refusa. Le mandarin le fit frapper de quarante coups de rotin, tout en laissant quelque intervalle entre chaque coup pour réitérer sa question. Le jeune martyr ne songeait guère à lui répondre, et il était tout au bonheur de souffrir pour Jésus-Christ. — « Enfin, s'écria-t-il, quand il vit couler son sang sous les verges du bourreau ; enfin, voici que je répands mon sang pour mon Dieu ! »

Le mandarin, désespérant de triompher de son héroïque résistance, le fit jeter en prison, le chargea d'une lourde cangue et lui mit des chaînes aux mains et aux pieds. Thomas eut plus encore à souffrir du supplice de la faim que des douleurs occasionnées par ses entraves. Le gouvernement annamite laisse le plus souvent à la famille et aux amis le soin de nourrir les prisonniers. Or, Thomas Thien, étranger dans ce pays de Quang--tri, n'avait personne qui songeât à lui apporter quelque nourriture. Pendant les premiers jours, les chrétiens arrêtés à Ki-loan lui avaient offert de partager leurs provisions, mais cette ressource n'avait pas tardé à lui manquer.

Cette privation de nourriture fut moins sensible au cœur du fervent chrétien que le triste motif qui l'avait occasionnée. Les compagnons de Thomas Thien, moins fermes que lui, avaient faibli devant les menaces du mandarin. En conséquence, ils devaient être renvoyés chez eux. Mais le mandarin prit un malin plaisir à les retenir quelque temps encore, et il leur fit entendre qu'ils ne seraient libérés que le jour où tous les prisonniers auraient obtempéré à ses ordres, en d'autres termes, le jour où Thomas Thien aurait apostasié. Dès lors, les malheureux renégats, rendant Thomas responsable du retard apporté à leur congé, se firent à leur tour les séducteurs du vaillant chrétien. Le trouvant inébranlable, ils poussèrent la cruauté jusqu'à lui refuser toute nourriture, tant qu'il ne consentirait pas à fouler la croix avec eux. Cette torture de tous les instants fut très pénible au cœur du martyr. Être accablé de reproches, accusé d'injustice et de cruauté, alors que seul il restait fidèle à son Dieu, à sa foi et à sa famille, malgré tous les opprobres et toutes les cruautés, au milieu de tant de défections et de scandales, c'était là une épreuve

au-dessus des forces humaines; mais Dieu, qui a promis de ne pas abandonner ceux qui confesseraient son nom, soutint le courage de son fidèle serviteur.

Le mandarin, croyant que ce lent travail de la séduction avait miné les forces et brisé la résistance de l'athlète, le manda de nouveau à son tribunal. Cette fois encore, malgré l'habileté des juges et la cruauté des bourreaux, Thomas persévéra dans l'affirmation de sa foi. « Faites comme les autres, insinuait le mandarin, vous serez libre comme eux et pourrez retourner auprès de votre famille. » Et Thomas de protester qu'il préférait les biens du ciel à ceux de la terre. Comme on le menaçait de nouveaux supplices : « Que le préfet fasse ce qu'il voudra; nous, souvenons-nous de la parole de saint Paul, sachons supporter les maux de cette vie et tout rapporter à la gloire de Dieu. »

L'épreuve devenait chaque jour plus difficile pour ce jeune homme de dix-sept ans. Dieu ne permit pas qu'elle se prolongeât plus longtemps. Bien plus, il mesura ses grâces à la fidélité de son martyr, et lui procura les consolations dont il avait été si cruellement privé. Thomas avait surtout souffert de se trouver seul en face des contradictions de ses juges et de ses compagnons; désormais il aura un compagnon fidèle, qui l'entraînera par ses discours et ses exemples jusqu'à la consommation du sacrifice.

A l'issue de l'interrogatoire que nous venons de rapporter, Thomas Thien fut transféré dans une autre prison où se trouvait le P. Jaccard qui venait d'être amené à Quang-tri.

Ce missionnaire avait également été arrêté à la suite du blocus de Ki-loan. Un écolier, entre les mains duquel on avait trouvé des livres de religion, avait faussement prétendu les tenir de lui, et le P. Jaccard, qui jusqu'alors avait été tenu en simple surveillance, se vit arrêter comme un vulgaire malfaiteur. Depuis longtemps le pieux missionnaire souffrait persécution pour la justice. Il était arrivé depuis deux ans dans la mission de Cochinchine, lorsque, le 14 juillet 1827, Minh-Mang l'appela à la cour de Hué pour lui servir d'interprète et lui traduire les livres français : c'était le premier mode de persécution inventé par Minh-Mang pour empêcher les missionnaires d'exercer leur ministère auprès des chrétiens. En 1830, à la suite d'une rixe entre païens et chrétiens, malgré son inno-

cence reconnue, il avait été condamné à mort avec sursis, puis, la peine de mort ayant été transformée en service dans les armées du roi, il avait continué à servir comme interprète. On usait ainsi de sa science tout en persécutant sa foi. En janvier 1833, il fut sommé de livrer ses livres de piété. Il refusa. Le prince, qui avait encore besoin de lui, se contenta de l'exiler dans un pays malsain, à Aï-lao, d'où, en 1835, il fut transféré à Cam-lo. Le missionnaire continuait à traduire des livres, à former des interprètes pour son bourreau, lorsque les dénonciations lancées contre le P. Candalh occasionnèrent de nouvelles perquisitions dans tout le pays. L'empereur, furieux de ne pas mettre la main sur celui qu'il poursuivait, fit diriger l'enquête contre le P. Jaccard, et cette fois sa haine ne fut contenue par aucune considération de pitié.

Le P. Jaccard fut accusé d'avoir correspondu avec son confrère, le P. Candalh, et d'avoir prêté des livres aux chrétiens. Le 18 juillet 1838, il fut amené à Quang-tri, chargé d'une cangue et enfermé dans un cachot humide et obscur de la maison commune à côté de la prison publique où il échangea sa cangue contre une autre plus pesante que la première. On exerça sur lui une vigilance d'autant plus sévère qu'on l'avait laissé plus libre les années précédentes, et, comme à Thomas Thien, on lui fit subir toutes les tortures de la faim. Dieu permit qu'une pieuse chrétienne, femme d'un officier, parvînt à procurer au malheureux prisonnier un peu d'argent, des livres, des médicaments et quelques provisions.

Le président du tribunal des causes criminelles avait demandé à Minh-Mang la permission de mettre le P. Jaccard à la torture. Le prince avait approuvé cette demande de son pinceau rouge. Le prisonnier fut donc appelé à la barre du mandarin et soumis à un interrogatoire. Le P. Jaccard resta inébranlable malgré toutes les séductions et les violences.

Le grand mandarin, furieux d'avoir été humilié par cette fière résistance, résolut de se venger dans une audience publique. Quinze lances étaient plantées autour de la place réservée au prêtre ; d'un côté, se trouvait un faisceau de rotins dont se serviraient six ou sept bourreaux qui n'attendaient que le signal ; de l'autre, étaient rangés des sabres, des pieux et des maillets ; et dans un coin, un forgeron soufflait sur un vaste brasier de charbons au milieu desquels rougissaient d'énormes tenailles.

Le mandarin voulut profiter des mêmes apprêts terrifiants pour triom-

pher du jeune indigène, qui déjà avait résisté, lui aussi, à toutes les autres épreuves. Il se vengerait ainsi deux fois du missionnaire en le faisant souffrir dans son corps par les tortures des verges et du feu, et dans son âme par la défection et l'apostasie du jeune chrétien. Mais sa perfidie devait tourner contre lui, car les deux confesseurs allaient trouver dans leur exemple un mutuel encouragement.

Le P. Jaccard fut le premier interrogé. « Ma religion n'est pas un don du roi, elle est l'œuvre de Dieu, répondit-il, je ne puis pas l'abandonner à la volonté du roi. » Dans cette réponse aux juges, le zélé missionnaire semblait parler à Thomas et prévenir la grande objection qu'on fait aux Annamites, en leur répétant sans cesse : « Faites la volonté du roi, respectez ses ordres, pratiquez sa religion. » Après ce refus d'apostasier, le P. Jaccard fut étendu par terre et accablé de coups ; mais à toutes les sollicitations du mandarin, qui arrêtait le bourreau pour interpeller la victime, il répondit en renouvelant la protestation de sa foi. Son supplice fut horrible. Douze rotins furent brisés durant cette exécution, restée à peu près sans égale dans les souvenirs des Annamites, puisque ordinairement on n'emploie qu'un seul rotin. Malgré cet excès de cruauté, l'intrépide missionnaire ne jeta pas un seul cri, ne laissa pas échapper une seule plainte.

La vue des souffrances de son compagnon était déjà une grande épreuve pour le cœur de Thomas Thien; mais, en revanche, l'héroïsme du courageux confesseur lui traçait son devoir et l'entraînement de son exemple assurait sa victoire.

Les magistrats, rendus furieux par l'obstination du maître, firent approcher le disciple et essayèrent sur lui l'effort de leurs séductions et de leurs menaces. — « Renonce à ta religion, lui dirent-ils. Tes ancêtres sont de ce pays, pourquoi donc suis-tu cette doctrine étrangère? » — Les juges évoquaient, sans s'en douter, des souvenirs de famille chers à Thomas qui voulait se montrer digne des chrétiens ses aïeux. « Mes ancêtres honoraient aussi cette religion, je l'honore à mon tour, répondit-il avec assurance, et je ne l'abandonnerai jamais. — Tu es encore bien jeune, lui dit un mandarin, feignant la pitié ; foule la croix aux pieds pour obéir au roi, après tu pourras encore observer ta religion. — Non, je ne puis, » reprit le confesseur. A cette réponse, le mandarin le fit coucher à terre et lier à un pieu ; puis il ordonna aux bourreaux de le frapper à coups

redoublés. Thomas souffrait cruellement. Craignant de faiblir sous la violence du supplice : « Seigneur, donnez-moi le courage de souffrir! » murmurait-il à chaque coup de verge. Et Dieu, qui a promis d'être avec ceux qui le prient, préserva le confesseur de toute défaillance : les bourreaux se lassèrent de frapper avant qu'il se lassât de souffrir.

On pourrait croire qu'après une épreuve aussi cruelle et aussi prolongée, les juges firent reconduire les malheureux prisonniers dans leur cachot, car ils étaient si épuisés que le P. Jaccard n'avait pas même été capable de se relever. Ce serait mal connaître les raffinements de la cruauté annamite. On permet souvent aux suppliciés de calmer avec un peu d'eau fraîche l'irritation et le feu des plaies occasionnées par le rotin, mais le gouverneur ordonna d'exposer le P. Jaccard et Thomas Thien aux ardeurs du soleil afin de prolonger et d'aviver leur douleur. Ce ne fut que le soir qu'on les reconduisit dans leur cachot, la cangue au cou et les mains chargées de chaînes.

Quelques jours après, le gouverneur de Quang-tri, qui avait reçu son changement, voulut tenter un troisième effort, afin de pouvoir se féliciter de ce triomphe auprès de Minh-Mang qu'il allait retrouver dans la capitale. Il appela donc à sa barre le séminariste et le missionnaire, et leur demanda d'apostasier. Tous deux refusèrent d'une seule voix. Voulant à tout prix triompher de leur résistance, et ne comptant plus sur l'efficacité du rotin, le juge, ou plutôt, le bourreau, fit étaler l'appareil des tenailles rougies au feu. La vue de ces cruels instruments fit tressaillir le jeune Thomas, mais bientôt, dominant cet instinct de répulsion, ou mieux, acceptant de souffrir pour Jésus-Christ, il subit cette cruelle épreuve et brava le fer et le feu comme il avait bravé les verges et le rotin. « Je ne puis renoncer à ma religion, » s'écria-t-il. L'exécution commença au milieu d'une foule avide de jouir des souffrances d'autrui. La scène se passait sur la grand'place. « Ce jour-là, raconte un témoin, pendant qu'on pressait les chairs nues du maître de la religion avec des tenailles rouges, j'ai entendu les crépitements des brûlures et l'on sentait la chair rôtie. »

Les mandarins n'étaient pas surpris de la fermeté invincible du P. Jaccard : ils savaient que, par la grâce de Dieu, la cruauté tonkinoise n'a jamais triomphé de la constance d'un missionnaire français ; mais ils s'étonnaient de la ténacité du jeune annamite, et ils cherchaient à ébranler son

courage et sa foi. « Comment, lui criaient-ils, comment peux-tu accepter ces souffrances et ne pas abandonner ta religion? — Dussé-je mourir, répliqua Thomas, je n'y renoncerai jamais. — Le missionnaire ne veut pas renoncer à sa religion, cela se comprend, mais toi, foule la croix aux pieds, et nous te laisserons retourner auprès des tiens. Si tu ne nous obéis pas, nous porterons une sentence de mort contre toi, comme nous l'avons fait contre le maître européen. — Faites comme il vous plaira; quant à moi, je n'abandonnerai jamais ma religion. »

Le P. Jaccard était lui-même édifié de la fidélité du disciple. Soutenant son énergie par ses paroles autant que par ses exemples, il lui disait en retournant à la prison : « Souffrons de bon cœur et courageusement jusqu'à la fin. »

Les deux prisonniers n'avaient communiqué ensemble que par quelques signes, quelques paroles ou par la complaisance de quelque soldat; à partir de cette épreuve solennelle du 16 août 1838, ils furent réunis dans la même prison. Le grand mandarin, en permettant cette réunion, cédait non pas à la pitié, mais à la cruauté. Il croyait punir le missionnaire, en lui montrant le fruit de ses conseils.

On devine que l'effet fut tout contraire. Les deux confesseurs se retrouvèrent avec la satisfaction de deux frères d'armes au lendemain d'une bataille également glorieuse et pour l'un et pour l'autre ; tous deux s'étaient appréciés et admirés pendant les longs combats livrés à l'ennemi du salut et aux païens, ses satellites. La solitude de leur cachot, comme le vide de leur cœur, était enfin comblée ! Depuis de nombreuses années le P. Jaccard était gardé à vue et pouvait difficilement communiquer avec les chrétiens. Pendant les dernières années de son exil, il avait eu à Aï-lao un compagnon de ses douleurs dans le P. Odorico, confesseur comme lui, mais celui-ci n'avait pas tardé à succomber à ses souffrances et la solitude avait reparu plus triste et plus cruelle. Par cette douce rencontre Dieu récompensait en même temps la patience et la foi du chrétien et du missionnaire, et il les préparait à de nouveaux combats. « Un frère, aidé par un frère, résiste comme un triple lien, » dit la Sainte Écriture. Nos deux héros feront la douce expérience de cette vérité.

Le P. Jaccard fortifia le courage et excita l'ardeur de Thomas en lui révélant toute la gloire et la beauté du martyre, et le jeune homme édifia

son maître en renouvelant entre ses mains la résolution, déjà prise devant Dieu, de subir tous les tourments plutôt que de trahir sa foi.

Après l'épreuve des tenailles le sort des condamnés avait été décidé. Le nouveau gouverneur se contenta de procéder à la vérification des interrogatoires; sachant la fermeté dont ils avaient fait preuve dans les premières séances, il se borna à quelques coups de rotin réglementaires.

On sait qu'au pays d'Annam, comme en Europe, toute condamnation capitale doit être soumise à la signature du prince. Les juges ne doutaient pas que Minh-Mang ratifiât la sentence qu'il avait lui-même provoquée. Aussi n'eurent-ils pas à faire grands frais d'éloquence pour obtenir son assentiment. Le gouverneur signalait le P. Jaccard comme coupable d'avoir prêché nuit et jour sa fausse doctrine et d'avoir prêté des livres de religion. Il proposait de le condamner à avoir la tête tranchée, pour détruire, par ce moyen, le germe d'une funeste semence qui pourrait renaître. Le rapport constatait que son compagnon de captivité était, par son entêtement, digne de la même peine. « Quant à Thomas Thien, écrivait le gouverneur, coupable lui aussi de s'être laissé endoctriner par la religion de Jésus, et de s'être refusé à apostasier, malgré les tortures, il est considéré comme digne de haine et doit subir la même peine que le Maître de la religion. »

Depuis la fin du mois d'août, les confesseurs avaient connaissance du rapport du mandarin; chaque jour ils s'attendaient à subir le dernier supplice, ou plutôt, à passer des tristesses et des douleurs de cette vie mortelle aux joies délicieuses et aux pures jouissances de l'éternelle vie. Le missionnaire se disposait lui-même au martyre en préparant son jeune compagnon et restait ainsi jusqu'au dernier jour bon pasteur et missionnaire zélé. Le catéchiste bénissait Dieu de lui avoir envoyé son ange pour écarter les obstacles à sa marche vers le ciel et assurer sa persévérance. Profitant de ce divin secours, il se confessa à diverses reprises et écouta avec bonheur ses exhortations.

Le missionnaire le soutenait contre la grande tentation qu'il éprouverait au jour de sa condamnation. Il s'en rencontre en effet qui, après avoir généreusement confessé Jésus-Christ dans les tortures, le renient en apprenant qu'ils sont condamnés à mort : l'instinct de la vie se révolte en ce moment et le vide s'ouvre affreux, s'il n'est aussitôt comblé par

l'espérance du ciel. Thomas avait cette espérance. Il trouvait même que son exil se prolongeait et que le jour de la délivrance était bien lent à venir. « O mon Père, ô mon Père, s'écriait-il, on nous laisse vivre bien longtemps ! Pourquoi nous priver de voir notre Dieu et nous unir à Lui pour toujours? » Le P. Jaccard contenait cette généreuse ardeur, l'invitant à souffrir encore « pour l'Église et pour Dieu, » et tout bas, il remerciait la Providence de lui avoir donné un compagnon qui lui rendait en pieux exemples les consolations que lui procurait son saint ministère. Non seulement Thomas se montrait généreux confesseur, mais lui aussi était devenu apôtre. Du fond de sa prison, il écrivit une longue lettre à sa famille pour l'exhorter à conserver le précieux dépôt de la foi et à rester fidèle aux exemples des aïeux que lui-même s'était fait un devoir et un honneur de suivre. C'était le testament du martyr.

Les deux confesseurs reçurent dans leur prison la visite d'une pieuse chrétienne, courageuse émule de sainte Véronique, qui remplit jusqu'à la fin et au risque de sa vie, la périlleuse mission de secourir les prisonniers et de leur servir d'intermédiaire auprès de leur famille et de leurs amis. C'est par le témoignage de cette femme que nous avons connu la parfaite résignation des martyrs. A son retour, elle répétait les paroles qu'elle avait entendues, entre autres celles-ci : « Notre Père, que votre volonté soit faite! Pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font! »

Le 20 septembre, la pieuse messagère apprit au P. Jaccard et à Thomas que la signature du roi était arrivée et qu'ils seraient sans doute exécutés le lendemain. La sentence de condamnation était restée près d'un mois à la capitale et n'avait été ratifiée que le 17 septembre. Minh-Mang ne s'était souvenu des services de son ancien interprète que pour le payer par une cruelle ingratitude. Les Européens avaient joui jusqu'alors du privilège d'avoir la tête tranchée. Le roi refusa cet honneur au P. Jaccard et le condamna à la strangulation comme un simple Annamite. « Ainsi, concluait la sentence, le coupable ne sera pas mis à mort d'une autre manière, mais il sera étranglé. » Thomas Thien devait subir la même peine. « Quant à l'adjudant-maître de religion, Thien, poursuivait la sentence, c'est un indigène qui ne sait pas se convertir. Il est vraiment digne de haine. C'est pourquoi il sera aussi étranglé. »

Les confesseurs se préparèrent au suprême sacrifice. Thomas Thien fit une confession générale et son âme fut purifiée par une dernière ab-

solution. Les exhortations de son directeur allaient d'autant plus sûrement au cœur du pénitent, que le P. Jaccard se préparait aussi à la mort en y disposant son jeune ami.

Le missionnaire aurait pu se procurer à lui-même la consolation d'une dernière confession. Il préféra se priver de ce bonheur que de compromettre un prêtre dont l'existence était précieuse au salut des autres chrétiens. On lui avait appris que le P. Thomas An, arrivé la veille à Quang-tri, s'offrait à venir entendre sa confession; mais, malgré son grand désir, le P. Jaccard ne jugea pas prudent de l'admettre dans sa prison. Toutefois, pour s'assurer de la grâce de l'absolution, il fit avertir le prêtre annamite qu'à l'entrée de l'auberge, où s'arrêtaient ordinairement les condamnés, il se frapperait la poitrine pour indiquer le moment opportun. Dieu devait récompenser cet héroïque sacrifice par une surabondance de lumière et de force.

Les deux confesseurs passèrent cette dernière nuit en pieux colloques et en ferventes prières. D'ailleurs, le P. Jaccard, comme l'ont remarqué les païens eux-mêmes, priait toujours, et son jeune disciple n'avait pas tardé à contracter cette habitude qui allait si bien à son caractère.

Le 21 septembre, troisième jour de la huitième lune, comme disent les Annamites, peu après le lever du soleil, la trompette retentit aux abords de la prison; c'était le signal de l'exécution. Quand les préparatifs furent achevés, les geôliers ouvrirent les portes. Deux mandarins pénétrèrent dans la prison et firent sortir le P. Jaccard et Thomas Thien, auxquels ils ordonnèrent de prendre place au milieu du cortège. En avant, marchaient deux soldats qui portaient la sentence; deux autres tenaient à la main des cordes roulées en couronne; à leur suite venaient les officiers sous leur parasol.

Sans s'inquiéter du tumulte qui se faisait autour d'eux, le missionnaire et le catéchiste poursuivirent leur marche, n'interrompant leur prière que pour s'encourager mutuellement, et s'entretenir du bonheur du ciel qui déjà semblait s'entr'ouvrir à leurs yeux, comme jadis au regard du martyr Étienne. Tous deux avaient le sourire aux lèvres et la figure épanouie. Au rapport d'un témoin, le P. Jaccard reposait un regard de tendresse sur Thomas Thien, son compagnon de gloire. Tous ceux qui les voyaient s'en aller au-devant de la mort avec un air si calme et si

content, en étaient profondément émus; beaucoup ne pouvaient retenir leurs larmes. Le mandarin dut défendre de s'apitoyer sur le sort d'hommes condamnés par le roi et menaça de punir ceux qui contreviendraient à cet ordre.

Comme les confesseurs approchaient de l'auberge, où l'on avait coutume d'offrir quelque nourriture aux prisonniers, le mandarin les invita à entrer. Lui-même avait donné à l'avance trente ligatures (un franc cinquante centimes), afin qu'on leur préparât un repas convenable. Thomas, se retournant vers son maître : « Père, prendrez-vous quelque nourriture? demanda-t-il. — Non, mon enfant. — Ni moi non plus, repartit Thomas. Au ciel donc, mon Père. »

Le P. Jaccard songeait d'autant moins à répondre à l'invitation du mandarin et aux questions de son compagnon qu'il était arrivé à l'endroit fixé pour la rencontre du prêtre indigène. Renouvelant dans son cœur ses plus vifs sentiments de contrition et de charité, il se frappa la poitrine, et le P. An, mêlé à la foule des curieux, lui donna l'absolution.

Le mandarin, ne comprenant pas les raisons du silence du prisonnier, insista de nouveau pour le faire entrer dans l'hôtellerie. « Je vous ai commandé à déjeuner, dit-il; venez donc vous mettre à table. — Je vous remercie, répondit le serviteur de Dieu, je ne mangerai rien. » Thomas répondit de même. Alors l'officier prit du vin, en versa dans une petite tasse, en but et en offrit aux condamnés. Ils le remercièrent de son offre, mais n'acceptèrent pas davantage.

On se remit en marche. Le lieu marqué pour le supplice était encore à un kilomètre de distance. Les prières des martyrs n'étaient interrompues que par l'intervention du mandarin qui les exhortait à renoncer à leur foi. « C'est le seul moyen d'obtenir la vie et la liberté, » disait-il. — « Nous préférons mourir, » répondaient-ils invariablement.

Le cortège, après avoir traversé une rivière, suivit un chemin montant et poudreux à travers des champs couverts de broussailles, dont l'aspect désolé rappelait à la pensée des confesseurs le souvenir du grand sacrifice accompli sur le Calvaire. Arrivé au sommet de la colline, l'officier donna l'ordre de s'arrêter, et les bourreaux déposèrent aux pieds de leurs victimes les instruments du supplice. Le P. Jaccard s'aperçut alors qu'ils avaient apporté deux cordes. Intrigué, il dit au mandarin : « Quel sera mon supplice? — Vous serez étranglé. — Pourquoi ne me coupez-vous pas la

tête ? — Pour que votre corps reste entier, » repartit le mandarin en plaisantant. — La perspective de la strangulation ajoutait à l'horreur du supplice ; mais le confesseur, joignant ce sacrifice aux autres, se contenta de faire cette remarque : « Ce genre de supplice est inconnu dans ma patrie. » — Thomas Thien était moins surpris, car il n'avait jamais compté sur le privilège du glaive réservé aux Européens.

Les préparatifs de l'exécution commencèrent aussitôt. Déjà les bourreaux passaient la corde au cou des deux martyrs, quand les habitants du village voisin accoururent et prièrent les mandarins de faire cette exécution plus loin, dans la crainte qu'il ne leur arrivât quelque malheur. C'était un hommage public rendu à la vertu des deux confesseurs, dont le sang innocent aurait pu crier vengeance vers le Ciel. Le mandarin crut devoir acquiescer à cette demande et fit conduire les deux confesseurs soixante pas plus loin, à un endroit nommé Phan-bien. Les bourreaux déroulèrent à nouveau leurs cordes et plantèrent six poteaux en terre. Le jeune catéchiste se tenait près de son maître dont il recevait les derniers avis et le suprême adieu. Le P. Jaccard pria les bourreaux de planter en face de lui les trois poteaux destinés à l'exécution de Thomas. Ainsi le jeune homme serait soutenu par l'exemple du missionnaire, et le missionnaire lui-même trouverait un nouveau motif de résignation et de charité dans le spectacle de cette douce victime que lui-même avait préparée au grand sacrifice. Les bourreaux ne crurent pas pouvoir lui refuser cette consolation.

Lorsque les six poteaux eurent été plantés, on enleva aux deux prisonniers la cangue qu'ils avaient portée jusqu'à cette heure ; on brisa leur chaîne et on les fit asseoir sur des nattes qu'une femme païenne leur avait apportées. On sait qu'en Annam c'est le signe de l'extrême misère de n'avoir pas cette sorte de tapis pour reposer ses membres ; la brave femme avait, par pitié, voulu éviter cette humiliation aux condamnés. Le P. Jaccard et Thomas Thien furent placés vis-à-vis l'un de l'autre, selon le désir qu'ils en avaient exprimé. Le moment de l'exécution étant arrivé, les confesseurs échangèrent un dernier regard et se montrèrent le ciel ; c'était moins un *adieu* qu'un *au revoir*, dont la réalisation ne serait pas longtemps différée.

Les bourreaux s'emparèrent, les uns du P. Jaccard, les autres de Thomas Thien. Ces derniers lièrent les pieds du jeune homme à l'un des

trois poteaux, puis, étendant ses bras en croix, ils les attachèrent aux deux autres; enfin, lui passant une corde autour du cou, ils la tirèrent brusquement à trois reprises différentes. Le martyr inclina doucement la tête et rendit le dernier soupir. Le vénérable Jaccard mourut quelques instants après. Il avait eu la consolation d'assister au triomphe de son disciple qu'il n'avait pas tardé à rejoindre dans la gloire.

Pour s'assurer de la mort de Thomas Thien, un soldat prit un bâton et le frappa trois fois sur la nuque, puis il recouvrit son corps d'une natte. Son titre d'Annamite ou sa jeunesse lui avaient ménagé ce respect jusqu'après la mort. Les païens s'acharnèrent au contraire sur le missionnaire français. Ils tirèrent pendant près d'un quart d'heure les cordes destinées à l'étrangler; puis, après cette cruauté inutile, ils foulèrent son cadavre aux pieds et le traînèrent la face contre terre. Ce ne fut que sur l'intervention positive du mandarin qu'ils abandonnèrent leur victime et laissèrent aux païens présents la liberté de le rouler dans une natte et de le placer dans une fosse, auprès de la rivière. Le corps de Thomas Thien fut déposé à côté de celui du P. Jaccard.

Unis dans la vie et dans la mort, le maître et le disciple devaient l'être aussi dans la gloire. Nul doute que Dieu ait reçu aussitôt dans son ciel ces deux âmes lavées dans leur sang et purifiées par un acte de charité parfaite. Déjà, au moment de leur trépas, la Providence avait manifesté par un miracle combien ce sacrifice lui avait été d'une agréable odeur. « En ce même jour du 21 septembre 1838, et à l'heure même où le vénérable Jaccard rendait son âme à Dieu, rapporte l'historien de sa Vie, sa mère qui était assise près du feu, dit à son neveu, G. Genaud, qui me l'a raconté : *Bien sûr, mon fils est mort!* Convaincue de la vérité de son pressentiment, elle s'attendait à recevoir cette nouvelle fatale. Aussi, quand au bout de plusieurs mois on lui fit part de ce grand événement, elle n'éprouva aucune surprise, et s'écria seulement : *Désormais, je n'ai plus rien à craindre; Dieu soit béni!* Au risque d'être critiquée, elle ne voulut pas se revêtir d'habits de deuil. Sa foi vive ne lui laissait voir que les joies infinies du ciel accordées à son cher François. » L'Église, à son tour, proclama ce triomphe à la terre. Dès le 19 juin 1840, fut introduite *la cause de Béatification des deux vénérables serviteurs de Dieu, François Jaccard et Thomas Thien.* Quelques an-

nées plus tard, en 1847, la Société des Missions-Étrangères, jalouse de posséder les glorieuses reliques d'un de ses prêtres, voulut associer au souvenir du missionnaire celui de son compagnon, Thomas Thien, dont le corps fut transporté au séminaire de la rue du Bac, où il repose dans la crypte à côté des reliques du vénérable François Jaccard.

Le V. P. Cornay, maître de Pierre Truat. (P. 59).

# Pierre Tu

## LE CATÉCHISTE FIDÈLE

(10 Juillet 1840).

LA vie et la mort du catéchiste Pierre Tu nous offrent l'exemple d'une fidélité analogue à celle de Xavier Can, le catéchiste de Mgr Retord, et à celle de Thomas Thien, le compagnon du P. Jaccard, avec cette différence toutefois, qu'il partagea les travaux et les souffrances de son maître, tandis que Thomas Thien ne connut le P. Jaccard que dans la prison, et que Xavier Can fut séparé de son maître au jour de la grande épreuve.

Le 29 juillet 1838, à la suite des perquisitions qui amenèrent l'emprisonnement de Thomas Thien et du P. Jaccard, les mandarins découvrirent la retraite d'un autre missionnaire français, le P. Borie. Sous l'influence du rotin, quelques Annamites avaient révélé que le Père habitait à Xom-Cua, dans la maison d'un nommé Thanh. Les mandarins n'y rencontrèrent qu'une jeune fille de seize ans, à laquelle ils firent administrer trente coups de rotin, pour lui faire dire où étaient son père et le missionnaire européen : « Mon père est au marché, répondit-elle ; quant à l'Européen, il ne me dit pas où il va. » La nuit suivante, Thanh rentra chez lui et emmena le missionnaire dans la forêt où il lui creusa une tanière dans le sable au milieu d'une touffe d'arbres. Comme il s'en retournait, il rencontra les soldats qui avaient reçu mission de battre la forêt. Croyant le P. Borie en lieu sûr ou cédant peut-être à la crainte du rotin, il avoua avoir rencontré un homme de haute stature portant une longue barbe, ayant la peau très blanche. Ces indications devaient suffire. Deux heures après minuit, le missionnaire entendit les soldats tourner autour

de sa retraite. « Qui cherchez-vous? » dit-il aux soldats, en s'élançant vers eux; et, à l'exemple du divin Maître, il livra ses mains aux chaînes que les soldats avaient préparées.

Les habitants des villages voisins accouraient nombreux sur le passage du prisonnier, lorsqu'un jeune homme s'avance jusqu'au missionnaire et le salue du nom de *Maître*. Le généreux confesseur, craignant que son disciple ne fût exposé à faiblir devant les séductions et les violences des mandarins, l'invite à se retirer, mais celui-ci le supplie de ne pas le désavouer. « Non, mon Père, répond-il; avec la grâce de Dieu, je ne trahirai pas; j'espère tenir ferme et vous suivre jusqu'à la mort. »

Chose étrange, le chef de la troupe refusait de garder le catéchiste et réprimandait les gardes qui l'avaient arrêté. Il craignait que les aveux du jeune homme, au cours de la torture, ne compromissent trop d'habitants, et il désirait s'en tenir au mandat qui lui avait été donné, à savoir d'arrêter le P. Borie. S'adressant au missionnaire, il lui demanda si l'on pouvait compter sur le silence et la fermeté de son jeune compagnon. Le P. Borie crut pouvoir le rassurer. « Je le crois bon et simple, répondit-il, je puis le garder avec moi. » Et, déroulant son turban, il le déchira en deux morceaux et en donna un à son élève pour montrer que désormais ils seraient unis à la vie, à la mort. « Garde-le en souvenir de la promesse que tu viens de me faire, » dit-il. Pierre Tu, nous le verrons, sera fidèle à ce solennel engagement.

Les deux prisonniers furent d'abord conduits au village de Diem-Phuc. Ici, le mandarin, inquiet de la présence de Pierre Tu et s'adressant de nouveau au P. Borie : « Maître, ce jeune homme est-il votre domestique? demanda-t-il. — Mandarin, je vous prie de l'interroger lui-même, et il vous répondra ce qu'il voudra. » Aux questions du mandarin, Pierre répondit : « Voilà au moins trois ou quatre ans que je suis avec cet Européen. — Vous avez entendu ce qu'il dit, repartit le mandarin, que dites-vous à cela? — Il a avoué qu'il est mon disciple, répondit le missionnaire, volontiers je le reconnais pour tel. »

Sur ce, le mandarin fit placer Pierre à côté du P. Borie; puis il leur fit confectionner deux cangues très solides et ordonna au village de leur préparer à manger.

Le lendemain, 1[er] août, le P. Borie et son catéchiste furent chargés de leurs cangues et conduits au chef-lieu du bailliage où ils arrivèrent le

soir du même jour. Ils y rencontrèrent un prêtre indigène, le P. Diem, arrêté le 3 juillet. Ce vieillard de soixante-dix-sept ans, ayant sous l'influence de la torture perdu l'usage de ses forces et de sa raison, avait révélé la retraite de quelques confrères et spécialement celle du P. Borie lui-même. Le missionnaire tenait à le voir pour l'assurer de son pardon. « J'ai ouï dire que vous aviez arrêté le chef de religion Diem, dit-il au mandarin. Je vous prie de me laisser voir sa face, afin que je voie s'il est jeune ou vieux. » Le mandarin fit amener le Père Diem dans la salle d'audience. Le vieux prêtre craignait un reproche. De fait il eut à entendre quelques paroles sévères, mais le P. Borie ne parla que pour diminuer vis-à-vis du mandarin l'effet des autres dénonciations. « Pourquoi vous laisser dominer par la crainte, et parler ainsi à tort et à travers? dit-il, s'adressant au P. Diem. Voyez combien de personnes vous avez exposées par vos imprudences. Il faut que vous répariez tout cela. Dites au mandarin que vieux comme vous êtes, la peur vous a saisi, et que vous avez répondu à toutes les questions qu'on vous a faites sans savoir ce que vous disiez. » Le Père Diem fit humblement sa rétractation, puis s'entretint à voix basse avec le P. Borie. Le vieux prêtre allait expier sa défection et consoler le cœur du missionnaire en persévérant avec lui jusqu'à la fin dans la voie de la souffrance et du martyre.

Le lendemain, 2 août, le mandarin s'apprêtait à faire subir l'interrogatoire et la torture (ce qui est tout un en Annam) au P. Borie et à son élève, lorsque le missionnaire lui fit remarquer qu'il outrepassait son mandat. — « Mandarin, lui dit-il, lorsque vous êtes venu pour me prendre, vous ne veniez pas de votre propre autorité, vous étiez envoyé par le gouverneur de la province. Je vous prie donc de me conduire sur-le-champ en sa présence. » Le mandarin, reconnaissant la justesse de cette réclamation, expédia le P. Borie, Pierre Tu, le Père Diem, et un quatrième prisonnier, le frère Kang, à Dong-Hoi, chef-lieu de la province, où ils arrivèrent le soir de ce même jour. Partout, sur leur passage, les confesseurs recevaient les témoignages de la plus touchante affection de la part des chrétiens. Ils accouraient en foule sur la route, les suivaient en pleurant, et, quand il fallait franchir des rivières, comme les mandarins s'opposaient à ce qu'on leur prêtât des barques, on en vit se jeter à l'eau jusqu'au cou et s'exposer à périr, pour accompagner plus longtemps le missionnaire, le prêtre et les catéchistes.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Arrivés au chef-lieu, les prisonniers furent présentés au gouverneur qui prit leur nom, et leur fit passer la nuit dans la grande salle où l'on examine les criminels. Leur nombre s'était augmenté, car ils avaient rencontré à Dong-Hoi un prêtre du nom de Khoa, qui avait été arrêté le 2 juin de cette même année 1838.

Le lendemain, 3 août, les interrogatoires commencèrent. On demanda aux chrétiens de fouler la croix aux pieds. Les trois prêtres eurent à déplorer la défection de Kang, élève du P. Khoa. En revanche, ils furent consolés par l'héroïque persévérance de Pierre Tu, au milieu des plus atroces supplices et malgré les séductions les plus perfides. « Pour moi, je ne voulus jamais marcher sur la croix, raconte-t-il lui-même. Le mandarin me fit appliquer vingt coups de rotin, puis il me fit délier, et m'ordonna encore de fouler la croix aux pieds. Alors je lui dis : « Laissez-« moi vous dire un mot auparavant. Si vous me faites traîner sur la « croix, ce sera me vexer au dernier point, et je vous déclare que mon « cœur n'y sera pour rien. » — Il me laissa tranquille et m'ordonna seulement de faire un billet comme je voudrais. »

Le P. Borie et le P. Diem, interrogés à leur tour, répondirent qu'ils préféraient cent fois mourir que de fouler la croix aux pieds. Le missionnaire refusa également d'indiquer les villages qu'il avait parcourus dans la crainte de compromettre les chrétiens. La torture et le rotin n'en obtinrent pas davantage. « Quant aux peuples que j'ai visités, répondit-il, ils appartiennent au roi. Je vous prie d'avoir pitié d'eux et de ne pas m'obliger à les nommer. Je suis entre vos mains, faites de moi ce que vous voudrez, je demande à supporter la peine tout seul. En Europe, observa-t-il encore, quand un homme est accusé, on discute sur sa cause. S'il est trouvé coupable, on le condamne, et il subit la peine ; mais on ne le roue pas de coups pour le faire parler. Ce traitement n'est bon que pour les brutes qui n'obéissent qu'à la crainte ; voilà pourquoi je refuse de parler. »

Le mandarin s'imagina que Pierre Tu ne persévérait que par crainte du P. Borie. « Il paraît que tu crains ton maître, » observa-t-il ; puis se tournant vers un des assesseurs : « Qu'on le mène dans la maison qui est par derrière, pour l'interroger en particulier, et qu'on le force à fouler la croix aux pieds. » — « Les satellites me conduisirent dans la salle, rapporte le confesseur, et là ils me posèrent de nombreuses questions. L'as-

sesseur me parlait très bas. Je répondis à haute voix que jamais je ne marcherais sur la croix et que je ne savais rien de plus que ce que j'avais dit. — « Mettez-le à la question pour lui faire déclarer les noms des vil- « lages dans lesquels il a passé, » ordonna le juge. — Ensuite il ajouta : « Si tu veux fouler la croix aux pieds et me dire franchement la vérité, « je te mettrai en liberté sur-le-champ. Ainsi réponds-moi de suite : « Veux-tu fouler la croix aux pieds ? parle, afin que je sache ce que j'ai « à faire de toi. » Je répondis aussitôt : « J'aime bien mieux mourir que de « fouler la croix aux pieds. » Le mandarin me fit donner trente-huit coups de rotin, après quoi on me reconduisit en prison. »

Le lendemain, 4 août, le missionnaire, les deux prêtres indigènes et le catéchiste Tu furent reconduits devant le mandarin. Celui-ci fit de nouvelles instances auprès des prêtres et du missionnaire, qui répondait invariablement : « Quant aux lieux que j'ai habités, quoi qu'il arrive, je ne me permettrai jamais de vous les nommer. » Le juge, déconcerté, crut avoir plus facilement raison du jeune catéchiste. « S'adressant à moi, raconte le confesseur lui-même : « Depuis combien d'années es-tu avec le chef « de religion Cao ? (C'était le nom annamite du Père Borie.) — Il y a « quatre ans. — Quelle est ta patrie ? As-tu été avec d'autres chefs de « religion ? — Je suis né dans la province de Ninh-Dinh ; je suis chrétien « depuis ma naissance ; j'ai suivi le chef de religion Quê, qui est mort à « l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans. Après sa mort j'ai cherché un autre « chef de religion pour le suivre ; c'est pour cela que je suis venu dans « cette province où j'ai rencontré le maître Cao. — En quel endroit as-tu « rencontré ton maître ? dis-le-moi en vérité. — Je le rencontrai dans « sa barque ; dès lors nous restâmes ensemble. — Ce drôle-là ne dit pas « la vérité, remarqua le mandarin. Qu'on lui applique trente coups de « rotin. » Je reçus ces coups sans mot dire, et m'en tins à ma première réponse. » Pour prolonger son supplice et le laisser sous la menace de nouvelles rigueurs, le mandarin ne permit pas qu'on le déliât avant le soir.

Le courage et la persévérance avec lesquels Pierre Tu confessait Jésus-Christ, excitaient l'admiration et la pitié des prêtres et des autres chrétiens, qui tous étaient ses aînés dans la foi et la vertu. Le P. Borie paraissait souffrir davantage des douleurs de son catéchiste que de celles que lui-même avait ressenties sous les coups du rotin. Les mandarins, s'apercevant de cette compassion, imaginèrent pour le missionnaire et le

catéchiste une épreuve d'un nouveau genre. Ils déclarèrent au P. Borie que, s'il ne faisait pas des aveux, on allait frapper son catéchiste jusqu'à ce qu'il mourût sous les coups. Le missionnaire, craignant d'occasionner au jeune homme une épreuve trop cruelle, s'efforça de concilier les droits de la vérité et de la charité. Il nomma deux ou trois villages où il avait demeuré au Tonkin. Mais, selon l'observation d'un confrère, le P. Simonin, dans une lettre du 25 juin 1839, il eut soin de ne signaler que des personnes mortes, et brouilla les dates et les noms de façon à ce que ses dépositions ne compromissent personne. Le généreux apôtre souffrit cruellement de cette dure nécessité. « J'ai eu à combattre contre toutes les puissances de l'Enfer, écrivait-il le 16 septembre à son confrère le P. Masson, j'ai eu à répondre aux questions les plus insidieuses et capables de tout compromettre. Je m'en suis tiré de mon mieux, et j'avoue, à ma honte, que j'ai été forcé d'user de détours. Mon cher Tu a été déjà mis à la question pour la cinquième fois, il s'en est très bien tiré. Pour obvier à de plus grands malheurs, il a fallu parler d'un individu de ce village que j'ai connu, mais qui est mort, en sorte que je ne compromets personne, au moins gravement. Dieu soit béni et glorifié de tout ! Pour éviter les désastres et couper court au feu, j'embrouille les dates. »

En effet, la dénonciation n'était qu'apparente ou révélait au mandarin des faits qu'il connaissait par d'autres témoignages. Aussi se montra-t-il peu satisfait. « Eh bien ! puisqu'il en est ainsi, reprit-il, je ne vous ferai plus de questions, mais je vais faire mettre à la torture votre élève Tu, pour lui faire tout avouer. N'aurez-vous pas enfin pitié de lui ? » Et s'adressant au catéchiste : « Demain matin, dit-il, je te ferai accabler de coups pour te faire crier à ton Jésus, et nous verrons s'il pourra te tirer de mes mains ; s'il le fait, il sera puissant ! »

C'était le 5 août que devait avoir lieu cette grande épreuve. Mais le mandarin perdit confiance et n'essaya plus d'arracher au confesseur de nouveaux aveux. « Le lendemain, on nous demanda un billet d'apostasie, mais je ne fus pas mis à la torture dont j'avais été menacé, » déclare le catéchiste ; puis il ajoute : « de sorte que je pense que c'est le bon Jésus qui m'a sauvé. »

Ce fut seulement à la date du 15 août, que les confesseurs furent de nouveau mandés au tribunal du mandarin. Celui-ci interrogea le P. Borie

qui refusa de dénoncer les chrétiens et de profaner la croix; puis, essayant sur le jeune catéchiste les effets de l'intimidation et des menaces : « J'ai usé d'indulgence envers toi, dit-il, j'ai patienté pendant dix jours; mais, si cette fois tu ne dis pas la vérité, je te ferai mettre à la torture jusqu'à ce que tu meures. » Pierre resta inébranlable, malgré les six coups de rotin dont le mandarin le fit frapper. « Le lendemain, 16 août, on me remit encore à la torture, rapporte-t-il, mais à peine avais-je reçu sept coups qu'on me délia, parce qu'on vit que je persistais dans mes affirmations. »

Ainsi la patience du martyr avait lassé les bourreaux... Le P. Borie lui-même était chaque jour plus édifié de l'attitude de son catéchiste, et il rendait un témoignage public de son héroïsme dans cette lettre du 2 octobre 1838 aux Directeurs des Missions-Étrangères : « Nous avons paru devant les tribunaux, et, soutenus des secours d'en Haut, nous avons confessé notre foi, sans crainte ni détours. La cangue et le rotin ne nous ont point effrayés, et, avec la grâce de Dieu, notre dernier soupir sera une preuve de la vérité de notre sainte religion. Mon cher élève Pierre Tu a été mis cinq fois à la question ; c'est un vrai héros chrétien, il a souffert quatre fois plus que moi. Que le bon Dieu en soit béni ! »

Le mandarin, désespérant de dompter la constance des accusés, les fit ramener dans la prison, puis les pièces du procès furent expédiées à la cour de Hué, pour être munies de la sanction royale. L'arrêt du mandarin condamnait le P. Borie à être décapité, les Pères Khoa et Diem à être étranglés, le jeune Tu à être banni après avoir reçu cent coups de rotin. « Quant au nommé Tu, servant du prêtre Cao, il refuse pareillement de marcher sur la croix parce qu'il s'est laissé séduire par cet Européen. Il appartient donc aussi à la classe des stupides et des incorrigibles. En conséquence, je le condamne à recevoir cent coups de rotin, à être exilé à 3000 stades, c'est-à-dire, au Phu-yen, et à être marqué à la joue gauche avec les deux lettres : *Fausse religion*, et à la joue droite avec les deux lettres, *Phu-yen*. »

La réponse du roi devait se faire attendre. Les quatre confesseurs eurent l'occasion de continuer quelque temps ensemble leur vie de prière et de charité. Le P. Borie se confessait aux prêtres, ses frères, et lui-même recevait les pieuses confidences du P. Diem, du P. Khoa et de son cher

catéchiste Pierre Tu. Tous s'appliquaient également à remplir les fonctions de leur ministère auprès des autres prisonniers et des visiteurs qui étaient admis à les entretenir. Le mandarin, qui protestait être tout disposé à leur sauver la vie s'il n'avait craint de perdre ses appointements et sa dignité (et combien de fonctionnaires en France raisonnent comme ce mandarin chinois !), avait adouci pour eux les rigueurs de la prison. Ils avaient une chambre assez vaste, bien aérée, toujours ouverte. Ils mangeaient deux fois par jour et leurs repas étaient apprêtés par la fille d'un officier cochinchinois, Antoine Nam, leur compagnon de captivité, qui, lui aussi, avait courageusement refusé d'apostasier.

Dans cette prison devenue un sanctuaire, ou plutôt, le vestibule du ciel, les martyrs s'entretenaient de la prochaine réalisation de leurs plus chères espérances, récitaient le rosaire et chantaient des Psaumes et des Cantiques. « La nuit dernière, nous avons fait retentir les prisons du chant du *Miserere*, écrivait Mgr Borie qui venait de recevoir en prison les lettres le nommant vicaire apostolique du Tonkin occidental avec le titre d'évêque d'Acanthe. Le P. Khoa et mon cher Tu ajoutaient pour refrain à chaque verset : *Parce, Domine, parce populo tuo*, etc..., et les gardes édifiés nous priaient de continuer notre psalmodie. Nous nous consolons mutuellement dans l'espoir de notre prochaine éternité. C'est une grande consolation pour nous de pouvoir nous entretenir, et aviser ainsi au moyen de disposer nos âmes à paraître devant le tribunal du souverain Juge. » Dans une autre lettre aux Directeurs des Missions-Étrangères : « Nous avons été traînés devant les tribunaux, raconte-t-il ; la grâce de Dieu ne nous a point manqué ; l'Esprit de force a été avec nous. La cangue, les coups de rotin et les divers ennuis de la prison ne nous ont ni effrayés, ni fait perdre la paix et la joie du cœur qu'il a plu à notre divin Maître de nous accorder. Nous attendons avec résignation l'arrêt de notre condamnation, nous nous aidons mutuellement à disposer notre âme au dernier combat, et c'est une très grande consolation que d'avoir le bonheur d'être réunis de corps, comme nous le sommes de cœur, de foi et d'affection. »

Grâce aux visites qu'ils recevaient, les confesseurs pouvaient rester en relations suivies avec les prêtres et les missionnaires du dehors. Ils désiraient vivement communier, mais le respect même de l'Eucharistie leur fit accepter la privation du sacrement. En effet, un prêtre annamite, le P. Lo,

avait proposé à Mgr Borie de confier à un enfant des hosties consacrées ; mais le vicaire apostolique, plaçant le respect du sacrement au-dessus de son désir, et craignant une profanation, refusa cette pieuse proposition. Malgré ce dur sacrifice, malgré la torture, malgré la cangue qui pesait lourdement sur leurs épaules nuit et jour, les confesseurs conservaient leur âme dans une douce sérénité. « Vivent la joie et Notre-Seigneur quand même et toujours ! »

« Je croyais ma dernière heure proche, voilà qu'elle est ajournée ! écrivait Mgr Borie. Puisse-t-elle enfin sonner ! ajoute-t-il, traduisant les sentiments de tous. On dit que nous sommes condamnés, MM. Khoa, Diem et moi, à avoir la tête tranchée, mon disciple Tu, à être étranglé. Voilà donc notre arrêt porté ! Le roi n'a qu'à le ratifier, et nous aurons le bonheur d'être réunis pour jamais à Notre-Seigneur. *Fiat ! fiat !* »

Les prisonniers comptaient être exécutés le 21 novembre, jour de la Présentation. Mgr Borie l'espérait d'autant plus vivement que ce jour était l'anniversaire de son ordination. « Mes vœux de douze ans seront accomplis, je l'espère, écrivait-il à un ami. J'ai été ordonné prêtre le 21 novembre 1830, et ce sera pour en célébrer l'anniversaire que j'aurai le bonheur de voir terminer mon inutile existence dans cette vallée de larmes. »

Le 21 novembre se passa sans que ce pieux désir eût été exaucé. Le 24 novembre, à cinq heures du soir, les prisonniers prenaient leur frugal repas, joyeux et contents comme à l'ordinaire, lorsqu'un mandarin vint leur donner lecture de la sentence portée contre eux. Mgr Borie était condamné à avoir la tête tranchée, les deux prêtres Khoa et Diem à être étranglés ; Pierre Tu et son compagnon, Antoine Nam, devaient rester en prison jusqu'à ce qu'il plût à Sa Majesté de fixer le jour de leur supplice. « Quant à l'affaire de Nguyen-Khai-Tu, qui n'a pas eu honte de se constituer le serviteur du monstre (Mgr Borie), était-il écrit, et qui s'obstine à ne pas vouloir fouler aux pieds la croix, il est évident qu'il doit être mis au rang des obstinés et des incorrigibles. Quoiqu'il ne soit pas prêtre, il n'est ni moins aveugle ni moins obstiné, et par conséquent il est du nombre de ceux qui méritent toute notre haine. C'est pourquoi nous le condamnons à être étranglé, mais il sera sursis à la peine. Qu'on respecte cet ordre et qu'on s'y conforme. »

Grandes furent la surprise et la douleur du catéchiste, en se voyant

privé de la gloire du martyre et de la compagnie de son maître dont les conseils et les encouragements lui deviendraient si nécessaires en cette dernière épreuve. Mgr Borie lui-même, malgré la joie qu'il ressentait de s'unir bientôt à Jésus-Christ, souffrait de la douleur de son disciple qui avait voulu partager ses souffrances dans l'espoir de partager son martyre et son triomphe. Il éprouvait de cruelles angoisses à la pensée des vexations nouvelles qu'on exercerait sur son catéchiste pour triompher de ses résistances. S'adressant à leur compagnon Antoine Nam, dont le supplice était également différé : « Cet enfant m'est bien cher, lui dit-il, et voilà que je suis obligé de le laisser ici; de nouveaux dangers, plus terribles, peuvent mettre sa vertu à l'épreuve. Promettez-moi de lui porter toute l'affection que vous m'avez témoignée à moi-même. Je le confie à votre amour et à votre foi. » Le saint vieillard accepta ce dépôt sacré et promit de conseiller et de soutenir le jeune homme dans toutes les tribulations et toutes les épreuves. Il sera fidèle à sa parole et à sa mission.

L'ordonnance royale réclamait une exécution immédiate. L'intendant de la province vint à la prison accompagné de deux officiers. « La sentence du roi vous condamne définitivement, dirent-ils; cependant, si vous consentez enfin à fouler aux pieds la croix, le roi vous pardonnera. — Nous aimons beaucoup mieux la mort, » répondit Mgr Borie. C'était un dernier exemple que ses compagnons suivraient généreusement.

Pierre Tu supplia le mandarin de lui permettre d'accompagner le P. Borie et les deux prêtres indigènes jusqu'au lieu de l'exécution. Sa demande fut rejetée. Il fit donc ses adieux à son maître dans la prison même, et ils se quittèrent pour ne se retrouver que devant le trône de Dieu. Ceux qui marchaient à la mort, étaient joyeux et au comble de leurs désirs, le catéchiste au contraire restait inconsolable de voir prolonger son exil. Tels sont les prodiges de la foi. « Pourquoi partir sans votre disciple ? » s'écriait-il, faisant siennes les paroles du diacre Laurent et demandant, comme lui, à son évêque pourquoi il marchait au martyre sans celui qui avait été le compagnon de ses travaux. — « Il te faudra encore souffrir pour Dieu, » répondait Mgr Borie comme l'évêque de la primitive Église.

Pendant que les confesseurs marchaient au supplice, Pierre Tu et ses compagnons se mirent en prières pour demander à Dieu d'assister leurs frères en ce dernier combat. Une heure plus tard, les soldats revinrent à

la prison et racontèrent les détails de l'exécution des trois martyrs, observant avec horreur que le cruel bourreau avait dû frapper jusqu'à sept fois Mgr Borie avant d'immoler sa victime. Le fait avait été si palpable que le bourreau avait reçu quarante coups de rotin en punition de sa maladresse. Mais qu'importent quelques instants de douleur et de tribulation, pensait Pierre Tu, en comparaison du poids de gloire qu'il avait acquis! Lui au contraire était seul, entouré d'ennemis qui se montreraient d'autant plus hardis qu'ils le sauraient plus faible et plus abandonné.

Le pauvre jeune homme, brisé dans les affections de son cœur et déçu dans ses plus chères espérances, resta quelques jours profondément accablé. « Je ne suis pas encore agréable à Dieu, murmurait-il tristement, je ne puis suivre les traces de mon maître. » Heureusement, du haut du ciel Mgr Borie veillait sur lui, et, sur la terre, il avait trouvé un conseiller et un ami. Antoine Nam était un vieillard de soixante-douze ans. Il avait déjà manifesté sa fidélité et sa générosité en diverses circonstances, et prouvé qu'il était digne de la délicate mission que lui avait confiée son évêque mourant. Sous le règne de Gia-Long, il avait été l'un des plus brillants capitaines de l'armée annamite; d'autre part, son zèle et sa charité lui avaient valu de la part du vicaire apostolique, Mgr Labartette, le titre de grand catéchiste de tout le district. Comprenant les charges qu'entraînait cet honneur, il avait établi dans sa maison une sorte de catéchuménat où il recevait et nourrissait tous ceux qui voulaient s'instruire dans la foi chrétienne. Au moment de la persécution dirigée contre le P. Candalh, il avait accepté de cacher des livres, des images et d'autres objets religieux, ce qui fut cause de son arrestation. Amené à Dong-Hoi, il avait partagé les épreuves du P. Borie, des prêtres Diem et Khoa et du catéchiste Pierre Tu. Le pieux vieillard s'était particulièrement attaché au jeune homme, et son affection redoubla au jour où Mgr Borie lui eut demandé de l'aimer pour lui.

Les conseils et les exemples d'Antoine Nam ne devaient pas être inutiles à la persévérance du jeune catéchiste. Les mandarins, en effet, redoublèrent d'instances pour le faire apostasier. On pourrait se demander d'où vient aux mandarins cette rage satanique pour arracher un acte de faiblesse à deux hommes que les tourments de la question n'avaient pas ébranlés. C'est que le spectacle du martyre d'un compatriote

a sur les païens une influence capitale dont les mandarins craignent l'effet contagieux. Les missionnaires et les prêtres passent pour des fanatiques, tandis que l'exemple des chrétiens annamites est au contraire une injure à la religion païenne et à l'autorité du roi. Voilà pourquoi les mandarins s'acharnèrent à les éprouver sans relâche, persuadés que le roi serait plus irrité de leur insuccès que de l'obstination des confesseurs.

La nuit qui suivit l'exécution de l'évêque et de ses prêtres, le mandarin fit appeler les deux catéchistes. « Il est vrai, leur dit-il, que vous êtes condamnés à mort; cependant, il y a encore moyen pour vous d'échapper au supplice. Foulez aux pieds la croix, et vous aurez la liberté. » Les confesseurs repoussèrent avec horreur une grâce qu'il fallait acheter au prix d'une pareille trahison. — Quelques jours après, le juge revenait à la charge une seconde fois, puis une troisième, et, sur l'ordre de Minh-Mang, une quatrième et une cinquième fois. Ce fut en vain. Les exemples et la protection des saints martyrs ajoutaient à la conviction et à la ferveur des généreux confesseurs. Pierre Tu, on le voit, avait repris courage et acceptait avec foi et patience la longue épreuve que Dieu lui réservait. « Il me faut encore souffrir, disait-il, pour mériter de monter au ciel. » S'unissant à son compagnon Antoine Nam, il priait, méditait, jeûnait, se préparait à cette mort qui chaque jour pouvait être décrétée. A la demande des missionnaires, il écrivit les détails des souffrances et de la mort de Mgr Borie, son maître, nous laissant ainsi, avec un précieux témoignage, la touchante narration des actes d'un martyr écrits par un autre martyr. — Ces souvenirs lui faisaient bien à lui-même et entretenaient en lui les sentiments qu'avait ranimés la présence de son saint compagnon. Deux fois il eut le bonheur de recevoir l'absolution et la sainte communion des mains d'un prêtre annamite, le P. Ngan, qui parvint à s'introduire jusque dans sa prison. Pierre Tu devait cette facilité de communiquer avec l'extérieur à son compagnon, Antoine Nam, qui avait obtenu certaines faveurs à la suite de services rendus aux soldats, et particulièrement à un mandarin dont il avait guéri la fille. Les chrétiens venaient librement le visiter pour le consoler et l'encourager, et le plus souvent c'était lui-même qui calmait leurs craintes et leurs appréhensions. « Je suis content de mon sort, répétait-il; ne vous affligez pas, ne pleurez pas, acceptez la volonté de Dieu, priez les uns pour les autres,

soyez fidèles à votre sainte religion, et tous nous nous retrouverons. Ne pleurez pas, remerciez Dieu et priez-le de m'accorder la grâce de mourir pour Lui. » Pierre Tu exerçait également son ministère de catéchiste auprès de ses compagnons de captivité, expliquant aux païens les principales vérités du christianisme, et exhortant les chrétiens à vivre conformément à leur foi.

Cependant le ministre de Minh-Mang, qui avait espéré un résultat plus heureux de l'épreuve subie après la mort de Mgr Borie, commençait à s'impatienter. En l'automne de 1839, le roi lui-même ordonna d'interroger de nouveau les deux prisonniers. Le mandarin exécuta cet ordre, mais il n'obtint qu'une nouvelle protestation de fidélité jusqu'à la mort. « Dans la sixième lune, en l'automne de la vingtième année de Minh-Mang, écrit-il dans son rapport, pour me conformer aux ordres du roi, j'ai fait comparaître les prisonniers Nam et Tu en séance publique et leur ai adressé deux ou trois fois la parole pour les éclairer et les instruire ; je les ai même sommés de revenir au bon sens. Mais, toujours aussi obstinés qu'auparavant, ils refusèrent encore de fouler aux pieds la croix. » Toutefois l'orgueilleux mandarin ne désespérait pas de triompher de leur résistance. « A la vérité ces deux chrétiens ne sont pas prêtres, mais ils sont aveugles et obstinés, et par conséquent dignes de haine ; j'opine donc pour qu'ils soient encore retenus en prison. »

Cet avis ne fut pas partagé par le grand tribunal des trois pouvoirs, ni par le ministre, qui prononcèrent que Nam et Tu méritaient d'être étranglés sans délai. Mais Minh-Mang, s'en rapportant aux renseignements du mandarin criminel, fit écrire vers la fin de l'année 1839, pour enjoindre de surseoir à l'exécution, convoquer le conseil des mandarins de la province, y faire comparaître les deux chrétiens et les forcer à fouler la croix aux pieds : dernière épreuve qui permettrait de juger s'ils étaient convertis ou repentants.

Le mandarin fit donc interroger de nouveau Antoine Nam et Pierre Tu, les deux confesseurs, qui déclarèrent vouloir persévérer jusqu'à la fin dans la fidélité à Jésus-Christ, leur seul Maître. Le juge attribuait cet entêtement à un « pain mystérieux, enchanté, » qui leur avait été servi par quelque chrétien. « Le nommé Tu, écrivait-il dans son rapport, disciple de Cao (Mgr Borie), a refusé de fouler la croix aux pieds parce qu'on lui

a donné de la médecine qui rend stupide et obstine dans l'erreur. » Mais les ministres du roi, mécontents de ces lenteurs, écrivirent pour demander si, oui ou non, Antoine Nam et Pierre Tu avaient apostasié, et dans ce dernier cas, pourquoi on ne les avait pas informés de ce refus. Le mandarin appela une dernière fois les deux prisonniers à sa barre : « Voulez-vous fouler la croix aux pieds, leur dit-il, oui ou non? Parlez, il faut en finir. » Tous deux répondirent à la fois : « Non, nous ne foulerons pas la croix aux pieds. — Comment donc, reprit le mandarin, pouvez-vous être aveugles jusqu'à ce point? » Antoine Nam répliqua : « Qu'il y ait ici de l'aveuglement, j'en conviens ; mais il est de votre côté et non du nôtre, » et il ajouta : « Hâtez-vous de prononcer notre sentence, car nous sommes prêts à mourir ; quant à fouler la croix aux pieds, jamais on ne l'obtiendra de nous. »

Le mandarin écrivit à Minh-Mang pour l'informer du résultat de cette dernière épreuve. « Conformément aux ordres de Sa Majesté, j'ai maintes fois appelé ces deux criminels en séance publique, je les ai exhortés et leur ai ordonné de marcher sur la croix et de se repentir enfin de leur obstination. Ils ont opiniâtrément refusé d'obéir, et ont prouvé par là qu'ils sont plongés dans les ténèbres du plus profond aveuglement. En conséquence, je transmets ce rapport au roi, prêt à me soumettre respectueusement à l'ordre du Saint (du roi). »

Minh-Mang répondit par un décret de mort. « L'an 21$^{me}$ de Minh-Mang, le 29$^{me}$ jour de la 5$^{me}$ lune, Nous, Ngoa-Qui, et Dinh-Van-Huy, nous conformant à l'ordre de Sa Majesté, vu le rapport que vous avez présenté le 21 de ce mois, nous ordonnons et décrétons ce qui suit : Antoine Nam et Pierre Tu suivent une *religion perverse;* leurs fautes méritaient la mort ; mais, considérant qu'ils appartiennent à la classe du peuple ignorant et stupide, Sa Majesté n'a pas voulu, par pitié, les traiter avec rigueur, et n'a cessé d'ordonner aux mandarins de les exhorter à se reconnaître afin d'obtenir leur grâce et leur pardon. Loin de là, ces deux coupables n'ont fait que rendre plus épaisses les ténèbres de leur aveuglement et ont toujours refusé avec obstination de fouler la croix aux pieds. Il est donc évident qu'ils se précipitent eux-mêmes dans les supplices et la mort. C'est pourquoi les deux criminels Nam et Tu sont condamnés à être étranglés sans délai, afin que leur mort serve d'exemple à tous les obstinés qui ne savent pas se reconnaître. Qu'on observe cet

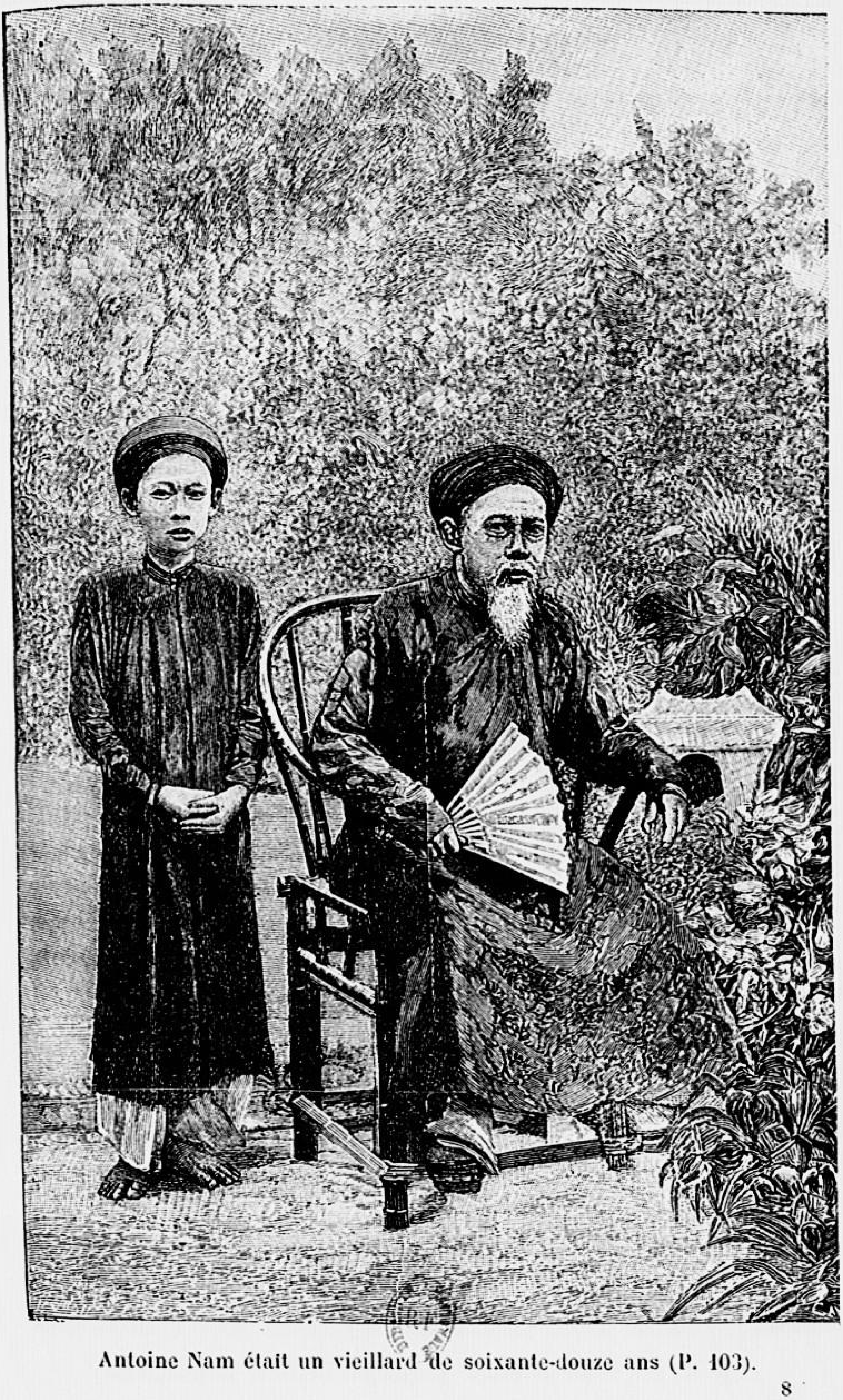

Antoine Nam était un vieillard de soixante-douze ans (P. 103).

ordre et qu'on s'y conforme ! » Dans une autre sentence où se révèle toute sa fureur, Minh-Mang écrivait au sujet de ces deux martyrs : « Qu'on frappe sans pitié, qu'on torture, qu'on prenne, sans autre forme de procès, une hache, un sabre, un coutelas, tout ce qui se trouvera sous la main ! »

La sentence arriva à Dong-Hoi le 10 juillet 1840. Un des fils d'Antoine Nam courut l'annoncer à son père. Celui-ci était occupé à déjeuner. « Depuis si longtemps, s'écria-t-il, j'attendais cette heure ! Enfin mon espérance est réalisée. A quoi bon maintenant user des choses de la terre ? »

Les mandarins ne tardèrent pas à se présenter à la tête d'une troupe de cent hommes qui emmenèrent les condamnés. Sur le parcours, tous étaient émus jusqu'aux larmes à l'aspect de ce vieillard dont la foi, les vertus et les longs services étaient si mal récompensés, et aussi, à la vue du jeune catéchiste qui sacrifiait sa vie et ses espérances terrestres à l'amour de Jésus son Maître. Antoine Nam marchait entre ses deux fils qui soutenaient sa cangue et cherchaient à le garantir contre les ardeurs du soleil ; Pierre Tu était entouré de quelques amis. Les païens eux-mêmes murmuraient : « Ces hommes n'ont commis aucun crime, ils n'ont tué personne, ils n'ont incendié aucune maison ; c'est pour leur religion seulement qu'ils sont mis à mort ! » Quant aux confesseurs, ils s'estimaient heureux de toucher au terme de leurs souffrances et d'entrer enfin dans la vie de l'éternel bonheur. « De la prison au supplice, rapportent des témoins oculaires, Pierre ne cessa de manifester la joie qui débordait de son cœur. » Mourir pour le Christ Jésus lui paraissait si beau ! Il le disait aux parents et amis qui lui faisaient cortège ; et, à haute voix pour que nul n'ignorât la cause de sa mort et les sentiments de son cœur, il répétait : « Ceci est l'œuvre de Dieu, les hommes n'y sont pour rien. »

Les confesseurs suivaient la voie douloureuse qu'avaient parcourue huit mois auparavant les compagnons de captivité qu'ils allaient retrouver dans la gloire. Parvenus au lieu où avaient été exécutés les saints martyrs, ils demandèrent l'endroit précis du supplice. Quand on le leur eut indiqué, tous deux se mirent à genoux, et Antoine Nam fit cette prière : « Je vous remercie, ô mon Dieu, de m'accorder la même grâce et le même bonheur. »

Le moment de l'exécution approchait. Les enfants d'Antoine Nam,

épouvantés à la pensée du supplice qu'allait subir leur père, se tenaient un peu en arrière. « Pourquoi ne venez-vous pas saluer votre père? » leur dit le préfet. Les deux fils et un élève du condamné, le médecin Phé, s'approchèrent. Le vieillard les accueillant : « Saluez d'abord le catéchiste Tu, fit le martyr, témoignant publiquement de la haute estime qu'il avait conçue pour son jeune compagnon, demandez-lui de prier pour vous, car bientôt il sera près de Dieu. » Les fils d'Antoine Nam s'approchèrent de Pierre et le saluèrent, puis, en leur nom à tous deux, le pieux vieillard adressa à tous un suprême adieu. « J'envoie mon dernier salut aux notables de la paroisse de Mi-Huong, s'écria-t-il, qu'ils gardent la paix, qu'ils soient fidèles à la religion! Et vous, mes enfants, aimez-vous les uns les autres, restez toujours unis, soyez bons chrétiens. Vous me retrouverez au ciel. » Et comme une des filles du confesseur éclatait en sanglots : « Marie, ma fille, lui dit-il, ne pleure pas, tu m'attristerais; réjouis-toi plutôt, réjouis-toi pour moi, loue Dieu, remercie-le de ce qu'il m'a jugé digne de l'insigne faveur de donner ma vie pour ma foi. »

Les deux martyrs s'agenouillèrent et se recueillirent un instant; puis, sur l'ordre du mandarin, ils se couchèrent, et étendirent les bras vers les pieux auxquels on devait les attacher, obéissant ainsi jusqu'à la mort, à l'exemple du divin Maître dont la pensée soutenait leur courage. On entendit Antoine Nam s'écrier : « Autrefois mon Seigneur et mon Dieu a été étendu et lié comme je le suis maintenant. » Les bourreaux les attachèrent aux différents pieux, puis leur passèrent au cou une corde de palmier. Au premier signal des cymbales, ils tirèrent brusquement. Antoine Nam succomba aussitôt, mais les bourreaux de Pierre Tu le firent souffrir plus longtemps : à diverses reprises ils relâchèrent la corde, jeu cruel qui prolongea la passion du martyr. Ce lui fut un nouveau trait de ressemblance avec son cher maître, Mgr Borie, que le bourreau avait frappé jusqu'à sept fois.

En ce jour du 10 juillet 1840, l'Église de Cochinchine compta deux nouveaux martyrs, et la jeunesse trouva dans le souvenir et la protection de Pierre Tu un illustre modèle et un glorieux patron. Trois ans plus tard, le 9 juillet 1843, presque à l'anniversaire du martyre, un décret de la Congrégation des Rites introduisit la cause du *Vénérable Serviteur de Dieu, Pierre Van Tu, catéchiste du Tonkin Occidental.*

# Paul Moï

## L'ASPIRANT AU MARTYRE

(27 Novembre 1861).

PAUL Moï naquit en 1840 au village de Mom, dans la province de Thanh-Hoa et la mission du Tonkin Occidental. *Moï* signifie « doux, aimable », épithète qui caractérise bien notre héros, comme on pourra s'en convaincre par la suite de cette biographie.

Les parents de Moï, tous deux originaires de Mom, appartenaient à une vieille famille chrétienne qui jouissait d'une égale autorité auprès des païens et des chrétiens. Son père, Paul Duong, avait été trente ans soldat. Rentré dans son village, il remplit à diverses reprises les fonctions de chef de chrétienté et de collecteur des impôts. Sa mère avait nom Anne Duong. La famille se composait de neuf enfants, dont Paul Moï était le cinquième par droit de naissance[1].

En 1840, l'Annam et le Tonkin étaient encore sous le gouvernement despotique de Minh-Mang. Ce cruel tyran, justement surnommé le « Néron du Tonkin », avait déjà fait de nombreuses victimes, sans distinction d'âge ou de nationalité ; à côté des catéchistes André Trong, Xavier

[1] Les frères et les sœurs de Moï étaient : *Lien*, la fille aînée, un garçon nommé *Chi*, puis deux filles appelées *Vi* et *Mi* ; un garçon appelé *Hoï*, une fille nommée *An* et deux autres garçons appelés l'un *Doan* et l'autre *Cham*. — *Lien, Moï, An* et *Cham* moururent trop jeunes pour avoir eu le temps de changer de nom. Tous les autres, suivant en cela la coutume annamite, prirent plus tard le nom de l'un de leurs enfants, ordinairement celui de l'aîné, et c'est sous ce dernier nom qu'ils sont plus généralement connus. Ainsi *Chi* s'appela *Lan* ; *Vi* prit le nom de *Bieng* ; *Mi* prit celui de *Nghi*, puis de Nghien ; *Hoï* fut appelé *Lé*, et *Doan* porte encore aujourd'hui le nom de *Hoc*. — On devine combien ces transformations rendent les recherches historiques difficiles dans le pays du Tonkin et de l'Annam.

Can, Thomas Thien, Pierre Truat et Pierre Tu, nous avons vu martyriser les PP. Gagelin, Marchand, Cornay et Jaccard. En cette année même, Mgr Borie, évêque élu du Tonkin Occidental, tombait sous le glaive. Cependant la fureur du bourreau n'avait pas été assouvie par tant de sang versé. Les chrétiens tremblaient, se cachaient ou s'exilaient. Les missionnaires eux-mêmes étaient réduits à fuir pour ne pas compromettre leurs fidèles et conserver ses derniers prêtres à l'Église du Tonkin. Le successeur de Mgr Borie, le P. Retord, dut aller chercher sa consécration épiscopale jusqu'à Manille auprès de l'archevèque des Philippines. « Qu'il est triste le sort de l'Église annamite, s'écriait-il, sous l'émotion d'une trop légitime douleur. Assis sur les ruines de ses temples, comme autrefois Jérémie sur les ruines de l'infortunée Jérusalem, nous voyons cette Église affaiblie par ses pertes, mutilée par la torture, et tremblante sous le glaive. Aux chaînes dont elle est chargée, se joignent les calomnies qui la défigurent. Autour d'elle, ses oppresseurs, semblables à des tigres furieux, s'acharnent à lui déchirer le sein. Déjà, ils ont fait couler son sang par de larges blessures, mais ils n'en sont pas rassasiés. Sur sa tête, gronde incessamment la foudre; sous ses pieds, l'Enfer rugit; devant elle, l'avenir est noir et la fait frissonner d'horreur. Voilà aujourd'hui la mission annamite telle que le roi Minh-Mang l'a faite. » — La situation était si grave, qu'à Manille on voulut détourner le nouvel évêque de rentrer dans sa mission. « Est-ce au moment où les lions rugissent avec plus de fureur, répondit-il, que le pasteur doit s'éloigner du troupeau? Convient-il à un soldat d'abandonner son poste parce qu'il voit le glaive étinceler à ses yeux? Non, non. Dussent toutes les armées du tyran être échelonnées sur ma route pour me fermer l'entrée du Tonkin, il faut que je réponde à l'ordre qui m'y appelle. Les murs de ma Jérusalem sont tombés; nouveau Néhémie, il faut que j'aille les relever ou m'ensevelir sous leurs derniers décombres. Beaucoup de misères et de tribulations m'attendent. Je les vois s'accumuler au loin comme des montagnes noires et fumantes; mais, grâce à Dieu, je ne les crains pas. Tout ce que je désire est d'achever ma course apostolique et de remplir le ministère qui m'est confié par le Seigneur Jésus. »

Minh-Mang mourut le 20 janvier 1841, précisément au jour et à l'heure où Mgr Retord mettait le pied sur la terre du Tonkin. On aurait pu croire que cet événement changerait la face des choses et que le

nouvel empereur se montrerait plus libéral et plus clément. Mais on fut bientôt détrompé. Après quelques mois d'une trêve nécessitée par le deuil, Thieu-Tri, son fils, mit en vigueur tous les anciens édits de persécution. Cinq missionnaires, jetés en prison, eussent été condamnés et exécutés sans l'intervention énergique des marins français qui arrachèrent leurs victimes des mains du cruel bourreau.

Pour les Annamites, comme pour les Chinois, la crainte est le commencement de la sagesse. Ce sont les Européens et particulièrement les Français qui ont le privilège de leur inspirer cette crainte salutaire. Les instincts de Tu-Duc, qui succéda à Thieu-Tri le 4 novembre 1844, n'étaient pas moins cruels que ceux de son père, mais la situation extérieure se compliquait de l'intervention des Anglais et des Français en Extrême Orient. Le nouvel empereur comprit qu'il lui fallait modérer les ardeurs de sa haine dans l'intérêt de sa politique. Il avait également à se faire pardonner par ses propres sujets l'usurpation d'un trône qui revenait de droit à son frère Hoang-Bao. Au milieu de telles complications, il ne pouvait songer à susciter de nouvelles divisions et de nouveaux troubles. Cette double circonstance valut aux chrétiens une trêve de quelques années, dont le nouvel évêque profita pour réorganiser sa chère Église du Tonkin.

L'enfance et la jeunesse de Paul Moï s'écouleront entre deux persécutions sanglantes : l'une marquera sa naissance, l'autre lui fournira l'occasion d'affirmer sa fidélité et de cueillir la palme du martyre. Le souvenir des héros de 1840 affermira sa foi et le préparera aux mêmes sacrifices pour la grande épreuve des années 1860 et 1861.

Paul Duong, père de Paul Moï, était pêcheur. C'était d'ailleurs le métier commun à tous les habitants de Mom. Chaque jour il s'embarquait sur une frêle jonque avec ses compagnons et ses enfants, et s'en allait jeter le filet en pleine mer. Après la pêche, il n'avait pas, comme nos pêcheurs d'Europe, la facilité de vendre son poisson, et il lui fallait joindre l'industrie, le travail personnel à l'exploitation des mers pour préparer la *saumure*. Cette préparation consiste à réunir tous les poissons pêle-mêle dans de grandes cuves, puis à les saler et surtout à les laisser fermenter pour en extraire la saumure, condiment obligé de tout repas annamite. Au Tonkin, en effet, c'est la sauce qui fait le poisson ;

mais nous, Européens, nous préférerions sans doute le poisson à la sauce. Quoi qu'il en soit, la saumure était la grande ressource du village de Mom, et en particulier de la famille de Paul Duong. Lorsqu'on en avait recueilli quelques seaux, on se rendait dans un village agricole pour l'échanger contre le riz et les autres provisions nécessaires à l'entretien de la famille.

Malgré trente années passées dans les armées, au milieu des païens et en contact avec les gens les plus dépravés, Paul Duong avait conservé dans toute son intégrité la foi et la piété de sa jeunesse. Aussi, dès son retour au village, ses compatriotes, appréciant sa vertu éprouvée à cette dure école, le placèrent à la tête de la chrétienté. Devenu soldat de Jésus-Christ, Paul Duong mit à étendre le règne de Dieu la même ardeur qu'il avait déployée au service des princes de la terre. Il répondait avec une noble indépendance à toutes les critiques des païens, exhortait les chrétiens à se montrer fidèles à leurs devoirs religieux et administrait lui-même le saint baptême aux enfants des païens en danger de mort, les faisant ainsi passer de cette vie d'épreuve aux joies de l'éternel bonheur.

Le père et la mère de Paul Moï, soucieux, avant tout, de la foi et de la vertu de leurs enfants, prirent un soin extrême de leur éducation. Ceux-ci se montrèrent dociles à leurs avis et fidèles à leurs exemples. Ils étaient modestes et réservés dans leur langage, et prudents dans leurs relations ; ils évitaient de sortir à l'insu de leurs parents et s'acquittaient de leurs devoirs religieux avec une régularité et une piété qui étaient l'édification de la chrétienté tout entière.

Ce fut au foyer, sous la direction de ses parents et de ses aînés, que Paul fit ses premières études. Ceux-ci lui enseignèrent en même temps les éléments de la langue annamite, les dogmes de la foi et les préceptes de la morale chrétienne. Ils étaient trop pauvres pour lui permettre d'étudier les caractères chinois, la seule science qu'on ait jamais enseignée dans les écoles du Tonkin. Après quelques années de patience et de bonne volonté, Paul, devenu capable de déchiffrer les caractères employés par les Annamites, poursuivit son instruction dans le catéchisme et les autres livres de religion.

Tout en s'appliquant à ses modestes devoirs d'écolier, l'enfant, dont le caractère était doux et tranquille, partageait les travaux de sa mère

qu'il assistait dans les soins du ménage. Il s'occupait aussi de ses frères et de ses sœurs plus jeunes que lui, veillant sur leur enfance, protégeant leur faiblesse et les initiant à son tour aux premiers éléments de la science et de la foi. Il s'appliqua plus spécialement à l'éducation du plus jeune qui s'appelait Doan. Ses parents, il est vrai, s'étaient complètement déchargés sur lui de la formation de ce petit Benjamin. Fidèle à sa mission, Paul lui faisait réciter ses prières et les méditations sur les mystères que les Annamites redisent avant chaque dizaine du rosaire. L'enfant interrompait parfois la leçon et demandait à aller jouer sur le bord de la rivière. Paul, toujours charitable, se prêtait de bonne grâce à ces caprices d'enfant, et, le prenant sur le dos, il le portait jusqu'au rivage et surveillait lui-même ses ébats. Le soir, c'était encore Paul qui enveloppait le petit Doan de nattes et de couvertures pour le préserver du froid et lui assurer un doux sommeil. Le frère aîné sera bien récompensé de ces soins par la vive affection que lui gardera Doan et par les heureux fruits de son pieux apostolat. En effet, Doan, profitant plus tard des économies que le travail de ses aînés avait procurées à la famille, poursuivit ses études et devint maire du village de Hoai-Yen.

L'aisance n'était pas encore venue aux jours de la jeunesse de Paul Moï. Parfois, le généreux enfant, voyant que le besoin d'argent et de riz se faisait plus vivement sentir, s'ingéniait à trouver quelques ressources, soit en recueillant au fond des jonques le poisson abandonné par des pêcheurs plus fortunés, soit en pêchant des crevettes et des crabes, ou même, en fouillant le sable de la plage pour y découvrir des coquillages plus rares et plus précieux qu'il allait vendre dans les villages voisins.

Malgré le concours des parents et des enfants, la situation de la famille devint si précaire que Paul Duong et sa femme, ne pouvant subvenir à son entretien, durent se résigner à placer Paul Moï en service. Il en coûta beaucoup à Paul de quitter ce foyer où son cœur et sa piété trouvaient toutes les consolations et les joies qu'il ambitionnait. La Providence rendit toutefois cette séparation moins pénible et moins dangereuse en permettant qu'il fût recueilli par une de ses tantes, la dame Tung. Sous ce toit hospitalier, Paul Moï continua le même genre de vie que chez ses parents. Souvent il accompagnait son oncle à la pêche et

l'aidait à disposer ses filets et à préparer la saumure. A l'intérieur, il prévenait les moindres désirs de sa tante; et celle-ci, gagnée par son affection et ses attentions délicates, ne tarda pas à lui abandonner le soin de la maison.

Au sein de cette famille adoptive, Paul Moï resta fidèle à ses habitudes de foi et de vertu. Sa piété, tout en restant tendre et affectueuse, revêtait un caractère de force et d'énergie qui s'accentuait avec l'âge et se manifestait par son assiduité aux leçons des catéchistes ou aux instructions des missionnaires. Les missionnaires et les catéchistes étaient devenus plus rares à la suite de la persécution de 1840; mais son heureuse mémoire permettait à Moï de retenir leurs leçons et de se faire à son tour l'humble catéchiste de ses compagnons. Frappé de sa science et de ses dispositions pour la piété, le prêtre, chargé de la chrétienté de Mom, l'admit de bonne heure à la première Communion. Ce fut pendant son séjour chez la dame Tung que Paul accomplit ce grand acte. A la même époque il reçut la confirmation des mains du missionnaire chargé de la province de Thanh-Hoa. La grâce du sacrement devenait indispensable aux chrétiens tonkinois qui entrevoyaient déjà l'épreuve d'une nouvelle persécution.

En 1851, Tu-Duc, dont les instincts féroces avaient été contenus jusque-là par la crainte de son compétiteur, croyant sa domination bien établie, voulut se venger sur les chrétiens de l'opposition qu'il avait rencontrée dans plusieurs provinces. Son instruction royale du 30 mars 1851 fut une déclaration de guerre à mort, un cri d'extermination. Elle renouvelait contre les chrétiens les plus cruels édits de persécution. « Les prêtres européens doivent être jetés dans les abîmes de la mer ou des fleuves, pour la gloire de la vraie religion; les prêtres annamites ainsi que leurs disciples, qu'ils foulent ou non la croix aux pieds, seront immédiatement mis en pièces, afin qu'on connaisse partout quelle est la sévérité de la loi. Ayant examiné ces dispositions, nous les avons trouvées très conformes à la raison. Ordre est donné aux mandarins de les mettre en pratique, mais secrètement et sans les publier. Ainsi donc, si des prêtres européens viennent furtivement dans notre royaume pour en parcourir les provinces, pour tromper et ravir le cœur du peuple, quiconque les dénoncera ou les livrera aux mandarins, recevra d'abord huit

taëls d'argent[1] pour récompense, et de plus la moitié de la fortune des recéleurs du coupable; l'autre moitié sera dévolue au fisc. Quant aux recéleurs, petits ou grands, peu importe qu'ils aient gardé l'Européen chez eux longtemps ou peu de jours, ils seront tous massacrés et jetés au fleuve, excepté les enfants au-dessous de l'âge de raison qui seront transportés dans un lointain exil. »

La première victime de cette persécution sanglante fut le P. Schœffler mis à mort le 1er mai 1851. L'année suivante à pareil jour, le P. Bonnard tombait à son tour sous les coups des satellites du féroce Tu-Duc. Bientôt la persécution s'étendit à tous les chrétiens. Les mandarins s'y prêtaient d'autant plus volontiers qu'ils étaient heureux de sévir contre leurs ennemis et de se ménager à eux-mêmes quelque profit.

Le village de Mom n'échappa pas à cette loi de rigueur. Les habitants, païens en majorité, profitèrent des ordonnances impériales pour faire subir mille vexations aux chrétiens qui étaient pour la plupart pauvres, simples, illettrés, et n'avaient aucun recours contre leurs persécuteurs. Les notables les obligèrent d'abord à fournir du poisson et de l'argent pour contribuer aux frais des pagodes ; puis, ils leur défendirent de suspendre des images religieuses dans leurs maisons, et voulurent même les contraindre à détruire leur église de leurs propres mains. La situation devint à ce point intolérable, que les chrétiens songèrent à émigrer. Leur patrie pourtant leur était bien chère, car le village de Mom, coquettement assis sur la rive gauche du Song-Ghep, tout près de l'embouchure de ce fleuve dans le golfe du Tonkin, est d'un aspect si pittoresque que les étrangers eux-mêmes aiment à venir s'y fixer pendant la belle saison.

Heureusement une occasion se présenta qui permit d'émigrer sans trop s'éloigner du village où reposaient les cendres des aïeux. Les habitants d'un village voisin, appelé Hoai-Yen, venaient d'abandonner leurs maisons. Les chrétiens tinrent conseil et décidèrent d'acheter l'autorisation de prendre leur place. Le sacrifice était grand, car Hoai-Yen était situé sur une plage maigre et sablonneuse dont le contraste ajoutait au regret de la vraie patrie. Mais on pouvait au moins espérer y vivre en sécurité, car Hoai-Yen relevait directement du préfet Ting-Gia, et l'on

[1] 48 francs.

échapperait ainsi aux tracasseries des mandarins subalternes toujours plus avides et plus zélés que leurs chefs.

Cette résolution prise, les chrétiens de Mom firent approuver leurs projets par le P. Kham, curé de Cua-Bang, dont leur paroisse dépendait, puis ils chargèrent un des leurs, M. Khoa [1], de négocier l'affaire auprès des mandarins. Les premières démarches restèrent infructueuses. Enfin on proposa aux chrétiens de leur céder le territoire de Hoai-Yen moyennant mille ligatures [2]. Cette somme était excessive pour l'époque, vu les maigres ressources de ces pauvres pêcheurs ; mais, la persécution devenant chaque jour plus menaçante, il fallut passer par toutes les exigences des agents du fisc et le marché fut conclu en l'année 1856.

Lorsque le jour fixé pour l'émigration fut arrivé, les pauvres chrétiens de Mom sentirent combien était lourd le sacrifice qu'ils avaient accepté pour rester fidèles à leur foi. Il leur en coûtait de dire un dernier adieu à ce village qui les avait vus naître, et ils chargeaient lentement le modeste mobilier qu'ils devaient transporter sur l'autre rive !.... Au moment de s'embarquer, il y eut un instant d'hésitation. Ce que voyant, M. Khoa, le chrétien qui avait si noblement servi la cause de ses frères, sauta dans sa barque et passa le premier. Son exemple ne suffit pas encore à entraîner ses compatriotes, et il fallut que le P. Kham intervînt à son tour et usât de son autorité pour décider les chrétiens à accomplir généreusement leur sacrifice.

Les parents de Paul Moï reprirent à Hoai-Yen leur métier de pêcheur. Les vertus, dont Paul avait donné l'exemple en sa première enfance, s'étaient affermies et développées avec l'âge. Formé à l'école du travail, il s'appliquait fidèlement aux pénibles devoirs de sa profession, prenant sa grande part au dur labeur qui incombait à cette famille de marins. Il s'employait tour à tour à la manœuvre de la jonque et aux détails de la pêche avec ardeur, et son concours persévérant ne fut pas une des moindres causes de la prospérité dont ses frères auront tout le bénéfice sur terre.

Les pêcheurs n'ont que trop souvent des loisirs lorsque le mauvais

[1] M. Khoa, parent de Paul Moï, devait être élu à cinq reprises maire du village que son initiative allait fonder.

[2] La ligature valait un franc de notre monnaie.

temps les oblige à chômer de longs jours. Ces jours n'étaient pas pour Paul un temps d'oisiveté. Son industrie et sa charité savaient les mettre à profit. Au lieu de perdre ses journées à jouer et à boire, dépensant en quelques heures le fruit d'un mois de travail, il savait se rendre utile à sa famille et à ses amis, et s'appliquait aux travaux à l'aiguille dans lesquels il faisait preuve d'une adresse peu commune chez un jeune homme. Il taillait, en effet, et confectionnait les vêtements de ses frères, ou bien reprisait les déchirures, à la mode annamite, sous un point de dentelle, qui, pour n'être pas très élégant, n'en est pas moins d'une solidité à toute épreuve. Il mettait également son talent au service de la religion, découpait des scapulaires du mont Carmel ou encadrait les images que les chrétiens et les prêtres confiaient à son adresse et à sa piété.

Paul avait conservé pour ses parents le respect et la soumission de sa tendre enfance. S'il n'avait pu prévenir un de leurs désirs, au moins s'employait-il immédiatement à sa réalisation. Quand il arrivait à son père d'appeler à son aide un autre de ses fils, celui-ci n'avait pas eu le temps de répondre à l'appel, que déjà Paul Moï avait exécuté le travail demandé. Il se montrait également bon envers tous ; son caractère, comme son nom, était essentiellement aimable. Non seulement il vivait en parfaite harmonie avec ses frères et sœurs, mais il n'était pas moins doux ni moins patient dans ses relations avec les compagnons de son âge. Jamais on ne l'entendit répondre aux taquineries ou aux méchancetés que les autres pouvaient se permettre à son égard. Si ses camarades se laissaient aller à quelque dispute, Paul intervenait, prêchant la concorde, toujours avec douceur et souvent avec efficacité. Il était aimé de tous ceux qui le connaissaient et sa parole avait l'ascendant que lui valaient ses bons exemples. « Vraiment le bon Dieu devait une si grande grâce à un jeune homme si aimable et si doux, » disaient les Annamites au lendemain de son martyre, publiant à la fois sa gloire et ses vertus.

Cette bonté n'excluait pas une certaine fermeté. Ses jeunes frères en ont gardé le vivant souvenir. Nous l'avons dit, Paul s'était constitué leur éducateur, leur apprenant à prier Dieu, les exhortant à conserver leur âme pure de toute souillure et les initiant aux divers travaux du métier avec une extrême patience. Plus souvent, il procédait par persuasion, mais il savait au besoin recourir aux corrections pour assurer l'exé-

cution de ses ordres. Vis-à-vis de ses frères aînés, il se montrait au contraire très conciliant, et, s'il avait à souffrir de leur impatience, prenant le parti le plus sage, il laissait passer l'orage sans mot dire. « Nous ne sommes pas bien nombreux, répétait-il à ses frères et sœurs, aimons-nous donc les uns les autres et vivons ensemble sans nous disputer. »

Le seul aspect du mal inspirait à Paul la plus profonde horreur; mais entre tous les péchés il semble avoir plus particulièrement détesté le péché de la langue. Sa jeune sœur Mi manquait parfois de discrétion sur le compte du prochain. Aussi ne la voyait-il jamais rentrer à la maison paternelle sans quelque appréhension. Lorsqu'elle commençait à dire toutes ses histoires recueillies par la rumeur publique : « Va-t'en, interrompait-il, va-t'en, ma sœur, tu ne nous apportes que des occasions de péché. » Et comme sa sœur poursuivait le chapitre de ses médisances et parlait même avec une certaine animosité des défauts du prochain, Paul joignait les deux mains et, s'inclinant devant elle : « Je t'en supplie, ma sœur, disait-il, je t'en supplie, par pitié pour moi, ne crie pas comme cela, tu vas faire rire de nous. » Le petit Doan luimème n'était pas toujours discret. Au retour de ses promenades, il n'avait rien de plus pressé que de raconter tout ce qu'il avait vu et entendu. « Ne parle pas comme cela, disait Moï, lui imposant également silence en lui donnant une petite tape sur la joue, Dieu le défend, et cela peut indisposer les autres contre nous. Quand, dans tes visites, tu vois ou tu entends quelque chose, garde-le pour toi et ne va pas le raconter à tout le monde. » Paul pouvait se permettre ces conseils et ces remontrances car il donnait à tous l'exemple d'une sage et discrète réserve. Lui-même parlait peu, mais toutes ses paroles étaient mûries par la réflexion et contrôlées par une sévère charité. Aussi les rapports de ceux qui ont déposé à son sujet témoignent que « personne ne trouva jamais rien à reprendre ni dans sa conduite ni dans son langage. »

Paul Moï ne se contenta pas d'être l'apôtre de ses frères et sœurs au sein de la famille. Sous l'inspiration de sa charité compatissante, il se montra secourable aux malades qu'il consolait par l'édification de sa parole et aux pauvres qu'il accueillait avec une égale bonté. Même à l'époque où sa famille souffrait de sa gêne et de son indigence, jamais

Paul ne laissa le malheureux frapper en vain à la porte de la maison et toujours il trouva moyen de lui faire quelque aumône. Ses frères ou ses sœurs, aigris eux-mêmes par la misère, adressaient parfois au mendiant une parole un peu dure, mais Paul s'interposait aussitôt : « Laissez-moi congédier ce pauvre et lui faire bon accueil, disait-il, et ne le rudoyez pas ainsi. » Il s'était ménagé quelques ressources à cet effet ; aux jours de la plus grande disette, il allait puiser dans une cassette spéciale, trésor caché, auquel personne n'avait le droit de toucher et que lui-même respectait aussi scrupuleusement : c'était la pieuse réserve en faveur des malheureux. Parfois même il se privait du nécessaire pour donner plus libre cours à ses inclinations charitables. Un jour qu'il s'embarquait, sa mère lui remit une petite provision de riz froid tassé en boule et roulé dans une feuille d'aréquier. Le repas était frugal ; néanmoins Paul s'abstint d'y toucher ; et à son retour il donna au premier pauvre qu'il rencontra le riz et son enveloppe. « Qu'as-tu fait de ta boule de riz? » lui demanda sa mère qui connaissait ses habitudes. — « Je l'ai donnée aux pauvres, » répondit-il.— « Et où as-tu mis la gaîne d'aréquier qui l'enveloppait ? » — « Oh ! répondit-il, j'ai tout donné, contenant et contenu. » Le plus souvent, il se contentait de prendre la moitié de sa portion de riz et distribuait l'autre aux malheureux.

La pratique de la mortification lui rendait ces privations plus faciles. Dès son enfance, il s'était exercé à refréner tous ses instincts inférieurs et plus particulièrement son appétit que les rudes travaux auxquels il se livrait aiguisaient chaque jour davantage. Un matin, comme il débarquait après une journée et toute une nuit de labeur, sa sœur, sachant qu'il n'avait rien pris depuis la veille à midi, s'empressait de lui préparer son repas. « Chaque chose à son tour, » dit-il gaiement, et, laissant sa sœur à ses préparatifs, il ne consentit à manger qu'après avoir donné aux soins du corps et à la prière le temps qu'il leur consacrait chaque jour.

Ces modestes sacrifices, dont Dieu seul connaissait l'intention et pouvait apprécier la valeur, étaient inspirés à Paul par son esprit de foi et sa religion bien comprise. A Hoai-Yen comme à Mom, notre petit Paul était resté le même : un enfant d'une piété tendre et généreuse. Son nouveau séjour était éloigné d'une demi-journée de marche du centre populeux qui forme le noyau de la paroisse de Cua-Bang. Malgré la dis-

tance, Paul s'y rendait souvent pour avoir le bonheur d'assister à la sainte messe. Ce bonheur, il eût voulu le goûter tous les jours, mais les exigences de la pêche le retenaient au village. En revanche, lorsque les missionnaires passaient ou lorsque les prêtres annamites descendaient à Hoai-Yen pour pourvoir à l'administration de la chrétienté, Paul était à tous les offices. Lui ordinairement si prévenant laissait volontiers aux autres le soin de garder la maison. Si sa mère insistait pour qu'il prît son tour de garde, Paul se jetait à ses genoux et la suppliait si bien, que celle-ci ne croyait pas pouvoir le priver d'un bienfait dont toute la famille éprouvait l'heureux contre-coup.

Les quelques semaines que le prêtre consacrait à l'administration de la chrétienté de Hoai-Yen formaient ce que dans nos pays de France nous appelons une « mission ». C'était « le temps favorable, c'étaient des jours de salut » ; Paul, qui le comprenait, s'appliquait à en profiter dans une large mesure. Un de ses cousins, le fils de M. Khoa, entraîné par son ascendant et ses exemples, était son fidèle compagnon en ces jours de bénédiction. A peine avaient-ils achevé les travaux ordinaires de la maison et de la pêche, qu'ils venaient auprès du missionnaire et de ses catéchistes pour s'instruire encore des vérités de la religion, méditer la passion, faire le chemin de la croix, pratique si chère aux Tonkinois, réciter le chapelet, et chanter les longues prières que les chrétiens ont coutume de réciter pendant la messe, ou encore, la belle poésie dans laquelle est racontée en vers annamites la vie de saint Alexis.

Dès l'arrivée du prêtre, Paul s'était empressé de s'approcher du sacrement de Pénitence pour recevoir le pardon de ses négligences et de ses fautes, et protester à nouveau de sa résolution de mourir plutôt que de souiller son âme ou de trahir sa foi. Le lendemain ce lui était une grande joie de recevoir son Dieu dans une communion dont il goûtait tous les charmes et ressentait toute l'efficacité. « Hélas! mon Dieu, soupirait-il, je ne puis vous recevoir souvent, mais au moins je veux vous recevoir très bien. » Joignant l'exercice de l'apostolat à la pratique de la piété, Paul entraînait ses frères et sœurs aux instructions, les exhortant à prendre leur grande part des grâces que le Seigneur répandait sur le village. Pour faciliter au petit Hoï l'accomplissement de ses devoirs, il le préparait lui-même à la réception des sacrements. Paul se confessait la veille, puis, le jour où il communiait, son jeune frère se présentait au

Le V. P. Jaccard, compagnon de Thomas Thien. (P. 80)

tribunal de la pénitence, bénéficiant ainsi des avis et des exemples de son pieux catéchiste.

En temps ordinaire, le saint jeune homme était privé de ces douces satisfactions que son cœur et sa foi savaient comprendre et goûter. Habitué à accepter humblement les épreuves même auxquelles sa piété était soumise, Paul compensait cette privation par la fidélité qu'il apportait aux prières de chaque jour, qui, chez les Annamites, se prolongent souvent au delà d'une heure. Lorsqu'il lui fallait passer la nuit en mer sur son bateau de pêche, Paul faisait encore la part à Dieu, et quels que fussent son travail et sa fatigue, toujours il trouvait moyen de réciter au moins les prières principales. Il était ainsi fidèle à la recommandation de sa pieuse mère qui lui avait dit : « Cher enfant, même lorsque tu vas à la pêche, il ne faut pas oublier le bon Dieu, car tu ne rapporteras jamais d'autre poisson que celui que le bon Dieu te permettra de prendre. » Si parfois il était obligé d'abréger ses exercices de piété, en d'autres jours, ou plutôt en d'autres nuits, il savait prendre sur son sommeil pour donner satisfaction aux pieux désirs de son cœur, et maintes fois son petit frère Doan, qui couchait auprès de lui, vit glisser entre ses mains les grains de son rosaire.

Non content de rendre cet hommage à son Dieu, Paul rappelait à tous le devoir de la prière et ne se faisait pas faute de reprendre et de stimuler les plus négligents. Au moment venu, père et mère, frères et sœurs s'unissaient à lui et récitaient la prière et le chapelet en commun. Tous les soirs du Carême, jaloux de suppléer aux exercices de piété dont les chrétiens d'Europe n'apprécient pas toujours la faveur, il amenait toute la famille dans la modeste église du village et récitait à haute voix la méditation sur la Passion si bien appropriée à ce temps de l'année et dont le souvenir est si cher à la piété des Annamites.

Toutefois, Paul Moï ne faisait pas consister la religion dans la récitation de nombreuses prières. Sa foi était trop éclairée pour qu'il tombât dans cette illusion ; s'il ne possédait pas la science des lettres chinoises qui semble jouir au Tonkin du triste avantage de ne faire que des orgueilleux, il avait, en revanche, la science qui fait les saints et transforme les plus humbles actions en pieux hommages à la majesté de notre souverain Maître et Seigneur. La pensée de Dieu ne le quittait guère. Voulant

faire participer les autres à sa religieuse industrie et à ses mérites, il leur rappelait le devoir de Lui rapporter leurs souffrances et leurs joies. Sa sœur Mi étant tombée malade quelque temps après son mariage, Paul Moï s'en fut la visiter et lui porter quelques médicaments; mais, toujours avide de faire du bien à l'âme en même temps qu'il soulageait le corps : « Ma sœur, lui dit-il, le bon Dieu, en t'envoyant ce repos forcé, te procure l'occasion de faire revivre sa présence dans ton cœur. Bien portante, tu l'aurais peut-être négligé ; malade, tu songes volontiers à Lui. Accepte donc cette épreuve de bon cœur et prie le bon Dieu de t'accorder la force de souffrir avec patience. »

La maturité dont Paul faisait preuve en toute circonstance avait fait de lui l'homme de confiance de son père et de sa mère. Ils se déchargeaient volontiers sur lui du soin des affaires les plus graves et les plus difficiles. Ils savaient qu'ils pouvaient surtout compter sur sa discrétion et son dévouement, lorsqu'il s'agissait de venir en aide aux prêtres et aux missionnaires, pour le service desquels il aurait franchi tous les obstacles et accepté toutes les fatigues. Chef de chrétienté, Paul Duong était parfois chargé par les catéchistes de missions secrètes auprès des missionnaires et des chrétiens, et c'était le plus souvent Moï qui le remplaçait, fournissant de longues courses, voyageant et le jour et la nuit pour accomplir son pieux mandat. Le P. Tong, curé de Cua-Bang, recherché par les mandarins de la préfecture, vint se réfugier chez une tante de Paul. Le fidèle neveu fut mis au courant du grand secret et chargé de subvenir à tous les besoins du proscrit. Il fut largement récompensé de sa discrétion et de ses pieux services, car il profita de la présence du prêtre pour donner satisfaction à sa piété, assister au sacrifice de la messe et recevoir dans une sainte communion le Dieu qui console et réjouit ses martyrs. Quelques années plus tard, le même Père Tong et son vicaire, le P. Pierre Tau, qui devait verser son sang pour la foi à Thanh-Hoa, envoyèrent au chef de chrétienté des ornements, des vases sacrés et d'autres objets religieux. Paul Duong les conserva quelque temps chez lui ; mais, comprenant qu'une perquisition, toujours imminente, l'aurait inutilement compromis, lui et ses enfants, il chargea Moï d'aller les cacher hors de la maison. Paul les déposa soigneusement dans un grand vase en terre cuite, puis, pendant une nuit, aidé de son frère Hoï, il creusa à quelque distance du village un trou large et profond où il descendit

avec précaution la vaste amphore qu'il recouvrit de terre et de sable de façon à faire disparaître toute trace de son travail.

Les qualités de Paul Moï lui promettaient un avenir heureux au sein de sa chère famille, au milieu de ses compatriotes. Son visage franc, ouvert et souriant ajoutait encore au charme de ses vertus, ou plutôt, c'était une belle âme, qui, se reflétant sur une douce physionomie, imposait à tous l'estime et l'affection.

Malgré les avantages que lui assuraient ces qualités, Paul pressentait un autre bonheur que celui que donnent les joies de la terre. Il semble même que Dieu avait révélé à cette âme pure et généreuse les excès auxquels devaient se porter les persécuteurs, et les gloires réservées aux chrétiens fidèles. Ceux-ci vivaient et vaquaient tranquillement au soin de leurs affaires que déjà Paul disait à ses frères : « Le temps n'est pas éloigné où il ne nous sera plus permis de rester ensemble : nos parents seront séparés de nous, et nous serons nous-mêmes séparés les uns des autres. » Les événements devaient justifier cette prophétie, et quelques mois plus tard la famille serait dispersée au milieu des villages païens.

Ces prévisions n'attristaient pas Paul Moï ; loin d'en éprouver de la crainte, il en concevait, au contraire, une grande joie, car il avait au cœur la sainte passion du martyre. Un jour qu'il accompagnait ses parents à Thanh-Hoa pour y vendre la saumure ou l'échanger contre une provision de riz, Paul rencontra deux catéchistes, maître Nhan et maître Throng, qui y étaient exilés pour la foi. La seule vue des chaînes dont les confesseurs étaient chargés, fit tressaillir son cœur. Il courut à leur rencontre, les salua le premier et les invita à venir prendre du bétel et du thé dans la barque de ses parents. La mère de Paul les reçut avec le même empressement et dit à son fils de leur préparer une modeste collation. « Nous ne pouvons pas rester longtemps ici, observèrent les catéchistes, car notre visite pourrait être dénoncée aux mandarins, et vous seriez compromis. » Les vaillants chrétiens eurent beau insister et protester de leur entier dévouement, les généreux confesseurs, craignant d'attirer les soupçons de l'autorité, les remercièrent avec effusion, et, roulant leurs chaînes autour de leur cou, ils s'éloignèrent après avoir réitéré à leurs hôtes le vœu du grand saint Paul : « Que Dieu vous

fasse part des mêmes joies, mais qu'il vous préserve de ces chaînes! »

Un instant Paul avait songé à s'attacher à leur personne et à leur service. « Maman, suppliait-il, si ces messieurs ne peuvent demeurer avec nous, permettez-moi de les suivre. » — « Mais tu es encore trop jeune, répondit la mère, tu ne pourrais leur rendre aucun service. » — « C'est vrai, mère ; mais puisque ces messieurs consentent à me prendre tel que je suis, laissez-moi partir, je vous en prie. » Pour mettre fin à ces instances, les catéchistes eux-mêmes déclarèrent à Moï qu'il était mieux de rester auprès de ses parents, et Paul dut s'en tenir à son pieux désir. Cependant le souvenir des prisonniers de Thanh-Hoa ne le quitta plus. De retour chez lui, il parlait souvent de cette rencontre, rapportait les paroles des pieux confesseurs, formulait à nouveau le désir qu'il avait conçu de partager leur sort, parlait même de se faire arrêter pour être chargé de ces glorieuses chaînes qui excitaient son envie. Si l'exécution de ce projet fut différée, au moins avait-il déjà pris la résolution d'être fidèle à son Dieu, coûte que coûte, et lorsque les mandarins songèrent à faire apostasier les chrétiens, il déclara hautement qu'il préférait mourir que de jamais trahir sa foi.

En effet, la persécution sévissait déjà dans toute sa rigueur à travers tout l'empire d'Annam. Si le village de Hoai-Yen, fondé en 1856, avait jusqu'à ce jour échappé aux inquisitions des mandarins, par contre, les chrétiens des autres missions avaient été cruellement éprouvés. En 1857, à la suite de l'insuccès d'une ambassade française, Tu-Duc s'était montré plus arrogant, et Mgr Retord, qui avait supporté de front tant de persécutions et bravé tant de dangers, dut se réfugier dans une forêt au milieu des bêtes féroces, moins terribles que les satellites des mandarins. Il y mourut victime de la fièvre des bois, ou plutôt, de la cruauté de Tu-Duc, le 22 octobre 1858. Après la prise de Tourane et surtout après la prise de Saïgon qui eut lieu le 2 février 1859, Tu-Duc, aussi lâche qu'il était féroce, se vengea de nouveau de ses défaites sur les chrétiens désarmés, sous le fallacieux prétexte qu'ils avaient fait cause commune avec les troupes françaises de la Basse Cochinchine. Telle fut l'occasion de la cruelle persécution de 1860 dont l'ère sanglante fut inaugurée par cet édit barbare connu sous le nom d'*Edit de dispersion* :

ARTICLE I. — Tous ceux qui portent le nom de chrétiens, hommes ou

femmes, riches ou pauvres, vieillards ou enfants, seront dispersés dans les villages païens.

« Article II. — Tout village païen est responsable de la garde des chrétiens qu'il aura reçus dans la proportion d'un chrétien sur cinq païens.

« Article III. — Tous les villages chrétiens seront rasés et détruits ; les terres, jardins et maisons seront partagés entre les villages païens d'alentour, à la charge pour ceux-ci d'en acquitter les impôts.

« Article IV. Les hommes seront séparés des femmes ; on enverra les hommes dans une province, les femmes dans une autre, afin qu'ils ne puissent se réunir ; les enfants seront partagés entre les familles païennes qui voudront les nourrir.

« Article V. — Avant de partir, tous les chrétiens, hommes, femmes et enfants, seront marqués à la figure : on gravera, sur la joue gauche, les deux caractères *Ta Dao* (Religion perverse), et, sur la joue droite, le nom du canton et de la préfecture où ils seront envoyés, afin qu'ils ne puissent s'enfuir. »

Les mandarins s'étaient bornés à appliquer ces ordres rigoureux aux missionnaires, aux prêtres, aux catéchistes et aux notables chrétiens. Le 3 novembre 1860, le P. Néron avait été martyrisé à Sontay, et, le 2 février 1861, l'angélique Théophane Vénard avait eu la tête tranchée à Kécho (aujourd'hui Hanoï). Mais un nouveau décret vint ranimer le zèle des satellites de Tu-Duc. En cette même année 1861, la quatorzième du règne de ce nouveau Domitien, ordre était donné à tous les mandarins du royaume de se transporter dans les villages chrétiens, ou de mander les chrétiens à leur prétoire pour les forcer à fouler la croix aux pieds.

Pendant que les persécuteurs combinaient leurs projets et que les bourreaux préparaient leurs instruments, les missionnaires, les prêtres et les catéchistes n'avaient garde de rester inactifs. Ils parcouraient le pays, ranimant la foi des chrétiens, excitant leur courage et les invitant à se montrer fidèles à Dieu dans ces circonstances douloureuses où leur signe allait être plus que jamais le signe de la croix. Une dernière fois le P. Tong, curé de Cua-Bang, vint faire l'administration de Hoai-Yen. Paul Moï et toute sa famille s'approchèrent du tribunal de la Pénitence et de la sainte Table. Il passa encore quelques semaines avant la dispersion des chrétiens ; mais déjà il fallait se cacher. Il exerça son saint mi-

nistère, comme faisaient les pontifes de la primitive Église aux jours où les cérémonies du culte n'avaient pas d'autre temple que des carrières de marbre, les catacombes. A cette occasion, Moï put encore recevoir la sainte communion qui serait pour lui le pain des forts, le viatique du martyre et le gage du salut.

Dès la seconde réquisition de Tu-Duc, préfets et sous-préfets se mirent en devoir de dresser la liste des chrétiens afin de leur appliquer les peines sévères édictées par l'empereur : ce devait être une liste de proscription ou même une liste de mort. Les mandarins de Thanh-Hoa se montrèrent, comme leurs collègues des autres provinces, fidèles exécuteurs des ordres du roi. Ils demandèrent aux maires de tous les villages de dresser la liste de leurs chrétiens. A cette époque c'était précisément M. Khoa qui se trouvait être le maire de Hoai-Yen. Désireux d'éviter à ses compatriotes l'alternative de renoncer à leur foi ou de s'exposer à de dures épreuves, dans sa liste du mois d'avril 1861, il n'en déclara que soixante, dont vingt-cinq seulement comparurent devant le préfet. Inutile d'ajouter que le maire Khoa avait négligé à dessein de mentionner la famille de Paul Moï.

Cependant, M. Khoa, dénoncé lui-même comme chrétien, ne pouvait inspirer confiance aux mandarins de Tu-Duc. Aussi fut-il destitué et remplacé par un païen du nom de Tien, de qui l'on pouvait attendre plus de zèle et de complaisance. Sur la demande du préfet, le nouveau maire dressa une seconde liste plus complète que la première. Mais l'ancien maire Khoa, craignant de voir compromettre ses parents et ses amis, trouva moyen, grâce aux relations qu'il avait conservées avec des personnages influents, de revoir lui-même la liste officielle et n'y laissa que soixante-dix noms. Le nom de Paul Moï était également absent. Il ne devait figurer que sur la troisième liste où le maire païen dénonça jusqu'aux femmes et aux enfants.

Paul Moï n'aurait pas fait la moindre démarche pour éviter d'être signalé aux mandarins. Sa résolution était prise de longue date pour le jour où il aurait à répondre aux questions des juges. Il le déclarait hautement à l'un de ses compagnons, Pierre Nhat : « En accomplissant leurs fonctions, lui disait-il, les puissants de ce monde ont pour but d'acquérir des richesses ; mais notre devoir à nous est de rester fidèles à notre religion. Voici que les mandarins vont chercher à nous faire apostasier ; si

nous succombons, notre âme est perdue pour l'éternité. Si vous comprenez les choses comme moi, si vous voulez sauver votre âme, dès aujourd'hui, mettez ordre à vos affaires. Quand le juge viendra nous forcer de fouler la croix aux pieds, nous refuserons tous deux avec constance, afin de conserver l'amitié de Dieu. » De fait son ami suivit ses conseils et ses exemples et confessa généreusement Jésus-Christ au milieu des plus cruels tourments.

Non content de se tenir prêt à répondre de sa foi, Paul Moï ambitionnait l'honneur de souffrir pour Jésus-Christ et de lui donner un témoignage public de son amour. « Allons, disait-il à Grégoire Tri, qui fut également docile à la voix de son ami dont il partageait les aspirations généreuses, faisons tous nos efforts pour nous rendre dignes de la grâce du bon Dieu et obtenir qu'il daigne jeter les yeux sur nous et nous accorder de confesser notre foi. Toute notre ambition ne doit-elle pas consister à rester fidèles à Dieu qui est notre seul Maître ? L'apostasie n'est-elle pas un crime horrible? Dès lors, nous devons prendre la ferme résolution de ne jamais nous en rendre coupables, et désirer mourir pour la gloire de notre Dieu. »

Les habitants de Hoai-Yen avaient déjà comparu en grand nombre devant les mandarins, et plusieurs avaient eu la faiblesse d'apostasier. Paul, les rencontrant à leur retour, leur fit de sévères reproches, et, comme les juges, toujours avides de vexations, les appelait jusqu'à deux ou trois fois pour jouir du spectacle de leur défection : « Allez, mes amis, leur dit-il ironiquement, allez, renoncez à votre foi, sacrifiez votre éternité, marchez sur le crucifix afin de pouvoir revenir ici gagner votre vie et vous occuper des affaires de ce monde. Quant à moi, quel que soit le jour où je doive comparaître devant le mandarin, ce jour-là me verra confesser la foi catholique et refuser de fouler la croix aux pieds. » — « Il est facile de tenir un pareil langage quand on est loin de la torture et des juges, répliquèrent les apostats, mais, quand tu seras devant le mandarin, il n'est pas sûr que tu puisses supporter aussi aisément les coups de rotin et que tu ne fasses point le pas fatal. » — « Vous connaissez vos propres dispositions, répondit Paul, mais que savez-vous des miennes ? Vous me verrez quand j'y serai. »

La première comparution des chrétiens de Hoai-Yen avait eu lieu à la préfecture de Thinh-Gia, au mois de mai 1861, et la seconde à Thanh-

Hoa, le 8 juin suivant. En cette séance, six chrétiens confessèrent courageusement la foi, et furent immédiatement chargés de chaînes et jetés dans les prisons du chef-lieu. Au premier rang était le maire Khoa, fidèle jusqu'au bout à l'exemple qu'il avait donné aux chrétiens de Mom et de Hoai-Yen, puis venaient les deux frères Nhat et Phuc, amis de Moï, Nghien, son beau-frère, le chrétien Chat et le médecin Dieng. En apprenant cette bonne nouvelle, Paul sentit son cœur brûler d'une sainte envie. Il disait à tous combien il regrettait de n'avoir pas été appelé à partager le sort de ces braves soldats du Christ. « Quand viendra mon tour et quand le mandarin fera l'appel de mon nom, disait-il, je refuserai de lui obéir et je ne passerai pas sur la croix. » Il voulait se rendre à Thanh-Hoa pour féliciter de vive voix les vaillants confesseurs ; mais ses parents s'y opposèrent formellement. Il leur écrivit pour leur exprimer toute sa joie et les encourager à persévérer dans la voie glorieuse où ils étaient si vaillamment entrés. « Mes chers amis, leur disait-il, efforcez-vous de tenir bon, demeurez fermes et n'allez pas succomber aux tentations du démon. » Il visita les mères et les femmes des captifs. « Votre fils a glorieusement confessé la foi, disait-il à la mère de Phuc, il faut en être bien contente ; » et aux autres qu'il voyait plus émues : « Ne pleurez pas, car il est digne d'envie le sort de vos maris et de vos fils, qui ont eu la gloire de confesser Jésus-Christ ! »

Grâce aux précautions prises par ses parents, Paul n'avait pas encore été demandé devant les mandarins inquisiteurs de la foi. L'ardent jeune homme souffrait de cette exception qui le reléguait au rang des païens. A diverses reprises, il demanda à ses parents la permission d'aller confesser la foi au tribunal du préfet. « Mère, je vous en supplie, disait-il, laissez-moi aller avec les autres. Notre famille n'aura point à en rougir. Laissez-moi comparaître devant le mandarin et confesser notre sainte foi. N'ayez point de crainte, maman, je n'apostasierai pas. » — « Mon cher enfant, lui répondait sa mère, tant qu'on ne t'y aura point forcé, ne va pas te présenter au prétoire, de peur qu'il n'arrive quelque malheur ; et souviens-toi que désobéir à sa mère, c'est désobéir à Dieu lui-même. » — « Nous ne savons plus que devenir, disait un jour la mère de Paul à sa fille Mi. Déjà nous avons fait au maire une foule de cadeaux. Lors du dernier appel, il ne nous restait plus qu'un turban de gaze et je le lui ai

donné pour qu'il laissât Moï au village. Mais ce garçon-là ne cesse de nous demander de l'autoriser à se présenter de lui-même au mandarin. Je ne sais plus comment m'y prendre pour le retenir chez nous. »

Le père, les frères et les sœurs de Paul joignaient leurs instances aux prières de la mère, et tous les amis de la famille abondaient en ce sens. « Tant qu'on vous permet de rester à l'ombre, lui disait M. Thuan, médecin chrétien de Lang-Cheo, et que l'on ne vous emmène pas devant les mandarins, n'allez pas vous livrer vous-même ; ce serait une présomption coupable ! Notre-Seigneur lui-même n'a-t-il pas dit : « Si l'on vous « poursuit dans une ville, fuyez dans une autre ? »

Un jour pourtant, Paul, emporté par son ardeur, prit place dans le cortège de ses frères, parents et amis, mandés à la préfecture de Thinh-Gia. Déjà le cortège approchait de la ville, lorsque les chrétiens, craignant que les démonstrations de Paul ne vinssent à tout compromettre, se jetèrent à ses genoux et le conjurèrent de ne pas se présenter devant le mandarin. « Souviens-toi, mon fils, insista la mère, que désobéir à sa mère, c'est désobéir à Dieu lui-même. Je t'en conjure, ne viens pas jusqu'au tribunal du mandarin, sinon tu nous exposeras tous à de grands malheurs. » Paul crut devoir céder à ces remontrances ; et, sur le conseil du maire païen lui-même, il grimpa sur un gros arbre et se blottit au milieu de l'épais feuillage pour se dérober aux regards des passants. Il attendit dans cette cachette le retour de ses concitoyens, et rentra avec eux à Hoai-Yen. Sa mère avait été conduite devant le préfet, comme les autres, mais elle avait trouvé moyen de se dissimuler dans la foule, puis de disparaître du tribunal et de s'enfuir dans la montagne, si bien qu'elle n'avait pas eu à subir l'épreuve de sa foi.

Paul Moï, de retour à Hoai-Yen, s'accusait lui-même de faiblesse et de lâcheté et regrettait que ses parents lui eussent ravi l'honneur de glorifier son Dieu à la face des mandarins. Mais le jour approchait où ses désirs impatients seraient comblés. Au commencement du mois d'août de cette même année 1861, les grands mandarins du chef-lieu de la province ordonnèrent d'amener à Thanh-Hoa tous les chrétiens, hommes et femmes, qui n'avaient pas encore comparu, afin de les contraindre à fouler la croix aux pieds. L'un des greffiers de la préfecture, qui connaissait Moï, obligea le maire à l'inscrire sur sa liste et à l'amener avec les autres. Celui-ci obéit, quoique avec une extrême répugnance. Il savait que Paul

refuserait absolument de marcher sur le crucifix, et il craignait que les mandarins ne lui reprochassent de ne pas avoir apporté assez de zèle à ramener ses administrés dans la bonne voie.

A l'arrivée des chrétiens à Thanh-Hoa, le greffier et le maire Tien allèrent trouver le préfet de Tinh-Gia qui se trouvait de passage en cette ville. « Grand mandarin, lui dirent-ils, le nommé Moï, de Hoai-Yen, est absolument résolu à ne point passer sur la croix ; quels sont vos ordres à son égard ? » Le préfet, craignant sans doute la contagion de l'exemple de Moï qui aurait pu entraîner les autres chrétiens dans la voie de la résistance, répondit qu'il fallait l'enfermer dans la maison du sous-chef de quartier. En conséquence, Paul fut séparé des autres chrétiens. Sa sœur Mi qui habitait Thanh-Hoa vint le voir et lui apporter son repas. Mais le prisonnier, en proie à un violent accès de fièvre, refusa d'y toucher. Toutefois, son âme énergique dominait les faiblesses de son corps malade, et il protesta de nouveau de sa ferme résolution de mourir plutôt que de renier sa foi.

Pendant que Paul était enfermé dans l'appartement qui lui servait de prison, plusieurs membres de sa famille comparaissaient devant le préfet fiscal appelé Ninh. Parmi les personnes citées, se trouvaient la mère de Moï, sa sœur Mi et l'aînée de ses belles-sœurs, Anne Diem. Ces faibles femmes n'avaient pas l'héroïque vertu de leur frère : elles ne voulaient pas renoncer à leur foi, mais elles ne briguaient pas l'honneur de la confesser publiquement. Profitant d'un moment où les mandarins sommeillaient, elles passèrent à côté du crucifix sans le fouler aux pieds, puis se bornèrent à marquer sur une feuille de papier l'extrémité et les plis des phalanges de l'index, formalité qui, au Tonkin, remplace la signature pour ceux qui ne savent pas écrire.

Quand la foule des accusés se fut écoulée, après un semblant de comparution devant le tribunal des mandarins, le préfet de Tinh-Gia fit venir le jeune Moï. Paul était encore sous l'empire de la fièvre. Le préfet, attribuant à la crainte l'émotion qui se reflétait sur son visage, espérait triompher facilement de ce chrétien dont, croyait-il, on avait exagéré le fanatisme. « Marche sur la croix, » lui dit-il. Paul Moï refusa. « Plutôt mourir mille fois ! » répondit-il simplement. Le mandarin, déçu dans son attente, en vint aussitôt aux procédés violents. N'ayant plus à craindre l'effet que sa résistance aurait pu produire sur les autres chrétiens, il le fit étendre en

pleine rue et frapper violemment de trente coups de rotin. Paul, sans se laisser émouvoir, protesta de sa volonté d'être fidèle jusqu'à la mort à Jésus-Christ, son seul Maître. Un de ses parents du nom de Thing, qui était païen, craignant qu'on ne s'en prît à lui-même et à sa famille pour punir la résistance de son cousin : « Pourquoi, par ton entêtement, exposer ainsi à la mort et ton père et ta mère? Pourquoi refuser obstinément de faire le pas qu'on te demande? »

Le préfet, voyant qu'il n'aboutissait à aucun résultat, ordonna de mettre Paul à la cangue et le retint prisonnier tandis que ses compatriotes et ses parents retournèrent à Hoai-Yen. Il était environ dix heures du soir quand ceux-ci arrivèrent au village. Les frères de Paul vinrent à leur rencontre. Ne voyant pas apparaître Moï, ils devinèrent qu'il était retenu prisonnier. « Oui, répondait la mère en versant des torrents de larmes, il a refusé de passer sur la croix, et ils l'ont gardé en prison là-bas ! »

Le lendemain, le préfet et son greffier reprirent le chemin de Tinh-Gia et emmenèrent Paul Moï avec eux. La grand'route qu'ils suivirent, traverse le village de Hoai-Yen. L'un des frères de Moï, nommé Lan, ayant rencontré le cortège, demanda aux soldats de permettre à son frère de rentrer un instant chez lui pour y prendre un peu de nourriture. Ils s'y refusèrent ; alors, Lan chargea un aubergiste de servir au prisonnier une écuelle de riz. Paul semblait remis de ses souffrances et de son indisposition de la veille ; il était joyeux et content. Après tout, ne portait-il pas les chaînes et la cangue qu'il avait tant ambitionnées ? n'avait-il pas eu l'honneur et la joie de confesser Jésus-Christ à la face du peuple et des mandarins ?

Dès son arrivée à Tinh-Gia, Paul Moï fut enfermé dans la caserne des satellites, où il devait demeurer jusqu'au vingt-cinquième jour de la neuvième lune, c'est-à-dire, jusqu'au 23 novembre 1861. Les soldats annamites, n'étant pas riches, cherchent à faire argent de tout. Ceux qui sont chargés des prisonniers ne se font pas faute de profiter de leurs fonctions pour se ménager quelques ressources. S'ils savent la famille dans une situation aisée, il n'est pas de supplice qu'ils ne fassent subir aux détenus pour les contraindre à passer par toutes leurs exigences. Paul résista d'abord, car il s'était promis de ne pas réclamer les adoucisse-

ments que l'on est si tenté de demander en pareille circonstance. Mais les gardiens, ou plutôt, les bourreaux, avaient, pour arriver à leur fin, des moyens énergiques qu'ils n'hésitèrent pas à employer. Non contents de mettre leur prisonnier aux ceps pendant la nuit, ce qui est assez rigoureux, ils l'y laissèrent même pendant le jour. Paul souffrit tellement de cette immobilité prolongée qu'il pria sa famille de lui envoyer bien vite un peu d'argent pour apaiser la soif cruelle de ses cupides gardiens. Ceux-ci, devenus plus doux, renoncèrent à leurs vexations et permirent plusieurs fois à leur prisonnier de se promener dans la cour de la prison. Malgré cette amélioration dans son régime, Paul souffrait beaucoup du poids de sa lourde cangue; les nuits surtout lui étaient pénibles, car il était couché sur la terre nue et avait les pieds enfermés dans les ceps, double torture qui lui rendait le sommeil impossible. Son père, ayant appris la chose, voulut lui fabriquer lui-même un petit lit en bambou, qu'il lui envoya dans sa prison.

Ce devait être la dernière attention de Paul Mien pour son cher fils Paul. Peu de jours après, il tombait gravement malade. Moï en ayant été informé, demanda l'autorisation d'aller dire un dernier adieu à son père mourant. Cette permission s'accorde généralement sans aucune difficulté; mais on voulait éprouver le martyr, et se venger de l'affront que sa vertueuse résistance avait infligé au roi et aux idoles. Le généreux enfant accepta cette épreuve pour l'honneur de son Dieu et le salut de son père; toutefois ce fut la plus dure à laquelle son tendre cœur ait été soumis au cours de sa captivité.

Paul Mien mourut quelques jours avant la dispersion des chrétiens, le 12 septembre, au matin, ou, selon la manière de compter des Annamites, le 17$^{me}$ jour de la 7$^{me}$ lune de la 14$^{me}$ année du règne de Tu-Duc. La mère de Paul avait défendu à ses enfants de lui annoncer cette pénible nouvelle, et ceux-ci avaient promis le secret. Mais Dieu, qui savait la force d'âme de son vaillant confesseur, et qui voulait faire bénéficier le cher défunt des prières et des sacrifices du martyr, lui fit connaître cette mort par une révélation spéciale. Au même jour et à la même heure où son père rendait son âme à Dieu, Paul Moï réveilla un de ses compagnons, le catéchiste Quynh, et lui dit : « Levez-vous, récitons le chapelet pour le repos de l'âme de mon père qui vient de mourir. » Le lendemain sa

belle-sœur vint le voir, et, comme elle répondait évasivement à toutes les questions qui avaient trait à la maladie de son père : « Ma sœur, lui dit Paul, il est inutile de chercher à me tromper, je sais que notre père est mort dimanche au chant du coq. » Et, pour montrer qu'il était bien au courant : « Notre sœur de Cua-Bang venait d'arriver à la maison, ajouta-t-il. Elle a adressé quelques paroles à notre père, et celui-ci est mort entre ses bras. » C'était l'exacte vérité. Anne Vi était venue de Cua-Bang embrasser son père une dernière fois, elle l'avait appelé à très haute voix et lui avait demandé s'il la reconnaissait. « Oui, » avait répondu le moribond, et quelques instants après il expirait. Paul s'informa des autres circonstances de la mort de son père. Il apprit qu'on n'avait pu trouver aucun prêtre pour lui administrer les derniers sacrements, mais que sa femme et ses enfants n'avaient cessé de lui suggérer de pieuses pensées, et qu'il était mort dans des sentiments de vive contrition et de charité parfaite.

Paul fit de nouvelles instances auprès des mandarins pour obtenir d'assister aux funérailles de son père, faveur qui lui fut également refusée. Il accepta ce nouveau sacrifice pour le soulagement de ce père bien-aimé et se contenta de prier en son cœur et de porter le deuil de celui qu'il pleurait. En Europe, ce serait une inconvenance, mais en Annam ce serait un véritable crime, de ne pas porter le deuil de ses parents. Les mandarins, toutefois, ne songeaient guère à faciliter au prisonnier l'accomplissement de ce devoir sacré. Heureusement Paul avait prié sa belle-sœur de lui confectionner un vêtement blanc, couleur réservée au deuil en Extrême Orient, comme le noir l'est en Europe. Celle-ci, n'ayant pu se procurer une quantité de toile blanche suffisante pour confectionner un habit complet, prit un vètement de couleur marron qui avait appartenu à Paul, et en recouvrit la partie supérieure d'une étoffe blanche. Quelque imparfait que fût ce costume, Paul l'accueillit avec reconnaissance, car il lui permettait de manifester à tous l'amour qu'il avait gardé pour son père et le chagrin qu'il avait éprouvé à sa mort.

Au Tonkin, comme nous l'avons déjà remarqué, les prisonniers doivent pourvoir eux-mêmes à leur entretien, au moins jusqu'à ce que les juges aient porté une sentence définitive. La famille se chargea de ce soin, et l'aînée de ses belles-sœurs vint le visiter assez souvent et lui porter le riz et l'argent nécessaires à ses besoins. Le charitable prisonnier partageait ces provisions avec deux jeunes captifs, abandonnés de leur famille.

Pour leur laisser croire qu'ils gagnaient leur nourriture, il leur confiait le soin de préparer le repas.

Cependant, les souffrances occasionnées par la réclusion, le tourment de la cangue et des ceps et les tracasseries des geôliers n'étaient que le prélude de la grande épreuve que Paul devait subir au tribunal des mandarins.

Quelques habitants de Hoai-Yen avaient faibli devant l'épreuve de la torture. Les mandarins, se flattant que cet exemple aurait quelque effet sur Moï, le firent amener à leur barre, avant de permettre aux accusés de s'en retourner chez eux. Ils demandèrent au prisonnier de faire preuve de la même condescendance, en d'autres termes, de marcher sur la croix. Sans prendre le temps de délibérer, le généreux enfant s'y refusa. Le mandarin renouvela ses instances, mais il n'obtint pas plus de succès. « Je ne foulerai pas la croix aux pieds, » répondait-il simplement; et il paraissait étonné de voir le juge perdre son temps et sa peine à réitérer une question à laquelle il avait répondu d'une façon aussi catégorique.

Le mandarin, irrité, ne s'en tint plus à de vaines paroles. « Nous verrons si tu seras aussi fier devant la torture, » s'écria-t-il, et il ordonna d'étendre le prisonnier sur la terre nue. Paul se coucha de lui-même, la face contre terre. Les bourreaux enfoncèrent devant lui un pieu auquel ils attachèrent ses mains, puis, ils le tirèrent dans toute sa longueur, lui forçant même les articulations pour arriver à fixer les pieds à un autre pieu, qu'ils avaient planté à une trop grande distance. Cette opération est très douloureuse, et surtout elle est l'occasion de douleurs plus vives encore; car, pendant la torture, chaque coup de rotin provoque un soubresaut qui se fait cruellement sentir dans les articulations ainsi distendues.

Paul demeura longtemps dans cette horrible posture. Le préfet ne lui fit infliger que trente coups de rotin, mais il les distribuait en petites séries, arrêtant à chaque instant les bourreaux, pour voir si la torture avait produit son effet, et exhorter le jeune annamite à se soumettre aux lois de son pays en disant le mot qui lui vaudrait sa liberté. « Tu es encore si jeune, lui disait-il, passe donc sur la croix et je te renverrai chez toi. » — « Grand mandarin, répondit Paul, vous n'oseriez jamais fouler aux pieds la tête de votre père ou de votre mère. Eh bien, c'est pour la

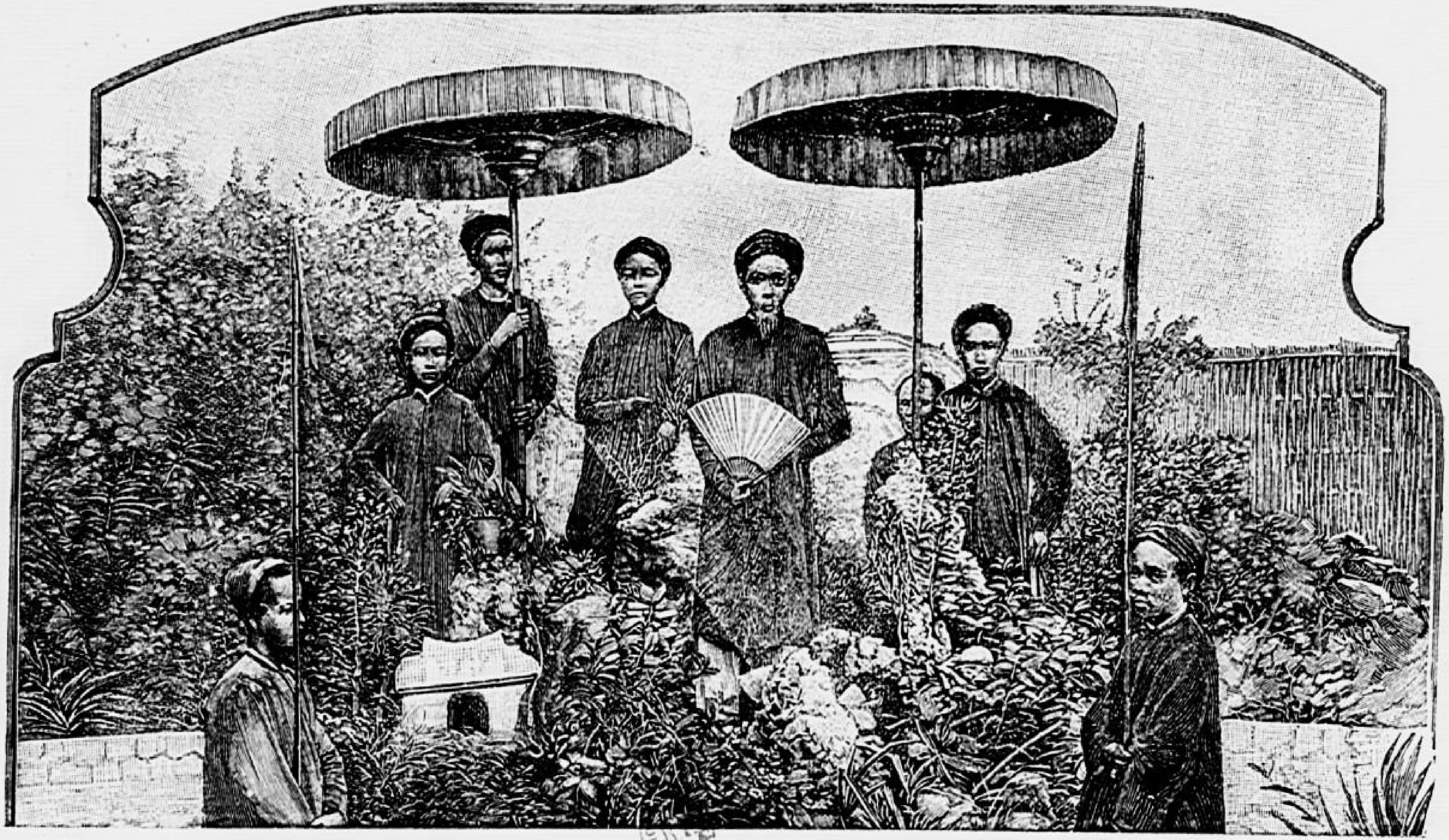

Le Gouverneur de la Province. (P. 153).

même raison que je ne puis consentir à fouler aux pieds la tête du Maître que j'adore. Si vous avez compassion de moi, je vous en serai reconnaissant ; mais, si vous voulez me faire mourir, je m'inclinerai sous votre volonté. » — « Il n'y a plus que toi qui ne sois pas encore passé sur la croix, poursuivit le mandarin ; qui adores-tu donc ? » — « J'adore mon Seigneur, » dit Paul. — « Et qui donc est ton Seigneur ? » — « Mon Seigneur est le Seigneur Jésus. » En entendant prononcer ce nom sacré, Pierre Hoï, frère du confesseur, qui assistait à cette scène, sentit un violent frisson parcourir tous ses membres. Sachant que ce seul nom a le don de mettre en fureur le démon et ses satellites, il prévoyait de nouveaux tourments pour son cher Moï. En effet, le préfet parut très irrité. « Nous ne connaissons pas ici d'autre seigneur que le seigneur-Rotin, » reprit-il avec un ricanement infernal.

Le seigneur Rotin rentra effectivement de nouveau en scène. Sur l'ordre exprès du mandarin, le bourreau se mit à frapper de rudes coups, promenant la verge sur le corps endolori de Paul et le fouettant avec une telle violence que chaque coup faisait voler le sang et la chair jusque sur les chrétiens, entre autres sur une dame Lan, compatriote de Moï, qui, ne pouvant supporter cet atroce spectacle, détourna les yeux et se cacha la face de ses deux mains. Son frère, Hoï, effrayé de la violence des coups, fit signe au bourreau qu'il lui donnerait une demi-ligature s'il consentait seulement à frapper plus doucement. Celui-ci ne tenant aucun compte de cette proposition, Hoï lui fit signe qu'il doublerait la somme. Mais le bourreau n'y prit pas garde, ou plutôt, il n'osa pas accepter son argent ; car il avoua plus tard que le mandarin lui avait ordonné de frapper de manière à faire le plus de mal possible.

Les premiers coups de rotin avaient occasionné au confesseur une douleur si vive, qu'il n'avait pu s'empêcher de crier : « O mon père ! ô ma mère ! » comme font les Annamites lorsqu'ils souffrent. Le cruel préfet, loin de paraître touché de cette douce plainte, continua ses plaisanteries. « A quoi bon appeler ton père et ta mère qui ne peuvent te procurer aucun soulagement ? Que n'appelles-tu plutôt à ton secours ton Seigneur, ton Jésus, pour voir s'il viendra te délivrer ? » Le confesseur, trouvant l'inspiration de sa foi jusque dans les blasphèmes de ses bourreaux, éleva plus haut le cri de sa prière : « Jésus ! » s'écria-t-il dans une supplication si intense que des chrétiens qui se trouvaient à une au-

berge voisine ne purent s'empêcher de frémir, devinant sa souffrance au cri qu'elle lui arrachait. Après cette invocation, le malheureux supplicié se contenta de mordre le bois de sa cangue pour tromper sa douleur et ne laisser échapper aucune plainte. Les païens présents, parmi lesquels se trouvait le maire de Hoai-Yen, ne se lassaient pas d'admirer sa patience et son courage.

A ce spectacle, son frère Hoï et l'un de ses amis nommé Khen ne pouvant plus longtemps retenir leurs larmes, éclatèrent en sanglots. Paul les entendit. « Est-ce donc vous qui souffrez, leur dit-il, tournant la tête de leur côté, est-ce donc vous qui souffrez, que vous pleurez ainsi ? Puisque c'est moi qui reçois les coups, laissez-moi à mon affaire, et ne me troublez pas par vos pleurs et vos cris ! »

Enfin le préfet, constatant que la torture, quelque violente qu'elle fût, ne viendrait pas à bout de vaincre la constance de l'intrépide confesseur : « C'est bien, dit-il, arrachez les piquets et reconduisez cet homme dans sa prison. Dans cinq ou six jours nous recommencerons, et nous verrons s'il est encore aussi brave. Ce jour-là nous lui ferons subir une torture plus cruelle, et, s'il persiste dans son entêtement, nous verrons ce que nous aurons à faire. »

Avant de quitter la cour du prétoire, le préfet, voulant à la fois tourmenter son prisonnier et se procurer à lui-même un triomphe facile, ordonna à deux soldats de le soulever par les extrémités de sa cangue, et de le traîner de force sur le crucifix. Paul résista et replia les jambes de peur de toucher la sainte image : « C'est vous seul, mandarin, qui répondrez de la violence que vous me faites, s'écria-t-il fièrement ; quant à moi, je n'accepte en aucune façon la responsabilité de cet acte. »

Bien que Hoï, le frère de Paul, et Khen, son ami, n'eussent pas montré la même constance que lui et se fussent prêtés au contraire à toutes les volontés du mandarin pour échapper au supplice, celui-ci les garda quelques jours en prison avec Paul Moï, espérant qu'ils décideraient ce dernier à suivre leur exemple. Ceux-ci, honteux de leur lâcheté, se gardèrent bien de faire à Paul une pareille proposition. Cependant, touchés de ses souffrances, ils crurent devoir s'apitoyer sur le sort du martyr : « Puisque vous avez commis la folie d'apostasier, n'en parlons plus, répliqua Moï ; mais il est bien inutile de pleurer sur moi. » Ses compa-

gnons de captivité voulaient panser ses plaies et laver le sang répandu sur son corps. « Bah ! ce n'est rien ! » répondit-il, et il poursuivit la conversation aussi gaiement que s'il n'avait pas reçu le moindre coup de rotin. Lui-même appliqua sur ses blessures un peu de poussière de chaume pour en activer la cicatrisation.

Paul puisait son courage et son énergie dans le souvenir et l'exemple de Jésus, son Maître, dont la grâce ne lui manqua pas après qu'il l'eut invoqué publiquement à la face des païens. Dans sa prison, il continua de chercher sa consolation en Celui qui avait été sa joie à toutes les époques de sa vie. La pensée de Dieu lui était si familière, et il y trouvait de si douces émotions, qu'il semblait étranger à toute autre préoccupation. Quand sa belle-sœur venait le voir, il s'informait un instant de la situation de la famille, il la remerciait de sa visite et des provisions qu'elle avait apportées ; puis, il lui remettait son linge, sans faire la moindre allusion aux tourments qu'il avait soufferts. Ses compagnons, il est vrai, étaient là qui redisaient à sa famille les épreuves et les vertus du martyr, et ses vêtements ensanglantés ne confirmaient que trop la vérité de leur témoignage.

Paul Moï eut la consolation de voir passer à Tinh-Gia son frère aîné, Chi, plus fidèle et plus persévérant que le petit Hoï dont l'apostasie l'avait péniblement ému. Chi y demeura cinq jours, vers le 25 juillet, jour fixé pour la dispersion des chrétiens qui avaient refusé d'apostasier. Paul aurait désiré le féliciter de son courage, mais le cruel mandarin avait eu soin de l'enfermer dans une autre salle de la caserne. Toutefois les deux confesseurs purent échanger quelques regards au moment où Moï traversa la cour pour renouveler les provisions d'eau des prisonniers. S'étant aperçu que son frère, au moment du départ pour l'exil, n'avait rien pour se couvrir la tête et se garantir des ardeurs du soleil, Paul lui jeta son modeste chapeau, et les deux frères se séparèrent pour ne plus se revoir sur cette terre.

Quelques jours après, parut l'ordre de marquer au fer rouge les chrétiens réfractaires aux ordres de Tu-Duc. On devait graver, sur la joue droite, les deux mots « *Religion perverse* », et, sur la joue gauche, le nom de la province qui était désignée pour lieu de l'exil. On devine que cette opération est assez douloureuse, surtout quand elle est pratiquée par un bourreau. Moï dut la subir quatre fois, car les caractères

ne tardaient pas à s'effacer. La plupart des prisonniers donnaient de l'argent aux scribes chargés de les marquer, afin qu'ils se contentassent de dessiner des caractères assez petits et peu profonds. « Gravez-moi de très grosses lettres, dit le martyr ; plus elles seront grosses, mieux cela vaudra. » Il était fier de souffrir ostensiblement pour Jésus-Christ, de se voir marqué du signe de la souffrance et de la croix.

Au cours de cette année 1861, deux missionnaires français, les Pères Charbonnier et Mathévon, avaient été arrêtés et amenés à la préfecture de Thanh-Hoa. Les deux missionnaires, s'efforçant d'échapper à la persécution, s'étaient rendus à Tourane : ils espéraient y rencontrer l'escadre française qui avait séjourné quelque temps dans la baie. Malheureusement, à leur arrivée, l'escadre venait de partir. Les fugitifs cherchèrent un abri dans une grotte de Cua-Bang ; mais ils ne tardèrent pas à être découverts. Cette arrestation fut l'occasion d'enquêtes minutieuses, à la suite desquelles on arrêta de nombreux chrétiens, sous prétexte qu'ils avaient donné asile aux missionnaires, ou, tout au moins, ne les avaient pas dénoncés aux autorités. L'affaire prit de telles proportions, les accusés furent si nombreux, que l'empereur chargea un chambellan de son palais d'instruire ce procès. Pour se rendre de Hué à Thanh-Hoa, chef-lieu de la province, le chambellan du palais traversa la préfecture de Tinh-Gia. A son arrivée dans cette ville, il apprit qu'un jeune chrétien du nom de Paul Moï résistait à toutes les sollicitations des mandarins, supportait tous les tourments et bravait toutes les menaces. Le délégué de la cour royale, croyant trouver une bonne occasion de se faire une réputation d'habileté, tint une séance extraordinaire à Tinh-Gia et manda Moï à son tribunal.

Paul se présenta dans la cour du prétoire où il s'assit modestement, appuyant l'extrémité de sa cangue contre terre. Le mandarin, pour se donner plus de prestance et d'autorité, était resté sous le vestibule. « Sa Majesté l'empereur a puni les sectateurs de la religion de Jésus, dit-il, s'adressant au prisonnier, et il les a fait disperser dans les villages habités par le bon peuple. Tous se sont soumis, et tu restes ici le seul qui ait refusé d'obéir. Passe donc sur la croix, et je t'enverrai en dispersion avec qui tu voudras, ton frère ou ta mère, à ton choix. » — « Grand mandarin, répondit Moï, je vous suis reconnaissant de la bienveillance que

vous voulez bien me témoigner, mais je professe la vraie religion, et je ne foulerai pas la croix aux pieds. » — « Quelle religion professes-tu donc ? » demanda le chambellan. — « La religion du Seigneur du ciel, » répondit Moï. — « Mais, riposta le mandarin, les autres aussi adorent le Ciel ; cependant ils ont tous passé sur la croix. Pourquoi ne fais-tu pas comme eux ? » — « Grand mandarin, c'est parce que ma religion est une religion gravée dans le cœur. » — « Es-tu donc le seul au monde à suivre cette religion qui est gravée dans ton cœur ? reprit le mandarin ; est-ce que ton père et ta mère ne suivent pas, eux aussi, la religion gravée dans le cœur ? » — « Si, grand mandarin. » — « Et les autres, est-ce qu'ils n'observent pas aussi la religion gravée dans le cœur ? » — « Oui, grand mandarin, tous observent cette même religion. » — « En ce cas, conclut le juge, et ton père et ta mère et tous les autres et tout ce qu'il y a dans le royaume entier de sectateurs de Jésus, tout le monde observe cette religion gravée dans le cœur ; et cependant, tout le monde a passé sur la croix ; pourquoi donc ne suis-tu pas leur exemple ? » — « C'est, répondit Paul, parce que passer ou ne pas passer sur la croix est une affaire pour un chacun en particulier. Quant à moi, je n'y passerai jamais. » — « Mais, reprit le mandarin, il n'y a que les chefs de la religion et leurs disciples qui ne passent pas sur la croix. Pour toi, qui n'es ni disciple des chefs de la religion, ni chef de religion, fais donc ce pas, et je te renverrai libre ; tandis que, si tu continues à refuser de passer sur la croix, je vais te faire couper la tête. » Sans se laisser troubler par cette menace, le confesseur répondit : « Si les autres veulent fouler la croix aux pieds, cela les regarde. Pour moi, grand mandarin, si vous m'épargnez, je vivrai grâce à votre bienveillance ; si vous me faites mourir, le gazon croîtra plus vert sur ma tombe ; quant à fouler aux pieds la croix, c'est ce que je ne ferai jamais. »

Le chambellan, qui avait compté sur un triomphe facile, était profondément humilié de se voir tenu en échec par un jeune homme de vingt ans. Il reprit son argumentation, et parla tellement que « la salive lui sortait de la bouche », remarquent les témoins. Moï resta inflexible. « Quelle qu'ait été la conduite des autres, répétait-il, je ne passerai pas sur la croix ; je suis chrétien. » — A bout d'arguments, le juge, devenu bourreau, fit frapper sa victime, moins pour l'amener à se rétracter que pour se venger de l'humiliation qu'il avait reçue. Paul supporta cette ter-

rible flagellation, sans faiblir et sans laisser échapper une seule plainte. Son procès n'avait pas avancé d'un pas, mais lui-même avait grandi en vertu devant les hommes, et en mérite devant Dieu.

Au prétoire, Paul ne faisait pas parade de ses souffrances, et ne cherchait pas à provoquer l'admiration de la foule qui assistait à son jugement; il se contentait d'offrir ses souffrances et son sacrifice à Celui à qui seul il voulait plaire. De même, en prison, il ne se ménageait pas la consolation, si douce aux malheureux, de raconter ses souffrances et d'exciter la pitié. Là encore, Dieu restait le seul témoin de ses douleurs, le seul confident de ses peines. Et quand ses compagnons ou ses visiteurs lui exprimaient leur sympathie ou leur admiration : « L'épreuve n'était pas si dure qu'elle a pu vous paraître, disait-il modestement, et puis, c'est si court en comparaison de la récompense promise ! Après tout, n'est-il pas doux de souffrir pour Jésus qui a tant souffert pour nous? » Par ces paroles et d'autres semblables, il coupait court à ces condoléances avec le même empressement que d'autres apportent à attirer l'attention sur leur personne.

Le lendemain de ce dernier interrogatoire, sa sœur Vi, étant venue le voir, parla des deux plaies que lui avait faites le rotin : « Tu as dû bien souffrir, n'est-ce pas, frère? » lui dit-elle. — « Oh ! répondit-il, la première fois, cela m'a fait mal, mais cette fois-ci cela ne m'a rien fait du tout. » — Trois jours avant son départ de Tinh-Gia pour Thanh-Hoa, une autre de ses sœurs, Mi, vint le visiter. Ses plaies étaient encore toutes vives, et le faisaient souffrir au point qu'il ne pouvait même plus revêtir ses habits et qu'il devait se contenter de les porter enroulés autour du corps. A cette vue, sa tendre sœur laissa échapper un cri de surprise et de douleur. Moï, craignant d'être gagné par son émotion, courut à l'autre extrémité de la prison. Il fallut qu'un de ses compagnons, M. Quynh, allât le chercher et le décidât à s'entretenir avec elle. « Ma sœur, lui dit-il alors, sois donc plus courageuse, car tes gémissements font de la peine au bon Dieu. Si tu ne sais pas te contenir, ne reviens plus me voir tant que je serai en prison ici. »

Le 23 novembre (25ᵉ jour de la 10ᵉ lune), la mère de Paul prit à son tour la route de Tinh-Gia. Comme elle approchait de la ville, elle aperçut deux prisonniers chargés d'une cangue, qui sortaient sous la

garde de quelques soldats. C'était Moï et un autre confesseur du nom de Bien, maire de Tho-Ngoa. Paul ne voyait pas sa mère, et la mère, au premier abord, ne reconnut pas son fils. Mais, s'étant approchée de plus près, elle se mit à crier : « Moï? Moï? » Le capitaine, qui commandait, voyant que les regards de cette femme se dirigeaient vers Moï : « Vois donc là-bas, lui dit-il, il y a une vieille femme qui t'appelle. » Moï tourna la tête et vit sa mère. « O Ciel ! s'écria-t-il, c'est ma mère ! » Paul était à la fois surpris et désolé de cette rencontre. On l'emmenait à Thanh-Hoa qui serait sans doute le lieu de son supplice, et voici que sur cette voie douloureuse il rencontrait précisément sa mère dont le seul aspect ravivait toutes ses douleurs. Le généreux enfant, dans son exquise délicatesse, avait toujours préféré souffrir seul, et voici qu'il allait souffrir à la fois dans son cœur et dans celui de sa mère. Aussi, cherchant à détourner la pensée de sa mère des épreuves qui l'attendaient à Thanh-Hoa : « Oui, maman, dit-il en plaisantant, me voici en promenade. C'est grand dommage, car les notables chrétiens enfermés à la préfecture avaient fait emplette de cinq ou six aigrettes et je devais me régaler avec eux. Mais ne voilà-t-il pas que l'on m'emmène à Thanh-Hoa ! » — Puis, s'oubliant lui-même, il parla de son père qui n'était plus, et pria sa mère de lui confectionner un vêtement blanc afin qu'il pût porter complètement le deuil de son père bien-aimé. « Je vais au chef-lieu, ajouta-t-il, et ne sais quelle tournure prendra mon affaire ; mais, comme il serait bien possible qu'on m'envoyât en exil, je vous prie de me procurer d'avance deux ou trois taëls d'argent [1]. Nous sommes aujourd'hui au 25e jour de la lune ; veuillez m'apporter tout cela le 28me jour à Thanh-Hoa, et vous pourrez profiter de cette occasion pour venir me voir. » Mais sa mère, comme si elle avait eu le pressentiment que cette entrevue était la dernière : « Mon cher enfant, interrompit-elle, laisse-moi t'accompagner aujourd'hui à Thanh-Hoa. » — « Non, mère, répondit Paul ; laissez-moi y aller le premier et rentrez chez nous pour préparer ce que je vous demande. Vous viendrez ensuite à Thanh-Hoa, au jour convenu. »

La route de Tinh-Gia à Thanh-Hoa, comme nous avons déjà eu l'occasion de le remarquer, traverse le village de Hoai-Yen. La mère de Paul, après avoir accompagné quelque temps son fils, courut à la maison

[1] Le taël vaut huit francs de notre monnaie.

pour lui préparer ce qu'il avait demandé et avertir ses frères et sœurs d'aller le saluer au passage. Sa sœur Mi se présenta la première. Elle apportait trois ligatures et un chapeau. Moï prit le chapeau, mais refusa l'argent. « A mon départ de Tinh-Gia, observa-t-il en montrant sa ceinture, les notables m'ont donné toute cette grande enfilade de sapèques. Il suffit que ma mère se procure un ou deux taëls d'argent et me les apporte à Thanh-Hoa dans trois jours, afin que j'aie de quoi faire face aux dépenses du voyage, dans le cas où je serais condamné à l'exil.... Et surtout, ajouta-t-il, rappelez-lui de me confectionner un habit blanc pour que je puisse porter le deuil de mon père. » Le petit Doan, âgé de douze ans à peine, avait accompagné sa sœur pour voir le frère qui avait veillé sur son enfance avec tant de sollicitude et de dévouement. Son affection se réveilla si vive qu'il se jeta sur lui en versant d'abondantes larmes, et lui enlaça le corps de ses deux bras, comme s'il avait voulu retenir son frère et empêcher les soldats de l'arracher à son amour. Dans ce mouvement, ses mains rencontrèrent les plaies du martyr et à cette horrible sensation il frémit et de nouveau éclata en sanglots. Paul dut sécher ses larmes et consoler sa douleur. « Je vais à Thanh-Hoa le premier, lui dit-il ; mais dans trois jours tu viendras m'y voir avec maman. » La pauvre mère revint près de son fils. Comme elle voulait l'accompagner jusqu'à la ville : « Restez chez vous, mère, dit-il d'un ton suppliant. Vous viendrez me voir bientôt à Thanh-Hoa et je vous prie de vouloir bien prendre Doan avec vous. »

A la vue d'aussi touchants adieux, le capitaine, ému de pitié, proposa à Moï de s'arrêter dans une auberge de Hoai-Yen pour y prendre le repas et laisser ainsi à sa famille la facilité de s'entretenir avec lui ; mais Paul, voyant l'émotion de sa mère et de Doan, demanda au contraire à poursuivre sa marche et à prendre le bac pour passer de l'autre côté du fleuve. Au moment du départ, Moï, joignant les mains et s'inclinant respectueusement devant sa mère, comme pour lui demander sa bénédiction : « Mettez votre confiance en la Providence, dit-il, et n'ayez désormais aucune inquiétude à mon sujet. J'ai le bon Dieu qui veille sur moi. »

Dans la soirée de ce même jour, Paul Moï arrivait à Thanh-Hoa, chef-lieu de la province du même nom. Il pleuvait à torrents et l'heure était déjà trop avancée pour que les prisonniers pussent être présentés au mandarin. En conséquence, le capitaine les fit enfermer dans une caserne,

à l'intérieur de la citadelle. Paul retrouva plusieurs de ses compatriotes de Hoai-Yen qui avaient également confessé la foi et qui attendaient dans les fers et sous la cangue, qu'il plût aux mandarins de décider de leur sort. Le nouveau venu prit joyeusement sa place au milieu des autres prisonniers. Il se garda bien de parler des cruels tourments qu'il avait endurés à Tinh-Gia, ou de la générosité avec laquelle il avait confessé la foi. Le maire Khoa, ignorant l'héroïsme dont son jeune compagnon avait fait preuve, le prenait souvent à part et l'exhortait à être fidèle à son Dieu jusqu'au bout : « Puisque, malgré ta jeunesse, disait-il, tu as su résister aux mandarins et refuser d'apostasier, il faut être prêt à tout souffrir plutôt que de renier Jésus-Christ. Demandons à Dieu la grâce de persévérer jusqu'à la fin. » Paul écoutait humblement ces pieuses exhortations, et, sans rien révéler de ses victoires antérieures, il bénissait Dieu de lui avoir déjà permis de sortir des terribles épreuves que son vieil ami prévoyait pour lui. Paul fit pourtant quelques confidences à son compatriote, Chat, qui avait confessé la foi, comme lui, à Tinh-Gia. « J'ai été rotiné par trois fois, et de la belle façon, disait-il; mais je mordais ma cangue pour ne pas crier. » Ce disant, il fit voir sa cangue, et son ami y retrouva les traces de ses dents incrustées dans le bois. « Oh ! ajouta-t-il aussitôt, ces coups-là ne valent pas la peine qu'on en parle, et mon seul chagrin consistait dans l'impossibilité où je me trouvais de m'occuper de mon âme. »

En revanche, la grande joie de Moï, en arrivant à Thanh-Hoa, avait été d'y trouver des frères dignes de lui, avec lesquels il pouvait s'entretenir des choses de la foi, et s'unir dans une commune prière. « Que vous êtes heureux, vous autres ici ! leur disait-il en arrivant; que vous êtes heureux d'avoir pu vous unir aux catéchistes tous les jours pour réciter le rosaire ! Quand j'étais en prison à Tinh-Gia, je m'y trouvais tout seul, et il m'était bien difficile de me recueillir et de prendre soin de mon âme. »

Les chrétiens, enfermés avec Paul à la citadelle de Thanh-Hoa, étaient tous des modèles de ferveur. Tous s'attendaient à être condamnés à mort et se préparaient avec zèle au grand sacrifice du martyre. Toutefois, si Paul reçut de leur part quelque édification, lui-même leur rendit généreusement ce pieux office, et tous reconnurent en leur jeune compagnon un maître et un modèle, un « vrai chef de religion », comme di-

saient les mandarins eux-mêmes. Matin et soir, les confesseurs faisaient la prière et récitaient le chapelet en commun. A midi, ils se réunissaient encore pour dire un rosaire tout entier. Paul se distinguait entre tous par sa foi sincère et sa tendre piété. Souvent même, donnant libre cours au zèle apostolique dont nous l'avons vu animé dès sa plus tendre jeunesse : « Puisque, par la volonté de Dieu, nous sommes réunis dans cette prison, disait-il, n'ayons tous qu'un cœur et qu'une âme, et supplions la divine Majesté de nous accorder la grâce de l'aimer de tout notre cœur. Quelle que soit dans la suite sa volonté à notre égard, acceptons-la de bon cœur. Ne songeons plus ni à nos biens, ni à nos familles : tout cela ne peut plus nous servir de rien ; occupons-nous uniquement d'assurer le salut de notre âme. »

Le 27 novembre 1851 (29me jour de la 10me lune), Paul Moï se trouvait avec ses compagnons dans les greniers royaux où ils avaient été transférés la veille, lorsqu'un soldat parut dans la cour et appela : « Maï, Maï. » Aucun prisonnier ne répondit à cet appel. Toutefois, le chrétien Chat, à qui Paul avait parlé de la visite que sa mère devait lui faire le 28me jour de la lune, soupçonnant qu'on appelait son ami dont on altérait le nom : « C'est peut-être ta mère qui vient te voir, » lui dit-il. Cependant, le soldat impatienté avait appelé de nouveau, et cette fois il avait légèrement réformé sa prononciation : « Que le nommé Moï de Hoai-Yen vienne aussitôt, s'écria-t-il ; les grands mandarins le font mander. » Il ne s'agissait plus de recevoir sa mère, mais d'aller au tribunal, à la torture, et peut-être à la mort. Les compagnons de Moï l'engagèrent à profiter de ce que son nom avait été mal écrit pour éviter cette nouvelle épreuve ; mais lui, coupant court à toute discussion : « Me voici, » répondit-il au soldat ; et, saluant ses amis d'un dernier sourire, il suivit l'envoyé du mandarin et se rendit au tribunal. Les prisonniers qui étaient demeurés dans la prison connurent bientôt le sort réservé à leur compagnon. « Je ne sais pas pourquoi le satellite qui est venu chercher Moï tenait à la main une planchette blanchie à la chaux, » avait observé le soldat de garde. Le sens de cette planchette n'était que trop évident : Moï était condamné à mort, car ces sortes de planchettes servent à écrire la sentence des condamnés ; on la porte devant eux en les conduisant au supplice.

En effet, le chambellan de la cour, qui avait échoué à Tinh-Gia de-

vant la fermeté de Moï, était arrivé à Thanh-Hoa pour instruire le procès des chrétiens compromis dans l'affaire des Pères Charbonnier et Mathévon. Il racontait à ses confrères la résistance opposée par cet enfant, lorsque parut le préfet de Tinh-Gia. « Grands mandarins, dit-il, je vous ai amené le nommé Moï de Hoai-Yen, qui refuse obstinément de fouler la croix aux pieds. » L'occasion était bonne pour essayer une revanche. L'officier de la cour impériale n'aimait pas à rester sur un échec, et il voulait à tout prix relever son prestige déjà compromis. Il fut donc convenu qu'on ferait comparaître l'accusé une troisième et dernière fois, en séance solennelle, pour triompher de son entêtement ou punir sa désobéissance de la peine capitale, afin de terrifier les chrétiens qui auraient la pensée de se révolter, comme lui, contre l'autorité des lois ou la majesté de l'empereur.

La solennité fut grande en effet, car cinq mandarins siégeaient au tribunal, à savoir, le délégué du roi, le gouverneur de la province de Thanh-Hoa, le préfet de Tinh-Gia, le préfet fiscal Binh et le préfet criminel Chap, hommes puissants et perfides, dont la ruse et la cruauté allaient être réduites à l'impuissance, par un jeune homme qui n'avait d'autres ressources contre eux que la simplicité de sa foi et la conscience de sa vertu. A toutes leurs séductions, à tous leurs sophismes, à toutes leurs menaces, il s'était promis de répondre par ces simples mots : « Je suis chrétien, je ne veux pas trahir mon Dieu, je veux sauver mon âme. »

Paul Moï avait docilement suivi le soldat qui l'avait appelé. Introduit dans la salle du prétoire, il s'avança, la cangue au cou, le visage souriant, et salua respectueusement ses juges. Ceux-ci furent d'autant plus étonnés de son calme et de sa sérénité, qu'ils avaient déjà fait battre de verges plusieurs chrétiens compromis dans l'affaire des missionnaires, en vue de produire sur le nouvel arrivant une impression de terreur qui, pensaient-ils, serait décisive. La terre ruisselait de sang, et des forgerons faisaient rougir des tenailles qui devaient entamer et brûler les chairs des chrétiens fidèles. Le confesseur avait déjà subi lui-même des tortures non moins cruelles; il resta impassible, ou plutôt, sur son visage se refléta la joie qu'il éprouvait de pouvoir rendre gloire à son Maître.

Les mandarins, s'apercevant qu'ils avaient manqué leur effet, laissèrent de côté les menaces et la torture et cherchèrent à le gagner par la douceur et les promesses. « Quel âge as-tu ? » lui demanda le préfet fiscal.

— « Vingt-deux ans. » — « As-tu encore ton père ? » — « Non, grand mandarin, mon père est mort. » — « Et ta mère ? » — « Elle vit encore. » — « Et que fait-elle ? » — « Elle gagne sa vie en travaillant. » — « Eh bien, foule la croix aux pieds, nous te remettrons en liberté et nous te donnerons une barre d'argent[1] pour subvenir à l'entretien de ta mère. » — « Grand mandarin, j'observe la religion du Seigneur du ciel, et je ne puis fouler la croix aux pieds. Si je ne suis plus capable de nourrir ma mère, Dieu la nourrira. Elle travaille toute la journée ; mais cela ne l'empêche pas de trouver trois fois par jour le temps de vaquer à la prière. Du reste, elle n'est pas sans quelques ressources, et mes frères et sœurs, qui ont aussi leur petite fortune, pourvoiront à son entretien. Quant à votre barre d'argent, grand mandarin, j'en aurais bien vite vu la fin. Aussi n'a-t-elle aucune valeur à mes yeux. Il n'y a pas là de quoi m'engager à apostasier ; l'âme d'un homme vaut bien davantage. » — « Eh bien, s'écria le préfet criminel, impatienté, nous te donnerons une barre d'or[2]. » — « Grand mandarin, répondit Moï, votre or s'épuisera, lui aussi, et je ne l'estime pas davantage. » — « Si tu n'attaches aucun prix ni à notre or, ni à notre argent, dirent les mandarins, qu'y a-t-il donc de précieux à tes yeux ? » — « Excellences, si vous voulez que je foule la croix aux pieds, donnez-moi de quoi m'acheter une autre âme pour mériter le Paradis. » — « Mais, reprit l'un des juges, le préfet de Tinh-Gia nous a pourtant déclaré que tu avais foulé la croix à son prétoire. » — « Grand mandarin, s'écria Moï indigné, le préfet de Tinh-Gia en a menti ! Je ne suis point passé sur la croix. Je suis chrétien, et je ne saurais la fouler aux pieds. »

Les mandarins, voyant qu'ils ne persuaderaient jamais Moï, et voulant se donner la satisfaction de le faire marcher sur la croix, ordonnèrent aux satellites de traîner le prisonnier sur le crucifix. — « Grands mandarins,

[1] 80 francs.

[2] La barre d'or est un lingot qu'on estime généralement valoir de 800 à 1200 francs. Cette estimation paraîtra peut-être assez vague, mais il faut savoir que le taux de l'or et de l'argent subit au Tonkin des fluctuations analogues aux valeurs cotées en Bourse chez nous. Dans les moments de trouble, de guerre, de brigandage ou de révolte, l'or monte extraordinairement à cause de la facilité plus grande de le cacher et de le soustraire. Un missionnaire nous racontait qu'au moment de l'expédition française, la barre d'or se vendait 1500 ligatures, c'est-à-dire 1500 francs, et même davantage. La valeur moyenne est de 1000 francs.

s'écria le pieux jeune homme, dans son simple et fier langage, c'est mon père et vous voulez me faire fouler sa tête aux pieds ! C'est comme si je mettais mon pied sur la vôtre. Épargnez-moi la douleur de cette injure. Tuez-moi, si cela vous plaît ; faites de moi ce que vous voudrez, j'accepte tout. Mais, vous-mêmes, oseriez-vous jamais fouler aux pieds la tête de votre père, de votre mère, du Seigneur que vous servez ? Et quand vous oseriez le faire, eh bien, moi, je ne profanerai jamais l'image de mon Dieu ! »

Cette apostrophe mit le comble à la fureur des juges. Le chambellan de la cour, voulant mettre fin à une audience qui ne se prolongeait que trop pour sa honte et sa confusion, lança au milieu du tribunal la planchette d'exécution. « Qu'on aille tout de suite couper la tête à ce polisson, ajouta le préfet fiscal, nous dresserons sa sentence après. »

Les soldats s'emparèrent aussitôt du condamné et l'entraînèrent hors de la salle. Paul fit un signe d'adieu aux marins chrétiens, comme pour les féliciter et les encourager à persévérer dans le service de Jésus-Christ. Il demanda à un soldat de vouloir bien se rendre à la prison pour y prendre un vêtement et le peu d'argent qu'il y avait laissés. « Que veux-tu faire de cet argent? » lui demanda le soldat. — « Je veux le donner aux pauvres, » répondit Moï. Le soldat s'acquitta de la commission. Les prisonniers, s'imaginant que les mandarins avaient simplement donné l'ordre de transférer leur camarade dans un autre local, remirent à l'envoyé l'habit demandé et environ une ligature de petite monnaie.

Cependant, le cortège d'exécution n'avait pas tardé à se former. Mais, au moment du départ, l'orage qui menaçait depuis le moment où les mandarins avaient prononcé la sentence de mort, éclata sur la ville de Thanh-Hoa. Le vent soufflait si violent, la pluie tombait si abondante, que les soldats durent s'abriter dans une maison voisine du palais du gouverneur. Les grands mandarins, frappés de cette coïncidence, envoyèrent l'ordre de surseoir à l'exécution, malgré les observations du préfet fiscal. Grâce à la lenteur de ce dernier, qui paraissait animé d'une plus grande fureur, le contre-ordre arriva trop tard ; le cortège avait repris sa marche lorsque arriva le messager du tribunal.

Paul Moï était revêtu de son habit marron, bordé de blanc aux épaules, qu'il avait porté depuis la mort de son père. En passant devant la prison

de la caserne de Vo-Sanh, il aperçut un chrétien nommé Huong à qui il offrit sa ligature; mais celui-ci, enfermé dans les ceps, ne put s'avancer pour la recevoir.

La troupe était commandée par plusieurs mandarins. Une foule de curieux formaient escorte au martyr. Deux soldats portaient la grande cymbale des exécutions et la frappaient de temps en temps de trois coups lugubres. Deux autres, le sabre à la main, marchaient à côté de Paul, et tenaient, l'un l'extrémité de sa cangue, l'autre la planchette d'exécution, dont il lisait le contenu sur tout le parcours : « Le nommé Duong Dinh « Moï, de la commune de Hoai-Yen, canton de Sen-Tri, sous-préfecture « de Ngoc-Son, préfecture de Tinh-Gia, province de Thanh-Hoa, âgé « de 22 ans, s'est montré rebelle à son gouvernement en refusant d'o- « béir à la loi du Royaume et de fouler la croix aux pieds; c'est pour- « quoi il a été condamné à avoir la tête tranchée sur-le-champ. »

L'endroit choisi pour l'exécution était le pont de Cau-Hâc, situé à une demi-heure de marche de la citadelle de Thanh-Hoa. On suivit, pour s'y rendre, la principale rue de la ville que l'on parcourut dans toute sa longueur. Paul fit ce trajet, le visage souriant; il jetait quelque menue monnaie aux enfants et distribuait les sapèques aux pauvres. Il lui restait environ une demi-ligature lorsqu'il arriva à Quan-Gia, hameau qui prolonge la grande rue de Thanh-Hoa. Il la donna à deux pauvres qui étaient couchés sur le bord de la route.

Il est d'usage, en Annam, d'offrir une collation aux condamnés à mort quelques instants avant leur exécution; c'est même le Trésor royal qui fait les frais de cette dépense. En arrivant à Quan-Gia, le mandarin chargé de présider à l'exécution invita le condamné à prendre le repas qui lui avait été préparé. Paul refusa de manger, et se contenta d'avaler une gorgée de vin de riz, puis pressa les soldats de se remettre en route.

Arrivés au pont de Cau-Hâc, les soldats de l'escorte, qui étaient armés de lances, formèrent un triple cercle autour du condamné, et le mandarin qui présidait l'exécution donna l'ordre d'enfoncer en terre le pieu auquel on devait l'attacher. De lui-même Moï se mit à genoux et présenta son corps au bourreau. « Il est inutile de me garrotter, dit-il, laissez-moi prier un instant; quand vous me verrez étendre la main, faites votre affaire. » Il se dépouilla de son vêtement de dessus, et le déposa à côté de lui, puis l'un des exécuteurs lui retroussa les cheveux sur le sommet

de la tête. Paul leva la main dans la direction du soleil couchant et fit le signe de la croix. Alors seulement on lui attacha les bras derrière le dos, mais sans les lier au pieu qui avait été planté à cet effet.

Pour distraire son attention, les deux bourreaux, conformément à un usage assez général au Tonkin, faisaient des passes de sabre, l'un devant lui, l'autre par derrière. Le mandarin, prenant son porte-voix, cria : « Après le troisième roulement de cymbale vous vous acquitterez de votre office. » La cymbale avait à peine résonné que le bourreau qui se tenait derrière le martyr lui déchargea sur la nuque un premier coup de sabre. Au second coup, la tête de Moï roulait à terre. Le bourreau la ramassa toute sanglante, puis, la lançant en l'air, pour la faire voir au mandarin, il s'écria d'un ton moqueur : « Tiens, monte donc dans ton paradis ! » Disons pour l'excuser que cet homme était ivre. Païens et chrétiens, présents au sacrifice, avaient éprouvé une émotion tout autre à laquelle se mêla je ne sais quelle crainte superstitieuse, lorsque, au moment du martyre, ils entendirent l'orage gronder de nouveau. Les mandarins et les soldats se précipitèrent vers la ville en courant, moins pour échapper à la pluie que sous l'impression de la terreur, que le bruit du tonnerre éveille d'ordinaire dans l'âme des méchants.

Avant de quitter le lieu de l'exécution, le mandarin avait donné l'ordre d'enterrer immédiatement les restes du supplicié, mais la pluie continua de tomber avec une telle violence qu'on fut obligé d'attendre jusqu'au lendemain. En ce jour du 28 novembre, un paysan des environs de Thanh-Hoa, qui avait admiré le courage et la sérénité du pieux serviteur de Dieu et avait conçu pour lui une véritable vénération, vint de grand matin ensevelir son corps. Il recueillit d'abord quelques gouttes de son sang pour les conserver comme un talisman, puis, s'adressant à Moï : « Protégez ma famille, lui dit-il, et je vais vous enterrer bien comme il faut. » Il creusa en effet une fosse assez profonde, y déposa le corps et la tête du martyr, et les recouvrit ensuite de terre de façon à former un petit tertre.

Paul Moï obtint sans doute les grâces demandées par ce paysan, qui s'était montré aussi généreux à l'égard des restes du martyr, que les mandarins avaient été cruels envers lui pendant sa vie. En revanche, les juges iniques expièrent, pour la plupart, même ici-bas, l'injustice qu'ils avaient

commise. Le préfet criminel Chap qui l'avait envoyé à la mort ne tarda pas à perdre les faveurs de son prince ; il fut destitué de ses fonctions et privé de ses dignités. Le préfet fiscal Ninh, au retour du cruel mandat qu'il était venu remplir à Thanh-Hoa, fut atteint du choléra et mourut ainsi que douze autres membres de sa famille.

Lorsque la mère de Paul apprit la mort de son cher enfant, elle regretta plus vivement d'avoir manqué au rendez-vous qu'il lui avait fixé au 28^me^ jour de la lune, la veille même de son exécution. Mais l'habit qu'il avait demandé n'était pas prêt, et l'argent n'avait pu encore être recueilli. La chrétienne se consola à la pensée que son enfant avait fini de souffrir, et qu'il était entré dans la joie de son Seigneur, dans ce ciel qu'il avait tant désiré et qu'il avait enfin gagné au prix des plus durs sacrifices.

Lorsque les jours de la grande persécution furent passés, les compatriotes de Paul demandèrent à posséder les glorieuses dépouilles de celui dont le souvenir parlait encore si doucement à leur cœur. Son corps fut transporté à Hoai-Yen, où il fut inhumé par le P. Chuen en grande solennité, au milieu d'un nombreux concours de chrétiens et de païens. Ainsi, après sa mort comme au cours de sa vie mortelle, Paul devait être l'édification de Hoai-Yen, car son nom est resté pour tous synonyme d'innocence et de piété, les deux vertus qui rendent véritablement *aimable* aux yeux des hommes et aux yeux de Dieu. Paul Moï avait atteint l'idéal que son nom lui avait marqué : il était à jamais *aimable*.

La cause de la béatification de Paul Moï, martyrisé vingt ans après ceux dont nous avons raconté la vie, n'a pas encore été introduite en cour de Rome, mais nul doute que ses vertus ne lui obtiennent une belle place dans le Martyrologe de l'Église du Tonkin. Pour nous qui le connaissons, c'est un devoir de lui rendre hommage, et pour tous les enfants et les adolescents, c'est une joie de trouver un modèle aussi parfait, et un protecteur aussi dévoué.

Les autres héros auxquels ont été consacrées les premières pages de ce livre, ne nous avaient apparu, pour la plupart, qu'au moment de la lutte suprême pour la vie éternelle. La fidélité qu'ils ont gardée à Dieu en cette dure épreuve, nous a permis de deviner les vertus dont ils avaient fait preuve en leur jeunesse, mais nous les avons vus mourir plutôt que

nous ne les avons vus vivre. — Paul Moï, au contraire, s'est révélé à nous dès sa plus tendre enfance. Nous l'avons vu grandir dans une famille chrétienne, dont les leçons et les exemples activèrent sa marche dans la voie du bien ; nous l'avons vu prodiguer ses premiers soins à ses jeunes frères et les former à la science et à la vertu ; nous l'avons vu venir en aide à son père et à sa mère dans les travaux de la pêche et les soins du ménage ; nous l'avons vu s'exercer à la piété, ou plutôt, s'abandonner aux douces inspirations de la grâce qui lui faisait sentir combien il est bon de s'attacher à Dieu ; et enfin, nous l'avons vu dans l'ardeur de son âme généreuse rechercher et bénir l'occasion de donner à son Dieu le grand témoignage d'amour, le témoignage du sang, avec la douce confiance de recevoir au ciel la récompense de son sacrifice, et aussi dans une oblation généreuse à Jésus, qu'il avait toujours proclamé son Maître et Seigneur à la vie et à la mort.

La biographie de Paul Moï nous a donc retracé le portrait, et redit les vertus d'un enfant fidèle. Il avait été fidèle dans les détails de sa vie d'enfant, dans ses devoirs de famille, dans les travaux d'un dur métier ; au jour où il vint à l'épreuve, il n'eut qu'à se montrer tel qu'il était, fidèle au Dieu qu'il avait toujours adoré, toujours aimé, toujours servi.

Quelles que soient les circonstances où Dieu nous place, nous trouverons dans ses exemples un motif de bien faire, et, dans son pieux souvenir, le désir de suivre ses saintes inspirations ; en un mot, Moï, plus encore que ses jeunes frères de l'Annam et du Tonkin, nous semble mériter de prendre place parmi les protecteurs de l'enfance et de la jeunesse chrétiennes. Dans sa vie, il joignit à l'innocence d'un Louis de Gonzague la fidélité d'un Jean Berchmans et la tendre piété d'un Stanislas Kotska, et, dans sa mort, il rappelle encore les vertus de ces aimables saints, car il préfère mourir que de souiller son âme du péché de l'apostasie, et il donne à Jésus son Maître cette preuve de suprême fidélité et de véritable amour, qui est de se sacrifier, de mourir pour ceux que l'on aime.

# Pierre Tau

## LE FILS DU MARTYR

(Mai 1862).

PIERRE Tau naquit en 1848, à La-Binh, village qui faisait partie de la province de Ninh-Binh et de la mission du Tonkin Occidental. Il reçut le baptême des mains d'une vieille dame du nom de Chin. Les cérémonies furent suppléées par le curé de Yen-Nam.

Pierre Tau était fils de François-Xavier Bay. Sa qualité de septième enfant lui valut ce nouveau nom (car *Tau* en annamite signifie sept). Son père avait quelque renom comme médecin, mais surtout il passait — et avec raison — pour un chrétien à la foi courageuse. Né lui-même d'un père chrétien, il avait fait preuve dès sa jeunesse d'un zèle ardent et avait réussi à convertir sa mère qui appartenait à une famille païenne. Lui-même avait épousé une fervente chrétienne, appelée Marthe Dinh, dont les parents étaient également catholiques.

Xavier Bay possédait une maison, un jardin et sept ou huit arpents de rizières. Il laissait à sa femme l'entretien de la maison et le soin de la culture, et s'adonnait tout entier à la pratique de son art. Ce double revenu assurait à la famille une modeste aisance. Cependant Xavier songeait moins à l'avenir temporel de sa nombreuse famille qu'à la conservation de sa foi et à son progrès dans la vertu. Il se serait cru coupable envers ses enfants, si, après les avoir engendrés à cette misérable vie de la terre, il ne s'était appliqué à les rendre dignes de la vraie vie du Ciel. Son plus grand désir était de les voir se vouer au service de Dieu et des âmes dans la vie religieuse ou apostolique. « Je vous ai tous consacrés

à la Sainte Vierge, leur disait-il, les plus petits comme les plus grands, et si plus tard quelqu'un d'entre vous veut entrer dans un couvent ou à la maison de Dieu, je lui en procurerai les moyens. »

Chaque soir, lui-même catéchisait ses enfants, leur apprenait leurs prières ou leur expliquait les vérités de la Religion dans un langage approprié à leur jeune âge. « Notre Religion, leur disait-il, contient dix commandements de Dieu et six commandements de l'Église; vous ne pouvez être de bons chrétiens qu'à la condition de les observer tous. » A l'occasion du premier commandement il observait : « Quand vous allez entendre la messe, il ne faut pas tourner la tête de tous côtés; ce serait une irrévérence coupable. Quand vous faites votre prière, il ne faut ni vous appuyer contre les colonnes ou contre les murs, ni vous asseoir, mais il faut vous recueillir et éviter de penser aux choses du dehors; sinon vous manqueriez de respect vis-à-vis de la sainte présence de Dieu. » Fidèle à ses propres leçons, Xavier Bay les appuyait de ses propres exemples et récitait le *Benedicite* et les *Grâces* comme on fait à la maison de Dieu. Comme quelques personnes trouvaient cela bizarre : « Laissons-les rire, disait-il. Pourvu que nous faisons plaisir au bon Dieu, c'est tout ce que je demande. »

Un autre jour, expliquant à ses enfants le quatrième commandement : « Si le bon Dieu venait à permettre que nous perdions notre fortune, remarquait-il, et que nous entrions en condition chez des étrangers, il faudrait toujours observer ce précepte à la lettre, se montrer respectueux à l'égard des supérieurs, et condescendants vis-à-vis des inférieurs. » — « Que jamais on n'entende sortir de votre bouche une seule de ces expressions déshonnêtes que profèrent si souvent les païens, observait-il encore, car c'est un péché contre le sixième commandement. » — « Quand un objet appartient à un autre, poursuivait-il, à l'occasion du septième précepte, ne vous autorisez pas de son peu de valeur pour vous l'approprier : ce serait un vol et une injustice : cet objet a été donné aux autres par le bon Dieu pour qu'ils l'emploient à leur usage, et vous n'avez pas le droit de les en priver. »

A cette explication du Décalogue, il ajoutait quelques conseils pratiques pour la sauvegarde de la vertu et de la foi parmi les païens, au milieu desquels ses enfants étaient appelés à vivre. « Dans vos jeux, disait-il, évitez de vous prendre à bras le corps : partout et toujours il

faut savoir observer les règles de la modestie et veiller sur soi. » — « Quand vous passez devant une pagode au moment où l'on offre un sacrifice au démon, gardez-vous bien d'assister, même par curiosité, à ces cérémonies criminelles. Réparez au contraire l'injure faite à Dieu en disant du fond de votre cœur : « Mon Dieu, je veux vous aimer et vous « servir de toute mon âme, à cause de la grâce que vous m'avez accordée « en me faisant échapper aux pièges du démon. »

Par ces diverses recommandations, on voit que Xavier Bay s'efforçait avant tout de former ses enfants à la piété, vertu capitale qui a les promesses de la vie présente et de la vie future. Il les initiait plus spécialement à la douce pratique de la dévotion aux Anges gardiens. « A peine étiez-vous nés à la lumière, disait-il, que le bon Dieu vous a confiés à la garde d'un de ses saints Anges. » Et il leur apprenait une prière à l'Ange Gardien et une autre à l'archange Raphaël, sous la protection duquel ils devaient se placer avant de sortir de la maison. Matin et soir, la famille se groupait autour du père pour réciter la prière en commun. Celui-ci s'agenouillait à une extrémité de la salle, la mère à l'autre ; les enfants, placés au milieu, se trouvaient à portée du papa ou de la maman, qui pouvaient ainsi prévenir les effets de la fatigue et des distractions.

En l'année 1862, la chrétienté de La-Binh n'avait pas encore d'église. Pendant le carême, les fidèles se réunissaient dans une maison particulière pour y réciter la prière du soir et y méditer sur la Passion du Sauveur. Xavier conduisait régulièrement sa famille à ces pieux exercices. Au passage du missionnaire ou du prêtre indigène, il accompagnait ses enfants aux offices et aux instructions, puis, au retour, il leur demandait de résumer le sermon ; ceux qui savaient en rendre compte étaient seuls admis à déjeuner avec lui. Lorsque ses enfants furent en âge de se confesser, il les prépara lui-même et les exerça à bien faire leur examen de conscience. Il les disposait ensuite à la sainte communion et leur indiquait d'avance la manière de bien faire leur action de grâces.

La piété de Xavier Bay était le principe de ses autres vertus. Non seulement il faisait aux pauvres de larges aumônes d'argent, de riz et de médicaments ; mais, comprenant ses obligations de chrétien et de médecin, il assistait les mourants jusqu'à leur dernier soupir au risque de contracter leur maladie. Joignant la pratique de la mortification aux offices

de la charité, il se contentait le plus souvent d'oignons et de riz, employait une partie des nuits à la prière et consacrait de longues heures à la récitation du Rosaire ou à l'exercice du Chemin de la Croix.

Les nobles exemples et les sages leçons de ce vertueux père ne furent pas perdus pour son fils Pierre : la bonne semence tombait dans une terre bien préparée et devait produire d'abondants fruits de salut.

Le petit Pierre ne connut guère sa mère qu'il perdit de bonne heure. Ce fut l'aînée de ses sœurs, Anne Luong, qui la remplaça auprès de lui. Toutefois, elle ne remplit pas longtemps ce charitable office, car elle-même ne tarda pas à entrer au couvent des « Amantes de la Croix. » Elle attesta plus tard que son frère Pierre était si obéissant et si sage qu'elle n'eut jamais à lui infliger la moindre correction. Son père n'était pas moins fier du petit *Tau* dont l'intelligence, la science, la vertu et la piété prévenaient en sa faveur. Le P. Tinh, chargé de la paroisse de La-Binh, partagea cet avis unanime lorsqu'il admit l'enfant à sa première communion dès l'âge de dix ans. Monseigneur Retord lui-même, le grand évêque, comme disent les Annamites, lui conféra le sacrement de Confirmation.

Après le départ de sa sœur aînée, Pierre, resté au foyer de la famille, avait poursuivi ses études sous la direction d'un instituteur chrétien nommé Hung. Dans l'intention de s'instruire et d'être à même de rendre service aux malheureux, il s'initiait à la science de la médecine, et visitait les malades en compagnie de son charitable père. Ses compatriotes témoignent qu'il était très instruit pour son âge et qu'il promettait d'être à la fois la providence et la gloire de son pays. Pierre lui-même ignorait son mérite, et sa modestie n'était nullement altérée par ces brillants succès; il se montrait d'une amabilité charmante, surtout vis-à-vis des plus humbles et des plus petits.

Pendant que le père et le fils rivalisaient de zèle et de charité auprès de leurs compatriotes, la persécution sévissait cruellement dans les alentours. Déjà on avait proféré des menaces et commencé les vexations dans le village de La-Binh, où les païens, excités par les mandarins, se montraient chaque jour plus exigeants. Ils obligeaient les chrétiens à participer par une aumône aux frais de leurs cérémonies ; ils songeaient même à y réclamer leur présence, et chaque jour la situation

devenait plus difficile pour ceux qui voulaient rester fidèles à leur Dieu. Une première fois Xavier Bay s'était fait exempter de la participation au culte des idoles en versant trois cents ligatures, somme considérable pour l'époque. Mais ce sacrifice n'avait pas suffi aux païens; et, pour pouvoir pratiquer librement la religion de ses pères, il lui fallut se résigner à quitter le pays auquel le rattachaient les liens du sang et le souvenir de nombreux bienfaits.

Après avoir fait ses derniers adieux à ses amis et de touchantes recommandations à ses enfants, Xavier Bay se rendit à Ninh-Tri, dans la province de Ninh-Dinh. Lorsque ce village eut été détruit par les mandarins, il s'engagea plus avant dans la route de l'exil et vint demander un refuge au Père Khuong, dans la province de Thanh-Hoa, où sa qualité d'étranger lui vaudrait sans doute de passer inaperçu et de pouvoir servir Dieu en toute liberté et sécurité. Vaine illusion ! C'était là que ses persécuteurs devaient l'arrêter et le faire souffrir.

Vers la fin de la quatorzième année du règne de Tu-Duc, le médecin charitable, ayant été surpris par la nuit dans un village où il avait apporté les secours de son art, avait logé dans une hôtellerie tenue par des païens. Le soir, comme il se livrait à ses exercices de piété ordinaires, un misérable l'aperçut. Devinant sa qualité de chrétien et soupçonnant qu'il possédait quelques ligatures, il menaça de le trahir s'il ne lui versait pas aussitôt une forte somme d'argent. Xavier s'y étant refusé, celui-ci le dénonça aux autorités du village.

Xavier Bay fut amené à Thanh-Hoa, la cangue au cou. Mais les mandarins ayant appris qu'il était originaire du village de La-Binh, s'empressèrent de le renvoyer à leurs collègues de Ninh-Binh. Ceux-ci ne se firent pas prier pour instruire le procès, et, plaçant un crucifix devant l'accusé : « Foule la croix aux pieds, lui dirent-ils, et nous te laisserons la vie sauve et nous t'enverrons en dispersion. » Mais Xavier, trop heureux de confesser son Maître, refusa de profaner cette image sacrée. « Jamais, » répondit-il simplement; et il fut jeté en prison.

Pierre Tau, ayant appris l'arrestation de son père, revint à La-Binh faire ses adieux à sa famille et à ses amis : « Priez pour moi, leur disait-il, car je m'en vais à Ninh-Binh, et cette fois il pourrait bien arriver qu'on fît de moi un saint. » Pierre avait alors quatorze ans. « Il ne s'é-

tait pas encore noirci les dents, » remarquent les documents officiels, ce qui est, en Annam, une preuve d'extrême jeunesse. Il était d'apparence assez délicate. Aussi parents et amis répondaient à ses ardentes protestations par un sourire sceptique : « Allons, allons, Pierre, disaient-ils, sois donc plus modeste. Quel beau saint tu nous ferais ! » — « Ne riez pas, répondait-il sur un ton plus sérieux, croyez-moi ou ne me croyez pas, cela vous regarde ; mais vous verrez ! » Un de ses oncles, nommé Mi, essaya vainement de le détourner de son projet : « Ne va pas à Ninh-Binh, lui disait-il, tu pourrais te faire arrêter. » — « Qu'on m'arrête si l'on veut, répondit-il. En tous cas j'y vais et je pars. »

En effet Pierre Tau prit la route de Ninh-Binh, décidé à courir tous les périls et à accepter toutes les souffrances, pour rejoindre son père et lui prodiguer ses soins. Les vœux secrets de son cœur ne tardèrent pas à être exaucés. A peine était-il arrivé aux portes de la citadelle que des satellites se jetèrent sur lui et l'arrêtèrent. On l'avait pris pour un servant du Père Thomas Ky, alors enfermé dans une cage et détenu dans les prisons de Ninh-Binh.

Le préfet criminel de la province de Ninh-Binh n'était autre que le fameux Chap, le bourreau de l'aimable Moï, qui venait d'être transféré de Thanh-Hoa. « Qui es-tu, et d'où viens-tu ? » demanda le farouche mandarin. — « Je me nomme Tau, répondit l'enfant, et je suis le fils du médecin Bay. » — « Qu'on lui fasse fouler la croix aux pieds, s'écria le préfet ; puis, qu'on le remette en liberté. » — « Non, répondit Pierre, je veux suivre l'exemple de mon père, je n'apostasierai point. »

Chap fit appeler Xavier Bay : « Foule la croix aux pieds, » lui dit-il. — « Grand mandarin, répondit Xavier, mon fils et moi, nous sommes chrétiens et nous n'oserions jamais fouler aux pieds la tête de Notre-Seigneur et Maître. Si vous nous prenez en pitié, nous vous serons reconnaissants de votre bienveillance ; mais si vous voulez nous faire mourir, sachez que nous préférons la mort à la profanation de la croix. » Pierre Tau déclara adhérer à la déclaration de son digne père. Alors le mandarin ordonna de les étendre tous deux à terre, de les attacher à des pieux et de les frapper avec le rotin. Les coups furent si violents que la chair et le sang des victimes volaient à travers tout le tribunal. Les païens, présents à la scène, frissonnaient d'horreur et tous les spectateurs ont témoigné n'avoir jamais assisté à une pareille boucherie.

Malgré les atroces douleurs occasionnées par un tel supplice, les confesseurs étaient restés inébranlables. Chaque fois que le mandarin, faisant suspendre la flagellation, les invitait à marcher sur la croix, ils répondaient d'une seule voix qu'ils n'en feraient rien et qu'ils étaient prêts à mourir plutôt que de trahir leur foi.

Pierre n'avait plus besoin des exhortations de son père. Comme un mandarin lui disait sous l'apparence d'une feinte pitié : « Que ton père refuse d'obéir, passe encore ; mais toi, qui es encore si jeune, marche donc sur la croix afin que je puisse te mettre en liberté ! » Séductions et tortures superflues ! A chaque coup de rotin, Pierre mordait la terre à belles dents pour tromper sa douleur et étouffer ses cris ; puis, de temps à autre, tournant la tête du côté de son père : « Tenez bon, père, s'écriait-il, n'ayez pas peur ; » et aux bourreaux qui faisaient ruisseler son sang et voler sa chair en lambeaux : « Faites-moi mourir sous les coups, si cela vous plaît, mais je n'apostasierai jamais. »

Il fallut bien mettre un terme à ce carnage. Xavier Bay, rompu de coups, était étendu par terre et ne donnait plus signe de vie ; il fallut quelque temps pour le rappeler à lui et les bourreaux eux-mêmes durent l'aider à se relever. Pierre se leva de lui-même. Quand il fut debout, les satellites lui dirent d'aller se prosterner devant le grand mandarin. L'enfant, qui voyait en ce salut un acte d'acquiescement aux volontés de Chap, s'y refusa énergiquement. « Moi, aller me prosterner devant le mandarin ! jamais. Je ne me prosterne que devant Dieu. Coupez-moi la tête si vous voulez. »

Le préfet, plus irrité par cette réponse, ordonna aux soldats de soulever le prisonnier par sa cangue et de le porter sur la croix malgré lui ; mais Pierre se mit à crier, à protester, à résister de toutes ses forces, repliant les jambes pour ne pas poser les pieds sur le crucifix. Pour triompher de ses résistances, les bourreaux le flagellèrent de la tête aux pieds, mais leurs efforts furent inutiles et ils ne parvinrent pas à lui faire profaner l'image du Sauveur. « C'est bien, conclut Chap, puisqu'il veut mourir, il mourra. » Et il ordonna de l'emmener avec son père.

Quelques jours après, le préfet criminel fit de nouveau comparaître les prisonniers à son tribunal. Voici à quelle occasion. La sœur aînée de Pierre, Hien, la même qui avait veillé sur sa première enfance, ayant appris l'arrestation de son père et de son frère, avait demandé à Monsei-

gneur Theurel, qui se trouvait à But-Dong, la permission d'aller les voir. L'évêque avait refusé pour ne pas ajouter de nouvelles complications à une situation déjà assez grave par elle-même. Toutefois, la religieuse avait confectionné des vêtements pour les deux prisonniers et leur avait écrit une lettre qu'elle confia à deux religieuses du couvent de Baï-Vang. Celles-ci partirent pour Ninh-Binh, mais comme elles passaient devant le poste de Doan-Ni, elles furent arrêtées et conduites au chef-lieu de la province. Le préfet criminel, ayant lu au bas de la lettre saisie la signature de la fille de Xavier Bay, manda de nouveau les prisonniers à sa barre pour essayer de leur arracher le secret de la résidence de la religieuse. Tous deux ayant refusé de lui rien révéler à ce sujet, le mandarin eut la prétention de les obliger à reconnaître pour leur fille et leur sœur l'une des religieuses qui avaient été arrêtées. « Nous ne connaissons pas ces femmes, répondirent-ils, ce ne sont pas des personnes de notre famille.»

Pendant les premiers jours de leur captivité, les confesseurs avaient été enfermés dans une prison préventive; mais Chap, espérant qu'une lente torture viendrait plus aisément à bout de leur constance que les coups de rotin, fit creuser dans le voisinage de son palais et de la citadelle un trou profond dans lequel il enferma ses deux victimes. Un sergent était préposé à la garde de ce cachot. Une seule ouverture permettait aux prisonniers de recevoir un peu d'air et une lumière plus que douteuse. Inutile de remarquer qu'on s'était gardé de les débarrasser de leurs cangues, longues de $1^{m}40$, auxquelles de lourdes barres de fer ajoutaient un nouveau poids. On ne leur servait qu'un seul repas de riz par jour, et ils n'avaient pour se désaltérer que la pluie qui suintait à travers les murs de leur caveau, et qu'ils recueillaient avec une industrieuse activité.

Cette terrible situation dura un mois. Les deux prisonniers ne durent d'échapper à la mort qu'à la reconnaissance de ceux à qui le médecin avait donné les soins de son art. « Nous aurions pu rester dans cette prison longtemps encore, remarque Xavier, car des scribes du tribunal, que j'avais soignés, nous faisaient passer quelques aliments. » Mais Chap, s'étant aperçu de la fraude, défendit expressément au sergent de leur rien donner à boire ou à manger ; lui-même veilla à ce que la consigne fût bien observée. Un jour, un passant ayant laissé tomber devant la porte

du cachot un petit morceau de feuille de bananier, Xavier, pressé par la faim, supplia le factionnaire de le lui passer. Celui-ci ne crut pas pouvoir refuser ; il ramassa ce débris de feuille que les deux prisonniers se partagèrent et qu'ils dévorèrent avec avidité. Chap en ayant été informé, entra dans une violente colère et fit donner dix coups de rotin au gardien infidèle.

Malgré les tortures de la faim et de la soif, les deux confesseurs persévéraient dans la foi en Jésus, leur seul Maître, s'encourageant mutuellement dans de pieux entretiens, dignes des martyrs des Catacombes. Le triste aspect du lieu où ils étaient enfermés ramenait tout naturellement à leur pensée ces souvenirs héroïques de la primitive Église. Malgré les adoucissements apportés à leur sort par la compassion du sergent ou l'industrie des chrétiens, ils seraient morts dans cet infect cachot si un orage n'était venu en détruire la voûte. Bon gré, mal gré, Chap se vit forcé de les ramener tous deux à la prison commune.

Le préfet croyait, toutefois, que l'épreuve de cette réclusion et les atroces tourments qu'elle entraînait avec elle, avaient suffi pour ébranler la constance de Pierre Tau. Aussi, avant de le transférer dans la prison où le contact des chrétiens ajouterait sans doute à son entêtement, il le fit comparaître à son tribunal : « Tu es encore jeune, lui dit-il, passe donc sur la croix et je te rendrai la liberté. » Xavier, qui n'avait rien perdu de sa première ferveur et de l'énergie de son âme : « Jamais ! » répondit-il. Le mandarin ordonna d'enfermer le père et le fils dans la Prison-Neuve.

Le nombre des arrestations était si considérable à cette époque qu'on avait dû construire de nouveaux bâtiments pour recevoir les prisonniers, d'où le nom de Prison-Neuve donné au bâtiment où furent internés Xavier Bay et Pierre Tau. La prison était divisée en deux parties : la première de sept travées, destinée aux notables chrétiens, l'autre de deux travées, réservée aux catéchistes et aux chrétiens qu'on leur avait assimilés à cause de la fermeté dont ils avaient fait preuve. Nos deux confesseurs eurent l'honneur d'être placés dans cette dernière catégorie, et, à ce titre, ils furent les premiers hôtes de la Prison-Neuve. Ils y furent amenés vers le milieu de la 1re lune de la 15me année du règne de Tu-Duc (15 février 1862). Les autres prisonniers, catéchistes ou simples chrétiens, ne vinrent les rejoindre que quinze jours plus tard.

Dans la première période de leur captivité, les confesseurs avaient dû à l'initiative du préfet Chap, de se voir privés de toute nourriture. Désormais, cette torture leur serait infligée en vertu d'une mesure générale prise contre tous les chrétiens. Le cruel mandarin, il est vrai, ajouta encore à ces rigueurs, trop heureux de complaire à son prince en donnant satisfaction à ses instincts féroces.

Les Français venaient de remporter de brillants succès en Cochinchine sur les troupes annamites. Tu-Duc, voulant mettre les prisonniers chrétiens dans l'impossibilité de prêter leur concours aux Européens, avait ordonné de les priver de nourriture. Cet édit barbare ne fut pas exécuté dans toutes les provinces, mais, à Ninh-Dinh, les mandarins se montrèrent les fidèles exécuteurs de cette sentence de mort. Ce fut même pour faire observer plus strictement la consigne, qu'on réunit tous les chrétiens dans la Prison-Neuve. On ne servait aux notables qu'un seul repas de riz tous les deux jours, et aux catéchistes un quart de portion par jour. Les prisonniers vendaient jusqu'à leurs vêtements pour pouvoir acheter un peu de riz. Cette ressource leur ayant bientôt manqué, la misère devint extrême. Les catéchistes, qui recevaient parfois de la mission un petit subside, prélevaient sur ces modestes ressources pour venir en aide à des frères plus malheureux ; mais les portions étaient si réduites qu'ils avaient à peine de quoi ne pas mourir de faim. Le jeûne que les prisonniers observèrent en ce carême de 1862 dépassa toutes les rigueurs des monastères les plus sévères : leur repas consistait dans une boulette de riz, cuite à l'eau, de la grosseur d'un œuf.

Les prisonniers étant tenus aux ceps jour et nuit, les soldats de garde avaient accepté de faire cuire leur riz ; mais ensuite ils reçurent défense de se prêter à cette charitable fraude ou même de laisser entrer aucune nourriture. Le préfet criminel veillait lui-même à l'exécution de ce décret et faisait de fréquentes visites à la prison. Lors de son passage, les catéchistes cachaient leurs petites provisions sous leurs nattes. Pour cuire le riz, ils devaient désormais tromper la surveillance des gardes eux-mêmes. A cet effet, ils creusaient un trou dans la terre, y allumaient du feu, puis plaçaient sur le foyer une toute petite marmite qu'ils recouvraient de nattes pour dissimuler la flamme et étouffer la fumée. Lorsque le riz était cuit, on le mettait en boulettes de la grosseur d'une noix que l'on se passait de main en main.

Pendant trois semaines, le supplice de l'immobilité absolue était venu se joindre à la torture de la faim. La préfecture de Nho-Quan, qui fait partie de la province de Ninh-Binh, s'étant soulevée, les mandarins prétendirent que cette révolution était l'œuvre des chrétiens. Le préfet Chap voulut punir les prisonniers du crime de leurs coreligionnaires; il fit mettre aux ceps tous les détenus de la Prison-Neuve. Avant de partir pour soumettre les révoltés, il vint lui-même poser les scellés sur les ceps fermés au cadenas, afin de rendre toute fraude impossible et d'emporter la certitude que les gardes ne les ouvriraient pas à son insu. Pendant les vingt jours que dura son absence, les prisonniers ne purent sortir une seule fois. Ils seraient morts de faim sans la charité des catéchistes qui redoublèrent leurs jeûnes afin de pouvoir faire à leurs compagnons l'aumône de quelques grains de riz. Chap revint de son expédition après avoir été battu par les rebelles. Il lui était plus facile de triompher de malheureux chrétiens réduits à l'impuissance et chargés de chaînes. Il résolut donc de se venger sur eux en les accablant plus que jamais de son joug odieux et cruel.

Pierre Tau et son père partagèrent les épreuves des autres prisonniers en ces premiers mois de l'année 1862. Par leur patience et leur piété ils étaient tous deux l'édification de leurs compagnons. Avec eux ils récitaient trois fois par jour de longues prières suivies du chapelet; souvent même, le petit Pierre, délivré de ses ceps, se mettait à genoux dans un coin et priait seul, épanchant son âme dans le cœur de Celui qui voyait ses souffrances et soutenait son courage. Parfois, il écoutait les explications que lui donnait son père concernant la médecine. Celui-ci n'ayant point de livres, faisait son cours de mémoire; mais l'enfant était si heureusement doué qu'il retenait facilement sa leçon. A l'autre extrémité de la prison, se trouvait un médecin chrétien de Trang-Khé qui réclamait de temps à autre quelque renseignement de son confrère Xavier Bay. Celui-ci, appelant son fils : « Tau, lui disait-il, Monsieur voudrait connaître tel passage de tel ouvrage ; explique-le-lui. » Et Pierre, à qui sa jeunesse valait parfois un peu plus de latitude qu'aux autres prisonniers, portait au médecin les éclaircissements demandés.

Cette effroyable situation dura plus de deux mois. Vers la fin d'avril de cette même année 1862, on rendit aux chrétiens la ration de riz que

le gouvernement annamite accorde à tous les condamnés. Il n'était que temps. La plupart étaient épuisés et sur le point de mourir d'inanition. A partir de ce jour, le sort des prisonniers devint relativement doux. Toutefois le préfet Chap ne s'était prêté qu'à contre-cœur à ces adoucissements prescrits par Tu-Duc. La haine qu'il portait aux chrétiens cherchait sur qui s'appesantir. Il choisit, ou plutôt, il reprit les deux victimes qui avaient eu déjà le triste privilège d'exciter sa fureur. Il savait qu'il était téméraire et dangereux de sévir contre les chrétiens, dont le nom avait été communiqué au ministère, et dont la sentence était soumise à l'approbation du roi : il lui eût fallu rendre compte de leur mort, et, pour avoir prévenu l'arrêt royal, il aurait pu s'exposer à la colère de Tu-Duc. Il n'avait pas à craindre au contraire de devoir se justifier des vexations exercées sur Xavier Bay et Pierre Tau, dont la sentence n'avait pas encore été déférée au tribunal de Hué. Il résolut donc de les faire mourir de faim, et intima aux gardes de les remettre aux ceps et le jour et la nuit et de ne leur laisser prendre aucune nourriture, ni même aucune boisson.

Les satellites, préposés à la garde de la Prison-Neuve, ne furent pas assez barbares pour exécuter cet ordre dans toute sa rigueur. Ils ne donnèrent rien à manger, il est vrai, à ces deux prisonniers choisis, mais ils leur permirent de boire un peu d'eau ; parfois même, en l'absence des mandarins, ils ouvrirent leurs ceps et leur donnèrent quelques instants de liberté. De leur côté, les compagnons de Xavier et de Pierre, catéchistes et notables, pris de pitié, prélevaient sur leur maigre ordinaire et leur jetaient quelques boulettes de riz à l'insu des gardiens. Mais ces rares aliments ne faisaient qu'aiguiser la faim des malheureux. Le médecin, poussé à bout, mâchait les médicaments qu'il avait conservés. Ces substances, faisant affluer le sang au visage, lui donnaient les apparences de la santé et de la vigueur. Un jour, le préfet, jugeant d'après sa mine que Xavier avait dû recevoir des aliments, s'emporta violemment contre les gardiens. Il menaça les mandarins de la prison de les faire renvoyer, les notables de les faire décapiter, les catéchistes de les faire également mourir de faim, s'ils osaient donner, ou permettre de donner la moindre nourriture aux deux condamnés. Puis, pourvoyant lui-même à l'exécution de sa dure consigne, il fit coucher Xavier et son fils à l'extrémité de la prison, sur la terre nue, afin qu'ils ne pussent ni rien recevoir de leurs

Le Vén Dumoulin-Borie, compagnon de Pierre Tu. (P. 95).

compagnons, ni rien cacher dans les plis de leurs nattes. Une sentinelle spéciale fut chargée de veiller à ce que personne ne transgressât cet ordre cruel.

A partir de ce moment, les détenus effrayés n'osèrent plus passer aucun aliment. « Frères, disaient-ils à Xavier et à Pierre, puisque tels sont les ordres du mandarin et que Dieu a décidé de vous laisser tous deux dans ces tourments, résignez-vous à ce genre de mort et ne croyez point que ce soit par dureté de cœur que nous ne vous donnons rien à manger. En essayant de le faire, nous ne pourrions que nous exposer inutilement à aggraver votre situation et la nôtre. » D'ailleurs les soldats, terrifiés à leur tour par les menaces de Chap, faisaient si bonne garde qu'il devint tout à fait impossible de communiquer avec Pierre et Xavier.

Quelques charitables personnes de la ville essayèrent encore de tromper la vigilance des geôliers. Elles fabriquèrent de petites boules de riz de la grosseur des pilules ordinaires, les introduisirent dans une petite bouteille en grès, et, saisissant le moment où l'on relevait la garde, elles les lancèrent aux prisonniers. Vains efforts. La crainte de Chap rendait la sentinelle inexorable, et ces provisions étaient impitoyablement confisquées.

Malgré les cruelles souffrances de la faim, et les angoisses plus terribles de la soif, Pierre et son père demeuraient inébranlables dans la foi. Leurs lèvres ne proféraient aucune plainte, et leur noble attitude ne laissait voir aucun signe de défaillance ou de découragement. Chaque jour, en union avec les prisonniers, ils récitaient la prière et le chapelet. Sachant qu'ils n'échapperaient pas à la mort, ils se préparaient au grand combat avec une extrême ferveur, priant sans cesse, invoquant les noms sacrés de Jésus et de Marie, et multipliant leurs signes de croix. Les catéchistes, fidèles à leur mission sainte, leur suggéraient de pieuses pensées. « S'il faut mourir, répétait Pierre, j'accepte volontiers la mort, car, pour apostasier, je n'apostasierai jamais. »

Parfois Xavier, dévoré par la soif, suppliait les gardes de lui donner quelques gouttes d'eau, mais ceux-ci, redoutant la colère de Chap, refusaient impitoyablement. Les privations et les souffrances l'avaient réduit à un tel point de maigreur qu'il n'avait plus que la peau sur les os. La faiblesse provoqua bientôt une dyssenterie qui acheva de l'épuiser. Un

matin, on le trouva étendu, la cangue au cou, les pieds dans les ceps. Il était mort sans que ses compagnons s'en fussent aperçus.

Pierre Tau n'était plus auprès de son père, en ce moment suprême. Depuis plusieurs jours, le chef de la prison l'avait relégué à l'autre extrémité de la prison, dans la partie réservée aux notables chrétiens. C'est là qu'il apprit la mort de son père. « Mon père est parti le premier, observa-t-il simplement, je le suivrai bientôt. »

Le perfide Chap avait espéré triompher plus facilement de l'enfant privé des conseils et des encouragements de son vertueux père. Il se rendit aussitôt à la prison, et, s'adressant au malheureux orphelin : « Passe sur la croix, dit-il, et je t'enverrai en dispersion. Il ne faut pas que la mort emporte à la fois et le père et le fils. » — « Je veux suivre les traces de mon père, répondit l'héroïque jeune homme, et jamais je ne foulerai la croix aux pieds. » — « Qu'on l'enferme donc et qu'on le fasse mourir aussi ! » s'écria Chap en colère.

Les bourreaux semblaient fatigués d'exécuter ces ordres cruels. Ils laissèrent les prisonniers chrétiens prendre sur leur nourriture pour essayer de ramener à la vie le généreux confesseur. Quelques jours après, ordre ayant été donné de laisser aux chrétiens la liberté de faire cuire leur riz et de manger selon leur appétit, le capitaine des gardes lui-même recommanda aux catéchistes de prendre soin de cet enfant, dont il avait admiré l'héroïsme, et de tout faire pour l'arracher à la mort. Hélas ! il était trop tard, et tous leurs efforts restèrent inutiles. Pierre avait tellement souffert de la faim, il avait l'estomac si délabré par les médicaments ou les aliments malsains qu'il avait absorbés, qu'il ne pouvait plus supporter la moindre nourriture. En vain les catéchistes redoublèrent-ils d'attentions et lui préparèrent-ils le riz tel qu'on le sert aux jeunes enfants, déjà le supplice de la faim avait achevé son œuvre. Pierre Tau mourut dix jours après son père, doucement et silencieusement dans l'obscurité de la nuit, au bout de la véranda de la prison, sans autres témoins que Dieu, les saints et les anges. Il venait d'entrer dans sa quatorzième année.

Les corps de Xavier et de Pierre furent roulés dans des nattes en bambou, puis enterrés au pied du mont Canh-Dien par le soin du sergent

qui les avait gardés jadis dans leur cachot souterrain. Il grava leurs noms sur des briques placées à côté de leurs dépouilles, car il prévoyait qu'on viendrait quelque jour exhumer leurs précieuses reliques. Cette translation eut lieu l'année suivante. Le corps de Xavier Bay fut transporté à Phu-Mi, où il repose encore aujourd'hui. Les habitants de La-Binh revendiquèrent l'honneur de posséder les ossements de Pierre Tau. Ainsi son pieux souvenir achève au milieu de ses compatriotes l'œuvre d'édification, qu'il avait commencée dès sa plus tendre enfance, par les exemples de sa foi, de son zèle et de sa charité.

# Dominique Dam

## MARTYR A DIX ANS

(1862).

AU cours des persécutions, les chrétiens étaient souvent arrachés à leurs pays, séparés de leurs parents, marqués d'un signe infamant : *Religion perverse,* et dispersés au milieu de villages païens. De cette façon, on les privait de tous les secours de la Religion, de la direction de leurs prêtres, des consolations et des encouragements qu'apportent l'exemple et la vie commune, et surtout, on les exposait à des séductions d'autant plus dangereuses, à des menaces d'autant plus violentes qu'ils se trouvaient plus isolés. Leur existence était une longue torture, et, le plus souvent, une mort lente, un martyre douloureux, sous le regard du Père céleste qui seul voyait leurs douleurs, connaissait leurs mérites et inscrivait leurs bonnes œuvres au Livre de vie.

En ces dures épreuves, Dieu, qui n'abandonne jamais ceux qui le cherchent et surtout ceux qui souffrent pour lui, envoya souvent ses anges, ses prêtres, ses catéchistes ou quelque chrétien influent, pour éclairer leur foi, consoler leur douleur et soutenir leur courage. Parfois, ce furent de faibles enfants de dix ans, comme Dominique Dam, qui, sous l'inspiration de la grâce, furent auprès d'eux les instruments visibles de sa providence.

Dominique Dam naquit en 1851 à Cao-Tua, village qui fait partie de la paroisse de Cao-Xa, dans la province de Hung-Yen et la mission du Tonkin Central. Ses parents, par leur influence et par leur situation de fortune, tenaient une place considérable dans le village, mais surtout

ils se distinguaient par une grande piété. Dominique était leur fils unique. Aussi reçut-il, dès sa plus tendre enfance, tous les soins qu'on peut attendre de parents dévoués.

Dominique n'avait que huit ans, lorsque Mgr Melchior, vicaire apostolique du Tonkin Central, confié aux Dominicains espagnols, et depuis martyr de la Foi, vint faire l'administration de la chrétienté de Cao-Tua. Dominique, cédant à une inspiration soudaine, demanda la permission de suivre l'évêque et d'entrer dans la maison de Dieu pour devenir catéchiste et peut-être un jour prêtre... Ses parents, étonnés, résistèrent tout d'abord à cette étrange requête; mais, sur l'avis de l'évêque, qui vit en cette demande une manifestation de la volonté divine, ils consentirent à faire le sacrifice de leur enfant, ou plutôt, à s'en séparer quelque temps, car ils conservaient l'espérance de le voir revenir bientôt.

Mgr Melchior emmena son jeune élève à sa résidence de Cao-Xa. Dominique prit place au milieu des autres enfants et jeunes gens qui formaient l'école apostolique de l'évêque missionnaire, et s'appliqua à la science de la Religion et à l'étude des caractères chinois.

Sa jeunesse excitait la sympathie de tous ceux qui faisaient partie de la maison de Dieu. Le bon évêque, en particulier, qui avait promis aux parents de les remplacer auprès de leur fils, lui témoignait une sollicitude vraiment paternelle. Le soir, craignant de le voir se fatiguer en déchiffrant les hiéroglyphes de la langue chinoise à la lueur d'une mauvaise lampe, il l'envoyait coucher avant les autres. Dominique n'avait pas à redouter la solitude et l'obscurité, car son petit lit de bambou était placé à l'extrémité de cette même salle, qui servait à la fois de dortoir, d'étude et de classe, et il dormait ainsi au milieu de ses condisciples qui continuaient d'étudier. Le docile enfant ne croyait pas pouvoir refuser les offres obligeantes de son père adoptif; mais, le lendemain, il trouvait moyen de rattraper le temps perdu : ses compagnons, à leur réveil, le trouvaient à genoux, les bras en croix et priant avec ferveur. Il aimait à prier ainsi dans le silence du dortoir, devant un autel dressé au pied de son lit, dont le plus bel ornement était un petit crucifix, qu'il baisait avec amour, sans craindre les regards indiscrets de ses compagnons.

Dominique Dam était d'un caractère si modeste, si doux, si calme, qu'aucun de ses condisciples ne se souvient de l'avoir jamais vu trans-

gresser la règle ou occasionner le moindre désagrément à personne. Au contraire, il ne cherchait qu'à se rendre utile et agréable à tous. Aussi était-il universellement aimé à Cao-Xa.

Lorsque Mgr Melchior changea de résidence et vint demeurer dans la paroisse de Luc-Thung, dans la province de Nam-Dinh, il emmena avec lui le personnel de la maison de Dieu. Dominique continua en cette nouvelle résidence la vie de piété, de charité, de travail, qu'il avait menée à Cao-Xa, se réjouissant de pouvoir servir le Seigneur dans la paix et la joie de son cœur. Hélas! cette paix ne devait pas tarder à être troublée! Trois ans à peine s'étaient écoulés depuis que le jeune servant s'était attaché à la personne de l'évêque, lorsque la persécution, qui sévissait depuis deux années déjà, prit un accroissement de violence dans la province soumise à l'administration de Mgr Melchior. Les missionnaires étaient recherchés avec une fureur jalouse, les chrétiens étaient arrêtés et jetés en prison. En ces circonstances, Mgr Melchior ne pouvait songer à conserver sa petite famille auprès de lui sans attirer l'attention des mandarins. Après leur avoir exposé les difficultés de la situation et montré la nécessité de se séparer pour se conserver à l'œuvre de Dieu, l'évêque fit ses adieux à ses chers enfants, et les dispersa lui-même dans diverses familles chrétiennes qui avaient accepté de pourvoir à leur entretien. Il choisit pour son petit Dominique de braves chrétiens qui promirent de veiller sur ce dépôt deux fois sacré, car Mgr Melchior le leur confia en son nom personnel, et au nom des parents, vis-à-vis desquels lui-même avait accepté la première responsabilité de l'éducation de Dominique.

A peine les servants de l'évêque s'étaient-ils volontairement dispersés dans l'espoir d'échapper à la persécution, qu'au mois de septembre 1861, était publié un édit de dispersion qui disséminait brutalement les chrétiens dans les villages païens. Malgré sa jeunesse, le petit Dominique ne fut pas plus épargné que ses compagnons. Les mandarins se montrèrent d'ailleurs très rigoureux dans tout le Tonkin Central et envoyèrent en dispersion même les femmes et les enfants.

Dominique Dam fut relégué dans un village païen en compagnie de quarante autres chrétiens. Les généreux confesseurs y eurent à souffrir des privations de tout genre, rendues plus cruelles encore par les tracasseries des païens, qui s'imaginaient par ces procédés gagner les bonnes grâces des mandarins persécuteurs. Malgré ces souffrances et ces vexa-

tions, la fermeté de Dominique ne se démentit pas un seul instant. Non seulement il résista à toutes les séductions de ceux qui croyaient triompher plus facilement de sa jeunesse, mais, comprenant qu'au jour de la persécution tout chrétien doit être apôtre, lui-même faisait à ses compagnons de captivité des petits sermons qui les enflammaient d'une sainte ardeur pour le martyre et dont les témoins ont conservé un pieux et reconnaissant souvenir.

Au mois de mai 1862, les quarante chrétiens furent appelés à confesser leur foi devant les mandarins. Tous furent fidèles à leur petit missionnaire, et le village ne compta pas un seul apostat. Les soldats attribuèrent cette persévérance admirable à l'influence de Dominique Dam. Ils condamnèrent tous les confesseurs à avoir la tête tranchée ; mais, furieux du résultat produit par les pieuses exhortations de Dominique, ils n'attendirent pas le moment fixé pour son exécution, et, s'armant de bâtons, ils l'accablèrent de coups et lui brisèrent la tête. Ainsi jusqu'à la fin, par ses paroles et ses exemples, Dominique invitait ses frères à marcher courageusement dans la voie du martyre.

A dix ans, à l'âge où les autres commencent à peine à entrevoir le sérieux de la vie, Dominique Dam était entré dans son éternité. Par son innocence, sa foi et ses vertus, il avait mérité de prendre place parmi les Vierges, les Confesseurs, les Apôtres et les Martyrs. « Consommé en peu de temps, il avait rempli une longue carrière. »

# Conclusion

NOUS aurions pu poursuivre ce travail et ajouter de nouveaux noms à ce martyrologe de la jeunesse annamite. La persécution, en continuant à sévir sur cette terre du martyre, suscita de nouveaux traits d'héroïsme. Mais peut-être aurions-nous difficilement évité la monotonie de la forme, car, la cruauté des bourreaux variant peu ses édits, ses interrogatoires et ses supplices, la fidélité à Dieu était, chez ces frères des martyrs, le principe des mêmes vertus, l'occasion des mêmes dévouements.

Signalons pourtant l'exemple des jeunes martyrs du Laos, cette mission si chère au cœur de Mgr Puginier, le grand évêque du Tonkin, précisément parce qu'elle fut la dernière et la plus éprouvée de ses œuvres. En 1880 et 1881, les missionnaires et les catéchistes étaient tombés coup sur coup, victimes de la fièvre des bois et de la méchanceté des hommes. Mgr Puginier, ne trouvant plus de catéchistes en nombre suffisant, pria le supérieur du séminaire de la Source-Jaune de lui désigner quelques élèves. « En novembre 1880, » raconte à ce sujet le Père Cosserat, vicaire apostolique du Tonkin Occidental et supérieur du séminaire, « Mgr Puginier, voulant envoyer une nouvelle et nombreuse caravane apostolique au Laos, songea à prendre quelques élèves de notre séminaire. La proposition du prélat me tint deux jours dans des perplexités incroyables. Deux fois je veillai jusqu'à minuit, repassant les notes de mes élèves, écrivant une réponse, présentant une liste de quelques sujets, puis déchirant réponse et liste. Enfin, je résolus d'attendre quelques mois pour préparer un choix avec maturité. Ma lettre n'était pas à moitié chemin que deux petits *cinquièmes* viennent me trouver et demandent spontanément à partir pour le Laos. Le soir, c'étaient quatre *humanistes* et un *troisième ;* le lendemain, trois *rhétoriciens ;* puis, plusieurs autres. En trois jours, j'avais quinze postulants pour le Laos, et cela, sans que j'eusse dit un seul mot des intentions de

l'évêque. J'en choisis sept que je conduisis à Mgr Puginier la veille de l'Immaculée Conception. Ils me suivirent comme à une fête. » Et cependant, eux aussi, comme les Xavier Can et les Paul Moï, allaient à la mort. « Six mois ne s'étaient pas écoulés, » poursuit le P. Cosserat, « que cinq de mes volontaires succombaient à la fièvre des bois. » — Le sang des martyrs fut une semence de martyrs. Malgré cette effrayante liste funèbre, Mgr Puginier fit un nouvel appel, et vingt-trois élèves du séminaire se présentèrent. Sept furent acceptés. Ils partirent, et ils sont morts comme les autres. D'autres ont suivi : leurs souffrances et leurs travaux sont racontés par les Annales de la Sainte Enfance et de la Propagation de la Foi.

On le voit, le martyrologe de l'Église d'Annam n'est pas fermé. Dieu seul connaît le nombre des élus envoyés au ciel par cette terre féconde, que le bienheureux Théophane Vénard appelait *la terre classique du martyre.*

Et que d'autres glorieux épisodes n'aurions-nous pas à raconter si de l'Annam nous passions à la Chine ! On en jugera par l'exemple suivant qui donne tout à la fois la mesure de la cruauté des bourreaux et de la douce résignation des victimes.

Hua-shing était condamné à la strangulation ; il fut conduit sur l'esplanade d'un temple où l'exécution devait avoir lieu. Aux apprêts du supplice il devint pâle, plus pâle encore en voyant deux jeunes chrétiennes, comme lui destinées au martyre. Le mandarin souriait, en homme certain d'avoir bon marché de son ennemi.

« Tu as peur ? lui dit le bourreau.

— Oui, j'ai peur.

— Eh bien, renonce à ta religion.

— Non. »

Le supplice commença.

« Tu souffres ? reprit le bourreau.

— Oui.

— Et tu sais que tu peux souffrir davantage ?

— Oui.

— Et tu as peur ?

— Oui, j'ai peur.

— Eh bien, marche sur ce crucifix, foule-le aux pieds.

— Non.

— Frappe-le.

— Non.

— Soufflette-le.

— Non. »

Le supplice continuait.

« Soufflette-le, te dis-je, ou tu vas souffrir davantage.

— Davantage? répéta le chrétien en réunissant toutes ses forces et en élevant son cœur à Dieu.

— Mille fois davantage. Et tu as peur?

— Oui, j'ai peur.

— Vois ces tenailles rougies. Dans un instant, elles enlèveront les lambeaux de ta chair.... Veux-tu être libre? reprit le bourreau.

— Oui.

— Eh bien, crache sur le front de ce crucifix.

— Non.

— Sur les mains.

— Non.

— Sur les pieds seulement.

— Non.

— Libre, entends-tu bien? tu seras libre!

— Non.

— Fais le geste, seulement le geste, » continua le bourreau; et, se baissant, il ramassa le crucifix qu'il approcha du visage de Hua-shing. Celui-ci s'inclina doucement. Jamais baiser plus pieux, plus plein de gratitude et d'amour ne fut déposé sur les pieds de Jésus.

« Baise-le donc encore! » s'écria le bourreau exaspéré; et, levant le crucifix, il en asséna avec fureur un coup si violent sur le front de sa victime, que le martyr tomba évanoui.

Hua-shing fut reconduit en prison et chargé d'une lourde cangue. On le réservait pour un plus cruel supplice.

Un enfant le sauva, et ce fut le fils de son geôlier. « Amoun, viens ici, lui avait dit son père. Sois sur tes gardes et veille à ce que personne n'approche et ne puisse parler au prisonnier. » L'enfant obéit. Lorsqu'il fut

seul, il s'avança avec précaution de l'étroit soupirail par où pénétrait un peu d'air et de lumière dans un horrible et infect cachot. Il regarda, et d'abord ne vit rien. Quand ses yeux furent habitués à l'obscurité, il distingua au-dessus du plateau de la cangue le sommet d'un crâne autour duquel se mouvaient des insectes et des reptiles venimeux; puis, au-dessous, deux mains brisées, sanglantes et captives comme la tête. Il eut peur et recula en frissonnant. Mais bientôt il revint et regarda de nouveau. Si les lèvres de cette tête n'eussent remué, si les paupières ne se fussent soulevées, il eût pu croire qu'il plongeait dans l'intérieur d'une tombe et que le prisonnier était mort.

Amoun avait à la main quelques jeunes pousses de bambou qu'il avait cessé de sucer et de ronger, tant ses yeux et son esprit étaient absorbés par le spectacle qu'il contemplait. Sa main s'entr'ouvrit, et l'un des fragments de bambou lui échappa. Le bruit qu'il produisit sur la cangue n'attira pas l'attention du prisonnier, mais changea le cours des idées de l'enfant, qui prit un second fragment qu'il laissa tomber, puis un autre encore qu'il jeta. Cependant la tête ne remuait pas. Il voulut qu'elle remuât. Une pierre se trouva à portée de sa main; Amoun la saisit et la lança, ainsi qu'une seconde et une troisième, avec laquelle il essaya de viser plus juste. Elle frappa bien près de la tête, qui pourtant resta immobile. Il voulut à tout prix la voir remuer. Il ramassa de la poussière, et, après un moment d'hésitation pénible, faisant taire la voix de sa conscience, il ouvrit la main, et, pour jouir de l'effet que ce nouvel acte d'agression devait produire, il avança la tête au-dessus de l'étroit soupirail.

Ce fut alors qu'un regard plein de mansuétude et de pardon, se levant vers lui, l'atteignit au fond du cœur, et une voix lui dit avec un accent indéfinissable: « Est-ce toi seul, enfant, qui as conçu l'idée de choisir ma tête pour but de tes jeux? Tu es bien jeune pour prendre plaisir à tourmenter ceux qui souffrent. N'est-ce pas plutôt un ordre que tu as reçu? Dans ce cas, obéis et continue; puis, quand tu seras las, pour te montrer que je n'ai nulle rancune contre toi, et que je te pardonne, tu iras de ma part, rue de la Sagesse, à l'angle de celle des Jugements-de-Bouddha, chez le vieux Pong-sehquah, et tu lui diras : « J'ai rendu service à Hua-shing, qui porte la cangue dans un cachot, et il m'envoie vous trouver pour que vous me donniez un cerf-volant. » Amoun y

courut. « Choisis et prends le plus beau, dit le vieux marchand aussitôt que l'enfant eut rempli son message. C'est Hua-shing qui te le donne. Prends cet autre encore, c'est moi qui te l'offre pour le service que tu as rendu au meilleur des hommes. » Amoun ne se fit pas prier ; il prit les deux cerfs-volants et s'élança hors du magasin avec une joie sans bornes. Mais avant qu'il eût atteint l'extrémité de la rue, il était devenu soucieux et se demandait quel service il avait rendu à Hua-shing. Le lendemain, les cerfs-volants ne lui plaisaient plus ; huit jours après, il les mettait en pièces. Alors, il se souvint du prisonnier qui, jour et nuit, portait la cangue et n'avait d'autre société, dans son affreux isolement, que celle des insectes et des reptiles, contre les blessures desquels ses pauvres mains captives ne pouvaient le défendre. Il désirait lui parler, mais il n'en avait pas le courage. Il approchait et reculait, avançait la tête et la détournait, ouvrait la bouche et n'articulait aucun son. Enfin il s'enhardit. « Hua-shing, dit-il, je voudrais vous soulager. — Cette parole, cher enfant, dit le martyr, est la meilleure consolation, la plus précieuse que tu puisses m'offrir. Béni soit le bon Dieu : tu me rends bien heureux. — Hua-shing, continua Amoun, je suis bien fâché d'avoir été aussi méchant avec vous. » Comme il achevait ces mots qui procuraient à son cœur un soulagement indicible, il vit rouler sur la cangue les larmes du captif, larmes de joie et de reconnaissance.

Quelques jours après, le fils du geôlier réalisait le projet qu'il avait conçu, au moment où il demandait pardon de sa méchanceté. Une nuit, il pénétra dans le cachot de Hua-shing et le délivra.

Pendant trente ans, c'est sur Hua-shing que reposa principalement la grande et difficile tâche d'introduire les missionnaires en Chine dans les temps de persécution. Personne ne s'entendait mieux que lui à choisir des agents, à deviner un homme, à le dresser en quelque sorte aux difficultés du métier. Nul ne savait comme lui préparer une expédition et choisir les endroits les plus favorables pour les haltes, après avoir fixé l'heure, le jour et le lieu du débarquement. Il avait dans les circonstances tout à fait critiques autant de courage et de sang-froid que de présence d'esprit dans les circonstances insignifiantes en apparence. Il est mort il y a peu d'années, laissant à la jeunesse de son pays et du nôtre un admirable exemple de ce que peut l'amour de Jésus-Christ, quand il s'est emparé d'un cœur.

*
* *

Et maintenant quelle sera la conclusion de ce travail ? — Ce sera la conclusion commune à toutes les vies de saints, conclusion que saint Augustin a si bien résumée dans cette formule : « *Ce qu'ils ont fait, pourquoi ne pourrais-je pas le faire, moi aussi?* » — Augustin hésitait encore à se convertir, malgré les conseils d'Alype, son ami, et les prières de Monique, sa mère, lorsqu'il eut une vision qui décida de sa conversion et de la conversion de ceux que cette âme apostolique devait entraîner avec elle dans la voie du bien. « La Vertu, à l'aspect doux et serein, au sourire modeste, étendait vers moi sa main caressante, rapporte-t-il lui-même dans ses *Confessions*, et, me rappelant tous les exemples que j'avais rencontrés dans les livres et dans ma vie, elle me disait : « Vois-tu ces enfants, ces jeunes gens, ces chrétiens, ces martyrs de tout âge et de toute condition ! Pourquoi, ajoutait-elle avec un ton de doux reproche, pourquoi ne pourrais-tu pas faire ce qu'ils ont fait? » Et je rougissais, poursuit Augustin, et, me jetant à genoux, je m'écriais : « Seigneur, c'en est fait, c'est fini de ma vie de péché, ce n'est pas demain, c'est aujourd'hui, ce n'est pas tout à l'heure, c'est maintenant que je veux me convertir. »

Cette vision que Dieu permit pour achever la conquête de l'âme d'Augustin, il vous l'a fait entrevoir à vous aussi, jeunes lecteurs, dans la biographie de ces admirables martyrs de l'Annam et du Tonkin. Leur exemple est d'autant plus éloquent, qu'ils sont restés fidèles à Dieu dans des circonstances plus difficiles que celles par lesquelles vous aurez jamais à passer. A peine leurs familles étaient-elles initiées à la foi, à peine eux-mêmes étaient-ils entrés dans la pleine possession de leur raison et de leur libre arbitre, et ils ont dû lutter contre tout un monde conjuré pour leur perte ! Leur faiblesse était grande et les obstacles terribles ! Et cependant, ils ont enduré la faim et la soif, bravé le fer et le feu, porté de lourdes chaînes, et accepté la mort pour rester fidèles à leur Dieu.

La conclusion s'impose. Nous avons plus de grâces, nous avons moins de difficultés : double motif de faire aussi bien que nos modèles. « Comment ! de faibles enfants sans aucune science, sans aucun talent, savent trouver le chemin du ciel, faisait observer Augustin à son ami Alype, et

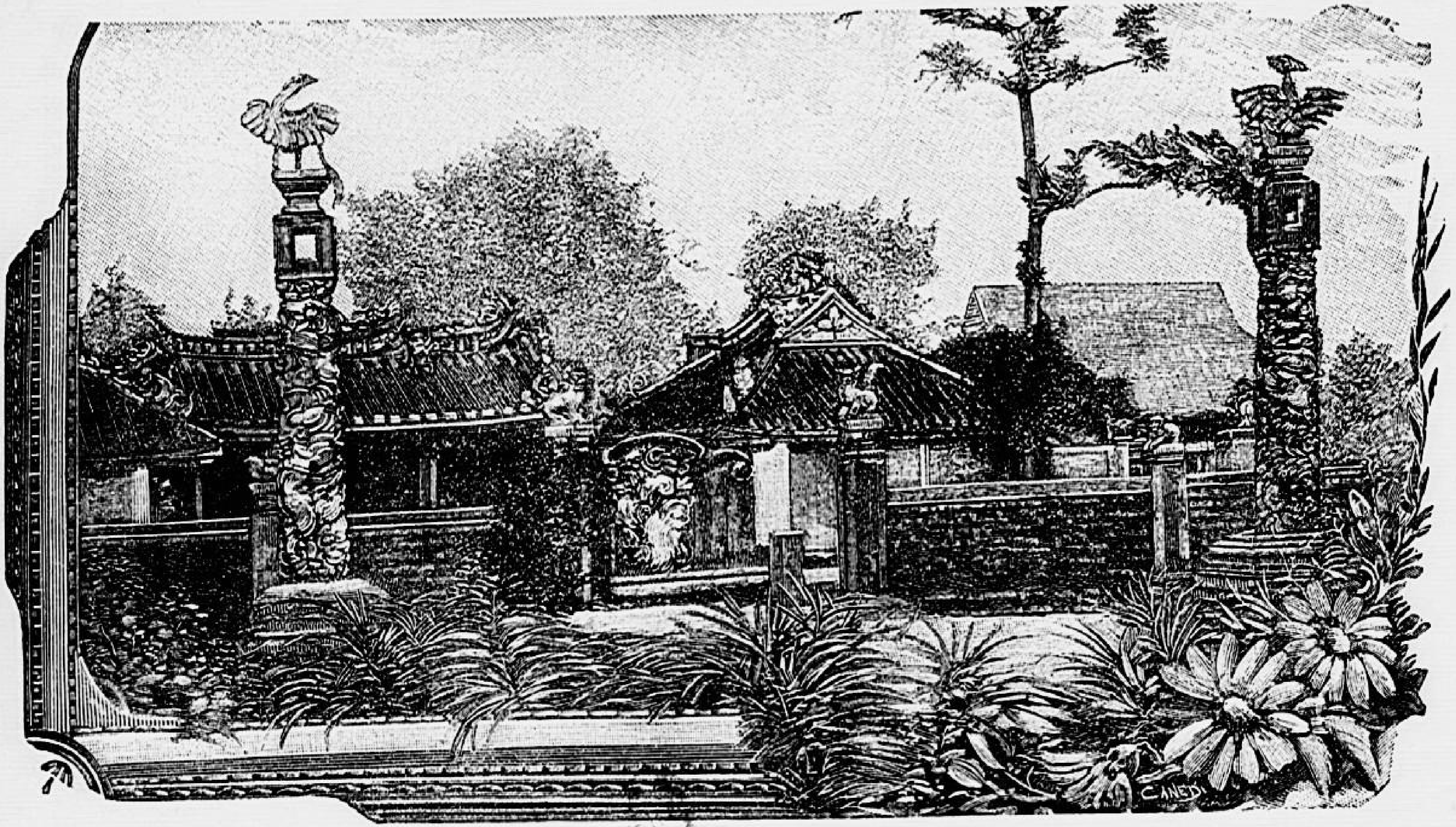

Quand vous passez devant une pagode.... (P. 163.)

nous, avec toute notre sagesse, nous nous traînerions dans la boue, la chair et le sang ! Serions-nous honteux de les suivre et de ne venir qu'en seconde ligne? mais ne serait-il pas plus honteux de n'avoir pas même le courage de suivre ceux qui nous ont devancés dans le chemin de la vertu? »

Notre jeunesse catholique subira la douce influence de ces exemples. Dieu lui a départi largement les lumières de la foi, avec les dons de la grâce ; et le sacrifice, qu'il réclame d'elle, n'est pas comparable à celui qu'il a demandé aux enfants dont nous avons raconté les épreuves. Est-ce parce que Dieu nous demande moins que nous lui refuserions le peu qu'il réclame?... Jeunes gens, sachez être de fidèles et loyaux serviteurs de votre Souverain Maître et Seigneur, dont le joug est si doux. Pour Lui, résistez à l'entraînement des passions et aux séductions du monde, soyez fidèles dans les luttes intimes de la vertu et dans le martyre du cœur, afin d'être prêts à le servir généreusement, s'il vous appelle à l'honneur de l'apostolat et du sacrifice. « Ce qu'ils ont fait, vous pouvez le faire » avec la grâce de Dieu. Que ce soit aujourd'hui votre cri de combat, et demain votre chant de victoire !

# L'enfance d'un Missionnaire français

## LOUIS NEMPON

### APOTRE DU TONKIN[1].

(1862 à 1889).

NÉ de parents profondément religieux, Louis Nempon fut initié de bonne heure aux pratiques de piété encore populaires dans la Flandre. Il apprit à joindre ses petites mains, à former le signe de la croix, à présenter son front à la bénédiction paternelle, puis, de sa bouche enfantine, il bégaya les doux noms de Jésus, Marie, Joseph ; et, enfin, au premier éveil de l'intelligence, il étudia les sublimes prières que le chrétien se fait une joie de redire matin et soir jusque dans la dernière vieillesse. Heureux ceux qui ont appris à croire et à prier ! La foi de leur enfance leur est une sauvegarde et un appui au jour des séductions de la jeunesse et des entraînements de l'adolescence.

Chaque dimanche, Louis accompagnait ses parents aux offices de l'église Saint-Éloi, sa paroisse. Au moment de l'instruction, sa mère lui prenait son livre pour le forcer à prêter une religieuse attention à la parole de Dieu. Le sermon terminé, elle le lui remettait, et l'enfant reprenait le cours de ses prières. Un soir pourtant, Louis, après avoir reçu son paroissien, le déposa sur sa chaise. Sa mère lui fit signe de l'ouvrir. Il sembla ne pas s'en apercevoir. « Prends donc ton livre, Louis, dit-elle. — Quand papa aura pris le sien, » répondit doucement l'enfant. — En effet, M. Nempon, réfléchissant aux vérités qu'il venait d'entendre, se

[1] La jeunesse française aimera sans doute à lire quelques traits de la vie d'un compatriote avant de fermer ce volume. Grâce à la bienveillance de l'auteur, nous sommes heureux de pouvoir satisfaire ce vœu en reproduisant ici les premières pages de son beau livre *L'âme d'un missionnaire*. (Ouvrage couronné par l'Académie Française. Retaux, rue Bonaparte, Paris.) — *Note de l'Editeur*.

tenait les bras croisés, ne se doutant guère que son enfant se préoccupât de cette attitude. La mère ne pouvait entrer dans de plus longues explications, et Louis attendit pour ouvrir son livre que son père lui en eût donné l'exemple.

Lorsque Louis eut atteint sa huitième année, ses parents songèrent à lui faire commencer ses études. Au mois d'octobre 1870, M. Nempon présenta lui-même son fils à M. l'abbé Durant, supérieur de l'Institution Notre-Dame des Dunes, à Dunkerque. Louis, trop jeune encore pour se laisser distraire de sa vie d'écolier par les graves événements militaires et politiques dont la France était alors le théâtre, prit son humble place sur les bancs du Cours Préparatoire et partagea désormais son temps entre la classe et les jeux, entre la maison et le collège.

Personne ne songeait alors à consigner les faits et gestes du petit Louis pour fournir des éléments au premier chapitre de sa biographie. Son professeur de huitième nous a pourtant communiqué l'impression qu'il a conservée de son jeune élève : « Il était sans cesse en mouvement. dit-il ; tantôt il s'agitait sur son banc, tantôt il se levait brusquement au grand détriment de la discipline. Je lui pardonnais pourtant, et d'autant plus volontiers, qu'il suffisait d'un simple signe pour le remettre en place. Que voulez-vous, les enfants ont leurs nerfs aussi ! »

Cependant M. Nempon, pour avoir confié son fils à de nouveaux maîtres, ne s'était pas cru déchargé de sa responsabilité de père de famille. Dans la crainte que l'influence pernicieuse des mauvaises compagnies ne vînt à compromettre l'œuvre si délicate d'une éducation vraiment chrétienne, il se réserva le soin de conduire lui-même son fils au collège : servitude pénible sans doute, mais dont il fut bien récompensé par la reconnaissance de son enfant. « Croyez-vous, cher père, que j'oublierai jamais cette tendre sollicitude qui vous faisait affronter le vent, la pluie, la neige, pour venir, quatre fois par jour et pendant si longtemps, me chercher et conduire au collège? Vous craigniez (et vous aviez raison) que cette boue infecte, qui, hélas! est maintenant inévitable dans les rues des grandes villes, ne vînt à souiller mon âme et à ternir mon innocence. » — De même, aux jours de congé et pendant les vacances, M. Nempon se faisait un devoir d'accompagner ses enfants dans leurs promenades ou parties de plaisir. Abandonnant sa pharmacie à la garde d'un élève, il veillait sur son vrai trésor, ses deux fils, Émile et Louis.

Ceux-ci y gagnaient le charme d'une plus longue course et la compagnie de leur père.

Rien ne sert d'écarter d'un enfant les ennemis du dehors, si l'on ne prend soin de le prémunir contre lui-même, contre ses caprices et sa légèreté. Ici les précautions sont d'autant plus nécessaires que l'ennemi est plus ignoré; souvent même l'autorité paternelle doit s'imposer pour maintenir l'enfant dans la bonne voie et assurer ses progrès dans la science et la vertu. Louis reçut cette formation digne, ferme, sévère même, dont il garda à son père le plus reconnaissant souvenir. « Oh oui ! cher père, si, à cette heure, je suis au séminaire des Missions-Étrangères, c'est bien à vous que je le dois. Je n'aurai garde d'oublier les soins attentifs et parfois sévères de mon bien-aimé père. Sans ces rigueurs d'une âme éclairée, où en serais-je aujourd'hui ? L'exemple de plusieurs de mes anciens condisciples ne me le montre que trop. Merci donc et mille fois merci !...»

La mère, il est vrai, tempérait l'autorité paternelle par une action plus douce et plus affectueuse. Appelant son fils à part, elle lui faisait parfois des remontrances sur sa légèreté, son insouciance ou sa vivacité, et l'enfant sortait de ces petits entretiens décidé à tout pour faire plaisir à sa mère et au bon Dieu. Le P. Nempon racontera à ses confrères ces petites scènes de famille. L'un d'eux, le P. Ramond, nous a révélé toute l'édification que lui avaient causée ces pieux souvenirs d'enfance : « Que de fois il me parlait de vous, écrit-il à sa mère, de l'éducation chrétienne que vous lui aviez donnée, de la vigilance extrême avec laquelle vous l'aviez conservé ! Il m'avait fait pénétrer dans l'intérieur de votre famille. Il se souvenait encore des petits sermons que vous lui adressiez, lorsque, par sa légèreté, il avait fait quelque peine à son digne père. Si vous étiez indulgente pour les manquements à votre égard, vous étiez inflexible, disait-il, quand il s'agissait du cher papa. Voilà bien la part faite à la justice et à la miséricorde, voilà bien la famille où Dieu commande, celle qu'il se réserve tout entière pour le ciel ! » Ainsi le respect n'était pas un obstacle à l'amour : l'autorité du père et la tendresse de la mère conservaient au foyer leurs droits respectifs, et le cœur de l'enfant s'ouvrait aux affections les plus pures en même temps que sa volonté s'affermissait dans la voie du devoir et la pratique du bien.

« Soyez sages, disaient parfois M. et M^me^ Nempon à leurs enfants, soyez sages et vertueux et cela suffit. » Louis comprenait ce langage.

Appréciant le bienfait d'une bonne éducation au-dessus de tous les honneurs et de toutes les richesses, il écrivait plus tard à ses parents : « Les biens de la terre n'ont jamais eu pour moi aucun attrait. Mon trésor, c'est la foi que vous m'avez donnée. N'est-on pas riche quand on a reçu de son père les exemples d'une probité reconnue et d'une foi peu commune? quand on a hérité de lui les vertus qui font l'homme et le chrétien? N'est-on pas riche quand on a reçu de son père un cœur capable d'aimer, de vouloir et de faire le bien? »

Louis n'avait pas deux ans que déjà sa mère l'avait consacré au Seigneur, le priant d'agréer cet holocauste et de prendre son enfant parmi les lévites de son sanctuaire, les prêtres de ses autels. Cette offrande était d'autant plus méritoire, ce sacrifice d'autant plus entier, que Louis était le seul survivant des trois premiers nés de la famille. A la naissance de son frère Émile, les parents renouvelèrent avec la même générosité cet acte de consécration. « Que nous serions heureux, disaient-ils, si Dieu daignait les prendre tous deux à son service! » Toutefois, ils se faisaient une idée trop élevée de la sublimité du sacerdoce, ils connaissaient trop les difficiles devoirs que la vie du prêtre impose et les sacrifices qu'elle exige, pour préjuger de la volonté divine et introduire leur fils dans un sanctuaire réservé aux élus de Dieu. Et, lorsque l'enfant, sollicité par la grâce, leur eut manifesté ses secrètes aspirations, eux-mêmes s'appliquèrent à étudier sa vocation, observant sa conduite, surveillant ses démarches, interrogeant ses maîtres et ses condisciples, pour s'assurer qu'il était vraiment digne de la mission que Dieu semblait vouloir lui confier.

En effet, le Seigneur avait fait entendre sa voix au jeune Louis, comme autrefois à Samuel, dans le silence de la nuit et le secret du temple. Le P. Nempon n'a jamais précisé l'époque de ce premier appel. « Un jour Jésus frappa à la porte de mon cœur, écrit-il simplement, et sans hésiter je répondis à son appel. » Dès l'âge de neuf ou dix ans, alors même qu'il ne savait pas encore exprimer par le mot *missionnaire*, la vocation sublime à laquelle il se sentait appelé, le petit Louis traduisait sa pensée en termes naïfs qui la faisaient assez comprendre. « Et toi, Louis, que feras-tu, quand tu seras grand? lui demandait-on un jour. — Moi, je serai prêtre, répondit-il. — Prêtre comme M. Coubronne, vicaire à Saint-Éloi? — Non, non, je ne serai pas prêtre comme les autres, je veux être prêtre pour aller prêcher *bien loin, bien loin.* »

En 1873, l'année de sa première communion, Louis sentit s'accroître ces généreuses ardeurs à la suite d'une faveur presque miraculeuse dont sa famille fut l'objet.

Son frère Émile avait été atteint d'une angine qui mit ses jours en danger. « J'ai encore présente à l'esprit cette scène de douleur, écrit le missionnaire de son île de Hong-kong : Émile dans son berceau, le cierge bénit allumé, mon père et ma mère désolés ; et moi, qu'on avait été chercher en classe, j'étais comme fou ! » — Émile avait échappé à ce premier péril, lorsque survint une langueur plus grave que la maladie elle-même. L'enfant déclinait visiblement, et ses jours étaient de nouveau menacés. « Je n'y comprends rien, » avouait le docteur, et il déclarait son art impuissant. Deux médecins appelés en consultation ne purent que constater le même état critique. Aux diverses questions de la mère au sujet du traitement à faire suivre à son malade : « Faites comme vous voudrez, dirent-ils, ce sera toujours bien. » La mère comprit que son fils était perdu. « L'agonie sera-t-elle pénible ? » interrogea le père. — « Non, répondit l'un des docteurs, il s'éteindra tout doucement. » Deux amies de la famille, qui étaient venues visiter l'enfant et consoler sa mère, s'en retournèrent avec la même conviction. « Le pauvre Émile ! il fait peine à voir, dirent-elles. Certainement il ne passera pas la nuit. »

Vers huit heures du soir, le dénouement fatal semblait arrivé. La mère, qui depuis de longs mois veillait au chevet du pauvre malade, était épuisée d'émotion, accablée de fatigue. « Va te reposer, maman, » murmura l'enfant de sa voix affaiblie, et il tendit sa petite main en signe d'adieu. La mère s'éloigna. « Je n'en pouvais plus, disait-elle, je sentais que tout était fini. »

Les médecins s'étaient déclarés impuissants ; mais fallait-il désespérer de Dieu ? La mère ne le pensa pas. S'inspirant de son amour et de sa foi : « Nous n'y pouvons plus rien, dit-elle à son mari. Si nous faisions un vœu ! Promettons de concourir à l'érection de la chapelle de Notre-Dame de Lourdes que l'on construit dans l'église Saint-Éloi, et de faire ensuite un pèlerinage avec l'enfant. — C'est cela, dit le père, nous donnerions trois ou quatre cents francs par exemple... — Tout ce que vous voudrez, reprit la mère, ce ne sera jamais trop pour une guérison que nous ne pouvons attendre que d'un miracle. » Et tous deux se mirent à genoux,

renouvelant leur promesse et adressant au Ciel une de ces prières qui vont droit au cœur de Dieu.

Ranimée par cet acte de foi, la mère s'approcha du chevet de son malade. Émile dormait! C'était une première lueur d'espoir. Dieu sans doute achèverait l'œuvre de sa miséricorde. A quatre heures, l'enfant dormait encore d'un sommeil calme et paisible. A son réveil, il se déclarait mieux, il se disait guéri. Le médecin, surpris de ce changement aussi subit qu'inespéré : « Eh bien ! cela va mieux, petit ? dit-il familièrement. — Oui, répondit l'enfant dans sa foi franche et naïve; mais ce n'est pas vous qui m'avez guéri, c'est Notre-Dame de Lourdes. » Au même moment passait un prêtre qui portait la communion aux malades. Émile entendit la clochette. « Approchez-moi de la fenêtre, demanda-t-il, pour adorer le bon Dieu. » Il s'inclina pieusement, puis, se redressant, il regarda le prêtre : « M. Coubronne ! » s'écria-t-il. On devine la joie des parents. La veille, Émile ne reconnaissait plus ceux qui venaient le visiter, et voici qu'il reconnaissait les passants à une si grande distance. Pour se mieux assurer de son bonheur, la mère présenta un livre dont Émile déchiffra les caractères sans difficulté aucune. L'enfant était sauvé et la garde-malade, dans son langage expressif, pouvait l'appeler avec raison : « *Trompe-la-Mort.* »

M. et M^me^ Nempon savaient à qui rendre honneur et gloire. Quelques semaines après, ils se présentèrent, accompagnés de leur enfant, chez M. l'abbé Coubronne, premier vicaire de la paroisse Saint-Éloi. « Vous n'avez pas oublié vos trois cents francs, n'est-ce pas ? dit M^me^ Nempon à son mari. — J'en ai pris davantage, répondit-il simplement, car intérieurement j'avais promis mille francs. » Éloquente parole qui fait assez ressortir la générosité de ce chrétien digne de donner un apôtre à la sainte Église.

Lorsque Émile fut en âge de comprendre la faveur signalée dont il avait été l'objet, son frère lui raconta la touchante histoire de sa guérison. « Je veux qu'il sache ce qu'il doit à la bonne Vierge de Lourdes, disait-il, car il est deux fois son enfant. » De son côté, Louis témoigna une plus grande dévotion à celle qui s'était montrée si secourable à tous les siens, et, faisant son profit des graves leçons contenues dans cet événement, il se prépara à sa première communion dans des sentiments de foi plus vive et de piété plus fervente.

Ce fut le 12 juin 1873, jour même de la Fête-Dieu, que Louis s'approcha du Dieu qui déjà réjouissait sa jeunesse. Quelle fut sa joie en recevant son Jésus, avec quelles ardeurs il lui redit son amour, avec quelle générosité il résolut de s'attacher à Lui, on le comprend sans peine, quand on a vu son émotion au jour de la réception des saints ordres ! Le jeune missionnaire faisait sans doute allusion aux grâces de ce beau jour, quand, à l'âge de 23 ans, dès sa première campagne à la conquête des âmes, il écrivait : « Depuis douze ans ma pensée s'est dirigée vers les Missions. Malgré toutes mes légèretés, toutes mes inconséquences, toujours j'ai fait à Dieu la même prière, toujours je lui ai demandé d'être missionnaire, non pas un missionnaire tel quel, un missionnaire médiocre, mais un missionnaire fervent, brûlant de l'amour de Dieu et des âmes. »

Ainsi, dans un âge où trop souvent les enfants ne songent qu'à eux-mêmes et ne rêvent que jouissances, Louis Nempon aspirait à la perfection dont il acceptait par avance les rudes sacrifices. Il n'éprouva jamais d'attrait que pour les plus nobles carrières. La vie militaire avec ses renoncements héroïques exerça sur son âme le charme irrésistible qu'elle exerce sur tout cœur généreux. « Autrefois, j'aimais le galon qui brille, avoue-t-il ingénument, et tout ce qui dit honneur et gloire me faisait tressaillir. Eh bien ! bonne mère, je le répète en toute sincérité, je me disais alors : « Non ! pour être soldat, il faut quitter sa mère, et la gloire « de ce monde, l'épée d'officier ou même la croix du brave ne me dédom- « mageront pas du chagrin d'être loin de vous. » Pour Dieu seul j'ai pu quitter ma mère. »

Dans ses promenades sur le port, à la plage, devant cette mer immense qui prête si bien à la rêverie et à la méditation, Louis songeait aux Missions, comme il racontait quelques mois avant sa mort : « A Dunkerque, je rêvais aussi jadis. Voyant partir les navires, je m'imaginais être à bord du bateau qui me transportait bien loin, bien loin, chez les sauvages que je voulais évangéliser. Mon rêve est devenu une réalité. » Un jour, il manifesta cette espérance à sa mère dans un énergique langage, sans se douter de quel glaive de douleur il transperçait son âme. Celle-ci l'avait appelé à l'écart pour lui faire une observation. L'enfant s'excusait de sa faute et promettait de mieux faire à l'avenir, lorsque, tout à coup, se jetant dans ses bras : « Oh ! mère, dit-il, cela n'est rien. Ras-

surez-vous. Je serai un jour un bon prêtre. Ah ! si vous saviez combien je voudrais mourir martyr ! »

Louis ne pouvait aspirer à un apostolat aussi héroïque sans prendre un soin jaloux de la pureté de son âme, sans s'appliquer à servir lui-même le Dieu qu'il voulait prêcher aux autres. Aussi ne transigea-t-il jamais lorsqu'il s'agit de respecter ou de faire respecter son innocence. « *Potiùs mori quam fœdari* » : c'était sa pensée, sinon sa devise ; et il dut à son grand esprit de foi d'échapper aux pièges auxquels aurait pu l'exposer son cœur naturellement affectueux. « On m'a si souvent répété que j'avais une âme qu'il me fallait sauver à tout prix ! Je l'ai cru, je l'ai compris, et je veux la sauver. » Cette âme brillait innocente et pure à travers la transparence de son corps chétif, et, si ses condisciples ne se croyaient pas encore le droit de l'appeler « un petit saint », tous rendaient hommage à sa vertu. « Quel bon condisciple ! » s'écriaient ses camarades, comme plus tard les missionnaires de l'Asie devaient redire : « Quel bon, quel excellent confrère ! »

Cette réserve vertueuse n'empêchait pas Louis de se montrer actif, remuant, plein d'une ardeur communicative aux heures de récréation ou aux jours de promenade. « C'était un véritable boute-en-train, rapporte l'un de ses condisciples. Pas moyen de ne pas jouer, de ne pas rire, de ne pas chanter, quand on se trouvait avec lui. »

La charité d'un apôtre se mesure sur les besoins, sur la misère des autres. Quoi d'étonnant que le jeune Nempon ait donné les prémices de son cœur aux pauvres, aux malades, aux blessés qui affluaient dans la pharmacie de son père ? Il partageait aux enfants ses jouets, aux grandes personnes ses économies ; plus souvent encore, il intercédait en leur faveur auprès de son père et de sa mère. Il est facile au pharmacien de faire beaucoup de bien sans faire aucun bruit. M. Nempon le savait, et tirait parti de sa situation pour apporter quelque soulagement aux misères dont la confiance des malheureux lui faisait le récit. Au jour de sa mort, les larmes des pauvres diront ses bienfaits, et, en ce jour aussi, Dieu se souviendra de ses aumônes et de son « intelligence du pauvre. » Louis était donc à bonne école pour se former à la charité chrétienne, celle qui n'a en vue que Dieu et les âmes, la seule qui fasse du bien à celui qui donne, sans gêner celui qui reçoit.

La nature franche et généreuse de Louis Nempon entraînait la sym-

pathie. Aussi compta-t-il de nombreux amis, et les affections qui, au jour de l'éveil du cœur, sont pour tant d'autres une cause de ruine, furent pour lui un principe de vertu. L'amitié, pour lui, c'était le don de soi-même, entier et absolu ; c'était l'amour jaloux de rendre service, dont l'auteur de l'Imitation a si bien défini les caractères ; c'était l'union des âmes dans le but de s'entr'aider dans la pratique du bien. Au jour du sous-diaconat, il conviendra avec l'un de ses amis de réciter « les Petites Heures » l'un pour l'autre. Voilà bien l'amitié en Dieu et pour Dieu ! Ses amis, on le voit, étaient dignes de lui. Leurs noms sont aujourd'hui inscrits avec honneur aux rôles de la magistrature, dans les cadres de l'armée, parmi les élus du sacerdoce et les religieux des divers Ordres.

Louis Nempon resta fidèle à ce culte qu'il avait voué à la sainte amitié. « Qu'elle est rare, cher ami, qu'elle est rare l'amitié véritable, écrivait-il l'année même de sa mort ! Combien m'ont oublié ! C'est un grand sacrifice pour moi. Heureux sacrifice pourtant, reprend-il avec une exquise délicatesse, puisqu'il me fait mieux apprécier toute la profondeur de votre affection. Oh oui ! vous êtes resté pour moi un véritable ami, dont l'amitié n'est pas subordonnée à la séparation ou à la présence, mais dont l'affection est solide, durable, efficace, parce qu'elle est puisée dans la charité. Vous me considérez à quatre mille lieues de distance, non pas avec les yeux du corps, mais avec les vues de la foi, inspiré que vous êtes par votre amour de Dieu et des âmes. C'est pourquoi votre affection reste toujours la même. Merci ! Dieu sait le bien que vous me faites ! et si, grâce à ce bien, j'ai quelques mérites malgré ma tiédeur, vous en aurez, je le désire, une très large part. »

Son cœur s'épanchait avec une plus douce tendresse et un abandon plus entier au sanctuaire intime du foyer, dans le cœur de son père, de sa mère et de son frère Émile. L'amour était sa loi, comment ne les aurait-il pas aimés tout d'abord ? « Ah ! s'il aimait sa mère ! » Cette exclamation du prêtre qui assistait le P. Nempon à ses derniers moments, sera la conclusion de tous ceux qui liront ces pages, rendues surtout intéressantes par cette lutte entre deux amours, l'amour de la famille et l'amour de Dieu.

L'heure du sacrifice était venue, et l'affection de l'enfant pour ses parents allait être soumise à une première épreuve. M. et M^me^ Nempon, pleins de sollicitude pour la vertu et la vocation de leur fils, s'étaient

demandé s'il ne serait pas opportun de le soustraire à la vie plus libre et plus facile de l'externe pour l'astreindre à la discipline de la pension ; et, sur l'avis de M. l'abbé Durant, supérieur du collège et directeur de l'enfant, ils s'étaient décidés à placer Louis au petit séminaire d'Hazebrouck.

Louis n'apprit pas cette nouvelle sans une vive émotion. A douze ans, se séparer de son père, de sa mère et de son frère, quitter sa bonne ville de Dunkerque, renoncer à ses camarades de Notre-Dame des Dunes, n'était-ce pas une dure nécessité ? Comprenant toutefois la sagesse de cette décision, il remercia ses parents de veiller à ses plus chers intérêts, et, entrevoyant les nombreux sacrifices qu'il lui faudrait accepter pour rester fidèle à sa vocation : « Je m'éloigne de la maison, répondit-il aux adieux d'un ami, mais ne me plains pas, car, un jour, je m'en irai si loin, que je ne reviendrai plus !... »

# Chant pour le départ des Missionnaires[1].

Paris, Séminaire des Missions-Étrangères, 1851.

Partez, hérauts de la bonne nouvelle :
Voici le jour appelé par vos vœux.
Rien désormais n'enchaîne votre zèle ;
Partez, amis ; que vous êtes heureux !
Oh ! qu'ils sont beaux vos pieds, missionnaires !
Nous les baisons avec un saint transport.
Oh ! qu'ils sont beaux sur ces lointaines terres
Où règnent l'erreur et la mort !
Partez, amis, adieu pour cette vie :
Portez au loin le nom de notre Dieu ;
Nous nous retrouverons un jour dans la patrie.
Adieu, frères, adieu.

Qu'un souffle heureux vienne enfler votre voile,
Amis, volez sur les ailes des vents ;
Ne craignez pas, Marie est votre étoile,
Elle saura veiller sur ses enfants.
Respecte, ô mer ! leur mission sublime,
Garde-les bien, sois pour eux sans écueil,
Et sous ces pieds qu'un si beau zèle anime,
De tes flots abaisse l'orgueil !

Hâtez vos pas vers ces peuples immenses ;
Ils sont plongés dans une froide nuit,
Sans vérité, sans Dieu, sans espérances,
Infortunés ! l'enfer les engloutit.
Soldats du Christ ! soumettez-lui la terre,
Que tous les lieux entendent votre voix,
Portez partout la divine lumière,
Partout l'étendard de la croix.

Empressez-vous dans la sainte carrière,
Donnez à Dieu vos peines, vos sueurs,
Vous souffrirez, et votre vie entière
S'écoulera dans de rudes labeurs.

[1] *Martyrs et Poètes*, souvenirs. (Téqui, éditeur, Paris.)

Peut-être aussi tout le sang de vos veines
Sera versé ; vos pieds, ces pieds si beaux,
Peut-être un jour seront chargés de chaînes,
Et vos corps livrés aux bourreaux !

Partez, partez, car nos frères succombent,
Le temps, la mort ont décimé leurs rangs.
Ne faut-il pas remplacer ceux qui tombent
Sous le couteau de féroces tyrans ?
Heureux amis ! partagez leur victoire,
Suivez toujours les traces de leurs pas ;
Dieu vous appelle, et du sein de la gloire
Nos martyrs vous tendent les bras.

Soyez remplis du zèle apostolique ;
La pauvreté, les travaux, les combats,
La mort : voilà l'avenir magnifique,
Que notre Dieu réserve à ses soldats.
Mais, parmi nous, il n'est point de cœur lâche,
A son appel tous nous obéirons,
Nous braverons et la cangue et la hache,
Oui, s'il faut mourir, nous mourrons !

Bientôt, bientôt nous courrons sur vos traces,
Cherchant partout une âme à convertir ;
Nous franchirons ces immenses espaces,
Et nous irons tous prêcher et mourir.
Oh ! le beau jour, quand le Roi des Apôtres
Viendra combler le désir de nos cœurs,
Récompenser vos travaux et les nôtres,
Et nous proclamer tous vainqueurs !

En nous quittant, vous demeurez nos frères,
Pensez à nous, devant Dieu, chaque jour ;
Restons unis par de saintes prières,
Restons unis dans son divin amour.
O Dieu Jésus, notre roi, notre maître,
Protégez-nous, veillez sur notre sort,
A vous nos cœurs, notre sang, tout notre être,
A vous, à la vie, à la mort !

Ch. Dallet,
Aspirant.

M. Dallet, missionnaire au Maïssour, et auteur de l'*Histoire de l'Eglise de Corée*, est mort en 1878.

# Adieux d'un Missionnaire

A SA SŒUR, CARMÉLITE.

Ma sœur, voici la nuit suprême,
Que nous devons passer ici...
Parlons de Jésus qui nous aime,
Et jurons de l'aimer aussi.
Jésus fut un missionnaire,
Le plus grand, le plus saint de tous,
Il quitta le sein de son Père,
Se fit homme et mourut pour nous.

Ma sœur, quand on est Carmélite,
On est l'amante de Jésus...
C'est au Carmel qu'il met l'élite
Des vierges qu'il chérit le plus.
Qui trouverait la part mauvaise ?
Tu seras à lui sans retour ;
Tu brûleras dans la fournaise,
Dans la fournaise de l'amour.

Lorsque l'hostie immaculée
Remplira ton cœur enflammé,
Que ton âme sera collée
A l'âme de ton Bien-Aimé,
Ma sœur, tu prieras pour ton frère,
Qui marche avec les plus hardis,
A la conquête meurtrière
Des âmes et du Paradis.

PH. SIMON.

Montmorillon, 1858.

Cette pièce fut composée par le P. Simon, plus tard missionnaire en Mandchourie, lorsqu'il était élève de seconde, à l'occasion du départ pour les Missions-Étrangères du P. Chicard, dont la sœur était Carmélite.

# Le désir du Martyre.

Quand combattrai-je dans l'arène
Contre la rage du tyran ?
Quand verrai-je à mes pieds la chaîne,
Autour de mon cou le carcan ?
Mes amis sont couverts de gloire
Et moi je ne puis que gémir.
Je veux, pour gagner la victoire,
Mourir, mourir, mourir.

Je veux rendre ce sol fertile,
Arracher ces épais buissons ;
Je veux que ce terrain d'argile
Se couvre de hautes moissons.
Mais, pour activer la nature,
Le travail n'est pas suffisant ;
Il faut, pour l'orner de verdure,
Mon sang, mon sang, mon sang.

Du mondain l'insensé délire
Au plaisir borne ses souhaits ;
Mais, ô Jésus, sous ton empire,
Vers la croix sont tous mes attraits.
De Jésus que l'amer calice
Abreuve mon dernier soupir !
Que je succombe dans la lice
Martyr, martyr, martyr !

P. Retord, év. d'Acanthe.

Tonkin, 1853.

BIBLIOTHÈQUE LAVIGERIE IMPRIMÉS

# Table des Matières.

*Approbation de Mgr Sonnois.* . . . . . . . . . . . . . . 4
*Lettre de Mgr Gendreau, vicaire apostolique du Tonkin Occidental.* 5

*Introduction* . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 7

ANDRÉ TRONG, *ou* Le martyr et sa mère . . . . . . . . . . 13
XAVIER CAN, *ou* Le catéchiste de Mgr Retord. . . . . . . . . 31
PIERRE TRUAT, *ou* Le compagnon des martyrs . . . . . . . . 59
THOMAS THIEN, *ou* Le maître et son disciple . . . . . . . . . 73
PIERRE TU, *ou* Le catéchiste fidèle . . . . . . . . . . . . 95
PAUL MOÏ, *ou* L'aspirant au martyre. . . . . . . . . . . . . 113
PIERRE TAU, *ou* Le fils du martyr . . . . . . . . . . . . 161
DOMINIQUE DAM, *ou* Martyr à dix ans . . . . . . . . . . . 179

*Conclusion*. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 183

L'enfance d'un missionnaire français, Louis Nempon, apôtre du Tonkin . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 193

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS

Imprimerie Notre-Dame des Prés. Ern. Duquat, Directeur.
Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Reliure serrée

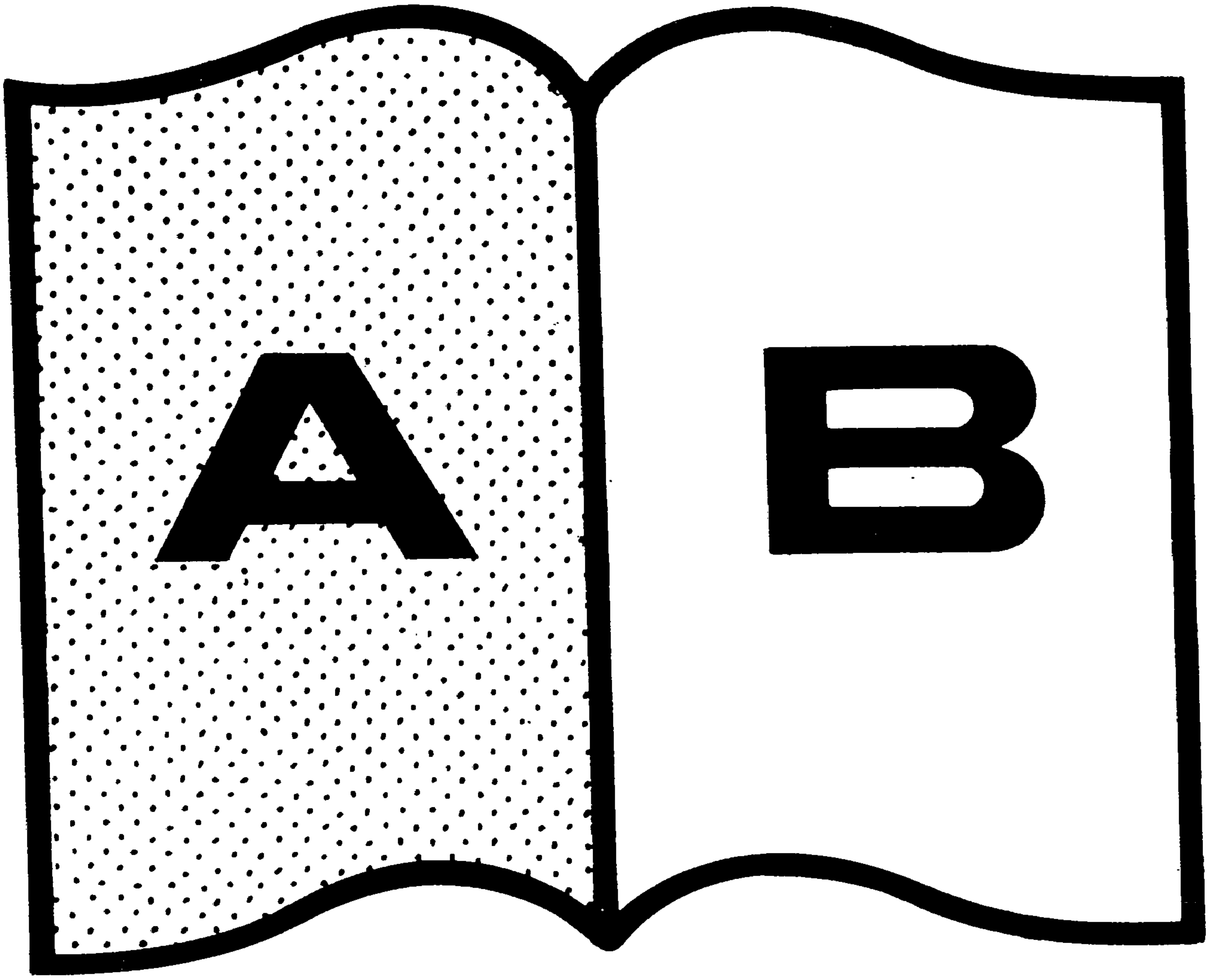


Contraste insuffisant

NF Z 43-120-14

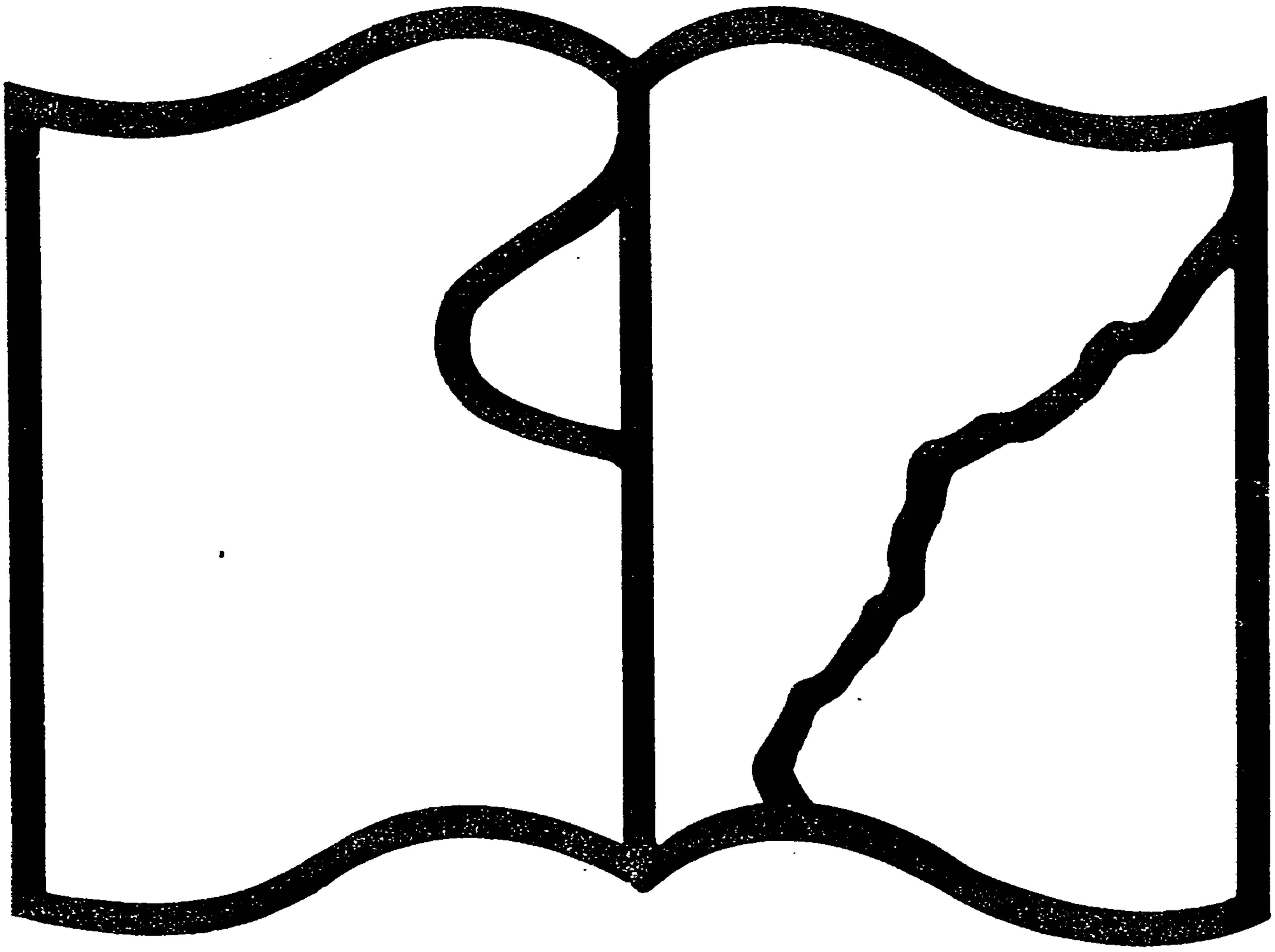

Texte détérioré — reliure défectueuse

**NF Z 43**-120-11